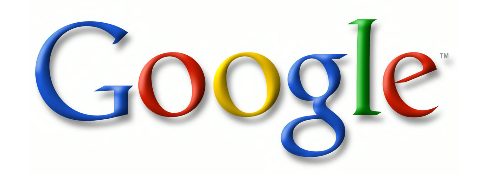


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

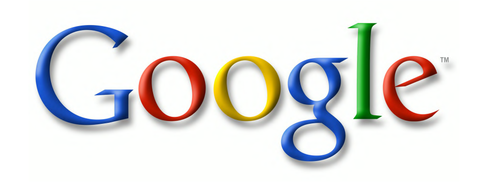
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

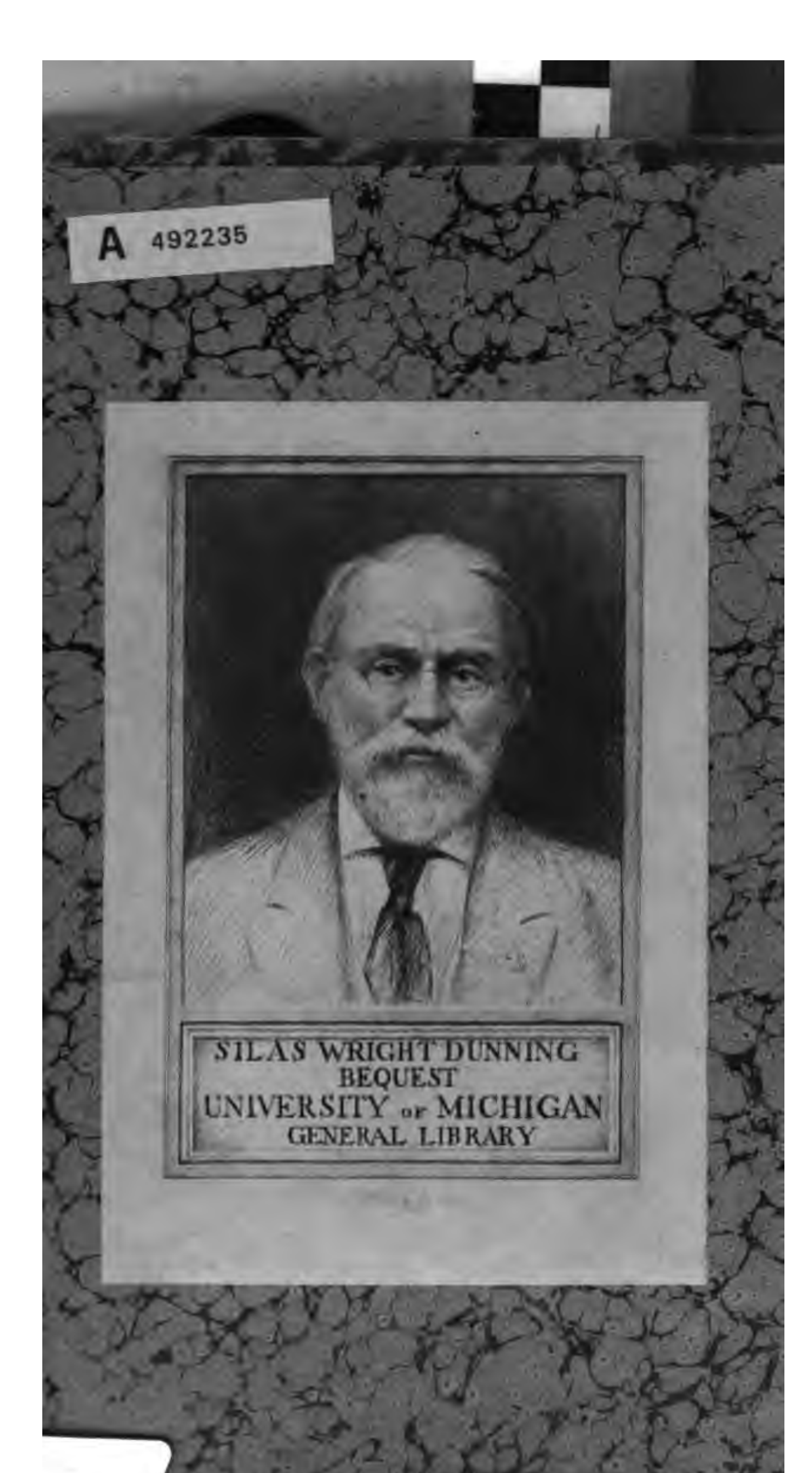
Nous vous demandons également de:

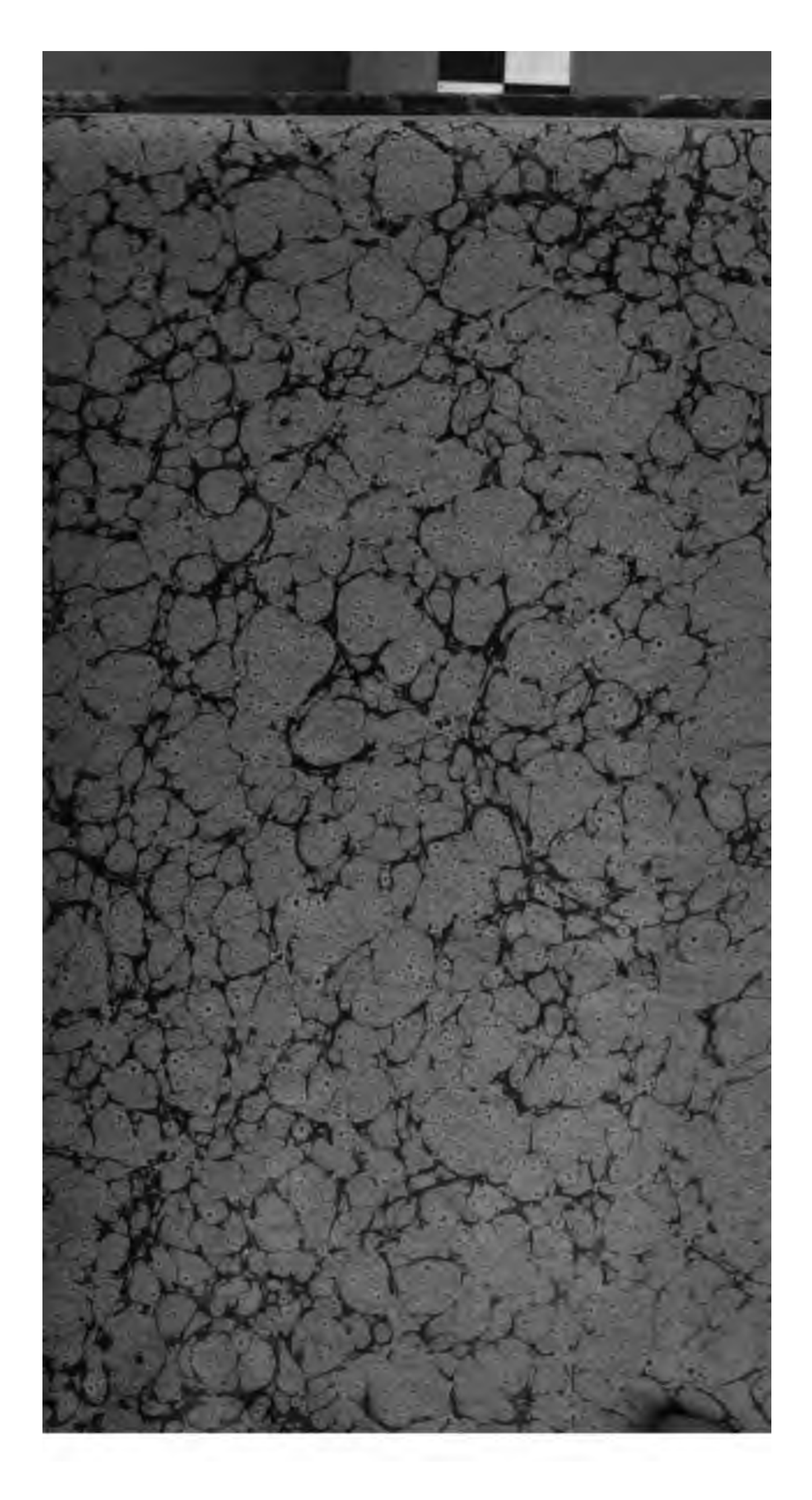
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




A 492235
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





AS
162
.O7

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.




Lith. de Durand
N. Romagnesi

[redacted]

[redacted]

ANNALES

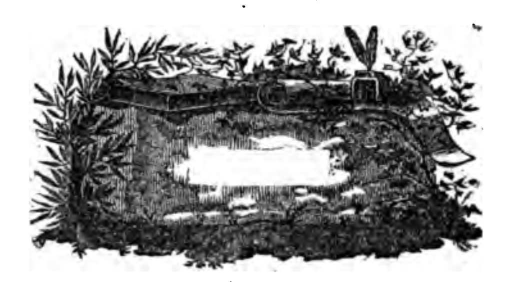
DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

TOMET-REIZIÈME.



ORLÉANS.

IMPRIMERIE DE DANICOURT-HUET,

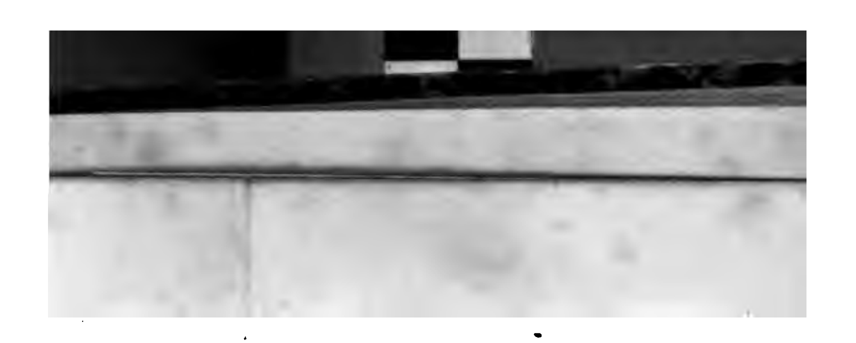
RUE DE LA VIEILLE POTERIE, N° 7.

1833.

[redacted]




C. Pensée.





ENNE PORTE S.T JEAN D'ORLÉ

démolie en 1831 .



ANS.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRE SUR LA PORTE ST-JEAN D'ORLÉANS;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 2 mars 2.

La disparition d'édifices, de monumens, de bâtimens anciens, avec des destinations spéciales, relatives aux usages ou aux besoins de leur époque, est un malheur pour les lieux où ils existent. Elle détruit tout l'intérêt que leur portaient les voyageurs dont les yeux et les souvenirs aiment à se reposer sur des constructions de différens âges, pour ne leur offrir que des objets modernes qui se trouvent dans un village nouveau comme dans une cité ancienne. Elle *désaffectionne* jusqu'à ses habitans, qui n'ont plus les mêmes motifs d'atta-

chement, cette vanité, puérile si l'on veut, mais pourtant utile, qui les porte à faire valoir les titres de leur ville natale au respect et à la curiosité générale.

C'est ainsi qu'Orléans perd chaque jour de son intérêt et de son illustration, tant pour les étrangers que pour les habitans, sans que rien soit venu jusqu'ici compenser ces sortes de pertes. Depuis bien peu de temps l'université, que la ville pouvait si facilement utiliser pour ses écoles publiques, sans en racheter le terrain nu pour y élever de nouveaux bâtimens, et Saint-Pierre-en-Pont, l'une de nos plus anciennes églises, ont disparu sous le marteau des particuliers. Le conseil municipal a prononcé, en décembre 1831, l'arrêt du dernier édifice intact du règne de Louis XII, de celui dont la solidité garantissait encore l'existence pendant plusieurs générations. Malgré les réclamations de la plupart des habitans, au moins de ceux qui nous semblent aimer le plus sincèrement leur ville, sa vraie gloire et sa réelle prospérité, la porte Saint-Jean se démolit. Si c'est un devoir pour nous de respecter cette décision, c'en est un aussi de contribuer à mettre nos descendans à même de regretter en connaissance de cause ce qui existait, ou d'applaudir à ce qui aura été mis à sa place. C'est dans ce but que nous écrivons ce mémoire

historique et descriptif d'un monument à la destruction duquel nous regretterions autant d'avoir participé directement ou indirectement, que nous nous reprocherions de n'avoir pas consacré quelques lignes pour les Annales de la société, si toutefois, messieurs, vous les en trouvez dignes.

HISTOIRE.

Louis XII, étant duc d'Orléans, avait sollicité du roi Charles VIII l'autorisation d'accroître la ville principale de son duché, en y joignant, au nord et à l'ouest, ses faubourgs alors considérables. Les habitans s'y opposèrent, quoiqu'il leur fût représenté, le 26 janvier 1486, de la part du roi et du duc : « Assavoir que « les Bourguignons, ennemis et adversaires du « roy et du royaulme, estoient, comme il estoit « bien notoire, en grant assemblée et exercice « de guerre, garnis de moult artillerie et autres « armes invasives, tenans les champs, destrui« sans tous pays et gens, les mettans à feu et « à sang ès parties de Normandie et Beau« voisin, delà la rivière de Seine, et estoit « fort à doubter qu'ils passassent et traversas« sent la rivière de Seine, et vensissent ès « parties de par-deçà faire et exécuter le sem« blable; pourquoy estoit bien à advertir que « se ainsi advenait, que Dieu ne veuille, les-

« dits ennemis pourraient déligier (choisir),
« venir et entrer ès forsbourgs des portes
« Banier et Renart de ceste ville d'Orléans,
« qui estoient beaulx, notables et de grant
« et somptueux édifices, et les brûler ou eulx
« y loger, et par ce moyen subjuguer et des-
« truire la dicte ville et les habitans d'icelle,
« se lesdicts forsbourgs n'estoient enclos, joints,
« fortifiés avec la dicte ville, ou qu'ils fussent
« abattus et rasés comme autrefois furent,
« quant les Anglais vindrent assiéger la dicte
« ville en l'an 1429, etc...... » Enfin il fut convenu, après plusieurs assemblées d'habitans tenues aux halles, que la *closture auroit lieu* et serait déterminée par des commissaires. Le duc d'Orléans commit à cet effet son chambellan Jean de Loan (ou Lohan), qui se rendit à Orléans, et fit un premier travail d'après lequel on éleva les murs, tours et portes depuis la barre Frambert ou Flambert (rue de Recouvrance actuelle), jusqu'à Saint-Laurent (porte Barentin actuelle). Le roi avait accordé, pour subvenir à une grande partie de la dépense, des fonds sur les gabelles de Languedoc, qui s'élevèrent, en 1489 et 1490, à 1,000 livres. Ces travaux étant interrompus depuis le séjour du duc d'Orléans en Bretagne, de nouveaux commissaires furent nom-

més par le roi le 26 mai 1488, pour activer et terminer cette clôture. Ce furent MM. Yvon d'Illiers et Jean de Gourville, dont les habitans, à ce qu'il paraît, eurent peu à se louer, et qui n'en imposèrent pas moins leurs noms à deux rues de la nouvelle ville. Ils déterminèrent, en la rétrécissant sur divers points, l'enceinte depuis la Tour Juranville (extrémité est de la rue des Bouteilles) jusqu'à Saint-Laurent (porte Barentin). Ils décidèrent, le 2 décembre 1488, que la porte Saint-Jean, sur *le pavé de l'Orme*, serait « *un portail de* « *dix pieds de largeur* pour entrer et pont-« levis, et pour la planche et guichet, qui « sera séparé de la grande porte et planchette, « aura d'espesseur deux pieds, et la planchette un « pié et demi de largeur. Le dict portail garni « aux deux coustés de deux grosses tours de « huit toises de grosseur de dehors en de-« hors(1), garnies de canonnières, arbalestrières « et défences, tant par bas que par hault, jus-« ques au fond du foussé, voultées par le « dessus d'entre les dictes deux tours et portail

(1) Le portail du Saint-Pouaire, qui était déjà en construction, fut trouvé trop petit et pas assez fort; il fut ordonné que les murailles auraient 14 pieds au fondement, 12 pieds à fleur de terre et jusqu'au haut; il en fut de même à la porte Saint-Jean.

« pour aller aux basses défençes des dictes tours, « et logies garnies de cheminées, comme celui « du pavé Saint-Pouaire (porte Bannier), et « pour faire la dicte rue et place des dictes « tours et portail, ont esté démolies et abat- « tues trois maisons de pierre et de terre, etc. »

Pendant la prison du duc d'Orléans, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, on continua à construire les murailles, les tours et les portes, depuis la tour Juranville jusque vers la tour des Arquebusiers, qui était en construction lorsque le roi monta sur le trône sous le nom de Louis XII. Il paraît, d'après les manuscrits de M. Hubert, chanoine de Saint-Aignan, qu'on n'avait pas encore commencé la porte Saint-Jean; car, selon lui, le roi en posa la première pierre au pilier extérieur, lorsqu'il vint visiter, peu après son avénement au trône, la ville qu'il affectionna toujours (1). Depuis le com-

(1) Ce serait alors en 1498, car on voit dans les comptes de la ville que le roi Louis XII fit son entrée à cette époque, et la reine en 1499. On acheta pour l'entrée du roi quatre robes de taffetas rouge, dix-sept habits de taffetas, deux monneaux de taffetas blanc et deux toques pour les échevins, dont une partie servit aux échevins subséquens pour l'entrée de la reine, etc., etc. On offrit au roi deux con-

mencement de cette enceinte, l'usage des canons étant devenu de plus en plus fréquent, et leur calibre augmentant, on donna plus d'évasement aux canonnières de la porte Saint-Jean qu'aux précédentes (1).

En 1513, Louis XII et Anne de Bretagne son épouse vinrent de nouveau à Orléans, dont ils visitèrent la clôture, qui n'était pas terminée; elle ne le fut qu'en 1517, car c'est seulement au commencement de cette année

---

gnins (lapins), deux perdrix, deux bécasses, une faisande, qui coûtèrent 20 sols parisis, etc.

(1) Les détails suivans nous ont paru utiles et curieux à publier sur les prix de main-d'œuvre et de matériaux à cette époque. On payait :

Aux maçons, la toise cube de murs, 4 l. 14 s. parisis, 5 l. 17 s. tournois.

Aux pionniers, pour les fondemens, la toise cube, 9 s. 6 d. parisis, 11 s. 10 d. tournois.

Le sable coûtait, la tomberée.... » 12 d. parisis.
Les manœuvres gagnaient par jour.. 2 s.
Les charpentiers gagnaient par jour. 3
Un homme, un cheval et deux camions étaient payés par jour 6
La livre de chandelle ou d'huile d'olive valait » s 12 d.
Le fer ouvré, la livre........... » 8
Grosses briques, le cent......... 5 4
Le muid de chaux garni de sable ..... 10 »
Le plomb, la livre........... » 5

qu'une ordonnance du lieutenant-général au baillage permit aux échevins d'ouvrir et de fermer régulièrement les portes de la nouvelle enceinte.

En 1545, la ville loua à des particuliers, pour 4 livres 5 sous par an, *l'un des coustés de la porte Saint-Jean-de-la-Ruelle, devers la Mothe-Bureau* (moulin de l'hôpital).

En 1563, M. Marcilly de Sipierre ayant été nommé lieutenant et gouverneur des duchés d'Orléans et du Berri, fit faire du portail de la porte Bannier et de la porte Saint-Jean deux citadelles, en augmentant l'un et environnant l'un et l'autre de fossés en contrescarpes du côté de la ville. Le roi Charles IX avait ordonné la démolition du surplus des fortifications, et en 1564 il envoya M. Monterud, comme lieutenant de M. de Sipierre, pour veiller à l'exécution de ses ordres.

En 1575, on répara en toute hâte ce qui avait été détruit des fortifications, et on plaça un moulin à bras pour *faire farine au-dessus du portail Saint-Jean.*

Lors de la ligue une grande garde et un magasin de *salpêtre et poudre* de la ville fut établi dans la tour nord de la porte Saint-Jean. A cette même époque, en 1591, « le capitaine Du Couldrai, « qui commandait à Orléans, et qui fut tué « depuis pour ses trahisons, ayant été chargé

« par le maire d'Orléans d'aller prendre un con-
« voi pour les ligueurs, et de l'escorter jusqu'à
« Etampes, fit prévenir d'Entragues, qui com-
« mandait l'armée royale, de s'en emparer;
« mais il ne put ou ne voulut point le faire.
« Du Couldrai prépara une autre trahison, et,
« après avoir bivouaqué à la Grange-des-Groux,
« il se présenta, à la pointe du jour, à la porte
« Saint-Jean pour y entrer, feignant d'être pour-
« suivi, mais à dessein de s'en emparer et de
« livrer la ville. Le maire Hanapier, sans dé-
« fiance, s'y rendit pour la lui faire ouvrir;
« mais un des échevins, nommé Cahouet,
« refusa de donner les clefs avant le jour,
« et fit braquer les couleuvrines du por-
« tail; ce qui sauva Orléans d'un coup de
« main (1). »

Sous Louis XIV, mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, se présenta, le 16 mars 1652, à la porte Bannier pour conserver Orléans aux frondeurs. Elle ne put se faire ouvrir cette porte, non plus que les portes Saint-Jean et Saint-Laurent, et pénétra dans la ville par un *huis* de la porte Brûlée, qui donnait sur la Loire, que des mariniers bri-

(1) Histoire d'Orléans, 2e édit., 1830, et Mém. du temps (*à la biliothèque*).

sèrent pour lui ouvrir un passage. Peu après la cour ayant témoigné quelque désir de voir les fortifications d'Orléans démolies, les échevins décidèrent au contraire, en ces termes, qu'elles seraient réparées. « Il décet qu'icelles portes « soyent réparées, voire entretenues en leurs longs « porches et voultes, parce qu'elles mettent « à l'abri les bonnes gens, surtout depuis que « le malheur des temps nous a tout de re- « chef forcés à mettre des entrées et subsides, « que les perceveurs sont obligés de perce- « voir à icelles portes, en faisant iceux at- « tendre un chacun leur tour (1). »

En 1675, lorsque l'hôpital-général fut établi dans l'ancien arsenal, on déposa de nouveau des *engins de guerre* et des *pierres de fer* (boulets de fer) (2) dans les tours de la porte Saint-Jean et de la porte Madeleine.

(1) *Archives de la ville.* — Assurément de notre temps les longs porches et voûtes seraient plus nécessaires encore qu'à cette époque pour attendre avec patience et à l'abri les formalités de nos octrois, dits de bienfaisance.

(2) On voit par les comptes de la ville que longtemps après que l'usage des boulets de fer pour les canons eut été adopté, on nommait encore ces boulets des pierres de fer, parce que précédemment ces projectiles étaient en pierre dure.

Vers 1792 la porte Saint-Jean devint un magasin de munitions, et un escalier en bois fut pratiqué, à cette intention, à l'extérieur.

En 1794 on fit à Orléans, comme par toute la France, la fête de la liberté. Le char élevé à grands frais sous le temple de la Raison (Sainte-Croix), partit escorté de Romains, licteurs, hérauts d'armes, etc. Après avoir parcouru les promenades extérieures de la ville, depuis la porte Barentin jusqu'à la porte Saint-Jean, il rentra par cette porte, et la déesse de la liberté, représentée par la fille d'un cafetier de la ville, pensa être écrasée sous la voûte, dont on n'avait pas toisé la hauteur. Elle fut préservée d'accident par la marche paisible des bœufs attelés au char, et la liberté ébranlée fut soutenue, à demi-renversée, par ses quatre compagnes, modestement assises aux quatre coins de l'estrade. Bientôt l'Egalité, la Justice, la Force et la Tempérance, aidées des Romains, replacèrent la Liberté sur son trône. Le soir il y eut motion au club pour démolir par le fer et le feu l'insolente voûte, qui avait attenté aux droits du peuple en détrônant la Liberté. Sa défense fut prise vivement et chaudement par les orateurs d'alors, qui dirent : « Il faut se garder, frères « et amis, de démolir les monumens élevés « par nos pères, de leurs deniers, pour se

« mettre à l'abri des *tyrans* et des invasions « de l'*Europe esclave*; il faut conserver les « fortifications de la ville, non pas qu'elles « soient bien propres à la défense dans l'état « de la science militaire, mais parce que les « erreurs de nos pères ont servi à donner de « meilleures idées, et peuvent en inspirer en- « core, etc. » C'est ainsi qu'en 1794 la porte Saint-Jean fut sauvée, malgré son méfait et son crime de lèse-nation (1).

La porte St-Jean, qui devait être démolie en 1810, lorsqu'on acheva la destruction des portes Bourgogne et Madeleine, fut alors préservée et réparée sur la demande d'un ami des arts, comme étant la mieux conservée et en état de transmettre encore pendant bien des années le type des fortifications du temps de Louis XII.

En 1814, lorsqu'on voulut mettre Orléans à l'abri d'un coup de main, après avoir barricadé, garni de chevaux de frise et de sacs-à-terre les autres portes et leurs alentours, on mura à pierres sèches le portail de la porte St-Jean.

En 1815, le maréchal Gouvion-St-Cyr et le général Dupont étant venus à Orléans passer en revue les troupes qui s'y trouvaient, et les

---

(1) Manuscrits du temps, et *Journal du Loiret* du 18 décembre 1832.

engager à servir le roi contre l'invasion de Bonaparte, un régiment de cuirassiers, qui dès le matin avait pris la cocarde tricolore, et qu'on obligea à midi à remettre la cocarde blanche, força le soir les deux généraux à se sauver de la ville en bateau, et sortit peu de temps après par la porte St-Jean, dont les soldats brisèrent les madriers servant depuis 1814 à la rendre plus solide.

En 1830 on répara, avec des dalles de pierre jointes à ciment, les voûtes supérieures de ses deux tours; on répara à neuf l'escalier qui conduisait au premier étage, et l'on répara avec soin la couverture du portail. En juillet 1830 on avait disposé sa tour du sud pour y déposer des poudres et des munitions de guerre.

DESCRIPTION. (1)

Cette porte se composait d'un long porche voûté, de 54 pieds, (18 mètres), de long, y compris un porche intérieur évasé, placé en avant de la porte en bois, et un autre porche extérieur où se relevait le pont-levis. Un guichet avec couloir étroit régnait dans l'épaisseur de la muraille, depuis le porche extérieur jusqu'à la herse. Le pont-levis en se relevant formait la porte extérieure; mais depuis sa suppression on en avait placé une. Aux deux tiers environ de la longueur

(1) Voyez le dessin et le petit plan qui est au bas.

du porche se trouvait la herse en fer, puis *l'assommoir,* espèce de vide pratiqué de haut en bas entre la herse et la porte intérieure, et par lequel on pouvait jeter du bois, des pierres et autres objets propres à obstruer le passage; plus loin était la porte intérieure en forts madriers doublés de fer, et enfin, à l'extrémité de l'évasement du porche du côté de la ville, une barrière en bois solide et semblable à celle qui existait en avant du pont-levis en tête du faubourg de St-Jean.

Au milieu du portail extérieur se voyait une niche très-bien sculptée et du même travail que la façade du musée; une statue de St-Jean, qu'on disait d'un bon goût, s'y trouvait, lorsque les protestans s'emparèrent de la ville et la mutilèrent; il serait à désirer qu'on conservât ce qui reste de cette niche.

Le portail ou porche était flanqué de deux tours semi-rondes, dont il était séparé par des murs de 4 m. (10 à 12 pieds) d'épaisseur, percés de canonnières donnant sous le porche et à l'extérieur.

Ces tours bien crénelées avaient, outre leurs casemates, un rez-de-chaussée de 16 pieds (5 m. 3 c. 25 m.) de hauteur sous voûte en plein cintre, un premier étage et un second qui se trouvait de plain-pied avec celui pratiqué au-dessus de la voûte du porche. L'épaisseur de leurs murailles était de 12 pieds dans le bas et de 8 pieds

dans le haut. Leur largeur, formant un seul cénacle au sommet, était de 15 pieds (5 m.) sur 37 pieds de long. Le cénacle qui régnait sur le grand porche était de 12 pieds (4 m.) de large sur 37 pieds (12 m. 3 c. 25 m.) de long. Deux portes vis-à-vis l'une de l'autre, et attenant à la muraille du côté de la ville, conduisaient des tours sur le porche. De ce même côté étaient deux escaliers à vis placés dans deux pavillons carrés élevés dans la partie est des tours, et dont les toitures étaient distinctes.

L'aspect de cette porte était sévère du côté de la ville, imposant et majestueux à l'extérieur, tant par sa masse que par la régularité de sa construction. Son revêtement était en entier en pierres de taille bien appareillées ; celui des tours était de même en pierre de tailles unies et à facettes, disposées symétriquement en échiquier, à 3 pieds de distance les unes des autres.

Ces tours semblent avoir été couvertes ou destinées à l'être ; en dernier lieu leurs créneaux supérieurs étaient couverts de lilas, cerisiers, pruniers qui leur donnaient un coup-d'œil pittoresque.

N'eût-il pas été possible de conserver ce monument et de l'approprier au logement des employés de l'octroi, et à des magasins qui manquent et seraient si nécessaires à nos portes de

ville ? Enfin n'aurait-on pas pu, comme dans plusieurs villes, restaurer ces fortifications, et les faire contribuer à l'embellissement de notre cité? Ce sont les dernières réflexions que nous arrache le regret de voir détruire, et dont la solution appartient aux gens de l'art. Pour nous, nous terminerons en émettant le vœu que la société veuille bien contribuer à perpétuer le souvenir de la porte St-Jean par un dessin et un plan dont nous possédons des croquis.

OBSERVATION

SUR UN LIPOME VOLUMINEUX DE LA RÉGION ISCHIOPÉRINÉALE, COMMUNIQUÉE A LA SOCIÉTÉ PAR M. LE DOCTEUR PAYEN.

Séance du 7 décembre 1832.

MESSIEURS,

Parmi les maladies chirurgicales il en est encore un grand nombre dont le diagnostic peut offrir quelques difficultés. Ainsi les tumeurs donnent chaque jour lieu à des erreurs, même de la part de personnes expérimentées. J'ai l'honneur de présenter à la société un de ces exemples. La tumeur dont il s'agit m'a paru remarquable sous le rapport de son siége, de sa nature et de la disposition des masses graisseuses qui la constituent, comme on peut

s'en convaincre par l'examen de la pièce anatomique que j'ai l'honneur de vous présenter.

Il n'est point rare de rencontrer chez l'homme des lipômes d'un volume beaucoup plus considérable; mais rarement, je crois, on les rencontre dans la région qu'occupait cette tumeur, bien que l'anatomie nous y démontre des pelotons de tissus graisseux assez abondans. Un fait assez important est la disposition des masses graisseuses, leur développement énorme, considérées isolément. Par leur rapprochement les unes des autres, elles simulaient à travers les tégumens amincis des espèces de circonvolutions viscérales; et si on fait attention aux circonstances qui ont accompagné l'apparition brusque de cette tumeur au siége spécial qu'elle affectait, son voisinage de grandes ouvertures naturelles, on s'explique alors aisément l'erreur à laquelle on pourrait être exposé quant à sa nature.

Pour rendre l'observation moins aride, j'ai cru devoir la faire précéder d'une courte description du tissu adipeux ou graisseux; j'ai pensé que ces détails anatomiques la rendraient plus complète.

Anatomie.

Il existe dans l'économie animale un tissu

très-inégalement répandu, connu sous le nom de tissu adipeux ou graisseux, qui a été long-temps confondu avec le tissu cellulaire. Il consiste en de petites vésicules membraneuses très-minces, dans lesquelles la graisse secrétée forme des granulations qui, par leur réunion, concourent à la formation de grains plus gros, puis de masses assez considérables, arrondies, de la grosseur d'un pois à celle d'une noix. Entre ces masses, ces grains et granulations sont logés les vaisseaux sanguins, dont les dernières ramifications se perdent dans les vésicules (1); on n'a pu y découvrir encore de vaisseaux lymphatiques ni de nerfs. Examiné dans différens points du corps, le tissu adipeux se présente sous des formes très-variées; sous la peau, sous forme de membrane plus ou moins épaisse, selon l'embonpoint du sujet; plus profondément, et à l'intérieur, il forme des masses assez irrégulières, pédiculées, etc. Se présentant en plus grande abondance dans certaines régions, dans l'orbite, dans l'épaisseur des joues, au creux de l'aisselle, aux mamelles, au pubis, autour des reins, aux

---

(1) Ces vésicules ne se voient qu'à la loupe. Monro estime leur diamètre à un cinq-centième ou huit-centième de pouce.

fesses, dans l'excavation du bassin, aux jarrets, etc. Malgré l'obésité la plus grande, il est cependant des parties qui en sont toujours dépourvues; ainsi les paupières, le nez, les oreilles, le prépuce, n'en présentent jamais; il y en a très-peu sous la peau du crâne, peu entre les muscles qui se meuvent beaucoup; il n'y en a point autour des tendons, ni au cerveau, ni aux poumons, etc.

L'accumulation de la graisse existe quelquefois dans certaines régions, aux mamelles, qui offrent chez certaines femmes un volume prodigieux; chez quelques hommes même elles présentent une sorte d'exubérance. On connaît aussi une conformation particulière aux femmes hottentotes, dont les fesses offrent une saillie graisseuse considérable. Chez quelques animaux cette même difformité se présente; au dos chez les chameaux, à la queue chez les moutons de Barbarie.

Le développement régulier et général de ce tissu constitue l'embonpoint (1); mais l'excès de

---

(1) Chez un homme adulte d'embonpoint ordinaire, la graisse est dans la proportion d'un vingtième avec le poids total. On l'a vu former la moitié et même les quatre cinquièmes du poids du corps; on a vu des sujets de 4 à 800 livres. De semblables faits

sécrétion graisseuse est désigné sous le nom d'*obésité*, *polysarcie*, état qui offre une foule de degrés, état qui devient vraiment morbide, quand cette accumulation de graisse devient générale, ou que, bornée à une petite étendue, elle forme une tumeur circonscrite qu'on connaît sous le nom de *lipôme*, ou loupe graisseuse, maladie dont je vous présente en ce moment un exemple.

Madame M. B....., âgée de 40 ans, d'un tempérament sanguin, d'une forte constitution, jouit d'une excellente santé. Très-bien réglée, elle eut à 19 et 21 ans des enfans, et c'est à peu près à sa vingt-cinquième année qu'elle commença à prendre de l'embonpoint. Il y a à peu près cinq ans qu'étant occupée à frotter un appartement, elle sentit en se baissant une espèce de crampe dans la cuisse gauche; elle l'attribua à une fausse position. Portant alors la main à la fesse d'où partait sa douleur, elle y sentit une tumeur

---

sont consignés dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie de Corvisart*. On voit l'observation d'une femme de 40 ans, dont les mamelles avaient 28 pouces de circonférence à leur base; elles pendaient jusque sur l'ombilic. Sous les aisselles la graisse tenait les bras soulevés et écartés du corps, etc.

dont le volume égalait celui d'un œuf d'oie. Cette tumeur, insensible à la pression, lui sembla prendre chaque jour un peu plus de volume; elle se détermina à consulter, quinze jours après l'accident, un médecin. Des cataplasmes furent appliqués, et quelques jours après il dit que c'était une hernie. Le surlendemain madame B.... se rend à Paris, consulte plusieurs médecins, qui conseillent, les uns des linimens, les autres un bandage; mais l'impossibilité de supporter ce dernier moyen le lui fit abandonner complètement. Elle revint à Orléans, vit des praticiens dont le doute, les craintes ne firent qu'accroître ses inquiétudes. Cependant on pensa pouvoir réduire la hernie ischiatique, et la maintenir à l'aide d'un autre bandage beaucoup plus fort et autrement disposé. Le bandage fut en effet appliqué; avec beaucoup d'efforts on refoula momentanément la tumeur, qui ne tarda pas à s'échapper. Le bandage ne put être supporté plus de deux heures, la malade se sentant défaillir par la compression de cet appareil. Cette tumeur avait alors le volume des deux poings, et chaque jour elle semblait augmenter à tel point que la malade se vit obligée de renoncer à marcher, gênée par le poids et le volume de la tumeur, le froissement qui en résultait et occasionnait

de l'inflammation aux tégumens, ce qui l'obligeait à garder le repos. Quelquefois à ces incommodités se joignaient des coliques, de l'embarras au ventre, accidens qui s'observaient assez fréquemment. Dans un voyage que madame B.... fit à quelques lieues d'Orléans, elle fit, en descendant de voiture, une chute sur le siége, qui occasionna une douleur si violente qu'elle perdit connaissance. Pendant plusieurs jours la tumeur resta sensible; son volume, sa tension augmentèrent; la pression resta douloureuse du côté de l'anus, et le moindre frottement était si insupportable, que la malade se vit forcée de garder le lit. Dans tout le côté gauche du ventre elle éprouvait des tiraillemens, des douleurs vives, ainsi que dans les reins, et un affaissement auquel succédaient fréquemment des défaillances. Madame B.... ne put revenir à Orléans que trois semaines après cette chute. Je la vis pour la première fois.

Etat de la tumeur avant l'opération.

La tumeur nous offrit le volume des deux tiers d'une tête d'adulte, occupant toute la partie interne et inférieure de la fesse, s'étendant, d'arrière en avant, de la région ischiatique à la commissure postérieure de la vulve, et, de dehors en dedans, de la tubérosité ischiatique,

recouverte par la tumeur, à la marge de l'anus, qu'on ne pouvait apercevoir qu'en portant fortement la tumeur en dehors. La peau était extrêmement tendue et amincie dans la région périnéale, surtout vers l'anus, où elle était très-rouge et douloureuse; en dehors elle conservait toute sa résistance et son épaisseur naturelle; elle était sillonnée par des veines engorgées. A travers les tégumens on sentait des espèces de bosselures qu'on aurait pu prendre pour des anses intestinales avec d'autant plus de facilité que les parties semblaient augmenter de volume et se tendre, ainsi que toute la tumeur, dans les efforts que faisait la malade. En cherchant à réduire cette tumeur, on sentait aisément qu'il y avait refoulement en différens sens; mais rien ne rentrait, quelle que fût la position donnée à la malade; point de fluctuation gazeuse; la tumeur était assez mobile, d'une mollesse partout égale, non élastique, son poids léger à raison de son volume.

D'après cet examen, il me sembla certain qu'il s'agissait d'un lipôme; le siége qu'il affectait s'expliquait naturellement par l'abondance des pelotons graisseux qu'on observe ordinairement dans la région inférieure du bassin; les bosselures n'étaient dues qu'à leur rapprochement. Je fis part à la malade, qui

demandait du soulagement, de mon désir de la guérir radicalement au moyen d'une opération qui ne me paraissait point douteuse dans ses résultats. Mon avis étant goûté par quelques-uns de mes confrères appelés le lendemain (4 novembre 1830), nous opérâmes de suite, la malade se trouvant dans les conditions les plus favorables.

La malade couchée sur le ventre, la cuisse gauche un peu en dehors, les tégumens bien tendus, une incision commencée vers le tiers externe de la tumeur en fit aussitôt reconnaître sa nature purement adipeuse; l'incision s'étendit, de haut en bas, à deux pouces et demi du sacrum jusqu'à l'extrémité postérieure de la grande lèvre, en décrivant une courbe légère; de cette ligne en fut conduite une seconde en dedans. Ces deux lignes demi-elliptiques comprenaient dans leur aire un grand lambeau de peau amincie, dont la conservation semblait inutile; les dissections furent faites assez facilement de chaque côté. Le lambeau interne, plus mince et plus adhérent par l'inflammation qui avait précédé, fut disséqué avec le plus grand soin à mesure qu'on approchait de l'anus; la tumeur fut alors repoussée en dehors, pour l'isoler plus profondément de la paroi du rectum sur lequel elle s'ap-

puyait, et qu'elle entraînait par quelques adhérences et son propre poids. Bientôt on arriva à la base de la tumeur, formée de masses graisseuses plus ou moins rapprochées les unes des autres; quelques-unes s'enfonçaient vers l'échancrure ischiatique, les autres dans le bassin par la vaste échancrure périnéale, soulevées, attirées au dehors. Quelques liens vasculaires assez volumineux, que nous liâmes d'abord, étant divisés, la tumeur nous offrit un volume plus considérable, un tiers d'elle nous ayant été dérobé par la profondeur de son siége. Cette partie adhérente offrait plusieurs prolongemens graisseux, dont quelques-uns ne tenaient à la masse que par un pédicule assez mince (1).

Les vaisseaux, quoique peu volumineux, mais nombreux, ayant donné lieu à un écoulement de sang assez abondant, la ligature en fut faite, les fils relevés vers un des angles de la plaie dont les lèvres furent rapprochées mollement à l'aide de bandelettes de diachylon, de charpie et de compresses fines. Au fond de la cavité énorme furent placés des bourdonnets de charpie : un bandage approprié servit à maintenir les pièces de l'appareil.

L'opération fut suivie d'un suintement de sang qui n'eut rien d'inquiétant; le len-

(1) La tumeur pesait près de cinq livres

demain il s'y joignit l'écoulement menstruel. La douleur de la plaie fut médiocre, quelques mouvemens trop étendus excitèrent un surcroît d'inflammation, les bords de la plaie se tuméfièrent, sa surface devint un peu grisâtre; sa suppuration devint séreuse, fétide; la fièvre très-intense; il y eut du délire; les émolliens locaux et internes diminuèrent les accidens. Bientôt la malade put goûter du sommeil, la suppuration devint de bonne nature, à mesure que l'inflammation diminua; les bords de la plaie s'affaissèrent: chute des ligatures le 8e jour, les bourgeons charnus pullulèrent du fond de cette vaste plaie, qui bientôt ne forma plus qu'un sillon profond, auquel succéda une cicatrice linéaire peu déprimée, solide et sans douleur, qui laisse tous les mouvemens de cette région et de l'extrémité libres et étendus.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA MALADRERIE DU GRAND-BEAULIEU, AU DIOCÈSE DE CHARTRES;

Par M. Lejeune, correspondant de la Société.

Séance du 1er mars 1833.

L'invasion d'une partie de la France, dans le dixième siècle, par les Normands, avait

rendu le territoire des *Carnutes* (l'évêché de Chartres) le théâtre déplorable des guerres les plus affreuses et les plus dévastatrices. Le pillage, le viol, l'incendie, la mort, avaient désolé cette contrée au-delà de toute expression; une misère profonde et des maladies contagieuses, tristes et inévitables résultats de ces grandes calamités, pesaient d'une manière épouvantable sur les populations.

Thibault III, comte de Chartres, touché, sans doute, d'une infortune aussi accablante, voulant venir au secours des nombreuses victimes de tant de malheurs, et leur offrir un asile et les soulagemens que réclamait impérieusement un tel état de choses, fonda, en 1054, près du hameau appelé le Grand-Beaulieu, au sud et à peu de distance de la ville de Chartres, un hôpital devenu célèbre, qui prit le nom de *Maladrerie*.

Cet établissement de charité, créé par une généreuse bienfaisance qui honore l'esprit philanthropique de l'époque, reçut peu d'années après, et à la suite de la première croisade de 1096, le nom de *Léproserie*.

Ces sortes d'hospices se propagèrent bientôt d'une manière extraordinaire sur tous les points de la France, qui se trouva infectée d'une maladie horrible qui jusque là lui était incon-

nue, la *lèpre*, triste fruit des guerres lointaines, entreprises et soutenues pendant plusieurs siècles sous un climat tout-à-fait opposé à notre température. Toutefois, il serait possible qu'elle y eût été introduite quelques années avant le retour des premiers croisés, par les nombreux pélerinages à la Terre-Sainte, déjà si fréquens alors; et le besoin d'arrêter promptement les progrès rapides et effrayans d'une contagion aussi funeste dut naturellement augmenter dans une large proportion le nombre de ces pieux établissemens.

Le titre primordial de cette fondation, qui a disparu, portait, d'après les détails que l'on en retrouve dans quelques manuscrits qui en ont conservé des traces, que le premier fondateur de cette maladrerie avait privilége de jouir, pendant la semaine où se trouve la fête de saint Simon et de saint Jude, du droit de foire et de marché, avec pareil droit de grosse coutume, à l'égal des prérogatives, sur ce point, des comtes et évêques de Chartres, pendant l'année.

Thibault fonda en même temps la chapelle du Petit-Beaulieu, qui cependant ne fut dédiée qu'en 1094, du consentement d'Yves, évêque de Chartres. Il donna, sans contredit, de grands biens à cet hôpital, qui dans la

suite devint excessivement riche par les dons et les largesses des rois et des grands seigneurs.

Cette léproserie fut augmentée et achevée, en 1120, par Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, auquel il dut de grandes marques de munificence. Ce prince était fils de Guillaume-le-Conquérant. Henri Ier était donc oncle de Thibault IV, dit *le Grand*, comte de Chartres; et cette alliance explique l'intérêt que ce roi prit à la construction des bâtimens de cet hospice, sur les sollicitations de sa sœur Adèle, comtesse de Chartres et mère de Thibault IV.

On peut juger de la célébrité dont jouissait cet hôpital par le passage suivant, extrait de Jumiége, dans Duchesne ou D. Bouquet: « *Xe-* « *nodochium elephantiosorum, Carnoti manen-* « *tium, opus videlicet, pergrande ac mirifi-* « *cum ipsius (Henrici, regis Angliæ) munifi-* « *centia complevit.* »

Les vicomtes de Chartres, et particulièrement ceux de la maison de Rochefort, y ont aussi fait de grands legs.

La force des circonstances en ayant consacré spécialement l'usage aux *lépreux*, comme un asile dans lequel, séquestrés de la société, ils devaient trouver toutes les ressources morales et physiques indispensables à la vie so-

litaire à laquelle ils se trouvaient condamnés; loin du monde dont le malheur les avait séparés, les fondateurs, qui ne cessèrent pas d'y exercer leur droit de patronage, admirent, pour y célébrer le service divin, avoir soin des malades et veiller sur leurs intérêts, une *confrairie* de prêtres séculiers nommés *condonnés*, parce qu'ils s'y donnaient eux-mêmes, avec leurs biens, pour servir les malades, sous la conduite d'un *chef* qui les faisait vivre dans l'observance d'une règle spéciale, sans néanmoins qu'ils s'engageassent dans aucun vœu.

Le premier d'entre eux, principal chapelain des lépreux, s'appela *prieur*, ou maître chargé en chef de l'administration. Elu par ses confrères sains et malades (les lépreux étaient tous ainsi qualifiés), il était confirmé par les évêques de Chartres pour le spirituel, et par les comtes pour le temporel. Ce *prieur* continua ainsi d'être élu par ses confrères jusqu'au temps du concordat fait entre François I[er] et Léon X.

Outre les frères *condonnés*, il y avait dans la maison des *frères laïcs* et des *sœurs*, chargés de concourir au service des malades. On compta, à cette première époque, jusqu'à *quarante confrères* et *trente sœurs*. Rien d'important ne se faisait que de l'avis et du con

sentement des uns et des autres. Les comtes de Chartres leur avaient adjoint quatre bourgeois de la ville, sous la dénomination d'*avoués* (*advocati*) et *servans* des lépreux. L'élection de ces *avoués*, faite par les confrères sains et malades, était confirmée par les comtes, qui les avaient affranchis de toutes impositions, et constitués en la garde de leurs mains. Ils servaient en personne les malades, faisaient partie des membres de la maison, et avaient inspection sur l'administration.

Les *sœurs*, chargées particulièrement du soin des *lépreuses*, faisaient leurs lits, leur donnaient les alimens et les médicamens nécessaires; elles opéraient, de la main, aux épreuves de la lèpre sur les femmes. Membres de l'administration, elles étaient parties et en nom dans les actes et dans les procès. *Sœurs condonnées*, elles observaient les statuts des *frères condonnés*, et jouissaient de leurs priviléges; elles concouraient à l'élection du prieur, ou du maître de la maison; l'une d'entre elles pouvait même remplir cette place. On voit en effet, en 1420, une sœur nommée *Jeanne Lamboyne, prieure du prieuré, maison et léproserie de Beaulieu.*

Yves, évêque de Chartres, augmenta les revenus de la maladrerie du Grand-Beaulieu, et prescrivit, vers l'année 1115, aux

prêtres et aux frères séculiers chargés du soin des malades, du gouvernement et de l'administration de cet hôpital, la règle de saint Augustin, suivant laquelle ils devaient vivre en commun. Il paraît même que ce fut lui qui les institua à cette époque, ainsi que les statuts sur lesquels furent basées, pour l'avenir, la discipline et l'administration générale des personnes et des biens de cette maison.

La consécration de l'église de la maladrerie fut faite en 1134, par Geoffroy, évêque de Chartres.

Le *prieur* et les *confrères* étaient vêtus de *robes noires*, agrafées par devant; de même que les prêtres séculiers, ils portaient un bonnet violet, avec le chaperon à bourrelet sur l'épaule gauche; et pour pourvoir à cette dépense, comme à son entretien, ils avaient droit, sur les revenus du Grand-Beaulieu, à une somme même plus forte que celle qui leur était nécessaire pour cet objet.

Les *frères ladres* du Grand-Beaulieu portaient des manteaux de couleur *gris-brun*, appelés *sarrots*, à l'instar des Minimes, pour les distinguer des prêtres et des autres hommes. Ils faisaient faire et payaient eux-mêmes leurs habits; ils achetaient et portaient des chaperons à bour-

relets, à l'usage des séculiers; ils étaient logés dans des petites chambres ou cellules.

Les *sœurs* avaient leur logement et leur chapelle dans la cour du côté du grand chemin, et se trouvaient ainsi séparées de la maison commune et de la chapelle des hommes; elles étaient vêtues d'étoffe de *laine grise*.

Néanmoins, en 1443, Pierre Beschebien, évêque de Chartres, ordonna que les *confrères condonnés* porteraient un *habit roux* et une *chappe noire;* et messire Louis Guillard, aussi évêque de Chartres, procédant à la réforme du Grand-Beaulieu, selon l'arrêt du dernier mars 1529, statua : *Qu'ils porteroient une grande lettre L, de demi-pied de long, de drap roux, en leurs robes, au côté senestre, devant leur poitrine, parce qu'ils faisoient l'épreuve des ladres; qu'ils devoient les toucher, les visiter et parler à eux; qu'ils pouvaient être infectés, et qu'il étoit à propos qu'ils portassent cette marque, pour faire connoître au peuple l'état où ils étoient.*

Les frères clercs et les frères laïcs appelèrent de ce statut, et le parlement, le 23 décembre 1553, ordonna qu'il ne serait point exécuté à l'égard du *prieur* et des frères clercs, et par conséquent il le confirma à l'égard des laïcs.

L'hôpital du Grand-Beaulieu était la *lépro-serie-mère* de tout le diocèse de Chartres. C'était là que tous ceux qui, dans son étendue, étaient soupçonnés, ou véritablement attaqués de la lèpre, venaient subir les épreuves qui devaient constater le fait et déterminer l'administration, soit à les renvoyer dans leurs familles, s'ils ne s'en trouvaient pas atteints, soit à en ordonner le dépôt dans les léproseries de leurs paroisses respectives, ou dans celle qui en était la plus voisine. On dressait du tout un procès-verbal détaillé qui comprenait la décision des administrateurs et des frères et sœurs condonnés.

Ce point, attesté comme un usage établi de temps immémorial par les statuts diocésains, renouvelés et confirmés, en 1742, par M. de Merinville, évêque de Chartres, se trouve constaté dans un acte du 3 mai 1440, rapporté dans le vu des pièces d'un arrêt de la chambre royale du 22 septembre 1676, à l'égard d'un nommé Robert Chrosnière, natif de Nogent-le-Rotrou, trouvé malade de la lèpre *aux épreuves à Chartres*, et présenté par le chapelain curé de Notre-Dame dudit Nogent, accompagné des trésoriers de ladite église et de plusieurs paroissiens, avec la croix et la bannière, au maître de la maladrerie de Nogent, lequel l'y admit, à la charge d'être sujet à l'ad-

ministrateur, de ne point sortir de la maladrerie sans son congé, de lui bailler la déclaration de ses biens, meubles et héritages; de ne les point aliéner sans son consentement; il lui fit en outre jurer, sous peine d'être chassé, de ne frapper aucune personne, de ne point dérober, de ne commettre aucune luxure, consentant que ses meubles apportés dans la maison, le tiers de ses héritages patrimoniaux et la moitié de ses acquêts appartinssent au maître administrateur.

Pour éviter dans ces sortes d'épreuves et dans les décisions qui en étaient la suite toutes collusions et tout inconvénient, on prenait les précautions les plus grandes, prévues et spécifiées dans la décision du concile de Erisengen, en 1440.

Aussitôt que dans une paroisse quelqu'un était soupçonné, sur des indices vraisemblables, d'être infecté de ce mal cruel, soit qu'il y fût né, soit qu'étranger il s'y fût arrêté, de suite, à la requête des gagers de la fabrique, poursuite et diligence du promoteur, il était cité à comparaître en personne devant l'official, pour être visité et examiné fidèlement *par les prêtres et les frères du Grand-Beaulieu, léproserie de Chartres.* Les frais de cette visite et de cet examen étaient avancés par la paroisse, qui

s'en faisait rembourser par le soupçonné, s'il avait de quoi payer.

Lorsque ce dernier, d'après le résultat de l'expertise, avait été déclaré lépreux par l'évêque ou l'official, le curé était tenu de l'annoncer au prône de la messe paroissiale le dimanche, veille du jour où il devait le retrancher de la société, avec toutes les formalités suivantes, prescrites par le rituel.

« Alors le *lépreux*, averti, attendait à la porte « de sa maison, couvert d'un voile noir, tel « qu'on en met sur les cercueils. A l'arrivée « du curé, celui-ci, revêtu d'un surplis et d'une « étole, précédé de la croix, allait le cher- « cher pour le conduire à l'église, après l'a- « voir aspergé d'eau bénite. Le malheureux « suivait à certaine distance la procession du « clergé. Arrivé dans l'église, il était placé à « genoux, devant l'autel, sous des tréteaux « couverts d'un drap mortuaire. On faisait de « point en point l'office des morts, et on exé- « cutait toutes les cérémonies usitées pour les « enterremens.

« Le *lépreux*, après avoir entendu la messe « et s'être confessé, étant sorti de l'église, se « tenait debout à la porte; chacun lui jetait « de l'eau bénite; il était recommandé aux « prières du peuple. On le reconduisait ensuite

« dans le même ordre où on était allé le « chercher. Arrivé à la dernière demeure qui « lui était destinée, le prêtre lui jetait avec « une pelle de la terre sur l'un de ses pieds; « il l'exhortait à la résignation et à la patience; « il lui faisait, avant de se retirer, les défenses « conçues en ces termes (dont il lui donnait la copie par écrit, et auxquelles il jurait par serment de se conformer en tous points) :

« Je te défens que jamais tu n'entres dans « l'église ou moustier, en foire, en moulin, « en marchié, ne en compagnie de gens.

« Je te défens que tu ne voises point hors « de ta maison sans ton habit de ladre, afin « qu'on te connoisse, et que tu ne voises point « des chaux.

« Je te défens que jamais tu ne laves tes « mains, ne autre chose d'entour toi, en ri- « vage, ne en fontaine, ne que tu ne boives; « et si tu veux de l'eau pour boire, puise en « ton baril et en ton écuelle.

« Je te défens que tu ne touches à chose que tu « marchandes ou achettes, jusqu'à temps qu'elle « soit tienne.

« Je te défens que tu n'entres point en ta- « verne; si tu veux du vin, soit que tu l'achettes, « ou qu'on te le donne, fais-le entonner dans « ton baril.

« Je te défens que tu ne habites à autre femme « qu'à la tienne.

« Je te défens que se tu vas par les che- « mins, et tu encontres aucune personne qui « parle à toi, et que tu raisonnes, que tu te « mettes au-dessous du vent avant que ce que « tu répondes.

« Je te défens que tu ne voises point par « étroite ruelle, afin que si tu encontres au- « cune personne qu'elle ne puisse pis valoir « de toi.

« Je te défens que si tu passes par aucun « passage tu ne touches point au puits, ne à la « corde, si tu n'as mis tes gants.

« Je te défens que tu ne touches à enfant, ne « leur donnes aucune chose.

« Je te défens que tu ne boives, ne manges à « autres vaisseaux qu'aux tiens.

« Je te défens le boire et le manger avec com- « pagnie, sinon avec lépreux. »

Les marguilliers de la paroisse où le lépreux était né étaient obligés de lui fournir une *casaque* nommée *housse*, une *cliquette* (1),

---

(1) Espèce de *crécelle*, instrument qu'ils étaient obligé d'agiter quand ils voyageaient, afin par son bruit d'avertir de leur présence ou de leur passage, hors des *léproseries*.

un petit *baril*, une *besace*, une *jument* ou un *cheval*, un logement habitable, lorsqu'il n'y avait point de léproserie sur les lieux, et tous les ustensiles qu'on avait coutume de donner dans le diocèse de Chartres, une écuelle, une cuillère et une fourchette en bois, etc.; le tout aux frais de la paroisse, à moins que le lépreux ne fût en état de subvenir à la dépense de tout cet attirail.

Le lépreux était-il né dans la ville et banlieue de Chartres? son curé, après l'épreuve de la lèpre, le conduisait processionnellement avec le clergé, précédé de la croix et de la bannière, jusqu'à la porte du *Grand-Beaulieu*; là, il disait à l'administrateur, qui sortait pour le recevoir, qu'il lui amenait un *tel*, *déclaré lépreux*, conformément aux épreuves dont il lui remettait l'attestation.

Alors le prieur, ou l'administrateur en chef, demandait au malade quels étaient son pays, son père, sa mère et ses parens; s'il avait été marié, s'il avait des enfans, s'il voulait entrer dans la maladrerie et se conformer aux coutumes de la maison, qu'il lui expliquait. Ce dernier, après avoir satisfait à toutes ces questions, prêtait le serment, exigé de lui, d'observer les statuts de la léproserie, d'en défendre

et même d'en accroître les priviléges et les franchises.

Telles étaient les principales formalités qui précédaient la réception d'un malade dans la léproserie du *Grand-Beaulieu*.

Ils pouvaient se marier; eux seuls étaient les maîtres et les propriétaires des biens de l'hôpital. Ils concouraient par leurs suffrages à l'élection des *prieurs* ou *maîtres*, et à celle des quatre *avoués* ou *servans*. Ils étaient parties dans les actes. C'était à eux que toutes les donations étaient faites; les autres membres de la maison n'étaient que les serviteurs des malades, les curateurs et les administrateurs de leurs biens. Séquestrés du commun des hommes, unis par l'identité du mal contagieux qui les rendait des objets d'horreur et d'effroi, astreints à l'exécution des mêmes statuts, rassemblés dans la même maison, à laquelle ils donnaient leurs personnes et une grande partie de leurs biens, et dans laquelle ils étaient admis après des épreuves et des cérémonies dont les détails qui précèdent offrent une idée, assistant ensemble au service divin dans leur chapelle, formant ainsi une *confrairie* (puisqu'ils avaient la dénomination de *frères*); menant par état, et conformément aux lois du royaume, une vie solitaire; vêtus d'habits d'une couleur uniforme, spéciale et

déterminée, pour les distinguer des autres hommes; enfin logés dans de petites chambres ou *cellules*, le titre de *religieux* pouvait en quelque sorte leur convenir, dans le même sens que celui de *monastère* aux maisons qu'ils habitaient, et qui fut quelquefois attribué aux *léproseries*.

« Dans la maladrerie de Beaulieu, en 1563, « on donnait aux lépreux chartrains, savoir, à « chacun, tant hommes que femmes, et par « repas, un pain pesant une livre et demie, « froid et rassis, six camuses et une pinte de « vin par jour, plus ce qui leur était néces- « saire pour leur pitance en chair, poisson, « sel, verjus, vinaigre et autres choses;

« Plus, à chacun douze sous huit deniers « tournois, lorsqu'ils communiaient les jours « de Pasques, de Noël, de la Pentecôte, de « l'Assomption de la Vierge et de la Tous- « saint.

« Plus, pour se réjouir entre eux la veille des « Rois, un gâteau où il y avait une fève, avec « double pitance de vin.

« Plus, pour quatre malades, une charretée « de bois par chaque mois, depuis Pasques « jusqu'à la Saint-Remy, et une charretée « et demie depuis la Saint-Remy jusqu'à Pas- « ques.

« Plus, pour chaque malade, tant hommes « que femmes, par semaine, deux sacs de « charbon ; le bois et le charbon devaient être « rendus et livrés devant leurs portes.

« Les hommes avaient chacun pour leur ves- « tiaire trente sous tournois, et les femmes « quinze sous.

« On leur fournissait, pour trois, une cham- « brière, laquelle, outre ses gages, était en- « tretenue de souliers. »

(*Extrait des registres du baillage, siége et présidial de Chartres. Adjudication faite à Jean Gauville, le 7 juin 1563, du temporel de la maladrerie de Beaulieu, saisi à la requête du procureur du roi.*)

Cette pièce est relatée avec ses clauses dans l'arrêt de la chambre royale du 22 septembre 1676.

Les lépreux, soit pour arriver à la maladrerie du Grand-Beaulieu, soit pour en sortir et se rendre ailleurs, ne devaient parcourir que des chemins qui leur étaient spécialement consacrés, et qui, de nos jours, conservent encore la dénomination de *chemin aux ladres*.

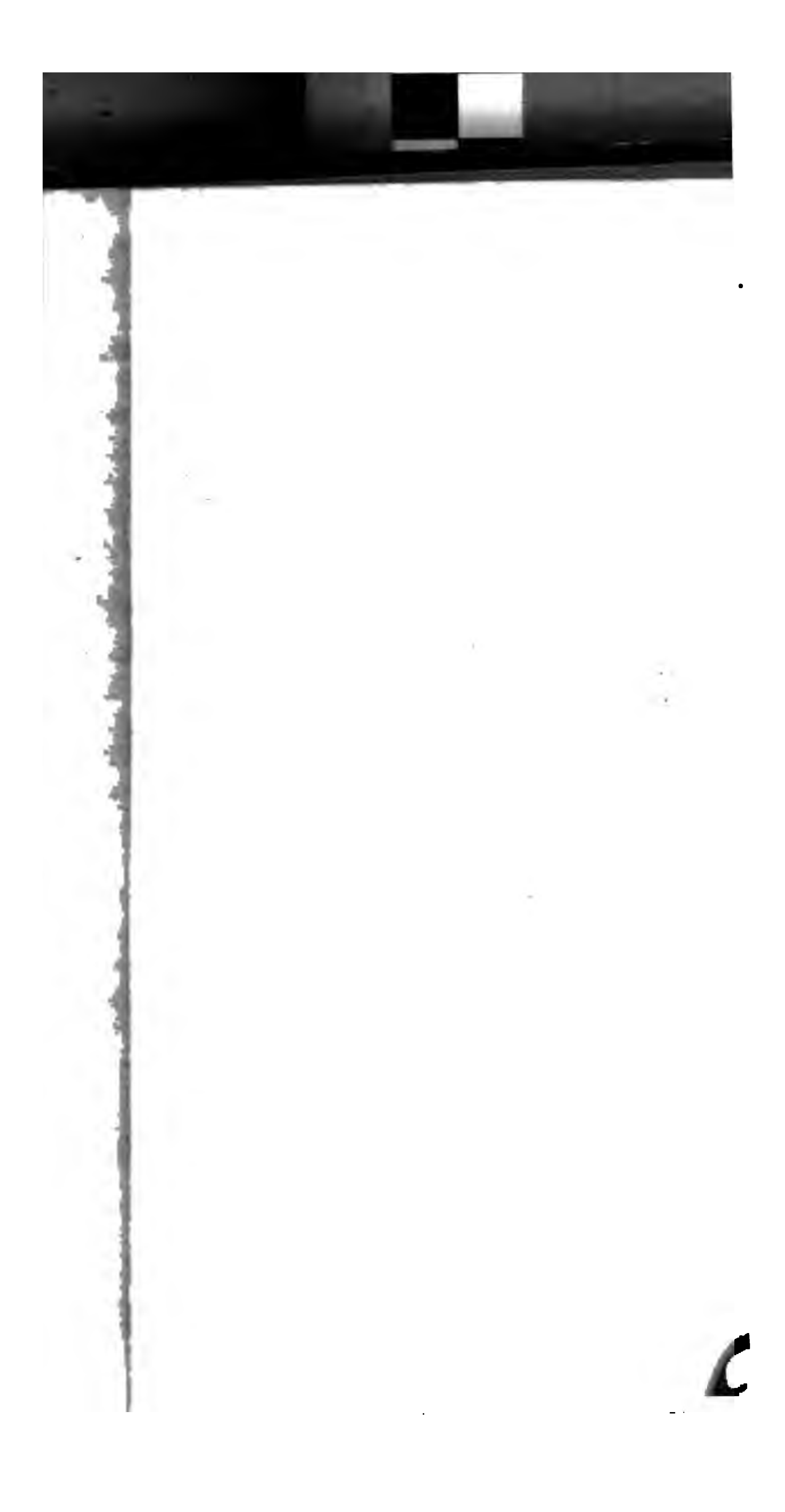
La lèpre, qui, pendant six siècles consécutifs, avait désolé la France, ayant perdu graduellement sa cruelle intensité, les léproseries devinrent successivement désertes, et celle du Grand - Beaulieu dut subir le même sort. Les

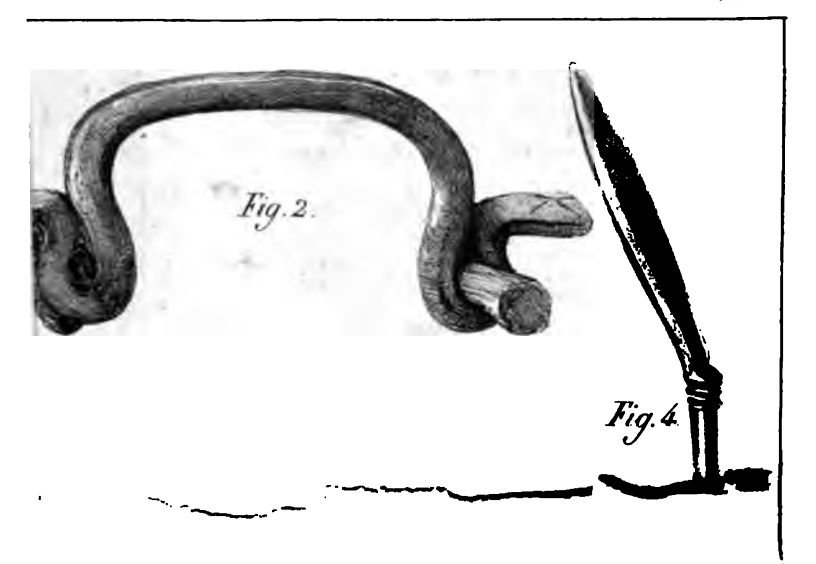
guerres et les désordres qui en sont inséparables, les siéges que la ville de Chartres eut à subir dans ces temps de calamités, les incendies et les saccagemens que cet hôpital éprouva, au milieu de tous ces malheurs, dont profita la cupidité des administrateurs, pour usurper les biens considérables dont il se trouvait doté, furent la cause que les sœurs qui y étaient établies depuis son origine furent réunies aux religieuses de Belhomer, dans le Perche, qui vivaient sous la règle de Fontevrault, et amenèrent la saisie des biens de cette maladrerie, qui alors avait pris le titre de *prieuré*, par suite de l'envahissement des prieurs qui la gouvernaient; elle eut lieu en vertu d'un édit de 1561, à la requête de M. le procureur-général du parlement du Paris, et l'administration de ses biens fut, pendant près de neuf années, confiée à des commissaires nommés dans des assemblées tenues en l'hôtel-de-ville de Chartres.

Cet état de choses continua, au milieu des désordres de la guerre civile, jusqu'en 1659, époque à laquelle cette maison et tous les biens qui lui appartenaient devint l'apanage du *grand séminaire* diocésain, par lettres-patentes du mois de décembre de ladite année 1659, confirmatives du décret de l'évêque de Chartres, du 12 novembre précédent.

Cette nouvelle création, précédée, accompagnée et suivie de toutes les formalités légales et nécessaires en pareil cas, et qui lui assurèrent une existence paisible et sans troubles de cent trente-quatre ans, soutenue par quatre-vingt mille livres de rentes, trouva son terme à la fin de 1792, sort commun de tous les établissemens de ce genre au commencement de notre révolution; de sorte qu'aujourd'hui il ne reste plus de traces de ce monument de la pieuse générosité qui l'avait fondé dans le principe, il y a près de huit siècles, et dont la durée particulière comme hôpital fut de six cent cinq ans.

A l'époque de sa destruction, en 1793, on vit s'élever sur ses ruines une habitation particulière, qui elle-même disparut en 1820 avec son parc, qui fut défriché; ainsi l'emplacement qu'occupait la léproserie du Grand-Beaulieu, livré maintenant à la culture, ne conserve aujourd'hui des traces de son existence passée que quelques voûtes souterraines que recèle le sein de la terre, comme témoins muets des vicissitudes des choses humaines.




Fig. 2.
Fig. 4.

MÉMOIRE

SUR DES MÉDAILLES ROMAINES, DIVERS OBJETS ANTIQUES ET UNE STATUETTE TROUVÉS PRÈS DU CHEMIN DE MEUNG A CHARSONVILLE ET DANS LES COMMUNES DE BACON, CRAVANT, JOSNE ET ORLÉANS;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 24 *mai* 1833.

Messieurs,

La découverte faite récemment d'un grand nombre de médailles romaines et d'un petit instrument antique en argent, près du chemin communal de Meung à Charsonville, nous engage à vous offrir des notes recueillies sur cette localité en même temps que des renseignemens positifs et certains sur ces objets enfouis depuis plusieurs siècles.

Des titres très-anciens, relatifs au château de Meung-sur-Loire, et à diverses propriétés voisines, la légende de St-Liphard, où se trouve l'absurde conte du dragon qu'il arrêta près d'une fontaine peu distante de la grotte qui servait de retraite à ce fils d'un roitelet du Mans, devenu gouverneur d'Orléans, son voyage dans cette dernière ville par la *voie* qui conduisait en passant dans les marais et au pied

du château de Meung (*castrum Magdunense*) ruiné par les Huns et les Vandales au temps d'Attila, enfin la tradition du pays sur un chemin pavé et bordé à quelque distance de *pierres grandes*, *pierres à fées*, etc.; toutes ces données nous ont excité à examiner si réellement il avait existé du temps des Gaulois ou des Romains une route traversant la Beauce vers ce lieu.

Nos recherches nous ont conduit à reconnaître non-seulement l'ancienne existence d'un chemin fréquenté, mais encore l'établissement incontestable d'une voie romaine, ou des premiers temps de notre monarchie, qui devait conduire de Chartres à la Loire, avec un embranchement qui se dirigeait de Charsonville vers la petite ville de Tavers, en longeant les monumens druidiques qui avoisinent encore la vallée des Buis, tant à Feularde qu'au clos de Guigne, et dont M. Pellieux aîné, notre ancien collègue, vous a signalé l'existence en 1822. La route principale passait au Coudray, au Bardon, et aboutissait à Meung, ainsi que le prouvent les faits suivans.

Une contestation survenue entre des propriétaires riverains de ce chemin pour empiétement sur la voie publique, vis-à-vis la commune de Bâcon, à la hauteur de la ferme

d'Oursière, a donné lieu à des fouilles que nous avons fait faire pour bien connaître la direction et la largeur du chemin primitif. Nous fûmes très-étonné de trouver en ce lieu, à plus de cinq pieds de bas, de très-larges et longs accotemens de pavés liés en ciment dans quelques parties, et le pavé lui-même bien disposé et en assez bon état dans une largeur de dix-huit pieds environ. La terre qui le recouvre, étant toute de la même nature que celle des champs voisins, a sans doute été accumulée dessus par le versant des charrues.

Dès lors nous fûmes convaincu que cette route, pavée avec soin, encaissée de solids bordages maçonnés, d'une nature autre que celle des pierres du lieu même, avait dû être un travail romain, ou du moins des premiers temps de notre monarchie.

Plus tard notre attention se porta sur la direction de cette voie gallo-romaine.

Depuis Meung jusqu'au Bardon nous n'en trouvâmes aucune trace, si ce n'est dans un seul endroit du vieux chemin parallèle au nouveau, et aujourd'hui a peu près abandonné.

Au-delà de la petite paroisse du Bardon on reconnaît aisément, dans les pentes où l'eau dégrade le chemin, de nombreux fragmens des antiques accotemens dont nous avons parlé. En appro-

chant de la ferme de la Chapelle, ces anciennes traces sont très-sensibles; c'est à peu de distance de cette ferme, à l'ouest, que des médailles ont été déterrées, ainsi que nous le dirons plus loin. Les vestiges de la route primitive disparaissent bientôt, et se montrent encore un peu vers l'embranchement du chemin de Bâcon, non loin duquel on aperçoit une butte de terre que nous croyons être un *tumulus*. Dans toute l'étendue, ou à peu près, du domaine de la ferme d'Oursière qui longe la route, et où se trouvait jadis un très-beau dolmen, l'ancien chemin est recouvert de cinq, six et sept pieds de terre; mais à l'extrémité, vers le château du Coudray, non loin d'une pierre appelée dans le pays la *pierre bouteille* (ancien dolmen incliné), on retrouve les ruines de l'ancienne voie romaine, qui continue jusqu'à Charsonville sans laisser d'apparences bien sensibles, soit que le pavé en ait été détruit, ou qu'il soit recouvert de terre, ce qui est plus probable; car dans beaucoup d'endroits le chemin est plus élevé que les champs, et forme une espèce de chaussée.

Cette route ancienne devait être regardée comme une communication très-utile, et devait être aussi très-fréquentée, pour qu'on ait fait les frais de la paver avec autant de soin dans un pays où la pierre propre à ces travaux n'est

pas très-commune, et où le fond du sol se prête peu à ces sortes de travaux. Nécessairement des établissemens ou habitations gauloises ou gallo-romaines ont dû être formés le long de cette voie, ce qui explique les découvertes qui ont eu lieu, à diverses époques, dans cette localité, et dont nous vous signalerons les principales.

Il y a peu d'années, la sécheresse ayant donné la possibilité de nettoyer et de creuser la mare du village de Cravant, peu distant de cette voie; on déterra, vers le milieu, des tombes en pierre, des ossemens épars, ainsi que des médailles romaines de moyen bronze, des règnes de Vespasien et de Commode. L'une de ces médailles se trouvait dans le crâne d'une des têtes; c'était probablement le denier pour Caron mis dans la bouche du défunt, et que la pulvérulence des os intérieurs avait laissé passer en cet endroit.

Vers l'année 1810, le fermier d'Oursière, incommodé pour ses labours de la position du dolmen, dont nous avons déjà dit un mot, en fit briser les quatre supports, et amena, avec beaucoup de peine et de frais, la table principale de silex dans la cour de la ferme, où elle fut creusée pour servir à abreuver les bestiaux, destination qu'elle a encore. Sa longueur est de dix à onze pieds, sa plus grande largeur de

cinq à six pieds, son épaisseur de quatre pieds à quatre pieds et demi, et elle contient cinq à six poinçons d'eau. Sous ce dolmen furent déterrés des ossemens peu altérés, d'autres incinérés, et quelques médailles, dont une seule, du temps de Domitien, nous a été montrée.

En 1789, une fouille fut tentée sous la *pierre bouteille*, dolmen incliné que nous avons signalé près du Coudray, non loin du hameau de Chandry, sur les propriétés de Mlle de Champvallins ; mais elle fut abandonnée par la crainte de voir la pierre principale glisser dans l'excavation malgré les travailleurs. Son nom populaire lui vient probablement de sa forme analogue, de loin, à celle des bouteilles de grès des moissonneurs. Il paraît que dans cette tentative de fouille on déterra une ou deux médailles et quelques fragmens de verre irisé, au moins c'est ce qui nous a été assuré, et ce dont M. Pellieux aîné nous a dit avoir eu connaissance.

Une tranchée a été pratiquée ou plutôt commencée dans le *tumulus* situé près du chemin de Bâcon, soit pour enlever des terres, soit pour fouiller cette butte, et nous n'avons pu avoir d'autres renseignemens à cet égard que ceux-ci. L'ancien propriétaire de la terre de la Touanne, lorsqu'il fit travailler au château, eut

l'intention de placer un moulin à vent sur cette butte, et y fit faire quelques travaux pour s'assurer de sa solidité.

En mars 1832, le fermier de M. de Billy, à la Chute, au hameau de Villeséry, situé à l'est du chemin de Meung à Charsonville, et dont l'exploitation s'étend à quelques pièces de terre placées à l'ouest du chemin, découvrit, derrière les bâtimens de la ferme de la Borde, près d'un bois d'ormeaux nommé la Garenne, appartenant à M. Landré du Rochais, les nombreuses médailles qui donnent principalement lieu à cette notice. Le champ où elles ont été déterrées est situé dans un bas fond presque toujours couvert d'eau, ou si humide que de mémoire d'homme sa partie ouest n'avait été labourée qu'à la superficie. Son état extraordinaire de sécheresse au printems de 1832 donna au laboureur l'idée de le piquer plus avant que de coutume. Il sentit quelque résistance sous le choc de sa charrue, et bientôt il reconnut qu'elle était produite par une masse oxidée que ce choc avait disjointe, et qui offrait des médailles éparses et d'autres encore agglomérées. Leur enveloppe lui parut avoir été un sac de toile, effet produit par les filamens d'un coffret de bois qui les contenait, et dont l'anse assez gracieuse et en bronze saucé fut recueillie le

lendemain, ainsi qu'un petit instrument en argent à bas titre.

Ces deux derniers objets sont déposés au musée d'Orléans, auquel M. Ernest de Billy les a donnés. Quant aux médailles, la majeure partie lui a été cédée par le fermier ; le surplus a été disséminé à Meung et à Beaugency.

Plus de six cents de ces médailles nous ont été communiquées ; elles sont de moyen et de petit bronze, très-peu en argent du petit module. Les plus anciennes sont de Vespasien, et les plus récentes de Postume et de Victorin (1). Quelques-unes sont assez rares ; de ce nombre

(1) 1 de Vespasien.
6 de Domitien.
3 de Nerva.
92 d'Antonin pie.
31 de Faustine.
71 de Marc-Aurèle.
43 de Faustine (Annia).
6 d'Aurelius-Verus.
15 de Lucille.
17 de Commode.
7 de Crispine.
3 de Manlia-Scantilla.
5 de Septime Sévère.
8 d'Alexandre Sévère.
38 de Trajan.
82 de Hadrien.
9 de Sabine.
4 de Maximien.
1 de Gordien.
1 de Gallien, p. bronze.
1 de Mariana, p. bronze.
3 de Postume, m. bronz.
27 de Postume, p. bronze saucé.
36 de Postume, de Victorin.
119 tout-à-fait frustes incertaines ou mises en circulation.

Total . . . 619

sont un moyen bronze de Trajan, un moyen bronze d'Antonin pie, un moyen bronze de Marc-Aurèle, deux de Manlia-Scantilla, et deux de Postume.

L'anse du coffret offre un travail simple, bien approprié à son usage, sans être remarquable; elle a été argentée ou au moins saucée (fig. 2).

Le petit instrument en argent, pesant 3 gros, est de la classe de ceux que les antiquaires ont appelés cuillère à parfums, à encens et *graphium* (style à écrire). Sa longueur totale aujourd'hui est de cinq pouces neuf lignes; elle a pu être de six pouces et plus au principe. La longueur de sa partie concave en forme de coquille est de un pouce dix-huit lignes; sa plus grande largeur intérieure de un pouce, et sa profondeur de trois lignes. (Fig. 3.)

Sa forme générale est analogue à celle d'un instrument destiné aux mêmes usages, et gravé dans Montfaucon, t. II, 2e partie, pag. 139, au nombre de cuillères à encens.

Caylus nous a également transmis une figure semblable, t. I, planche XCII, et pag. 235.

On en voit encore une figure dans *la Religion des Gaulois*, de dom Martin, t. I, pag. 106, et le premier n° 2 de la planche II.

Enfin ces dessins se trouvent reproduits dans divers ouvrages plus modernes.

sur son origine gauloise ou gallo-romaine. Le bronze, couvert d'une très-belle patine, est de la nature de celui des statuettes antiques de ces époques; quoique les proportions soient mal observées, cependant l'ensemble n'en est pas tout-à-fait difforme.

Que représente cette statuette, possédée maintenant par M. le duc de Luynes, et quel a été le motif de sa confection? c'est difficile à déterminer, et nous croyons que la plaque ou feuille de cuivre trouvée sous les pieds du cheval, ainsi que le cylindre passé dans le bras, sont postérieurs à la fonte de la statuette ; elles nous ont paru avoir été soudées dessus pour l'approprier à un autre usage que celui auquel elle était primitivement destinée ; il serait même possible que le bras eût été coupé dans cette intention, ainsi que la tête du cheval.

Si l'on eût trouvé dans cette fouille quelques ossemens, nous pourrions penser qu'on a voulu par ce simulacre désignerla tombe d'un chevalier; mais l'absence d'ossemens et la rencontre de tessons de poterie et de fragmens de brique romaines nous font croire que ce lieu était habité, que cette statuette faisait partie de dieux domestiques qu'on a défigurés en en faisant un porte-lumière de résine, de cire ou de suif, afin de la soustraire aux recherches dans les premiers

temps du christianisme, où les dieux des païens étaient défendus sous des peines sévères; enfin que le prix qu'on attachait à cette figure a engagé à l'enfouir pour les mêmes raisons avec autant de soin dans le lieu où elle a été déterrée.

Nous croyons devoir terminer cette notice en vous donnant connaissance d'un petit instrument analogue à celui que nous avons décrit page 57, trouvé devant nous dans les fouilles de l'emplacement des arènes, près de la porte Bourgogne (1), et acheté alors par M. Blanvilain fils. Il fait partie du cabinet de M. de Villevêque fils, qui a bien voulu nous le confier. Nous pensons qu'il n'a jamais été décrit, et nous ne connaissons point de dessin analogue donné par les antiquaires que nous avons été à portée de consulter, ce qui le rend remarquable.

Il est en bronze, couvert de patine et bien fondu d'un seul jet. Son poids est de deux gros trente grains. (Fig. 4.)

Sa longueur totale est de six pouces, son cuilleron est long d'un pouce et demi, et a la forme d'une feuille d'olivier dont les bords, repliés sur eux-mêmes, laissent au centre un évasement à angle à peu près aigu dans toute la longueur

(1) Voyez t. 4, p. 276 des Annales de la Société.

de la feuille. Cette feuille est jointe au manche en angle très-obtu. La jointure est ornée de trois petites raies creuses. L'extrémité du manche est terminée par un renflement très-prononcé en forme de petite olive allongée (1), au bout de laquelle on voit un petit trou peu profond maintenant, mais qui a pu avoir dans le principe des bords plus longs, détruits par le temps, et destinés à contenir les styles de diverses grosseurs qu'on y voulait placer ; autrement l'usage de ce *graphium* était imparfait et nécessitait un style séparé. En supposant le style assujetti dans le trou de la petite olive, ce *graphium*, placé dans la main pour tracer des caractères, offre une grande ressemblance avec les plumes à écrire dont on se sert aujourd'hui, et son usage devait être beaucoup plus commode que celui de divers *graphium* que nous avons vus dessinés ou décrits. L'opinion émise ci-dessus n'est point la nôtre ; mais comme nous la devons à un archéologue très-expérimenté, nous avons dû l'exprimer avant de dire ce que nous pensons de ce joli petit meuble.

Nous le placerions dans la classe des instru-

---

(1) Cette olive pouvait servir à effacer et polir la cire ; le cuilleron, par sa forme, devait être très-commode pour les corrections.

mens de sacrifice, et au nombre des cuillères à parfums, à encens. Les parfums, comme on sait, étaient solides et liquides, et servaient à être jetés au feu ou joints aux libations. La forme de cet instrument le rend très-propre à cette dernière destination, car si, plongeant sa feuille concave dans un liquide, et le relevant droit en serrant son olive facilement contenue dans les doigts, le liquide demeure dans le cuilleron, en raison de la pente donnée à la feuille relativement au manche, et dès lors il est facile de répandre le parfum ou le liquide goutte à goutte là où on le désire.

Nous ferons remarquer en outre que le trou à l'extrémité de l'olive ne nous paraît produit que par le retrait de la fonte, et ne nous semble pas de nature à avoir jamais pu recevoir un style. En outre, la proéminence aurait gêné la vue de l'écrivain, tandis qu'elle est bien calculée pour donner aux doigts la facilité de tenir l'instrument dans diverses positions.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE ET D'HISTOIRE NATURELLE SUR L'OUVRAGE INTITULÉ : ANATOMIE DE LA VIGNE, DE W. W. CAPPER, TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR M. DE MOLÉON ;

Par M. le comte de TRISTAN.

Séance du 21 *juin* 1833.

Messieurs,

L'examen de l'ouvrage dont j'ai à rendre compte à la société demande une espèce d'opération préparatoire ; il faut en effet tâcher de démêler l'œuvre de l'auteur du travail du traducteur, afin de parvenir, s'il se peut, à rendre à chacun ce qui lui appartient. Ma tâche serait bien mieux et bien plus tôt remplie si j'avais sous les yeux l'ouvrage original, et si j'étais dans le cas de le consulter ; mais, dans l'impossibilité où je suis d'avoir recours à ce moyen, je distribuerai éloges et critiques du mieux que je pourrai, en me mettant en garde contre cette cause qui peut me faire commettre quelque injustice involontaire.

D'abord, à l'égard du traducteur, je suis très-

porté à croire qu'il entend très-bien la langue anglaise proprement dite ; mais je doute qu'il comprenne complètement le langage technique de la physiologie végétale, tant en anglais qu'en français. Il n'a pas pris garde que le même mot ou deux mots évidemment homogènes n'ont pas toujours la même acception dans deux langues différentes, et qu'un mot change souvent de signification en passant d'une langue vulgaire dans un langage technique. Ainsi le mot latin *vas* est rendu en français par *vaisseau;* dans le langage ordinaire, ces deux mots ont une même signification principale ; mais en anatomie animale ou végétale, le premier sens du mot français est un tube plus ou moins cylindrique qui sert au trajet des fluides. Pour entendre la traduction de M. de Moléon, je suis obligé d'admettre qu'il n'en est pas ainsi en anglais, et que le représentant du mot *vas* (peut-être le mot *vessel*) a continué à indiquer une paroi enveloppant un espace circonscrit et propre à contenir des fluides ou autres substances. Or, M. de Moléon a traduit ce mot par vaisseau, tandis que dans beaucoup de cas il aurait dû traduire par utricule ou cellule, tissu utriculaire ou tissu cellulaire.

Ce n'est pas une faute isolée que je relève ; un reproche analogue s'applique à beaucoup d'autres

mots, et plusieurs ne sont pas employés strictement dans leur signification propre. Qu'est-ce, par exemple, que *le bord de la tige* pour dire (p. 24) *le bord d'une section transversale de la tige?* De même, à la page 23, l'auteur semble vouloir parler de deux faisceaux vasculaires qui, dans une figure, paraissent s'élever en opposition l'un de l'autre, et comme dans un plan qui passerait dans *l'axe* de la tige, et il dit qu'ils *sont comme passant par le centre;* ainsi *centre* est mis à la place d'*axe*, et cela dans une phrase incomplète d'ailleurs et obscure.

Je sais qu'à la rigueur les fautes que je viens de citer pourraient être attribuées à l'auteur; mais il était du devoir du traducteur de les corriger, s'il avait bien compris la pensée de l'auteur, et dans ces deux exemples cela n'était pas difficile.

Ces reproches, ainsi précisés, nous mettent dans le cas de généraliser, et d'attribuer au traducteur la forme vicieuse de plusieurs phrases, les unes tout-à-fait obscures et qu'il faut deviner comme on peut, les autres assez claires, mais dont la rédaction est évidemment défectueuse; en un mot il a, je crois, traduit grammaticalement les mots, mais il nous a incomplètement rendu les pensées de l'auteur.

Pourtant je veux adoucir un peu ma critique

en citant, fort à l'avantge de cette traduction, celle de la dissertation de Robert Brown, sur la botanique du Congo, et qui est jointe au voyage du capitaine Tuckey pour reconnaître le cours du Zaïre. Le traducteur de cet ouvrage peut être d'ailleurs un homme instruit et de talent; mais quand il a voulu parler histoire naturelle, il a fait le plus inconcevable galimatias qu'on puisse imaginer. Là, toute la critique est à sa charge, elle ne peut porter sur R. Brown; cela prouve que quand on veut parler sur un sujet il faut le connaître.

Passons maintenant à ce qui concerne l'auteur; j'ai beaucoup de bien à en dire; mais la critique étant un devoir plus pénible à remplir, je vais d'abord achever de m'en débarrasser.

J'ai eu beau faire large part au traducteur des fautes de rédaction qui se trouvent dans cet ouvrage, il m'est impossible de ne pas en attribuer quelques-unes à l'auteur; et d'abord il me semble qu'il y a une espèce d'incohérence entre la nature même de son ouvrage et la manière dont il l'annonce; il atteint beaucoup plus haut que le but auquel il prétend s'adresser. Est-ce modestie? j'en doute; d'ailleurs cela ne le laverait pas d'une faute de tact. Quoi qu'il en soit, il manque son but. En effet, à la page 5 de l'ouvrage français, qui est la première du texte,

la traduction porte : « Je voudrais convaincre « ceux qui consacrent leur temps et leur tra« vail à la vigne, que cette plante constitue « un être organisé, possédant un principe de « vie, et susceptible par conséquent d'être af« fecté d'une manière funeste et de souffrir « quand on le néglige, etc. » Je suppose que l'auteur n'entend pas là une vie et des souffrances animales ; alors, ces termes indiquent assez qu'il destine ses travaux à des gens qui ont reçu peu d'instruction, du moins relativement à l'objet vers lequel il cherche à diriger leur attention. Je pense au contraire qu'il est presque impossible de comprendre ce qu'il dit, si l'on n'a pas fait préalablement quelque étude spéciale de l'anatomie végétale. Mais le reproche que j'énonce ici ne porte que sur un défaut de forme, et n'est point dirigé contre la valeur intrinsèque des observations. Cette petite faute a néanmoins produit en quelques endroits (tels que page 8 et 9) une sorte de prolixité très-superflue pour les gens qui sont au courant de la science, et fort insuffisante pour ceux à qui on l'adresse.

Maintenant j'ai à citer avec éloge quelques procédés chimiques fort ingénieux que l'auteur appelle à son secours, soit pour faire mieux apparaître les diverses parties de l'objet qu'il observe, soit pour s'éclairer sur la marche des fluides. Le

sulfate de fer, la noix de galle, le prussiate de potasse, et une teinture spiritueuse d'iodine, ou plutôt d'iode, selon la nomenclature française, sont les seuls réactifs qu'il emploie, et il s'en sert d'une manière fort simple. Je ne sais jusqu'à quel point il est inventeur de ces procédés, mais ils sont nouveaux pour moi, et j'en ferai mon profit.

Dans ce qui compose le fond, le réel de l'ouvrage, il faut distinguer ce qui est purement observations, et ce qui tient aux réflexions, savoir les conclusions que l'auteur tire de ce qu'il voit, et la manière dont il rattache aux faits généraux les cas particuliers qui se présentent à lui.

Quant aux observations, je l'ai déjà dit, elles me semblent très-bien faites; avec quelque habitude de ce genre d'étude, et, à l'aide des figures, on parvient à se démêler des obsurités de la traduction, et on trouve alors des faits importans et qui paraissent avoir été bien vus.

Je citerai par exemple celui-ci, qui me paraît nouveau; c'est que le tissu cellulaire du liber, ou, si l'on veut, le parenchyme, est formé dans la vigne de cinq couches qui paraissent être alternativement de deux natures différentes. Il ne s'agit pas de ces couches successives que produit la suite des générations de bourgeons, il s'agit du parenchyme pendant la végétation du bourgeon qu'on observe. Ce fait est mis en évidence

par une solution de sulfate de fer étendue sur une tranche mince de la jeune tige; trois de ces cinq couches deviennent noires, ce qui prouve, selon l'auteur, qu'elles contiennent de l'acide gallique; les deux autres couches alternatives conservent leur couleur naturelle. Telle est l'analyse de la page 21. J'ai seulement changé quelques termes pour en employer de plus usités en France. J'aurais désiré répéter cette observation, mais la saison n'est pas assez avancée. La crainte de trop prolonger ce rapport m'empêche de multiplier les citations, quoiqu'il se trouve plusieurs autres faits dignes de remarque.

A l'égard des idées générales et théoriques, je serais d'autant plus disposé à les citer avec éloge que le plus souvent nous sommes d'accord, même sur plusieurs points contestés par d'habiles observateurs. Ainsi (page 40) l'auteur nie formellement la transformation du liber en aubier; je suis tout prêt à soutenir cette thèse, malgré l'opinion contraire de M. Mirbel. A la page 49, M. Capper reconnaît que le tissu cellulaire (qu'il nomme vaisseaux cellulaires) est la première production; je crois que c'est M. Mirbel qui a le premier énoncé clairement et généralement cette proposition, que j'adopte entièrement. A la page 57, si l'on peut la comprendre, on trouvera je crois quelques idées qui s'accor-

dent avec le système de Dupetit-Thouars sur la formation de haut en bas des fibres ligneuses, système fortement contesté, mais que je crois vrai en en restreignant l'expression. Il en est ainsi sur plusieurs autres points.

Il ne faudrait pourtant pas conclure de là que nous soyons complètement d'accord ; par exemple, je ne vois pas à quoi bon (page 12) citer sous le nom d'étui médullaire et isolément la partie qui contient les trachées ; c'est peut-être un usage anglais, mais plus généralement, et avec raison ce me semble, on regarde cette région comme n'étant que la portion interne du corps ligneux. Mais passons, ce n'est là qu'une dispute de mots. A la page 20, l'auteur dit que les fibres ligneuses de la tige ne s'étendent pas dans les pétioles, et il semble faire de cela une proposition générale. Ainsi généralisée, cette assertion est une erreur, elle en est une aussi spécialement pour la vigne, et ce qui est plus singulier, c'est qu'en plusieurs autres endroits l'auteur se condamne lui-même à cet égard. Je ne sais comment expliquer cette contradiction. A la page 30, il regarde les vaisseaux spiraux que nous nommons trachées, comme formés par l'enroulement d'un petit vaisseau en forme de filet ; sur cela nous sommes d'accord ; mais il distingue de ces trachées, sous le nom de vaisseaux séveux,

ceux qui sont formés de l'enroulement de plusieurs filets ; je regarde les uns et les autres comme étant de même nature, et je crois que quand ils vieillissent le nombre de filets augmente. Au reste, je trouve qu'il a raison de ne pas employer le mot *trachée;* car si mon opinion n'est pas encore fixée sur l'usage de ces vaisseaux, je crois du moins que leur fonction n'est pas de conduire de l'air.

Cet ouvrage, accompagné d'une grande planche qui aide beaucoup à le comprendre, pourrait prêter encore à de longues notes, remarques et discussions. En résumé le fond en est bon et utile pour la science à laquelle il se rattache, mais il me semble qu'il ne peut être compris que par les personnes qui ont étudié cette science. La rédaction et même la forme de l'ouvrage ne sont pas exemptes de reproches, la traduction en mérite davantage : néanmoins le traducteur a fait une chose utile en mettant les botanistes qui n'entendent pas l'anglais à portée d'étudier cet ouvrage, sauf à se donner un peu de peine.

Addition au mémoire de M. Vergnaud-Romagnési sur des instrumens antiques en bronze trouvés à Gien (Loiret), inséré au tome XII des Annales, page 281.

Depuis la publication de ce mémoire dans le tome XII des Annales de la Société, il nous a été communiqué, par les soins de M. le secrétaire - général qui les tenait de M. Vollet-Bidoux, de Jargeau, quatre instrumens à peu près semblables à ceux que nous avons décrits.

Ces instrumens, qui sont aujourd'hui au musée, ont été trouvés dans une pièce de terre située à droite du chemin de Jargeau à Vannes, près de l'Orme des Baunes ou des Bauces, à un petit quart de lieue de l'ancien château de la Queuvre (1).Ils n'étaient enfouis qu'à

(1) Le château de la Queuvre, jadis assez considérable en bâtimens environnés de fossés larges et pleins d'eau, avait été réuni à la terre de Châteauneuf. Cet antique manoir, qui appartient aujourd'hui à M. Lacave, était possédé dès l'année 1100 par des seigneurs recommandables dans les armes. Vers 1805, un des fermiers trouva dans un bois au sud du château, et maintenant en culture, un casque en fer et une vingtaine de médailles romaines, dont une de Domitien, que nous avons conservée.

quelques pouces du sol, et furent mis à découvert par M. Brifaut, fermier de M. Lacave, qui les déterra d'un coup de pioche.

Ces quatre instrumens ont été préparés pour être mis en usage; car leurs taillans et leurs coulisses ont été réparées ainsi que les bavures du moule.

Le plus grand pèse 6 hectogrammes 1 décagramme (1 livre 4 onces); sa forme est pareille à celle du n° 3 de la planche jointe au précédent mémoire; pourtant il est moins arrondi et plus droit à son tranchant. Sa longueur totale est de 6 pouces, dont 2 pouces et demi de coulisse; sa plus grande épaisseur est de 14 lignes, et la largeur de son taillant de 2 pouces 2 lignes.

Un autre pèse 5 hectogrammes 5 décagrammes (1 livre 2 onces 2 gros); sa forme est analogue à celle du précédent; il a été réparé avec soin, et offre des deux côtés, à l'endroit où la coulisse joint le taillant, un petit ornement cordelé assez gracieux et qui pourrait avoir été pratiqué après la fonte. Sa longueur totale est de 6 pouces, dont 2 pouces et demi de coulisse; sa plus grande épaisseur est de 14 lignes, et la largeur de son taillant, qui est très-arrondi, est de 2 pouces un quart.

Le troisième pèse 4 hectogrammes 1 gramme

(13 onces 3 gros). La forme de son taillant est presque droite, ce qui lui donne un aspect différent des autres. Sa longueur totale est de 5 pouces 7 lignes, dont 2 pouces un quart de coulisse; sa plus grande épaisseur est de 14 lignes. La largeur de son taillant, qui n'est point arrondi et ressemble au côté large d'une besaiguë de charpentier, est d'un pouce et demi.

Le quatrième, couvert d'une très-belle patine antique, a quelque ressemblance de forme avec le n° 1 de la planche, et pour la coulisse avec le n° 4. Il est orné à son renflement de trois lignes saillantes marquées en A; mais il en diffère en ce qu'il porte à l'un de ses côtés une proéminence semblable à celle que signale Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. III, p. 339, fig. 3 et 6; et M. de Caylus, t. II, p. 316, fig. n° 2, planche XCII. Cette saillie, nommée bellière, est une espèce d'anneau qui probablement servait à pendre l'outil; dans celui qui nous occupe elle n'est point percée. Le poids de cet instrument est de 3 hectogrammes 2 décagrammes (10 onces 5 gros). Sa longueur totale est de 5 pouces et demi, dont 2 pouces et demi de coulisse; sa plus grande épaisseur est de 14 lignes; la longueur de son taillant, arrondi avec grâce, est de un pouce 9 lignes.

Tous ces instrumens ont été assurément fabriqués pour le même emploi, et, attendu la proximité des lieux, nous les supposons sortis du même atelier. Ces deux découvertes jointes à d'autres que nous savons avoir été faites précédemment, indiquent qu'ils étaient destinés à des usages journaliers, et nous confirment dans l'opinion que nous avons émise; il est à remarquer que leur épaisseur au collet varie seulement de 13 à 14 lignes, et qu'on en rencontre de diverses dimensions et de forme plus ou moins arrondie au tranchant, tandis que la coulisse est presque constamment la même dans ses dimensions.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 18 *janvier* 1833.*)*

D'après l'art. 7 de ses réglemens, ainsi conçu : « Le bureau sera renouvelé tous les trois ans; les membres sortans pourront être réélus, » la société s'est réunie pour le renouvellement de son bureau, dont les fonctions sont expirées depuis la fin de 1832, et l'a composé comme il suit pour les années 1833, 1834 et 1835.

Président.......... M. Delaplace de Montévray.
Vice-président...... M. Ranque.
Secrétaire-général... M. Pelletier.
Secrétaire-particulier. M. Lacave.
Trésorier.......... M. Fougeron.

QUELQUES IDÉES

SUR L'ESTIMATION DES BOIS ;

Par M. Mallet de Chilly.

Séance du 19 avril 1833.

On estime maintenant les bois en divisant la valeur de leurs produits par le nombre d'années de leur existence. Le nombre obtenu, multiplié par le denier 25 ou 33, donne la valeur du sol. Je n'ai rien à dire à ce sujet ; mais il n'en est pas de même pour la connaissance que l'on veut avoir de ce qui existe en superficie, en matière, lorsqu'on cherche à devenir acquéreur d'un bois. Jusqu'ici on a procédé ainsi : on a dit, si une vente produit 300 francs à dix ans, il existe pour 150 francs de bois à cinq ans, et pour 30 à un an. C'est là ce qui est faux.

Quand on suit la marche de la nature dans la croissance des bois, on s'aperçoit bientôt que, contre l'opinion commune, qui leur donne seulement une croissance arithmétique, elle est géométrique. En effet :

La 1re année la croissance ou valeur est de					1
2e	—	—	est de 4,	la val. de	5
3e	—	—	9	—	14
4e	—	—	16	—	30

5e	—	—	25	—	55
6e	—	—	36	—	91
7e	—	—	49	—	140
8e	—	—	64	—	204
9e	—	—	81	—	285
10e	—	—	100	—	385

D'où il résulte qu'un taillis de dix ans valant à cette époque 300 f., vaut à chacun de ses âges précédens proportionnellement à la somme de matière qu'il contient à chaque âge, qu'ainsi sa valeur est

à 9	ans de	222, 8
à 8	——	158, 95
à 7	——	109, 9
à 6	——	70, 90
à 5	——	42, 85
à 4	——	23, 37
à 3	——	10, 90
à 2	——	5, 89
à 1	——	77

Sur lesquelles sommes il faut imputer les intérêts composés, les impôts et frais de garde qu'on a eus à supporter depuis le moment de l'acquisition jusqu'à l'époque de l'exploitation.

Ce qui peut se pratiquer ainsi pour la coupe d'un bois, doit l'être également pour chacune d'elles, car il est rare qu'elles soient toutes de même valeur, et sur un fond également fertile. Ainsi l'une de ces coupes peut valoir, par exemple, 30 fr. de moins que celle dont j'ai parlé. Par conséquent à un an elle vaudrait 70 centi-

mes au lieu de 77. Si au contraire elle valait 30 francs de plus, c'est-à-dire 330 fr., alors à un an elle vaudrait 84 centimes. Ainsi dans tous les âges, d'après les ventes anciennement réalisées, on pourrait distribuer la valeur afférente à chacune des coupes, d'après l'échelle de croissance précédemment énoncée.

Voici maintenant comment je compose cette progression de croissance des brins d'arbres composant les taillis.

J'établis, et cela est aussi exact sur les bonnes que sur les mauvaises terres, que la croissance de la première année est 1, tant en diamètre qu'en élévation; que celle de la seconde est encore 1 en élévation et en diamètre, et que de plus elle est 2 par la juxta-position d'une nouvelle couche excentrique, qui enveloppe la couche de la première année. Or, comme 2 multipliés par 2 pour en obtenir le carré produisent 4, il en résulte que 4 et 1 additionnés ensemble donnent 5, produit de la croissance de la seconde année. La formation des autres nombres, pour les années suivantes, n'a pas d'autres élémens que celui de leur diamètre augmentant constamment de 1 pour chaque âge de chaque pousse.

S'il paraît difficile de croire que la nature marche ainsi, c'est en vérité parce qu'on ne l'a pas observée assez. On pense généralement que la

pousse des brins de la première année est plus forte que celle de la seconde, et ainsi des autres, et que leur diamètre peut être égal; cependant c'est une erreur, dont la première tranche horizontale de bois peut donner la preuve, qui se trouve appuyée par d'autres observations. Il est de fait que dans sa première jeunesse un bois taillis a un nombre très-considérable de brindilles sur chacune de ses souches, et que chaque année un certain nombre périt; d'où il arrive que la sève qu'elles s'appropriaient passe dans les tubes des brins restans. Il s'ensuit donc que ceux-ci doivent prendre d'autant plus de diamètre qu'ils en ont la capacité, et chaque brin a d'autant plus de diamètre qu'ils sont en moindre nombre. Par le plus grand diamètre qu'ils prennent alors, ils compensent et au-delà la perte qu'ils font en élévation. Je sais, et sans doute personne n'ignore, que les circonférences des arbres sont moindres d'année en année alors qu'ils sont âgés. Je n'ai pas entendu appliquer ma méthode d'estimation à ces sortes de bois, ni même à ceux moins âgés, qui, par la négligence de leurs propriétaires, luttent avec plus ou moins de succès contre de nombreux voisins. Il doit être assez évident que cette lutte journalière est aux dépens des diamètres. On peut en avoir la conviction dans tous les baliveaux de forêts exploitées de 25 ans en 25 ans. On verra leurs

cercles annuels plus amples à chacune des époques de l'exploitation, que dans celles qui les précèdent. C'est une chose inimaginable que de voir leur diminution progressive, et puis ensuite leur augmentation démesurée pendant quelque temps.

La nature du sol ne saurait contrarier l'échelle de progression que je reconnais dans la croissance des arbres, car elle y sera toujours proportionnelle. Une excellente terre donnera dans sa première année deux lignes de diamètre, elle les donnera également dans sa dixième. Donc la progression géométrique sera la même, et il en est ainsi de même pour les mauvais sols. Les rapports entre eux seront toujours les mêmes.

Il peut paraître au premier abord peu important que l'estimation du bois soit faite d'une manière ou d'une autre; n'est-ce pas le revenu que l'on recherche en les achetant? On peut se contenter, si on le veut, de la première et ancienne méthode, après ce que j'en vais citer.

Elle dit qu'un bois de 300 fr., à l'âge de dix ans, vaut 30 fr. la feuille. Un bois qui n'aurait qu'un an d'exploitation voudrait-on le payer 30 francs en sus du prix du fond? Je pense que non, car, à ce prix, il n'y aurait pas de marchand qui voulût les donner; d'où je conclus qu'un propriétaire ne les donnerait pas. Cependant, avec le système d'estimation ancienne, il faut l'acheter à ce prix.

Ma méthode, au contraire, ne donne à chaque âge du bois que la valeur qui lui est propre, que celle que le commerce lui accorderait ; d'où il suit que le propriétaire qui en ferait usage achèterait quelque chose qui existerait véritablement.

Cette méthode simple et à la portée de tout le monde est utile, au reste, au moins aussi bien que l'autre pour l'estimation du fond et de la superficie.

1° Le fond s'estime par le revenu moyen qu'il produit.

2° La superficie, par ce qui y existe véritablement à l'âge de chacune des coupes.

L'addition des deux valeurs devient alors le prix principal des bois en fond et superficie.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA NOTE CI-DESSUS;

PAR M. DE TRISTAN.

Séance du 7 mars 1834.

MESSIEURS,

LE rapport de votre section d'agriculture sur la note de M. Mallet, relative à la valeur des bois taillis à chaque année de leur période d'aménagement, sera beaucoup plus long que l'écrit qui le

motive. Je ne cite point la brièveté de cette note comme un reproche; loin de là, je me plais à remarquer que les trois pages qui la composent contiennent matière à longuement disserter, ce qui est précisément le contraire de bien des productions littéraires qui ne renferment rien en de nombreux feuillets.

Une première remarque attire l'attention sur la note dont j'ai l'honneur de vous parler, c'est qu'on s'aperçoit d'abord qu'elle se rattache sous plusieurs rapports à un système du même auteur sur le mode d'exploitation des taillis, système qui consiste à faire des éclaircies successives; l'expérience seule pourra nous éclairer à son égard, mais au premier coup-d'œil il semble fort judicieux, et demandera un examen attentif de la part des propriétaires de bois. J'insiste sur cela; car j'ai besoin de prouver que je suis sans préventions à l'égard des idées de notre collègue. Je m'apprête à le critiquer; il est trop loyal pour m'en savoir mauvais gré. Au reste, je lui fais bonne part, je recommande d'avance à votre attention un système important qui vous sera communiqué tôt ou tard, et je critique une idée secondaire qui vous est aujourd'hui présentée.

M. Mallet reconnaît d'abord que l'évaluation d'un bois se compose de deux opérations, savoir: l'évaluation du fond et celle de la superficie. Il

ne critique point là méthode ordinaire employée pour la première opération, qu'il expose en ces termes : « On divise la valeur du produit (des « bois) par le nombre d'années de leur existence. « Le nombre obtenu, multiplié par le denier 25 « ou 33, donne la valeur du sol. Je n'ai rien à « dire, ajoute-t-il à ce sujet, mais il n'en est « pas de même pour la connaissance que l'on « veut avoir de ce qui existe en superficie ou « matière, lorsqu'on cherche à devenir acqué- « reur d'un bois. » Il suit de là que le premier but que dans ce cas se propose notre collègue, c'est de chercher ce qu'il y a effectivement de matière de bois produite à chaque âge d'un bois dont la valeur de la coupe est connue. J'isole cette partie du problème, parce que c'est en effet d'elle seule que M. Mallet s'est occupé.

Cet agronome s'appuie sur un principe qu'il énonce comme certain, c'est que les couches ligneuses qui se forment chaque année sont d'égale épaisseur dans un arbre dont la végétation n'est pas gênée, et qui n'a pas atteint l'âge de son dépérissement. Je ne conteste pas ce fait; sans l'avoir vérifié complètement, j'en ai assez vu pour le présumer vrai. Notre collègue pense aussi que l'alongement annuel, dans les mêmes circonstances, peut être réputé le même. Il faut comprendre ici que si les bourgeons des troisième,

quatrième, cinquième années, etc., sont réellement moins longs et moins forts que ceux de la première année, ils suppléent par leur nombre à leur défaut de dimensions. Ainsi, dans l'opinion de M. Mallet, la somme de tous les bourgeons d'un arbre bien venant présenterait chaque année une masse égale. Ce second principe ne se présente pas à mon imagination avec les mêmes probabilités de vérité que le premier. Cependant je n'ai rien à y opposer, et comme il paraît assez en harmonie avec l'autre, je suis très-disposé à ne point le contester.

Se servant de ces deux principes, M. Mallet cherche à évaluer la masse relative de bois produite chaque année par un arbre; il pense, avec raison, qu'elle augmente tous les ans dans une rapide progression, et il trouve que les couches ligneuses de chaque année étant égales, le diamètre du bas de la tige doit croître comme les nombres naturels 1, 2, 3, 4, etc., et que les masses de bois produites dans chacune de ces années sont comme les carrés de ces nombres, c'est-à-dire comme 1, 4, 9, 16, etc. On est d'abord un peu surpris de trouver une raison carrée ou à deux dimensions pour exprimer le rapport des quantités solides, ou à trois dimensions; mais on reconnaît bientôt que dans tous les termes il y a un facteur commun, une quantité supposée con-

stante et qui peut être supprimée ; c'est la longueur de la production annuelle, qui, comme je l'ai dit, est toujours sensée la même. Je reconnais donc que cette suite est exacte, pourvu toutefois qu'on se prête à une autre hypothèse que je veux bien admettre, mais qu'il aurait peut-être été bon d'énoncer ; car elle ne va pas sans se dire. Il faut supposer que le bois d'un bourgeon de l'année forme un cylindre ou un prisme, et que les couches annuelles qui s'établissent dessus augmentent les diamètres en conservant cette forme cylindrique ou prismatique. Plusieurs botanistes, en voulant donner une idée de la disposition des couches ligneuses, les ont représentées comme formant des cônes qui se recouvrent les uns les autres. Si le calcul était fondé sur cette disposition, en conservant d'ailleurs les autres données, on trouverait que le rapport des masses de bois annuellement produites serait représenté par la série 1, 7, 19, 37, 61, 91, 127, 169, 217, 271, etc., parceque dans ce cas la superposition des couches forme toujours des cônes semblables, dont les masses complètes sont entre elles comme les cubes des diamètres de leurs bases, c'est-à-dire comme 1, 8, 27, 64, etc. ; et pour avoir les productions annuelles isolément, il suffit de retrancher de chaque terme son antécédent.

Or, je conviens que la masse ligneu[illegible]

geons est plus mince vers le haut que vers le bas ; néanmoins elle est bien loin de se terminer en pointe, et elle conserve une certaine largeur sur laquelle est assise la gemme terminale, et je crois que la supposition de la forme cylindrique s'éloigne moins de la vérité que celle de la forme conique. Il y a même des motifs, trop longs à déduire ici, qui autorisent à supposer cette forme cylindrique plus exacte que d'abord elle ne semble devoir être. Ainsi donc je consens à admettre ou à supposer, jusqu'à plus ample instruction, la série proposée par M. Mallet comme pouvant représenter les quantités relatives de bois qui se produisent annuellement sur un arbre suffisamment isolé et en bonne santé.

Ces rapports une fois trouvés, il est facile d'en déduire la quantité relative totale de bois qui doit composer l'arbre chaque année. Il suffira d'ajouter au nombre qui indique la valeur de la pousse spéciale d'une année, tous les termes antécédens qui expriment les pousses antérieures, on aura ainsi une seconde suite. M. Mallet en cite les dix premiers termes : 1, 5, 14, 30, 55, 91, 140, 204, 285, 385. Cette suite est donc proportionnelle aux quantités de bois qui, dans ses dix premières années, constituent successivement un arbre bien venant. (Il faut encore admettre que cet arbre a repoussé d'un recepage ou d'une coupe

antérieure, car les premiers âges d'un arbre venu de graine donneraient bien moins de bois.)

Je ne continuerai pas davantage à exposer les détails de la méthode de M. Mallet, puisque vous avez entendu le précis qu'il vous en a donné, et que d'ailleurs cela se comprend facilement; mais je dois prévenir que dans ce qui précède j'ai commis une petite infidélité. J'ai toujours parlé d'un arbre isolé, bien venant, et qui n'est pas gêné. C'est en effet avec ces conditions que cette évaluation est peut-être admissible, et je les ai supposées afin de pouvoir développer entièrement la pensée de M. Mallet, avant d'en venir à l'objection. Mais ce n'est point à un arbre qu'il applique sa méthode, c'est à une pièce de bois taillis. Ici va naître une dissidence entre lui et moi.

Néanmoins je vais encore différer ma principale objection pour en citer une de moindre importance qu'il ne faut pourtant pas négliger. La seconde série, formée par l'addition de chaque terme de la première avec ses antécédens, donne bien le rapport des masses de bois qui existent à chaque âge; mais M. Mallet l'emploie sans modification pour calculer le revenu que peut en retirer le propriétaire, puisque c'est sur cela qu'il veut établir le prix de vente. Cela ne me paraît pas exact; il faut avoir égard aux frais d'exploitation, et ils ne sont proportionnels ni à la qua-

lité ni à la quantité du bois. En effet, à dix ans, les frais d'exploitation ont une valeur qui ne doit pas s'écarter beaucoup de 1/5 de celle du bois; mais pour récolter les brins épars sur les souches d'un taillis d'un an, je doute que l'abandon de moitié fût suffisante. Je ne sais si, quand M. Mallet a pris pour exemple un bois valant 300 fr. à dix ans, il a supposé que les frais d'exploitation étaient déduits. S'il en est ainsi, on peut supposer que ce taillis contenait pour 375 fr. de bois; alors, d'après la formule, la première pousse n'en aurait eu que pour 92 centimes, et comme il faudrait en abandonner la moitié pour frais d'exploitation, il resterait 46 centimes de valeur au lieu de 77. Outre cela il faut considérer que le bois de si jeune âge n'a pas, à masse égale, la même valeur que du bois fait. Il faudrait donc encore réduire ce résultat qui est basé sur une valeur numéraire proportionnelle aux masses. En somme, on répondra à cette objection que, pour un bois dont le fond est estimé 600 fr., il est fort indifférent que pour la valeur de la première feuille on ajoute 40 centimes au lieu de 77; mais je ferai remarquer à mon tour que les valeurs superficielles des autres années sont plus importantes, et éprouveraient aussi des réductions.

Si cette première objection tend à augmenter encore la très-grande différence qui existe entre

les valeurs attribuées aux divers produits annuels successifs d'un même bois, celle qui suit tend à produire un effet contraire et beaucoup plus grave.

Si l'on admet l'hypothèse que les couches ligneuses sont d'égale épaisseur, c'est seulement dans le cas où l'arbre n'est nullement gêné par ses voisins, et c'est alors seulement que la masse de bois qui était comme 1 la première année, devient comme 385 la dixième année. Cela s'applique bien aux arbres isolés, et c'est pour obtenir dans les taillis une semblable égalité d'épaisseur des couches ligneuses, que M. Mallet propose son système des éclaircies fréquentes ; mais dans le cas même où on n'en ferait pas, la nature en opérerait toujours, quoique d'une manière insuffisante ; car, quand on la laisse livrée à elle-même, les couches ligneuses successives vont en diminuant d'épaisseur. Notre collègue reconnaît lui-même dans la note que je discute l'existence de ces éclaircies naturelles. « Il est de fait, dit-il, que dans « sa première jeunesse un bois taillis a un nom- « bre considérable de brindilles sur chacune de « ses souches, et que chaque année un certain « nombre périt. » Or, dans la supposition originaire, qui n'est fondée que sur l'accroissement régulier d'un brin, il faut admettre, pour généraliser le calcul, que tous les brins éprouveront le

même accroissement. Il n'en est pas ainsi, puisqu'une partie des brins doit périr ou être coupée, sans quoi les couches deviendraient inégales, et le calcul serait renversé. Pour mieux faire sentir cela, supposons que par éclaircies naturelles ou artificielles un cinquième des brins soit enlevé tous les trois ans, nous aurons le calcul suivant :

La masse de bois existante après la première année étant nommée.	1		
Celle au bout de deux ans sera	5		
Au bout de 3 ans . . .	14		
Ici nous retranchons un 1/5	2, 8	mis à part .	2 80
Reste	11, 2		
La masse de bois au bout de 4 ans, au lieu d'être 30, ne sera que	24		
Au bout de 5 ans . . .	44		
Au bout de 6 ans. . . .	72, 8		
Ici nous ôtons 1/5 . . .	14, 56	mis à part.	14 56
Reste	58, 24		
La masse de bois au bout de 7 ans, au lieu d'être 140 ne sera que	89, 60		
Au bout de 8 ans . . .	129, 56		
Au bout de 9 ans . . .	182, 40		
Ici nous ôtons 1/5 . . .	36, 48	mis à part .	36 48
Reste	145, 92		53 84

La masse de bois au bout

de 10 ans, au lieu d'être
385 ne sera que. 197, 12
Ajoutant à cela le produit des éclaircies qu'on suppose recueillies . . . 53, 84

Le produit total sera. . 250, 96 et non . . . 385

Ce qui fait différence de plus d'un tiers.

Mais, dira-t-on, si cette correction est nécessaire, il n'y a qu'à l'adopter, et on arrivera au résultat, quoique par une marche plus compliquée.

Je répondrai qu'en effet la complication de la méthode peut bien être un inconvénient, mais n'est pas une raison ni une objection contre l'exactitude de la solution d'un problème. Il faut prendre la vérité où elle est, tant pis si c'est sur un rocher escarpé, et la méthode que je crois la véritable est elle-même fort compliquée. Un inconvénient plus grave, c'est que cette correction ne pourrait être établie maintenant que sur des lois trop arbitraires. Ainsi donc, en premier lieu, la méthode de M. Mallet aurait besoin d'une correction très-difficile à faire avec quelque apparence d'exactitude.

Maintenant je vais plus loin, et je dis qu'elle ne nous donnerait pas ce qu'il nous faut. En effet, rappelons-nous les paroles de M. Mallet, que j'ai citées, et qui contiennent l'énoncé de son problème. Après avoir annoncé qu'il n'a rien à dire

contre l'ancienne méthode relativement au calcul de la valeur du sol, « il n'en est pas de même, « dit-il, pour la connaissance que l'on veut avoir « de ce qui existe en superficie ou matière. » C'est bien là ce qu'il a cherché à connaître par les moyens que je viens de discuter. Mais à cette phrase il ajoute : « Lorsqu'on cherche à devenir « acquéreur d'un bois. » Or, je prétends que lorsqu'on se propose ce but, la question n'est pas de savoir ce qu'il y a aujourd'hui de matière de bois, mais ce qu'il y aura au moment de la coupe, et quand cette coupe se fera. Certainement un acquéreur n'a nulle envie de faire couper un bois de deux ou trois ans qu'il achète, il lui importe de connaître ce que lui produira la coupe lorsque sera venu le temps opportun de la faire, et combien de temps il doit attendre ce revenu. Le bois jeune existant avant l'âge convenable pour le couper est un fruit non mûr, dont on n'évalue pas la valeur actuelle, mais qu'on estime d'après celle qu'il acquerra par la suite. Quelquefois il arrive que dès le commencement du printemps on a occasion d'estimer une récolte sur pied, alors on ne cherche pas la valeur de la petite quantité d'herbe qui existe sur la surface de la terre, on tâche de deviner ce que produira la récolte, on en détermine le prix, on fait une réduction à cause des éventualités et des accidens

qui peuvent arriver ; on peut encore faire une petite réduction à cause de l'avance d'argent, si le prix doit être payé avant que le produit de la récolte ne soit recueilli. La question relative à la superficie d'un bois est complètement du même genre ; il faut calculer ce qu'elle vaudra quand on la recueillera. La réduction pour les éventualités peut être négligée, mais celle causée par l'avance de l'argent peut être considérable, parce qu'il s'agit d'un nombre d'années plus ou moins grand, et c'est cette réduction qu'on a seulement à déterminer, en supposant, comme M. Mallet, que pour l'évaluation du fond on conserve l'ancienne méthode.

Mais c'est ce qui ne peut guère être admis ; les mêmes motifs qui ne permettent pas de se servir de cette ancienne méthode à l'égard de l'évaluation de la superficie, militent aussi contre cette partie du calcul qui concerne le fond. En effet, prenons pour terme de comparaison une terre en culture, ou plutôt un pré qui produise tous les ans à peu près le même revenu. Pour l'évaluer à un denier convenu il suffit de multiplier le produit annuel par le denier. Ainsi, supposant, par exemple, qu'il est question du denier 20 et que le pré rapporte 10 fr. par an, il vaudra 200 fr. Il suit de là que dans ce cas il a pour valeur la somme de tout ce qu'il a produit pendant vingt ans. Mais

réellement ce qu'il a produit c'est du foin, qu'on suppose avoir été vendu annuellement pour faire le produit annuel de 10 fr. On peut tout aussi bien dire que les 200 fr. sont le prix de tout le foin des vingt années. Par similitude, on a dit aussi : *la valeur du bois est le prix de toute la masse de bois matière produite en vingt ans.* (Je souligne cette dernière proposition, parce que c'est là qu'est le sophisme.) Décomposant cette pensée, on a supposé que ce produit total était la somme de produits annuels égaux, dont on a aisément trouvé la valeur, et chacun desquels a été appelé une feuille; puis, opérant comme sur la pièce de pré, on a multiplié la feuille ou revenu annuel fictif par le denier adopté pour l'évaluation. Soit, par exemple, un bois qui a été vendu 150 fr. à quinze ans, on a dit : puisqu'en quinze ans le sol garni de ses souches a produit une masse de bois valant 150 fr., c'est comme s'il en avait produit pour 10 fr. par an. Ces 10 fr. sont ce qu'on appelle la valeur de la feuille. Multipliant cette valeur, par exemple, par 25, on a 250 fr. pour la valeur du fond au denier 25. Ce premier résultat a été regardé comme fixe, quel que fût l'âge du bois au moment de l'évaluation, ou plutôt il a été regardé comme étant la valeur du bois, en supposant qu'il vient d'être coupé et dépouillé de tous les jets qu'il avait produits. Si donc ce bois, au moment de l'es-

timation, était chargé de la production de plusieurs années, on a cru avec raison devoir ajouter à la valeur du fond celle de cette somme de productions qu'on a appelée sa superficie ; mais pour la calculer on a suivi cette même marche de prendre pour base la valeur complète de la feuille ou revenu annuel fictif, et on l'a multiplié par l'âge réel du bois. Ainsi, dans l'exemple cité, si le bois avait huit ans, on aurait multiplié 10 fr. (valeur de la feuille) par 8, et 80 fr. aurait été la valeur de la superficie. La valeur totale aurait donc été 330 fr. M. Mallet a conservé la première partie de la méthode, c'est-à-dire le calcul du fond ; il a rejeté le calcul de la superficie, et en effet le motif qui l'a porté à modifier ce dernier calcul n'était point applicable au fond. Il a pris pour base l'inégalité de la production annuelle ; cela est sans influence lorsque, comme pour le fond, on prend la somme de tous ces produits annuels.

Mais je prétends que dans les idées actuelles et avec les principes qui régissent maintenant les transactions civiles, la méthode que je viens d'exposer est vicieuse dans tout son ensemble, et le sophisme me paraît résider dans la phrase que j'ai soulignée. En effet, une terre plantée qui en vingt ans produit une masse de bois valant 200 fr., par exemple, masse qui sera recueillie en une seule fois au bout de vingt ans, ne vaut pas une terre

en pré ou en culture qui produit aussi 200 fr. en vingt ans, mais par petites portions annuelles et régulières, c'est-à-dire par vingtièmes. Cela est évident, car le propriétaire de cette dernière terre peut, s'il lui plaît, accumuler les revenus annuels, et alors il aura au bout de vingt ans une masse de 200 fr. comme le propriétaire du bois; mais de plus il peut faire valoir les revenus annuels à mesure qu'ils lui rentrent, et au bout de vingt ans il aura, outre les 200 fr., dix-neuf ans d'intérêts du premier revenu, dix-huit ans du second, etc.; donc, si une telle terre avec cet avantage vaut 200 fr., le bois ne vaut pas 200 fr., et le désavantage est d'autant plus grand pour le bois, qu'il se coupe à des intervalles plus éloignés, et qu'il est plus loin de l'époque de cette coupe. Ce dernier effet surtout est si généralement senti, que, du moins à Orléans, les estimateurs ont en général l'usage, après avoir évalué un bois d'après cette ancienne méthode, d'opérer une réduction assez grave si le bois est jeune. Mais cette réduction m'a paru ordinairement faite d'une manière arbitraire et peu exacte. Feu M. Hubert père, qui a fait beaucoup d'estimations aux environs d'Orléans, suivait pour cette réduction une marche qu'il tenait secrète; j'ai eu lieu de croire que c'était une méthode empirique, mais qui du moins évitait l'arbitraire, et qui peut-être s'éloignait peu de la vérité.

Il résulte donc de tout cela :

1° Que je regarde l'ancienne méthode comme défectueuse dans toutes ses parties ;

2° Que la correction proposée par M. Mallet serait insuffisante, puisqu'elle ne s'appliquerait qu'à l'évaluation de la superficie et non à celle du fond ;

3° Que cette correction est fondée sur un principe physique que je crois vrai, l'inégale production de la masse de bois dans les diverses années successives, mais que je ne crois pas applicable à la question ;

4° Que même en adoptant les bases proposées par M. Mallet, son calcul aurait besoin d'une correction très-difficile à bien faire.

Mais, dira-t-on, si ces diverses méthodes ne peuvent être employées, comment résoudra-t-on la question, comment agira-t-on dans les cas si fréquens où elle se présente?

Je répondrai que cette difficulté a été parfaitement sentie dans l'administration des forêts, et qu'un de ses membres, M. de Chabanne, alors inspecteur, s'en est utilement occupé. En effet, il a publié en 1831 un petit ouvrage intitulé *Tarif ou comptes faits de la valeur progressive d'un hectare de taillis*, etc. C'est une espèce de barème où un certain nombre de cas se trouvent tout calculés, et il ne faut plus qu'une briève opération

pour l'appliquer à la plupart des autres cas ordinaires. Cependant, en recommandant ce tarif, qui est adopté par l'administration des forêts, je ne puis m'empêcher de noter deux remarques qui y sont relatives.

1° Au tarif même et à l'ensemble des nombres qui le composent, M. Chabanne a joint un exposé de la méthode qu'il a suivie pour le construire. Il est probable que cet administrateur, occupé de fonctions importantes, n'a pas pu surveiller la publication de son ouvrage, et il s'y est glissé des fautes typographiques assez graves, dont les unes rendent cet exposé obscur, et d'autres auraient tout-à-fait jeté dans l'erreur si elles avaient existé dans le calcul, ou si on s'y conformait en le répétant. Je puis citer entre autres la formule algébrique qui sert de base aux opérations. Cette formule doit être :

$$a = \frac{A}{20\left(\left(\frac{21}{20}\right)^n - 1\right)}$$

Dans le texte, la grande parenthèse manque, ce qui change tout-à-fait les valeurs, et donnerait des résultats erronnés, et c'est ce qui me fait dire que ces fautes sont typographiques, car M. Chabanne a employé la formule correcte; les résultats qu'il a trouvés le démontrent. Au reste, cela est tout-à-fait indifférent à ceux qui ont à se

servir de ce tarif, il leur suffit des nombres qui y sont tout calculés ; la marche à suivre pour les obtenir ne leur est pas nécessaire.

2° En disant que les calculs de M. Chabanne m'ont paru exacts, j'entends parler seulement de sa manière d'opérer et de quelques nombres que j'ai vérifiés ; mais d'une part on sent bien que je ne me suis pas amusé à pousser cela bien loin; d'autre part, je n'adopte pas tout-à-fait la manière dont il établit la question, et, logiquement parlant, je pose le problème autrement, ce qui me mène à une formule et à des résultats différens. Il serait hors de propos d'entrer ici dans de plus longs détails. Je me contenterai de dire que la méthode de M. Chabanne ne me semble pas donner la véritable solution du problème. Je crois y être parvenu, c'est ce que je me propose de discuter dans un travail dont je m'occuperai quand j'en aurai le loisir. Au reste, ma méthode n'est pas plus abrégée que celle de M. Chabanne ; comme lui j'emploie une formule algébrique dans laquelle l'âge de la coupe du bois est fonction comme exposant ; ce n'est pas ma faute, c'est la nature des choses qui le veut ainsi. De là suit la nécessité de faire usage des logarithmes, ce qui rend l'ensemble de l'opération impraticable pour beaucoup de personnes ; mais on peut y remédier en dressant, comme M. Cha-

banne, une espèce de barème ou recueil de comptes faits. Provisoirement je dois encore prévenir que les résultats que j'obtiens sont peu différens de ceux de M. Chabanne, pourvu que comme lui j'admette qu'on doit avoir égard à l'intérêt composé. Pour moi, je crois que dans les transactions relatives aux biens ruraux il est plus convenable de ne calculer que l'intérêt simple. Mais si l'on admet l'intérêt composé, on peut, dans l'usage ordinaire, employer le tarif de M. Chabanne ; ses résultats, selon moi, ne sont pas la vérité, mais ils s'en écartent moins que les autres méthodes. Il y a pourtant des cas particuliers où l'usage a introduit un calcul exact ; mais je m'écarterais trop de mon sujet, c'est un simple rapport que je suis chargé de vous présenter. En dernière analyse, et tout en n'adoptant pas la méthode de M. Mallet, je pense que notre collègue a rendu service à cette partie encore imparfaite de l'économie rurale, 1° en insistant sur ce fait que la production de la matière du bois n'est pas la même dans toutes les années du développement d'un taillis ; mais que les couches ligneuses d'un arbre peuvent avoir une égale épaisseur, tant qu'il ne dépérit pas ; 2° en indiquant quelques bases qui peuvent servir à évaluer la quantité relative de bois produite chaque année.

Je pense, Messieurs, que la note de M. Mallet

doit être publiée dans vos annales, quand ce ne serait que comme observation physique sur le développement du bois ; mais il faudra en même temps prévenir des inconvéniens que présente cette méthode. Au reste, Messieurs, c'est pour obéir aux usages de la société que je me suis prêté à rédiger les remarques que j'ai l'honneur de vous soumettre. J'ai averti que j'ai moi-même une opinion particulière relativement à l'évaluation des bois ; je puis par conséquent discuter les autres systèmes, mais je dois être récusé comme juge.

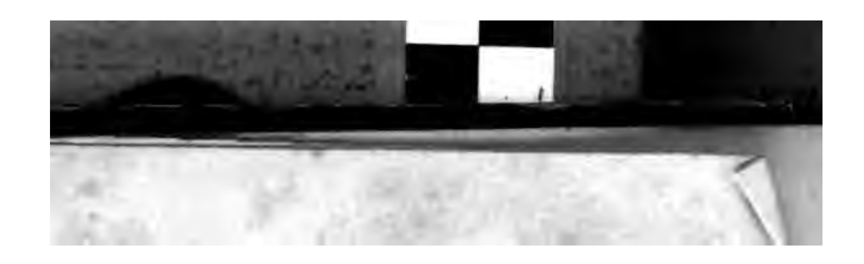
MÉMOIRE

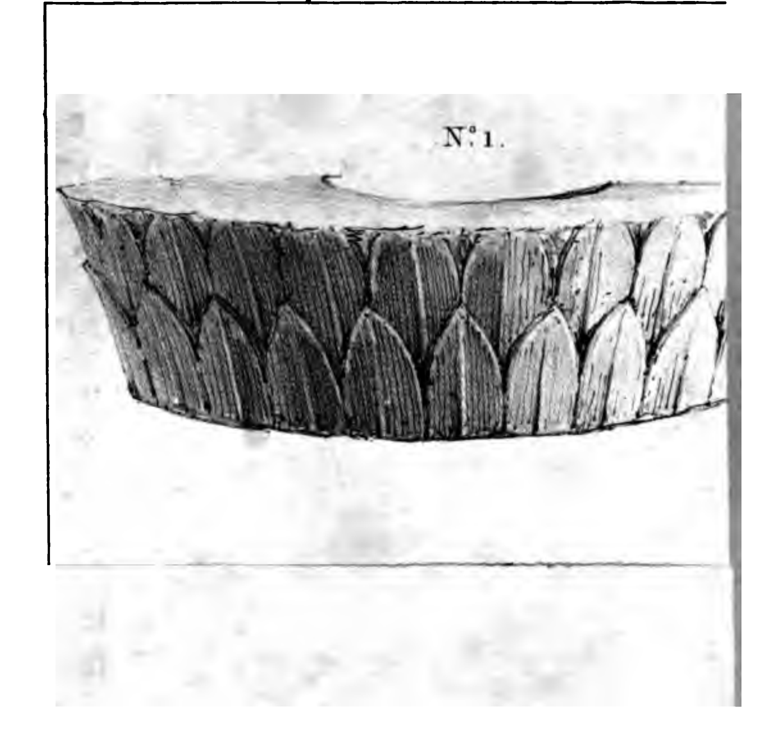
SUR DES SCULPTURES ANTIQUES TROUVÉES A ORLÉANS, LORS DES FOUILLES PRATIQUÉES SUR LE QUAI DE LA TOUR-NEUVE, PRÈS LA RUE DES BOUCHERS, EN AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1833 ;

PAR M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 22 *novembre* 1833.

Au mois de janvier 1797 (2 pluviôse an 5), la ville d'Orléans concéda à M. Lutton père, qui possédait déjà une maison sur le quai de la Tour-Neuve, un terrain s'étendant depuis la maison n° 48, qu'il a fait bâtir, jusqu'à la




N.° 1.

rue des Bouchers. Il existait sur ce terrain des restes d'anciens murs de ville de la première enceinte, formant deux angles, l'un saillant avec le mur venant de la Tour-Neuve et de la Porte-des-Tanneurs, l'autre rentrant avec l'antique muraille faisant suite à la porte de la Poterne-Chesneau et au guichet de St-Benoist, très près de l'issue qui avait été donnée à la rue des Bouchers, vers 1769, époque de la première formation des quais du Châtelet à la Tour-Neuve et au Fort-Alleaume (1). Cette espèce de pan coupé de la muraille, indiqué dans quelques anciens plans, et notamment de la manière la plus précise dans celui d'Inslin de 1713 (2), semble avoir été pratiqué pour ménager une gare aux bateaux en hiver, et particulièrement aux moulins de la ville établis sur la rivière, ainsi que l'indiquent des relations anciennes des

(1) Histoire d'Orléans, 2e édition, note 2e, page 438.

(2) Il ne faut pas confondre ce plan avec ceux du même auteur, dont nous avons parlé pages 29 et 30 de l'histoire d'Orléans. Nous ne le connaissions point alors ; un exemplaire nous a été obligeamment offert depuis par M. Champignau, juge de paix ; c'est le seul que nous ayons vu jusqu'ici, et nous le signalons, parce qu'il est très-exact, parfaitement gravé, d'une date certaine, et avec la figure rigoureuse en élévation des églises, monumens, etc. ; son format est grand in-4°.

siéges de la ville et des débâcles de la Loire, où l'on voit ces moulins y chercher un abri souvent insuffisant. Cette gare, dont nous manquons absolument aujourd'hui, et à la formation de laquelle on aurait pu employer les travaux de charité plus utilement que partout ailleurs, était alors protégée par une tour appelée dans l'origine la Tour-Carrée, et depuis sa ruine, par corruption, la Tour-Cassée; elle était placée au sommet de l'angle saillant du pan coupé des murs, et s'avançait dans la Loire; l'angle rentrant près la rue des Bouchers était défendu par la tour Aubert, élevée près du guichet St-Benoist.

Depuis la concession faite par la ville à M. Lutton père, il avait fait clore une partie de ce terrain par un mur et une porte cochère attenant à son habitation; le surplus était fermé par un simple enclos de planches, et le pan coupé des vieux murs de ville avait été rasé un peu au-dessus de terre; un escalier avait été pratiqué dans leur épaisseur, et conduisait à une terrasse formée sur leur largeur, faisant face à la Loire.

Le nouveau redressement du quai et son avancement en Loire, depuis l'alignement de la Porte-des-Tanneurs jusqu'à la hauteur de la rue au Lin, commencé en 1831 et maintenant terminé, permit à M. Lutton fils de clore enfin par un mur,

tout en la rendant plus carrée, la cour où il déposait les charbons de terre objets de son commerce. Il possédait le plan de la concession faite à son père et connaissait l'existence souterraine du pan coupé du mur de ville dont nous avons parlé ; il le fit fouiller pour se procurer des matériaux propres à alléger la dépense qu'il se proposait de faire.

Cette fouille n'offrit d'abord que la démolition de moëllons liés par un mortier ancien et assez dur ; mais bientôt des yeux exercés y reconnurent facilement des masses entières de maçonnerie à la romaine, par assises régulières de pierres cubiques et de larges briques unies par un mortier de ciment grossièrement pulvérisé. Dès ce moment nous suivîmes les fouilles avec un soin assidu. Plus on approchait des fondations, plus ce genre de construction se trouvait répandu çà et là, sans aucun ordre de distribution ou de position. Enfin, à la profondeur de vingt-deux pieds du sol, les fondations offrirent le genre de bâtisse appelé par les Romains *maceria*, consistant en d'énormes libages (quartiers de pierre seulement dégrossis) posés sur le sol à sec, l'un près de l'autre et sans aucun mortier ou ciment. En avant se trouvaient, en outre, de gros fragmens de pierre jetés sans ordre, et sur lesquels la maçonnerie

du mur s'avançait un peu dans son empatement. Ces morceaux de pierre, de la nature des *faluns* étrangers à la localité, offraient presque tous des trous pratiqués pour des tenons et des crampons, quoiqu'ils ne fussent point liés entre eux, ni dans des positions à pouvoir l'être, les uns se trouvant sur champ, d'autres sur le côté, debout ou sur leur arête. Quelques-uns étaient bruts, mais la plupart avaient été taillés; un grand nombre portait des profils de corniches bien exprimés, des fragmens d'entablemens, des portions de frises, où se trouvaient des modillons, des triglyphes, des oves, etc., etc. Néanmoins aucun fragment des tenons et des crampons ne se trouva dans les trous destinés à les recevoir, ce qui prouve que le bois seul avait été employé à les réunir primitivement. Ce fut au milieu de ces débris remarquables qu'on trouva une énorme portion de chapiteau de colonne, la moitié environ du torse d'une statue d'homme en demi-relief, de grandeur plus forte que nature, et une pierre tumulaire avec inscription et relief d'un homme en pied. Ces divers objets attirèrent l'attention, et presque tous les habitans visitèrent ces restes antiques, que le propriétaire eut l'extrême obligeance de laisser exposés long-temps dans sa cour aux regards du public.

Les fouilles ayant été continuées, on mit à

découvert les fondemens nord et ouest de la Tour-Carrée ou Cassée, dont nous avions précisé le placement. Ces travaux n'offrirent rien de remarquable, et l'on put reconnaître seulement qu'à partir des fondations faites à sec et en libages, comme celles du mur, deux ou trois rangs de pierres taillées tout au plus étaient de l'origine, tandis que le surplus était d'une construction plus récente.

Vers l'est, sous l'un des piliers de la porte d'entrée de M. Lutton, se trouvèrent d'autres pierres sculptées, jetées également sans ordre sous la muraille attenant à la tour, et parmi elles deux tronçons de colonne de grosse dimension, dont un assez bien conservé. Un fragment de statue fut aperçu derrière ces tronçons, et l'on vit distinctement le bras de ce relief, qu'on ne put malheureusement extraire en raison de l'éboulement des terres et de la chute imminente du pilier Est de la porte cochère, sous lequel il est resté engagé. C'est assurément une perte pour l'archéologie, et ce morceau eût beaucoup ajouté à l'intérêt que présentent ceux que nous possédons, et dont nous vous donnerons une description détaillée, après avoir recherché la cause de la présence de ces sculptures dans un lieu où l'on était si loin de penser qu'on pût en rencontrer de cette nature.

La diversité des ornemens de cette grande quantité de pierres de toutes dimensions, la position dans laquelle elles se trouvaient, l'état dans lequel on les en a extraites, indiquent qu'elles avaient servi précédemment à la décoration d'édifices, de monumens publics, et qu'elles avaient été jetées çà et là pêle-mêle, soit pour boucher une brèche, soit pour reconstruire à la hâte des murailles endommagées. Le plus léger examen du travail de la majeure partie de ces reliefs prouve qu'ils ont été faits à l'époque romaine ou gallo-romaine, et dès lors les anciennes chroniques de notre ville, ainsi que les faits conservés par des historiens plus récens, semblent nous mettre, au moins nous le croyons, sur la voie de leur origine.

En 855, les Normands ayant pris Nantes et Angers, surprirent Orléans et le pillèrent. En 865, ils firent une nouvelle invasion, et après avoir ravagé le monastère de Fleury-St-Benoist, ils pénétrèrent par la Loire, vers la Tour-Neuve, dans Orléans qui leur avait résisté. La ville fut saccagée et tous ses édifices brûlés, excepté l'eglise de Ste-Croix.

Il existait encore alors dans la ville des restes de temples païens (1), notamment vers un mo-

(1) En consultant Aldrevalde, André Duchêne, his-

nastère de filles, établi récemment par Charlemagne dans le lieu où se trouve aujourd'hui la préfecture (1).

Les Orléanais, redoutant à juste titre le retour des Normands, s'empressèrent de réparer leurs

toire de Normandie, le curé de Maneval, Dumoulin, La Saussaie, Le Maire, Polluche, Deluchet, les archives de l'ancien duché d'Orléans, de Ste-Croix, et divers manuscrits de notre bibliothèque publique, on verra que des restes de paganisme existaient encore dans nos contrées de 800 à 900, même parmi les habitans des villes, et l'on trouvera des détails curieux sur les invasions des Normands.

(1) Vers 772, Charlemagne fonda à Orléans, sur les ruines d'un *ancien temple et château* dont il existait encore beaucoup de restes en 1600, un monastère de filles, sous cette dénomination : *Sancta Maria puellaris*. Vers 800, ce couvent était devenu une communauté (*collegium*) de chanoines, sous le titre de *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*. Les Normands ne l'épargnèrent point; car on voit ces reclus participer aux bienfaits de l'évêque, en raison des pertes qu'ils avaient éprouvées. D'ailleurs l'église de Ste-Croix fut la seule épargnée alors, parce que, disent très-sérieusement les anciens auteurs, les *barbares n'y purent jamais faire prendre le feu*. En 1021, le roi Robert fit relever les bâtimens des chanoines de Bonne-Nouvelle, et les dota de quelques biens.

Plus tard des religieux de Marmoutiers vinrent s'y

murailles, et certainement plus particulièrement encore du côté de la Loire, par où ces pillards étaient déjà venus deux fois, que de tout autre côté. Suivant nos anciens historiens, l'évêque Gautier (Gauterius ou Walterius) excita les habitans à ces réparations, et y donna tous ses soins; par

---

établir; enfin les protestans ruinèrent de nouveau cette communauté. Elle était dévastée et le prieuré en commande en 1563, lorsque les Bénédictins de la congrégation de St-Maur traitèrent avec le prieur et vinrent y demeurer, en 1654. Après avoir bâti leur maison conventuelle, de 1670 à 1683, ils firent fouiller en 1672 les fondations de leur église, démolie en 1807, un peu au-dessous de terre, et qui s'étendait du petit jardin actuel, attenant à la rue des Grandes Ecoles, jusque vers le logement du portier. Dans les fondations faites vers 1672, on déterra des têtes d'Apollon, de Mercure, de nombreuses priapées, des fragmens de sculptures, ainsi que des médailles romaines. Un zèle pieux, mal entendu et outré, fit rejeter dans les fondations la majeure partie de ces antiquités. Néanmoins, sur la demande d'un des religieux, sans doute plus éclairé que les autres, on conserva quelques-uns de ces reliefs, que nous avons vus dans les greniers de l'administration départementale. Le travail de sculpture était analogue à celui de la découverte récente, et la nature des pierres absolument la même.

(Voir pour de plus grands détails notre histoire d'Orléans, 2e édition, pag. 467 et suivantes.)

là il leur rendit le service de pouvoir opposer une nouvelle résistance aux barbares, et leur procura les moyens de composer avec eux, lorsqu'ils se présentèrent pour la troisième fois, en 908.

Rapprochant ces divers faits, on pensera sûrement avec nous que ce fut à l'époque de l'épiscopat de Gautier, vers 885, où l'on voit le roi Carloman confirmer à cet évêque d'anciens priviléges et lui en accorder de nouveaux en raison des dévastations commises par les Normands, que les Orléanais réparèrent avec rapidité les brèches de leur enceinte romaine, et notamment la portion qui avoisinait la rue des Bouchers. Dès lors il est tout naturel de croire qu'ils durent prendre pour ce travail urgent les matériaux les plus à leur portée, et cette destination dut être donnée aux débris du temple ou château (dénomination souvent synonyme dans les temps anciens), situé sur l'emplacement de la préfecture actuelle. La proximité des lieux, la pente naturelle du terrain qui favorisait la main-d'œuvre, tout se réunit pour appuyer la conjecture que les sculptures récemment découvertes proviennent des démolitions de ce temple. Il est même probable que l'évêque ne fut pas étranger à sa ruine totale, suivant l'esprit du temps, qui portait les prêtres chré-

tiens à faire disparaître le plus qu'il leur était possible les moindres vestiges du paganisme.

Nous livrons à l'examen des hommes instruits qui se sont occupés de recherches sur notre ville nos conjectures et notre opinion, en leur rappelant, pour dernière observation, que nous croyons ce quartier élevé de la ville le plus ancien de tous, et celui où se trouvaient le plus particulièrement des habitations gallo-romaines; car presque tous les environs de la préfecture où l'on a fait des fouilles un peu profondes ont donné la preuve de l'existence de constructions romaines. C'est ainsi qu'on en a découvert lors du redressement de la rue de l'Ecrivinerie, aujourd'hui rue Pothier. En ce moment même, les terres qu'on extrait des fondations de l'église que les dames du Calvaire font bâtir, impasse Ste-Colombe, contiennent d'assez nombreux fragmens de briques romaines et de tuiles à rebord, caractérisées par leur largeur, leur nature et les repaires de leurs jointures.

Maintenant nous décrirons avec soin, parmi les sculptures intéressantes que nous avons signalées, celles qui nous paraissent les plus dignes d'être conservées, et nous le ferons par ordre de leur découverte.

En premier lieu (nº 1 de la pl.) se présente le

chapiteau de colonne dont la destination primitive pourrait être rigoureusement contestée. Pour nous, nous n'hésiterons point, malgré l'irrégularité de sa circonférence et le manque d'accessoires, à assigner cette destination à ce fragment. Cette portion du corps d'un chapiteau de colonne a dans sa plus grande largeur trois pieds et demi de diamètre, sa hauteur est de seize pouces, et sa portion de la circonférence totale, dont il ne devait guère former que le tiers, est de six pieds, ce qui en donnerait dix huit à la totalité du chapiteau, et supposerait un fût de colonne relative et d'une grande élévation.

Des feuilles allongées, un peu aiguës, ayant des bords et une côte très-prononcée, ornent ce fragment; elles sont disposées les unes audessus des autres en écailles de poisson. La hauteur de celles qu'on voit à peu près en entier est de neuf pouces de haut sur cinq de large à leur base. Ce genre d'ornement est assez commun sur les monumens de l'époque romaine. Les antiquaires ne sont pas tous du même avis sur l'espèce de feuille qu'ils représentent; nous les regardons comme étant le simulacre de feuilles d'olivier ou d'orme.

Au centre de son diamètre supérieur est pratiquée une portion de trou circulaire profond de six pouces, et dont ce tiers de circonférence est

de dix-huit pouces. Nous pensons qu'il était destiné à lier le corps du chapiteau à ses ornemens supérieurs (1).

2° Une partie du torse d'un homme de haute taille (n° 2 de la pl.).

Une pierre de deux pieds quatre pouces de haut sur seize pouces d'épaisseur et 2 pieds de largeur, porte, fouillée dans cette masse sans saillie excédant la pierre, environ la moitié gauche d'un torse depuis le cou jusqu'à l'abdomen; une partie de la poitrine et du ventre y sont exprimés et recouverts à peu près par le bras bien conservé de l'épaule au poignet, qui manque. Ce bras a deux pieds de longueur; il est fouillé à la profondeur de six pouces dans la pierre, et sa saillie n'est que de quatre pouces. Ce relief est très-remarquable par l'espèce de vêtement ou d'armure à gros plis très-prononcés qui couvrait cet homme ou ce guerrier, et dont le dessin seul peut donner une idée. Nous regardons le travail de ce morceau comme postérieur à celui du n° 1 et des suivans.

3° Pierre tumulaire (n° 3 de la pl.).

Ce bloc de pierre, lorsqu'il a été extrait, le 24 août, à dix-huit pieds de profondeur, avait

(1) Nous avons rétabli ce chapiteau dans la forme qu'il devait avoir, d'après divers monumens romains et d'architecture romane. Voyez la planche, fig. 5.

un pied sept pouces d'épaisseur; il a été presque immédiatement scié en trois dalles de six pouces environ, dont une porte l'inscription et la figure d'homme.

La hauteur de la pierre est de quatre pieds, et sa largeur de un pied sept pouces. Dans son épaisseur se trouve taillée en creux, avec des lignes d'encadrement et des tenons (en queue d'aronde) figurés, une inscription, et au-dessous un homme sculpté en demi-relief sans saillie excédant la pierre. Ce personnage, très-bien dessiné, et dont le travail est d'une bonne exécution, a deux pieds quatre pouces de hauteur totale (1). Il est représenté de face, vêtu ou drapé avec art de la saye (*sagum*), sorte de casaque de la forme de nos blaudes (blouses) à collet (2); ses deux mains tiennent un bâton qui paraît carré; il est posé en travers du corps de la hanche gauche à l'épaule droite. Ce bâton ou manche porte à sa partie inférieure un renflement ou boule mal arrondie; son extrémité

(1) La tête, dont la face est usée plutôt que mutilée, a 4 pouces; le cou et le corps, qui sont très-bien conservés, ont 16 pouces; les jambes, ornées de cercles (colliers) par-dessus la chaussure, ou formant le retroussis de bottines collantes, ont 8 pouces.

(2) Ces casaques de laine étaient, comme on sait, le surtout des Gaulois. et aussi le vêtement que les Romains portaient sous leur armure.

supérieure se termine en pointe taillée de profil en bec de flûte; non loin de cette extrémité pend du bâton une espèce de fouet court (1) (*Lorum*), formé de lanières de cuir tordues, tressées et nouées, et dont on voit clairement l'extrémité coupée en pointe. Cette figure est entourée de lignes creuses qui lui forment un encadrement. Les parties saillantes du visage ont été mutilées ou usées par l'eau, au battement de laquelle elles étaient exposées depuis long-temps; les cheveux sont plats, courts, et taillés comme nous les portons généralement aujourd'hui.

La première ligne de l'inscription porte en capitales romaines, séparées par des points à trois angles, les lettres suivantes : un D, une M, un E, dont la tête forme un T, et enfin une M. La seconde ligne est composée du mot MARCO, d'un point angulaire, d'un mot abrégé offrant une M avec un A entre les deux derniers jambages, accolé d'un R et suivi d'une S. Un signe

(1) Expression de César et d'Horace pour exprimer un fouet court composé de lanières de cuir. En France on l'appelait *escourgée* dans les premiers temps de la monarchie. Un fouet analogue à celui représenté ici, ayant un aiguillon, une lanière pendante et courte près de la poignée et une masse ou crosse au bout inférieur, est encore dans la main de tous le bouviers vendéens, bretons et normands.

analogue à nos virgules, peut-être un point angulaire comme ceux de la première ligne, mais mal fait, peut-être même un petit I, sépare cette abréviation de deux LL, dont la dernière contient un petit I dans sa largeur, et est surmontée d'un petit A. La forme des lettres nous paraît être celle de l'époque où l'alphabet romain, ayant reçu tous ses complémens, fut adopté en Gaule, et où la forme des lettres commença à dégénérer de sa pureté primitive, ainsi qu'on le remarque dans plusieurs lettres de cette inscription. Si cette observation est fondée, elle reporterait l'origine de ce petit monument à l'année 200 ou 300 de notre ère chrétienne.

Quant au personnage, il nous paraît représenter un affranchi, caractérisé par le fouet à battre les esclaves, qu'on lui a donné assurément à dessein comme attribut.

L'explication de l'inscription a déjà exercé plusieurs archéologues auxquels nous l'avons adressée. La première ligne ne peut offrir la moindre difficulté d'interprétation, elle doit se lire ainsi sans hésitation :

Diis manibus et memoriæ,

Aux Dieux mânes et à la bonne mémoire.

La seconde ligne présente des difficultés, et peut être interprétée diversement. Si le signe qui se trouve entre l'S du second mot et la pre-

mière L du troisième est un I, on aurait, comme nous l'avions pensé d'abord, et suivant l'opinion la plus générale et la plus simple :

Marco Marsillia.

Marsillia à Marcus,

Probablement tombeau élevé par Marsillia à Marcus.

Mais si, comme un examen plus attentif nous en a presque convaincu, le petit signe entre l'S et l'L n'est qu'un point angulaire, que le ciseau a mal tracé, ou qui a été altéré depuis, alors les deux mots *Mars* et les LL qui suivent seraient séparés, et formeraient trois mots que nous exprimerions ainsi :

Marco Marsorum ou *Marsacorum* (1) *libertis libertabus* (2).

Qui se traduiraient :

A Marcus, du pays des Marses (Germanie), affranchi lui et sa famille.

---

(1) On pourrait même penser peut-être avec plus de raison que ce mot serait *Marsaliæ*, de Marsal, ville romaine de Lorraine, dont les habitans avaient des relations fréquentes avec ceux des rives de la Loire.

(2) Les deux LL isolées s'interprètent ainsi dans beaucoup d'inscriptions, quelquefois même on trouve les mots entiers et aussi cette abréviation L. L. F. Q. L. *Libertis libertabus familiisque libertorum.*

Nous découvririons, à l'aide de cette interprétation, le motif qui a engagé à mettre dans les mains du personnage un fouet aigu à masse et à lanière; car on sait, d'après Juvénal et d'autres auteurs, que certains affranchis, oubliant leur première condition, et affichant un luxe effréné, blessaient, mutilaient et assommaient leurs esclaves, en abusant du droit qu'ils avaient de les frapper, probablement avec un instrument semblable à celui qui caractérise ici la condition du défunt, et qui était employé pour la correction de ces malheureux.

4° Tronçon de colonne (n° 4 de la pl.).

La nature de la pierre de cette colonne est différente des précédentes; elle est plus blanche, plus tendre que les autres, et se rapproche de la nature de celle connue sous le nom d'Apremont.

Ce tronçon a été trouvé debout; il est mutilé d'un côté, et ses autres parties offrent un ornement composé d'une baguette assez large, entre deux petites baguettes étroites se répétant dans le pourtour, et exprimées en relief peu saillant.

Sa hauteur est de deux pieds et son diamètre de vingt-cinq pouces. Un autre tronçon semblable, mais en plus mauvais état, a été brisé. En voit par leurs dimensions qu'ils n'ont pu servir

à supporter le chapiteau n° 1, comme on l'a supposé à tort.

Nous avons cru devoir vous donner sur ces fouilles des détails minutieux et notre opinion personnelle sur les faits historiques qui nous paraissent s'y rattacher, afin de constater cette découverte d'une manière précise, et d'éveiller l'attention sur celles qu'on pourrait faire en ce genre dans les environs.

En outre, notre but a été de rattacher ce fait à beaucoup d'autres que nous vous avons déjà signalés, et qui tendent tous à prouver qu'Orléans a été dès le principe une ville romaine, et qu'on ne peut appliquer aux autres localités, où l'on ne rencontre aucune trace d'établissemens romains aussi caractérisés, la position tant contestée de Genabum.

Nous terminons en vous témoignant le désir de voir joindre à ce mémoire, si toutefois vous le trouvez d'un intérêt digne de l'insertion dans vos annales, les dessins rigoureux des sculptures que nous vous avons signalées. Notre collègue, M. Pensée, en possède des croquis faits avec le talent et l'exactitude que vous avez tant de fois appréciés dans des travaux de cette nature.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. LACAVE.

Séance du 3 janvier 1834.

MESSIEURS,

Votre section des arts a examiné avec intérêt le mémoire de M. Vergnaud-Romagnési, sur les sculptures antiques trouvées à Orléans, en 1833, sur le quai de la Tour-Neuve.

L'auteur entre en matière par une description des localités qui nous paraît devoir donner lieu à une observation relative à la destination qu'il attribue au pan coupé suivant lequel était dirigé le mur de ville vers la tour *Cassée* ou *Carrée*, dans les fondations de laquelle ont été découvertes les sculptures décrites.

Il nous semble que la saillie qui devant cette tour aurait été formée sur la direction générale des murs, ne pouvait offrir qu'un abri bien imparfait à un très-petit nombre de bateaux; car elle était si peu prononcée qu'elle n'est pas même indiquée sur plusieurs anciens plans de la ville, rapportés à une petite échelle, et notam-

ment sur celui qui est inséré dans l'*Indicateur orléanais*, et sur celui qui est rapporté dans l'histoire du siége d'Orléans par M. Jollois. L'espèce d'anse qui aurait été produite par cette saillie ne peut donc être assimilée à la gare que l'auteur exprime le désir de voir construire pour protéger contre les crues et les débâcles les bateaux qui fréquentent le port d'Orléans. Nous nous bornerons à vous faire observer que les travaux de terrasse, qui peuvent seuls être confiés aux ateliers de charité, ne formeraient qu'une portion des ouvrages nécessaires pour la construction de cette gare, qui exigerait des dépenses très-considérables, et qui rencontrerait, par suite de la disposition des localités, des difficultés d'exécution dont ce n'est point ici le lieu de vous entretenir.

Quant au tracé adopté pour cette partie des murs de ville, nous serions plutôt porté à croire, ou que l'on avait suivi dans cette construction le contour naturel des rives, qui sur ce fleuve présente assez souvent de pareilles irrégularités, ou bien que l'on avait eu pour but de flanquer par ce retour en pan coupé la portion des murs d'enceinte qui se trouvait en aval.

Les explications qu'adopte l'auteur sur l'origine des fondations découvertes, et qu'il appuie sur des faits curieux de l'ancienne histoire d'Or-

léans, ainsi que les interprétations de l'inscription de la pierre tumulaire qu'il propose, d'après plusieurs archéologues, nous paraissent (surtout la première) présenter un caractère assez grand de vraisemblance.

Au surplus, l'essentiel, dans un travail de cette nature, est, selon nous, de présenter une description exacte des découvertesqu'il constate, et d'offrir des données sûres et positives à la sagacité des savans qui exploitent cette branche importante de l'histoire. Sous ce rapport nous devons rendre justice au soin avec lequel l'auteur du mémoire est entré dans tous les détails propres à faire bien connaître les débris curieux trouvés dans ces fouilles, et nous pensons, comme lui, qu'un dessin de ces objets, tel que nous devons l'attendre du crayon facile et fidèle de notre collègue M. Pensée, aurait l'avantage d'en donner une idée plus complète, en reproduisant tous les détails qui échappent souvent à la description la plus minutieuse. Ce mode de représentation serait même ici d'autant plus convenable que les formes de quelques-uns de ces objets sont assez incertaines, et que, par exemple, quelques personnes prétendent reconnaître un glaive court, ou espèce de dague, dans l'instrument que porte le personnage figuré sur la pierre tumulaire, et que M. Vergnaud, appuyé de l'autorité de plusieurs anti-

quaires, considère comme un fouet ou *lorum.*

Nous terminerons en exprimant aussi le vœu que l'administration de notre musée, si éclairée et si active pour saisir toutes les occasions de l'améliorer et de l'enrichir, prenne des mesures à l'effet d'ajouter à la collection de ses objets d'antiquité la pierre tumulaire désignée sous le nº 3, qui nous semble un morceau précieux pour l'histoire et l'archéologie d'Orléans.

EXTRAIT DU RAPPORT FAIT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR L'OUVRAGE DE M. DUCHESNE, DOCTEUR-MÉDECIN, INTITULÉ : *TRAITÉ DU MAÏS OU BLÉ DE TURQUIE ;*

Par M. Lockhart.

Séance du 20 décembre 1833.

Messieurs,

La patrie du maïs ou blé de Turquie (*zea-maïs* de Linneus), ne paraît pas encore bien connue. L'auteur de l'ouvrage dont nous avons à vous entretenir le croit originaire de l'Amérique, d'où il aurait été rapporté au 16e siècle.

Quelques auteurs recommandables ont avancé, au contraire, qu'il était indigène de l'Inde, d'où il avait été transporté dans tous les

lieux où il est maintenant cultivé ; mais cette opinion n'a pas été bien établie ; le célèbre Parmentier l'a réfutée d'une manière satisfaisante dans un mémoire que l'académie de Bordeaux a couronné en 1784. Pline et les naturalistes qui ont écrit avant la découverte de l'Amérique ne parlent point de cette plante ; les archéologues ne paraissent pas non plus l'avoir trouvée dans les ruines antiques. L'opinion de M. Duchêne nous semble donc la plus fondée.

La belle graminée dont il s'agit vous est trop connue pour que je m'arrête à vous en donner la description ; je me contenterai de remarquer que son grain fait maintenant la base de la nourriture d'une grande partie des habitans des deux continens. Sa culture et son emploi sont donc du plus grand intérêt ; aussi M. Duchêne, qui l'a compris, s'est-il livré à toutes les recherches que cette double considération exigeait. Il traite de la manière de semer le grain, des engrais qui conviennent le mieux à la plante, des diverses façons à donner au terrain, du mode de récolte et de conservation de l'épi, et fait connaître toutes les manières d'employer ce grain, soit comme nourriture, soit comme médicament. Ce travail nous a paru complet. L'auteur a consulté, et il cite les meilleurs ouvrages d'agriculture ; son livre encore est écrit avec clarté et méthode. Les cultivateurs qui vou-

dront se livrer à des essais sur le maïs y trouveront tous les documens dont ils auront besoin.

Si nous avons jugé inutile de vous présenter une analyse détaillée de cet ouvrage, il nous a paru indispensable d'examiner s'il y a possibilité de faire prospérer la culture du maïs dans nos diverses natures de terrains, et par conséquent les avantages que notre département pourrait en retirer. Nous sommes persuadé qu'on arriverait, par un choix judicieux des terres, à de bons résultats. Le maïs demande un sol léger, riche, profond et frais sans excès, beaucoup de culture et des engrais appropriés, parmi lesquels nous placerons en première ligne le charbon animal, que nos établissemens industriels rendent commun à Orléans. Or, la Beauce, le val de Loire, la Sologne même présentent dans des proportions diverses les qualités de terres dont nous venons de parler. Nous avons vu très-bien réussir le maïs en plein champ dans deux localités de la Sologne, savoir, au Gué-du-Roi et aux Élus, canton de Cléry. Nous croyons donc qu'on pourra dans notre département le cultiver avec espoir de succès dans les assolemens où les agriculteurs font entrer des récoltes sarclées; on devra surtout l'essayer dans des défrichemens de vignes, de bois, de prairies naturelles et artificielles, sur les douves de fossés fraîchement ouverts, enfin dans les vignes mêmes.

Ce grain rend beaucoup par rapport au terrain qu'on y consacre ; un hectare peut produire, dans des circonstances favorables, quarante hectolitres de grain. Son emploi, dans une exploitation rurale, est très-varié, tant pour la nourriture des bestiaux et des volailles, que pour celle des hommes. On pourrait aussi cultiver cette plante seulement pour fourrage, car sa paille séchée est très-recherchée des bestiaux. Enfin nous répéterons avec l'auteur, que plusieurs médecins d'une haute réputation dans la capitale en ont employé avec succès diverses préparations pour des maladies chroniques et inflammatoires.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR DEUX BROCHURES INTITULÉES ; L'UNE : *PÉLÉE ET THÉTIS*, ET L'AUTRE : *MORT D'ALCYONÉE* ;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 28 février 1834.

Messieurs,

M. de Witte est un des membres les plus laborieux de l'Institut archéologique de Rome, et ses travaux constans ont pour but principal d'expliquer divers points peu clairs des mythes

anciens, à l'aide des peintures qui ornent les vases antiques grecs, étrusques, etc. Tel est le but des deux écrits dont il vous a fait hommage, et dont l'examen nous a inspiré un très-grand intérêt, que nous essaierons de vous faire partager en entrant dans quelques détails.

L'étude de la mythologie a été pendant long-temps, comme vous le savez, le partage de moines et de religieux qui assurément possédaient à un haut degré la connaissance des auteurs anciens, celle de l'histoire générale des peuples chez lesquels le culte payen était pratiqué, enfin le mécanisme des langues antiques; mais d'une part le séjour des cloîtres, de l'autre des idées mystiques, des scrupules religieux, les rendaient peu propres à des investigations, à des recherches et à des explications complètes sur beaucoup de points qui n'étaient encore qu'indiqués, qu'ébauchés, pour ainsi dire, par eux. Des hommes dégagés de préjugés, d'intérêts claustraux, et plus libres dans leurs études, se sont occupés depuis à compléter les notions imparfaites que nous possédions sur les cultes anciens; leur insuffisance sur plusieurs points est encore reconnue par tous les hommes instruits qui s'occupent des monumens de la Grèce et d'Italie, et M. de Witte est du petit

nombre des savans qui consacrent leurs veilles à y jeter un nouveau jour.

Sous ce rapport aussi l'institut archéologique de Rome, qui nous a fait l'honneur de nous admettre dans son sein (division française), est celle de toutes les académies d'Europe qui a rendu le plus de services *mythographiques* par ses publications. Déjà plusieurs pratiques du culte ancien, peu intelligibles dans les auteurs grecs, dans Ovide, Juvénal, Perse, etc., sont devenues, grâces aux soins de ses membres, plus claires et plus précises, et nous verrions avec satisfaction notre société agréer, dès qu'elle le pourra, l'espèce d'affiliation que l'institut de Rome lui a proposée, il y a quelque temps, par notre entremise.

Dans le premier des écrits qui vous ont été offerts, relatif aux noces de Pélée et de Thétis, l'auteur, après avoir passé en revue tout ce qui a été publié sur le mariage de ce descendant d'Eaque, roi d'Egine, et de cette Néréide, douée, comme Protée, de la faculté de prendre diverses formes, présente des observations curieuses sur Doris et Nérée, sur leur culte, leurs fonctions, leurs attributs. Les motifs de Jupiter pour renoncer à son projet d'union avec Thétis et consentir à celle de Pélée, sont ensuite décrits avec une grande érudition, de même que

les transformations de la mère d'Achille repoussant Pélée et voulant éviter sa couche. Le lieu des noces est précisé autant qu'il est possible, la présence du centaure Chiron constatée, enfin les divers écrits et les relations quelquefois contradictoires des auteurs anciens sur ces divers faits, sont commentés, rapprochés, expliqués avec clarté et talent.

Les monumens où Pélée et Thétis figurent comme sujet principal sont divisés par M. de Witte en trois classes.

1°. Ceux où le fils d'Eacus poursuit la Néréide.

2°. Ceux où Pélée saisit Thétis, et l'enlève de vive force malgré les monstres, les animaux et les flammes qui s'opposent à ses desseins.

3°. Ceux où l'union d'un mortel et d'une déesse a lieu sans violence et avec calme.

Ces trois classes se subdivisent elles-mêmes en groupe simple où deux personnages seulement sont représentés, et en compositions plus étendues, où l'on voit ensemble ou séparément Nérée, ses filles, les sœurs de Thétis, Chiron, Télamon, des signes caractéristiques des lieux, des personnages, etc.

On conçoit que dans les sujets simples, lorsque des attributs accessoires manquent, ou qu'il

n'y a ni signes ni inscription, il est très-difficile de préciser si le groupe représente Pélée et Thétis, ou Paris et Œnone, Oreste et Hermione, etc., etc. Pour donner la facilité de se reconnaître dans ce dédale, M. de Witte donne la description de vases qui précisent les mythes et les représentations indubitables de Thétis et de Pélée.

1°. Un Aryballos, publié par M. Panolka.

2°. Une Hydrie corinthienne.

Sur ces deux vases le sujet est simple, et sur les suivans il est accompagné de personnages et d'attributs accessoires.

3°. Un miroir étrusque, publié par Dempser;

4°. Une Œnochoë à figure noire sur fond blanc, de la collection de M. Pourtales.

5°. Un vase du musée de Munich.

6°. Un Triblion du cabinet du roi, décrit par M. le comte de Caylus, et depuis par M. Rochette. Un Lécythos du Louvre offre le même sujet.

7°. Une Amphore tyrrhénienne du musée du prince de Canino.

8°. Une Hydrie corinthienne à figure jaune, du prince de Canino.

9°. Divers dessins de la collection Candelori.

10° Une Hydrie panathénaïque, trouvée à Romarzo.

Cette Hydrie, très-remarquable par sa belle conservation, représente l'action de l'enlèvement de Thétis en présence du centaure Chiron ; un serpent est aux pieds de la déesse. On voit au revers Thétis faisant une libation. La grotte d'où ce vase a été extrait portait sur l'architrave l'inscription grecque PELE (Pélée), ce qui rapproche le nom du mort inhumé dans ce lieu de celui de l'époux de Thétis.

11°. Un Isthmion à figure noire.

12°. Un vase publié par M. Dubois-Maisonneuve.

13°. La grande Cylix du musée Blacas, trouvée, en 1828, à Camposcala.

14°. Une Cylix à figure jaune, du prince de Canino.

Elle représente Thétis enlevée par Pélée malgré les menaces d'un lion, ce qui est conforme à la tradition que nous devons aux vers de Sophocle; quatre nymphes épouvantées environnent le couple, elles tiennent chacune un dauphin. Un vieillard au revers reçoit dans ses bras sa fille et la presse contre son sein. M. de Witte, avec MM. Gerhard et Raoul Rochette, contre le sentiment d'autres antiquaires, voit dans ce vieillard Nérée recevant sa fille.

15° Au revers d'un vase superbe à figure noire, dont le principal sujet est la mort d'Achille,

on voit Thétis enlevée avec le centaure Chiron encourageant Pélée à cette entreprise, malgré les flammes et les tigres qui l'effraient. Une nymphe s'enfuit, et au-dessus on lit en caractères grecs Patroclia , Pelès , Chiron , Thétis , Pontmeda. M. de Witte entre, au sujet de l'inscription, dans de judicieuses observations, où nous avons regret de ne pouvoir le suivre.

16°. Un très-beau vase du Vatican, publié par M. Millingen.

17°. Un vase athénien, publié par Wilkins.

18°. Le couvercle brûlé d'une Lécané, du musée de Naples, où le sujet est divisé en trois groupes composés de cinq figures; chacun est d'un haut intérêt par les détails de l'action.

19°. Dans la troisième classe des représentations de Pélée et Thétis se placent :

Un Stamnos de Chiusi, à figure rouge.

20°. Un vase (Deinos).

21°. Un sarcophage de la villa Albani, publié par Winckelmann, est le seul monument de l'époque romaine où l'on puisse bien reconnaître et avec certitude la présence de Pélée et de Thétis.

M. de Witte conclut de ses nombreuses observations que les noces de Pélée et de Thétis paraissent sur les monumens le plus souvent avec un caractère de violence; que Pélée y est

presque toujours représenté jeune et imberbe, et Thétis cherchant à se dérober à sa poursuite. Quant à Nérée, dont la forme la plus ancienne est moitié homme, moitié poisson, il s'y montre néanmoins assez souvent sous une figure entièrement humaine. Enfin le centaure Chiron, qui désigne constamment la localité qu'il habite (le mont Pelion), est un personnage reproduit partout sous la même forme, qu'il est impossible de méconnaître, et nous ajouterons qu'il confirme la certitude du fait représenté.

Nous avons encore à vous rendre compte, Messieurs, de la deuxième brochure que vous a adressée M. de Witte; c'est un mémoire sur la mort d'Alcyonée.

Le combat d'Hercule contre Alcyonée, fils de la Terre, ne s'est jusqu'ici rencontré que sur un petit nombre de vases peints, ou de monumens qui offrent des *gigantomachies*. Le géant figure constamment sous une forme colossale, endormi sur un rocher, ou déjà terrassé par le fils d'Alcmène, armé tantôt d'un arc, d'une épée, et quelquefois de sa massue. Le sujet se réduit souvent aux deux combattans seuls, tandis que dans d'autres peintures, Minerve, ou Hermès, assiste le héros thébain; mais jusqu'ici Télamon, que Pindare donne pour compagnon à Hercule dans cette lutte, n'a point encore

paru sur les monumens à côté de son ami.

Quelques auteurs placent la scène dans l'isthme de Phalène, en Thrace; d'autres mythographes la fixent en Campanie, dans les champs phlégréens, en faisant gémir le géant sous le poids du mont Vésuve.

M. de Witte n'a connaissance que de six vases qui représentent la défaite du géant Alcyonée; les uns viennent des fouilles de Nola, et les autres de l'Etrurie.

Le plus souvent une petite figure ailée, tantôt mâle tantôt femelle, et drapée sur quelques vases du style archaïque, intervient dans le combat comme un des acteurs les plus caractéristiques. Sa présence comme personnage significatif de l'action a embarrassé beaucoup d'antiquaires. Les uns l'ont considérée comme étant l'image de l'Amour, lorsqu'elle est peinte tranquille et avec des dehors attrayans; les autres veulent que ce soit une *harpye*, lorsqu'elle est menaçante et d'un aspect qui pourrait la faire regarder comme avide de cadavres.

Une Œnochoë de style archaïque, trouvée en Etrurie, et publiée par M. Micali, sans aucun commentaire, ainsi qu'un Lécythion déterré dans un tombeau de Nola, représentent tous deux le petit génie ailé ne se montrant point hostile contre le géant étendu à terre.

Comme la Campanie est précisément le lieu où plusieurs mythographes veulent que la scène ait eu lieu, il est assez naturel que cette peinture se trouve sur un monument de cette localité, et on a l'espoir d'en trouver d'autres.

M. de Witte discute avec sagacité les points obscurs de cette action d'Hercule ; il dit et explique d'une manière satisfaisante :

1°. Pourquoi on voit intervenir dans ce combat des figures ailées, des génies si différens de caractère ;

2°. Pourquoi ces génies ont tantôt un sexe tantôt un autre ;

3°. Enfin pourquoi dans d'autres luttes, combats, défaites de géant, on ne rencontre jamais cette figure ailée.

Il résulte des comparaisons qu'il établit avec lucidité, d'après les textes de nombreux auteurs qu'il leur applique, que la petite figure ailée, lorsqu'elle est calme et tranquille, représente l'âme s'échappant du corps du géant mort, et alors exprimée par une figure mâle; tandis que lorsque la lutte est en action, la séparation violente de son âme est exprimée par une *harpye* ou Kerès, êtres femelles ravisseurs. En outre il fait observer que l'Alcyon, comme type du nom du géant, se trouve quelquefois représenté dans cette scène, et que très-souvent on y voit Minerve

accompagnant Hercule comme symbole de la victoire.

Nous terminerons en engageant ceux de nos collègues qui aiment les études archéologiques à lire les deux écrits de M. de Witte, qui pourront leur être d'une grande utilité pour rectifier des idées reçues à tort sur les sujets qu'il traite, et leur faciliter, à l'occasion, l'explication de faits analogues par des vases ou d'autres monumens.

Pour nous, nous regrettons sincèrement que les bornes d'un rapport ne nous aient pas permis de nous étendre davantage sur les descriptions, les détails, les observations précieuses que contiennent ces deux notices, auxquelles on ne saurait, dans l'intérêt de la science mythologique, donner trop de publicité.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LA PREMIÈRE LIVRAISON DE L'OUVRAGE DE Mme LA COMTESSE DE BRADI ET DE M. GENEVAY, INTITULÉ : *GALERIE BIOGRAPHIQUE, UNIVERSELLE ET POPULAIRE DES HOMMES ET DES FEMMES CÉLÈBRES;*

Par M. Pailliet.

Séance du 4 avril 1834.

Ce n'est point une nouvelle biographie produisant dans l'ordre alphabétique les grandes et

moyennes illustrations de tous les âges ; c'est un muése dont le désordre apparent est un art ingénieux, et dans lequel on n'admet que de véritables célébrités ; c'est une composition successive qui, dans chaque livraison, présente quatre beaux portraits gravés sur acier, et quatre narrations rédigées avec une précision et une élégance remarquables. Les personnages offrent par leur réunion d'intéressans contrastes de caractères et de talens, de positions et de destinées. La première livraison nous montre Schiller et Victor Hugo, Marie Stuart et le maréchal Ney. Pour la prochaine, on annonce Mirabeau, qui, par la puissance de la parole, fit une révolution dans l'état; Broussais, qui cherche à en opérer une dans la science médicale par l'attribution d'une cause commune à toutes les maladies; Raphaël et Sévigné, ornemens de deux siècles et de deux nations. Morts et vivans, gloires étrangères et nationales, apparaîtront dans cette belle galerie.

Si de cette appréciation générale nous passons à l'appréciation de chaque article de la première livraison, nous rencontrons moins des fautes que des lacunes justifiées par la brièveté obligée des récits et le genre populaire de la publication.

Schiller est un wurtembergeois, auquel l'assemblée législative décerna en 1792, dans un

moment d'enthousiasme pour les gloires littéraires, le titre et les droits de citoyen français. Il témoigna sa reconnaissance en célébrant une des époques les plus merveilleuses de nos annales, celle où l'héroïne d'Orléans délivre la France de la domination étrangère. Histoires, drames, poésies, philosophie, sont les titres de Schiller. Plusieurs de ses ouvrages sont traduits ou imités dans notre langue; son histoire de la guerre de trente ans a été traduite par M. de Chamfeu; son théâtre, par M. de Barante; ses Brigands, qui eurent en Allemagne un succès prodigieux, ont été reproduits par Lamartellière; plusieurs scènes de sa conjuration de Fiesque, par M. Ancelot, et de beaux vers de sa Jeanne d'Arc, par M. d'Avrigny. Benjamin-Constant, dans Walstein, a fondu ensemble les Piccolomini et la mort de Wallenstein.

Mad. de Staël, en parlant de l'illustre Allemand, dit : « *Ses écrits sont lui. — Sa conscience est sa muse.* » C'est une application individuelle de la pensée de Buffon : *Le style, c'est l'homme.* Ces axiomes ont plus d'éclat que de justesse. Le style varie comme les sujets et révèle rarement le caractère et les inclinations de l'auteur. C'est un instrument auquel le génie donne toutes les formes. On trouve tous les styles dans Schiller comme dans Voltaire, parce

qu'ils ont également écrit dans tous les genres, exprimé les sentimens et les passions les plus contraires. Il ne faut pas regarder comme inspiration de la conscience ce qui n'est que l'œuvre de l'imagination. Lorsque Schiller immole la société et ses lois, la civilisation et ses liens, aux maximes désorganisatrices qu'il place dans la bouche de Charles de Moor, l'imagination était sa muse, non la conscience.

Suivant les auteurs de la Galerie, *l'opposition aux lois communes semble pour les esprits supérieurs un besoin naturel et impérieux.* Cette idée, qui appartient à l'école romantique, et dont se prévalent les novateurs, est trop générale. Dans tous les temps de hautes intelligences ont fait de grandes actions et de beaux ouvrages sans s'écarter de ces lois communes qui font vivre et prospérer les sociétés, les sciences, les lettres et les arts. La loi sociale ne gêne que le vice, la règle littéraire n'embarrasse que la médiocrité.

Mad. la comtesse de Bradi et M. Chenevay rappellent tout ce qu'il importe de savoir de Schiller pour ceux qui, étrangers à la littérature allemande, veulent au moins connaître les noms des écrivains, les titres et la nature de leurs ouvrages. C'est autant qu'il faut pour former des savans de salon.

L'article concernant Victor Hugo est traité avec prédilection. De légères critiques font mieux ressortir la vive admiration des nouveaux biographes. Ils promettent à l'auteur, que Châteaubriand, lors de l'apparition des odes vendéennes, surnomma l'enfant sublime, cette immortalité après laquelle courent tant d'écrivains et que peu atteignent.

On agita sous Louis XIV la question de savoir si les anciens étaient supérieurs aux modernes. On demande aujourd'hui si les classiques ne sont pas inférieurs aux romantiques. Schiller préférait Shakspeare à notre inimitable Racine. Il y a des Français qui préfèrent Victor Hugo et Alexandre Dumas aux grands écrivains des deux derniers siècles. Les auteurs de la galerie ne discutent pas cette question. Selon nous, les romantiques agitent davantage les nerfs, les classiques satisfont mieux l'esprit.

Dans la biographie de Marie Stuart, le récit de la mort de cette reine, commandée par une autre reine, excite vivement la pitié et l'indignation (1). L'inviolabilité des têtes couronnées fut

(1) Marie Stuart ne périt point victime d'une étroite jalousie de femme, comme on le croit vulgairement, mais parce qu'elle était la personnification du principe catholique en Ecosse et en Angleterre, dans un temps

méconnue par les rois avant de l'être par les peuples. Ici une souveraine enseigne par son exemple le régicide à l'Angleterre, qui s'en souviendra lors du règne de Charles Ier. A Naples, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, acquiert une couronne par un autre régicide ; il fait trancher la tête à Conradin, qui, avant de la poser sur le billot, jette son gant au milieu du peuple consterné, et lui demande un vengeur. Plus tard, en France, un descendant de saint Louis subira le même supplice au nom de la souveraineté populaire. Quels terribles enseignemens l'histoire fournit à ceux qui la méditent !

L'article biographique du brave des braves, de ce glorieux fils d'un tonnelier, que la république fit général, l'empire maréchal, duc et prince, la restauration pair de France, et qui, à 47 ans, après avoir échappé au feu de cent batailles, fut, pour cause politique, condamné à mort par arrêt de la cour des pairs, l'article de Ney est un bel hommage rendu à la mémoire de ce héros.

En résultat, la galerie de Mme la comtesse de Bradi et de M. Chenevay se recommande par le choix des personnages, la perfection des gravures, l'intérêt des biographies.

---

où ce principe social menaçait le trône d'Elisabeth, appuyé sur la réforme d'Henry VIII. (*Histoire de la réforme*, par Capefigue, t. II, p. 384.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DE LITTÉRATURE, SUR LES DEUX PREMIÈRES LIVRAISONS DE LA *REVUE ANGLO-FRANÇAISE*, PUBLIÉE A POITIERS SOUS LA DIRECTION DE M. FONTENELLE DE VAUDORÉ;

Par M. DE BUZONNIÈRE.

Séance du 2 mai 1834.

MESSIEURS,

Peu de siècles se sont écoulés depuis l'époque où la science, tout imparfaite qu'elle fût, était en Europe l'objet d'une sorte de culte. Alors l'élève jurait sur la parole du maître, et l'homme qui osait révéler une vérité nouvelle était coupable d'un crime qui tenait de la révolte et de l'hérésie.

Plus tard, le besoin d'études plus positives et mieux dirigées se fit généralement sentir, et l'esprit d'ordre et d'hiérarchie qui régnait alors, modifiant l'ardeur des découvertes, on vit se former de grandes associations dont le but avoué était d'étendre les limites du savoir. Des corporations qui presque toutes reconnaissaient une organisation religieuse, s'adonnèrent à certaines

recherches spéciales. Leurs travaux, distribués à chacun de leurs membres selon les facultés qui lui étaient propres, concouraient toutes vers un but unique. Là, comme dans le royaume des abeilles, la moindre parcelle de miel, recueillie à l'écart, venait augmenter le trésor commun. Le temps, la mort même n'étaient pas des obstacles, car ces hommes ne travaillaient ni pour la fortune, ni pour la gloire, et l'œuvre avançait lentement, mais toujours, jusqu'à ce qu'il apparût au milieu du monde savant, étonnant par l'immensité de ses proportions et la perfection de ses détails.

Aujourd'hui la soif des sciences et l'amour de l'indépendance se sont simultanément développés dans toutes les classes de la société. Chacun de nous veut apprendre, personne n'ose avouer un maître ; chacun veut écrire, mais d'un style spécial ; fiers de donner notre nom à quelque découverte nouvelle, nous oublions de perfectionner les anciennes. Une multitude d'hommes d'un grand talent se sont agités dans la foule ; mais ils ont trouvé autour d'eux plus de rivalité que de bienveillance, et leurs efforts se sont trop souvent neutralisés par leur divergence. Tous cependant ont brigué le suffrage du public, et lorsque l'homme véritablement désireux de s'instruire se hasarde au milieu de ce

déluge d'opuscules qui inonde le monde savant, il nous semble voir un voyageur entraîné par le torrent dans lequel il cherchait à se désaltérer, et ne songeant plus qu'à lutter contre les flots qui menacent de l'engloutir.

Une idée ingénieuse naquit enfin du vice même que nous venons de signaler. Dans l'impossibilité d'astreindre les auteurs modernes à concourir à un labeur commun, quelques esprits positifs ont conçu l'idée de rassembler leurs travaux, en leur conservant le mérite, si indispensable aujourd'hui, de l'actualité. Les *magasins*, les *revues* obtinrent, dès leur apparition en Angletèrre, une faveur méritée, et en France, la *Revue britannique, les Annales des voyages*, etc., ont prouvé par leur succès que ce genre de recueils répond véritablement à un besoin de notre époque.

Cependant, il faut le reconnaître, les *revues* et les autres collections du même genre n'ont fait que pallier le mal auquel on voulait porter remède. Sans doute elles renferment souvent des œuvres d'un haut mérite; mais vainement y chercherait-on cet ensemble sans lequel il n'est point de corps de doctrine, ce classement, cette méthode, qui aident si puissamment la mémoire, en parlant, pour ainsi dire, aux yeux de l'intelligence.

M. de la Fontenelle de Vaudoré s'est efforcé d'éviter cet écueil, en resserrant les limites de la spécialité à laquelle il a consacré la *Revue anglo-française*. Lui-même, dans une introduction remarquable de précision et de clarté, nous révèle le but et la portée de cet ouvrage ; il nous fait assister à la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, nous montre les vainqueurs exportant sur le sol étranger leurs lois, leur langage, leurs mœurs, leur architecture, et les formes féodales de leur gouvernement ; puis, après avoir retracé une lutte acharnée entre deux nations rivales, qu'il se plaît à croire réunies aujourd'hui par un commun intérêt, l'auteur poursuit en ces termes :

« Il faut le dire, ces anciens et nombreux « points de contact entre deux nations si grandes, « si généreuses, cette rivalité séculaire, offrent « à l'histoire une suite de faits d'une grande « importance et d'un intérêt soutenu. Le burin « de l'histoire est loin d'avoir recueilli une « foule de traits épars dont le faire de notre « époque peut tirer un merveilleux parti. Ecrire « en détail, par événemens détachés, par vie « d'homme, par série de faits, tout ce qui se « rattache aux anciennes guerres de la France et « de l'Angleterre ; reproduire l'esquisse des débris « des monumens historiques, les restes matériels

« des chroniques des anciens temps, en y joi-
« gnant parfois quelques pages romantiques
« inspirées par la force et l'importance des
« souvenirs ; c'est en agissant ainsi qu'on espère
« intéresser en France et au-delà du détroit. »

Déjà le concours d'un grand nombre d'hommes studieux et savans a prouvé à M. de la Fontenelle que ses espérances étaient légitimes, et les deux premières livraisons de la *Revue anglo-française* nous paraissent de bon augure pour l'avenir de cette publication.

Ici, Messieurs, devrait commencer pour votre rapporteur une tâche laborieuse et délicate, l'analyse critique et raisonnée des diverses pièces que renferme ce recueil. Si, à une connaissance approfondie de l'histoire générale et locale, des langues mortes et des *patois* de province, des variations des sciences et des arts à toutes les époques, il joignait cet esprit de discussion plus rare que le savoir ; si, en outre, les limites d'un rapport pouvaient s'étendre jusqu'aux dimensions d'un volume, il oserait accepter cette grave mission ; mais la conscience de sa faiblesse le condamne à une énonciation simple et rapide.

L'antique château de Poitiers, témoin de tant de hauts faits galans ou chevaleresques, a inspiré à M. l'abbé Gibault des pages bien écrites. Veuf de Charles VII, qui le délaissa pour le

trône de France, le noble manoir joncha des débris de ses tours massives le promontoire qui s'élève au confluent du Clain et de la Boivre. Là, dans les jours de fête, attirée par les charmes que la nature a répandus sur ces rivages, la jeunesse de la ville allait folâtrer parmi les ruines. Depuis environ trois années ce lieu n'inspire plus que l'effroi. L'ancien séjour des rois est devenu le théâtre des exécutions.

La notice de M. de la Fontenelle sur la coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre se recommande par une érudition de localité qui doit offrir un véritable intérêt aux habitans du pays.

Jeanne Grey, reine de neuf jours, qui paya de sa vie une usurpation qui n'était pas la sienne; femme modeste et vertueuse, pleurant à l'aspect d'une couronne, et acceptant avec joie, à dix-sept ans, le supplice qui doit l'en délivrer; savante avant l'âge, faisant ses délices du *Phedon* qu'elle lisait dans la langue de Platon, et versée dans la connaissance du français, de l'italien, du latin, du grec, de l'hébreu, du chaldéen et de l'arabe; Jeanne Grey, trop peu connue, est un sujet précieux par l'intérêt qu'il inspire, et M. Nicias Gaillard était digne de le traiter.

Nous voudrions pouvoir en dire autant de celui qu'a choisi M. Moreau. Quelque important

qu'ait été le château de Taillebourg comme point militaire, les événemens isolés dont il a été successivement le théâtre ne présentent pas l'attrait d'une histoire suivie, et le talent de l'auteur ne pouvait suppléer à la stérilité du sujet.

M. André, dans une prose facile, nous montre la poésie romane de l'Aquitaine, et spécialement de l'Anjou, se revêtant, au commencement du 12e siècle, de formes élégantes ; là la voix du galant et spirituel Guillaume, comte de Poitiers; puis, s'élevant au genre héroïque, et animant à la guerre les peuples et les rois par l'organe du fougueux Bertrand de Barn, et bientôt après expirant sur le champ de Bovines, avec l'indépendance du Poitou, sous les coups de Philippe-Auguste.

Sir John Copley, aujourd'hui lord Lindshurst, avait osé, devant la chambre des pairs d'Angleterre, taxer la magistrature française *d'ignorance, de partialité et de corruption*. M. B. D. L. oppose à une aussi inconcevable sortie la comparaison de l'ordre judiciaire en France et en Angleterre. Dans une analyse claire et serrée, il n'a dissimulé aucun des vices de la législation d'outre-mer. Chaos, incohérence des lois qui sont tantôt appliquées comme encore en vigueur, tantôt considérées comme tombées en désuétude; conflit entre le droit écrit et le droit d'équité, qui, tout opposés qu'ils soient l'un à l'autre, peuvent

quelquefois servir indistinctement de base aux jugemens; multiplicité de juridictions spéciales, et pourtant exposées aux envahissemens de juridictions rivales; frais excessifs des procès, provenant de la centralisation à Londres de presque toutes les affaires; vice radical dans la formation d'un jury désigné par l'autorité, et qu'on ne peut éviter qu'en retombant sous l'empire d'un jury spécial, dont chaque membre, révocable au gré de la même autorité, reçoit un salaire de 25 f. par jour; absurdité de la procédure fictive, suivant laquelle on doit instruire en prenant pour point de départ des faits conventionnels, reconnus faux par toutes les parties, et de la position desquels dépend cependant l'issue du procès : telle est, d'après l'auteur, cette législation que le chancelier anglais a cru ne pouvoir mieux défendre contre des innovations proposées, qu'en attaquant la magistrature française. Le travail de M. B. D. L., que précède un aperçu rapide de la législation de notre pays, est né d'une généreuse pensée; il nous semble d'un haut intérêt.

Outre les morceaux que nous venons de vous faire connaître, la *Revue anglo-française* contient encore, sous les titres de *Bulletin bibliographique*, *biographie*, *chronique*, des articles d'une moindre importance. Jusqu'ici la biogra-

phie n'a été traitée que très-succinctement ; mais le bulletin bibliographique offre dans la dernière livraison un excellent catalogue raisonné des ouvrages publiés en France et en Angleterre, sur l'architecture religieuse du moyen âge, par M. de Caumont. Quant à la chronique, nous nous bornerons à faire observer qu'il serait mieux de ne plus y insérer à l'avenir de simples nouvelles, qui, âgées quelquefois d'un trimestre, ont trop perdu de leur fraîcheur et de leur attrait.

La *Revue anglo-française* avait pris, dès son introduction, l'engagement *d'éviter, autant qu'elle le pourrait, les sujets susceptibles de froisser les passions politiques, si vives, si acérées, qui divisent aujourd'hui la France.* Il nous semble en effet que la politique du jour devrait rester en dehors de ses attributions. Les collaborateurs, dont nous avons déjà cité les noms, se sont généralement conformés à leur programme, et à cet égard les morceaux insérés dans le corps de l'ouvrage ne méritent point de reproche sérieux ; mais il n'en est plus ainsi de la chronique et du bulletin bibliographique ; une critique par trop rigoureuse des *Écorcheurs* de M. d'Arlincourt, la relation de la mission du docteur Bowring, des réflexions bien sévères sur la dynastie qui ne règne plus en France (1), et les

(1) Page 17, 1re livraison, histoire de Charles-Edouard.

détails complaisamment minutieux de deux voyages dont tout l'intérêt se rapporte aux princes qui leur ont succédé, sont une nouvelle preuve que la promesse faite par la revue est, de nos jours, une de celles qu'il est le plus difficile de remplir.

Votre commission, Messieurs, a pensé qu'une tendance politique quelconque ne pouvait être que nuisible à un œuvre pour l'accomplissement duquel le concours de tous les savans est nécessaire, quelque opinion qu'ils professent; et nous avons tout lieu d'espérer que les livraisons à venir se renfermeront dans leur spécialité.

PREMIER MÉMOIRE

SUR LA STRUCTURE ET LES ANOMALIES DE LA FLEUR DES RÉSÉDACÉES,

Par M. Auguste de St-Hilaire.

Séance du 22 août 1834.

§. 1er. Considérations générales.

Il y a déjà long-temps qu'un des physiologistes les plus habiles de notre âge, M. Mirbel, a fait sentir combien l'organisation végétale a peu de fixité. Elle est tellement mobile que, cédant sans peine à telles ou telles influences, les diverses parties de la fleur se modifient, se transforment et retournent à la nature de la feuille proprement dite, dont elles n'étaient qu'une simple déviation; elle est tellement mobile qu'on peut voir, dans certains genres, un ordre d'organes prendre la place qu'un autre ordre occupe chez un genre voisin, ou, si on l'aime mieux, que l'on voit un organe remplir, dans plusieurs plantes, des fonctions qui ailleurs ont

été départies à un organe différent. Une famille commune dans nos climats, celle des Résédacées, va me fournir une preuve évidente des derniers faits que je viens d'avancer.

Pendant long-temps, les *Reseda* furent décrits d'une manière tellement imparfaite que, si le *Reseda odorata*, cultivé dans tous les jardins, n'avait familiarisé avec les formes propres à ce genre de plantes, le botaniste, avec le seul secours des livres, n'aurait pu sans doute parvenir à déterminer les espèces communes dans nos campagnes. Qui en effet aurait retrouvé dans le *Reseda phyteuma*, où les parties sont si faciles à distinguer, ce calice dont deux divisions s'ouvrent davantage pour favoriser le pétale supérieur, ce même pétale mellifère et gibbeux à la base, et enfin cette glande unique soudée avec la base des pétales, caractères que les maîtres de la science, les Linnée et les Jussieu, attribuent au genre *Reseda* (1). Ces hommes illustres ont tant fait pour elle, qu'on ne doit pas s'étonner qu'il leur ait échappé un petit nombre d'inadvertances; et nous, qu'ils ont formés; nous, qu'ils ont placés si loin dans la carrière, nous avons eu, il faut le dire, bien peu de mérite, lorsque, revenant sur leurs pas, nous avons découvert, dans la

(1) Lin. gen. Ed. Schreb. 326. — Juss. Gen. 245.

marche qu'ils ont suivie, que ques légères erreurs.

Les modernes ont mieux saisi que Linnée et Jussieu, l'organisation apparente des fleurs du *Reseda*, et l'élève qui, dans ses herborisations, se servira du savant ouvrage de MM. de Candolle et Duby sur les plantes de la France, reconnaîtra sans peine le genre dont il s'agit ici et ses diverses espèces. M. Jules de Tristan a publié sur les affinités des *Reseda* un mémoire éminemment philosophique et extrêmement remarquable pour l'époque où il parut; ces plantes ont été, pour MM. Hooker et Lindley, le sujet d'une hypothèse très-ingénieuse, et enfin l'illustre Robert Brown a cru devoir réfuter l'opinion de ces savans auteurs. Quelques traits cependant doivent encore être signalés, et surtout il reste à expliquer, dans tout son ensemble, la structure intime des fleurs qui nous occupent.

C'est cette tâche que je vais remplir, et, pour me faire mieux comprendre, je commencerai par décrire rapidement les caractères des verticilles floraux du *Reseda phyteuma*, tels qu'ils se présentent à une observation superficielle.

§. 2. Description succincte de la fleur du Reseda phyteuma.

L'inflorescence, comme celle de tout le genre,

est indéfinie (1). Dans la préfloraison, deux des divisions du calice sont extérieures, comme le dit M. Roeper, du genre tout entier (2); les pétales sont valvaires, et, ainsi que l'a avancé Brown, ils ne couvrent point les étamines qui restent droites (3). La fleur est oblique, c'est-à-dire que son axe, non-seulement n'est point vertical, comme cela arrive ordinairement, mais encore n'est pas même horizontal, et qu'il forme avec le sol un angle d'environ 45 degrés. Le calice est sexpartite, à divisions étalées, écartées les unes des autres, linéaires-spatulées. La corolle se compose de six pétales alternes avec les divisions du calice et fort inégaux. Les deux pétales supérieurs sont semblables, réguliers, ovales-cunéiformes, très-obtus, concaves, et présentent sur leur dos un appendice tripartite dont les divisions latérales sont multipartites, digitées, et l'intermédiaire filiforme; les deux pétales latéraux sont plus petits, irréguliers, et leur appendice dorsal est simplement digité ou quelquefois à deux divisions dont l'une digitée et l'autre simple; enfin les deux pétales inférieurs

(1) Voyez les *Observations de M. Roeper sur l'inflorescence des fleurs dans les* Mélanges *de M. Seringe.*

(2) Roeper. *Balsam.* 51.

(3) R. Brown. *Observations Oudney.* 25.

irréguliers, plus petits que les autres, presque avortés, ne portent qu'un appendice simple et linéaire. Les organes sexuels semblent tous placés sur le sommet d'un gynophore oblique qui supérieurement s'épanche à son sommet en une glande, disque ou nectaire semi-circulaire, velu et horizontal. Les étamines sont au nombre de onze à vingt et une, inclinées, du moins avant la fécondation, et portent des anthères biloculaires et intorses; l'ovaire est oblong, trigône, terminé par 3 têtes à peu près coniques, dont chacune, à son sommet, porte un stigmate. La cavité de l'ovaire est unique, et l'on y voit 3 placentas pariétaux, linéaires, chargés de nombreux ovules suspendus. Telle est, du moins en apparence, la fleur du *Reseda phyteuma*, et, à quelques nuances près, celle d'un grand nombre d'autres espèces.

§. 3. Des pétales.

Je ne reviendrai pas sur le calice, qui ne présente rien de particulier, du moins pour le but que je me propose (1). Les pétales, plus remar-

(1) Je ferai cependant observer que le support central, incliné sur le calice, contracte, dans plus d'une espèce, adhérence avec la partie inférieure de cette enveloppe. Dans le genre *Ochradenus* (Del.), où la corolle manque, le calice est même en partie soudé avec le nectaire.

quables, offrent dans leur moitié supérieure deux parties distinctes, celle obtuse et concave qui se porte en avant, et l'appendice dorsal. Mais en général *lorsqu'une partie se détache latéralement de quelque organe appartenant au système* (1) *appendiculaire de la fleur, je crois que l'on peut soupçonner qu'il y a soudure depuis l'axe jusqu'au point où les deux parties deviennent libres et distinctes.* Guidé par cette espèce de loi, je cherche à découvrir l'origine de l'appendice, et, à un jour favorable, je vois qu'il se prolonge jusque sur la base du pétale en un onglet linéaire intimement soudé avec ce dernier, qui est beaucoup plus large que lui. On sent que, quand deux organes sont soudés, leurs limites ne sauraient se distinguer, comme lorsqu'il n'existe qu'une simple application; mais, s'il y a de l'obscurité pour les limites de l'onglet de l'appendice dorsal du *Reseda phyteuma*, dans une autre espèce, le *Reseda lutea*, on reconnaît très-exactement les bords de l'onglet de l'appendice, lorsqu'on expose le pétale à une lumière convenable; et l'on voit que ce dernier onglet, dessiné d'une ma-

(1) Cette distinction excellente des systèmes appendiculaire et axile a été faite par M. Turpin dans son *Essai d'une iconographie*.

nière tranchée, est linéaire-cunéiforme et traversé par trois nervures qui se ramifient dans la partie libre. Il est donc clair que le pétale du *Réséda* n'est point un corps unique projetant un simple appendice, mais qu'il est formé de deux parties : l'une extérieure plus pétaloïde, composée d'une lame libre et d'un onglet soudé; l'autre intérieure, concave, squamiforme, d'une consistance plus épaisse que l'autre.

Si à cet égard il pouvait rester quelques doutes, ils seraient bientôt levés par l'inspection de la corolle du *Reseda alba*. Les pétales de cette plante en effet, semblables à tous les pétales possibles pour la forme et la consistance, n'offrent qu'un corps parfaitement simple, sans duplicature ni appendice. Pour ne parler que des supérieurs, ils sont, dans leur ensemble, oblongs-cunéiformes, fort obtus, analogues à ceux des caryophyllées; ils se composent d'un onglet concave qui s'élargit graduellement, et d'une lame continue, trilobée au sommet; enfin leur substance, fort transparente, est traversée par des nervures qui, au nombre de trois à la base de l'onglet, se ramifient bientôt en formant l'éventail. La lame 3-lobée des pétales du *Reseda alba* est évidemment l'appendice dorsal et 3-parties des *Reseda phyteuma*, *odorata*, *lutea*, etc.; l'onglet libre, cunéiforme des pre-

miers est semblable à celui que je vois soudé dans les seconds; enfin je trouve dans le *Reseda alba* la disposition de nervures que j'avais observée dans l'onglet soudé et le prétendu appendice du *Reseda lutea*. Les pétales du *Reseda alba*, semblables, comme je l'ai dit, à tous les pétales possibles, se retrouvent donc dans les autres *Reseda;* mais chez ceux-ci ils sont en partie soudés avec un second pétale plus intérieur qu'on ne voit point chez le *Reseda alba*, et ainsi, *dans le plus grand nombre de* Reseda, *il existe deux verticilles de pétales opposés l'un à l'autre*.

A présent que j'ai dévoilé la véritable organisation des pétales des *Reseda*, on demandera peut-être que je fasse connaître quelle a été sur ces parties l'opinion des principaux auteurs. Linnée et Jussieu s'expriment d'une manière fort vague, et paraissent considérer comme un pétale simple, concave, à la base, le pétale double du *Reseda;* cependant la vérité ne leur avait pas entièrement échappé, car il est évident qu'ils regardaient la portion divisée comme la continuation de celle qui lui est inférieure. Ainsi que ces illustres auteurs, un moderne qui a dignement suivi leurs traces, M. de Candolle (1),

---

(1) *Bot. Gal.* I. p. 66.

ne voit non plus qu'un corps simple dans les pétales du *Reseda*; il ne distingue même ni duplicature ni appendice, et il se contente de dire que l'onglet est squamiforme et la lame profondément divisée. Le savant et ingénieux Lindley, consultant les apparences, déclare que le limbe divisé du pétale n'est que l'appendice extérieur d'un corps unique; mais il ne donne à ce sujet à peu près aucune explication (1). M. Brown au contraire entre dans des détails fort étendus (2), et je crois qu'il est de mon devoir de soumettre à un examen attentif l'opinion d'un observateur dont l'autorité doit être d'un si grand poids.

M. Robert Brown, ayant examiné dans le jeune bouton les pétales supérieurs du *Reseda odorata*, a reconnu que leur onglet extrêmement court était terminé par un lobe plus opaque et beaucoup plus long que les latéraux, et comme il n'a trouvé sur ces mêmes pétales aucune trace de la duplicature intérieure, il en conclut que les pétales sont de leur nature parfaitement simples, composés d'une pièce unique, et que leur duplicature intérieure n'est qu'une expansion latérale développée pendant l'accroissement

---

(1) *Collect.* XXII.

(2) *Obs. Oudney.* 24.

de la corolle. J'ai soumis au microscope le pétale supérieur du *Reseda phyteuma* pris dans le bouton naissant, et j'ai observé des faits absolument analogues à ceux qu'a signalés l'auteur des *Observations sur les plantes d'Oudney*. Le pétale naissant est semi-orbiculaire, à trois pointes, deux latérales larges, entières, fort courtes, et l'intermédiaire plusieurs fois plus longue que les latérales; toute la pièce est parfaitement simple, sans aucun appendice ni duplicature, et elle se compose d'un tissu cellulaire beaucoup plus complètement organisé au sommet qu'à la base, ce qui explique parfaitement l'opacité observée par Brown dans la division moyenne. Lorsque les divisions latérales du pétale, vues au microscope, commencent à se denticuler, on n'aperçoit encore aucune trace de duplicature. Mais bientôt les denticules se découvrent à la simple loupe, et alors j'ai cru voir deux petits points transparens à la base même du pétale. Dans le bouton encore un peu plus développé on trouve les dents des divisions latérales plus profondes, et j'ai remarqué, toujours au point d'insertion du pétale, une sorte de ligne glanduleuse verte qui paraît comme bilobée. Enfin, quand le bouton est plus avancé encore, des lanières se manifestent à la place des dents, et l'on voit, à la partie inférieure du pétale,

une petite saillie horizontale continue avec la surface qui lui est inférieure et qui paraît extrêmement glanduleuse, saillie qui dès lors ne saurait être prise pour autre chose que pour le sommet de la duplicature entière.

Je crois avoir démontré précédemment que le pétale développé du *Reseda* est double; cependant il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où M. Brown et moi nous avons commencé à l'observer dans le bouton naissant, il est parfaitement simple, comme l'a avancé l'observateur anglais. Mais qu'en doit-on conclure? C'est, ce me semble, que le pétale n'est pas encore entièrement formé. On trouverait déjà une preuve de cette assertion dans l'extrême brièveté de l'onglet, alors bien des fois plus court que la division moyenne qui au contraire se trouve moins longue dans l'état de développement parfait. Le tissu cellulaire de cette partie moyenne très-jeune est, d'après mes observations, conformes à celles de Brown, plus parfaitement organisé que celui de la base de l'onglet, et par conséquent ce dernier tissu est plus récent; au-dessous de lui il doit s'en organiser d'autres; les premiers linéamens du pétale intérieur se montrent à la base de la partie simple du pétale développée la première, alors le tissu des deux pétales commence à se développer à la

fois; le sommet du pétale interne est soulevé peu à peu comme la partie inférieure de notre ongle s'élève à mesure qu'il s'allonge, et d'autres extensions s'opèrent en tous sens. Il est à remarquer que la division intermédiaire où le tissu s'est le plus promptement organisé, est celle qui participe le moins au développement général, et qui reste le plus stationnaire; de très-longue qu'elle était relativement aux autres parties, elle devient définitivement plus courte, et il est vraisemblable que si nos organes nous permettaient de disséquer des boutons plus jeunes que ceux qui ont été étudiés par M. Brown et par moi, nous n'y trouverions d'abord que cette partie moyenne (1).

Si, de tout ce que j'ai dit sur les pétales du *Reseda*, il résulte que je ne puis adopter entièrement l'opinion de ce botaniste célèbre, il n'en est pas moins vrai que je suis assez heureux pour trouver la sanction d'une partie de la mienne dans ses observations. On a vu en effet qu'il considérait, ainsi que moi, comme la continuation du même organe, toute la partie qui s'é-

---

(1) Dans ce que je dis ici des développemens du pétale du *Reseda alba*, l'on trouve, ce me semble, une preuve évidente des belles doctrines que M. Dunal expose, dans son cours, sur l'accroissement des végétaux.

tend au dehors, depuis l'extrémité des prétendus appendices extérieurs jusqu'au point où le pétale naît du réceptacle, et il achève de démontrer cette assertion, en signalant dans une espèce qu'il croit nouvelle, son *Reseda propinqua*, un pétale parfaitement simple et sans appendice interne chez lequel la lame 3-fide se continue, et sans nulle déviation, jusqu'au réceptacle, ainsi que je l'ai vu dans le *Reseda alba*, et qu'on peut l'observer dans la plupart des plantes.

Au reste, si tant d'auteurs se sont, suivant moi, mépris sur la véritable nature de la corolle du *Reseda*, il en est un pourtant qui l'avait pressentie. M. Jules de Tristan dit, à la vérité comme M. Lindley (1), que le pétale des *Reseda se compose d'un appendice pétaloïde et lacéré, inséré sur le dos d'une écaille glanduleuse*; mais il ajoute d'une manière dubitative qu'on pourrait considérer *la fleur des* Reseda *et des Passiflores comme garnie de trois enveloppes, une caliciforme, une pétaloïde, une glanduleuse...; les deux intérieures cohérentes.*

Quoi qu'il en soit de la différence d'opinion qui divise les auteurs, on pourrait, si cela était nécessaire, en tirer encore une induction en

(1) *Mémoire sur les affinités du genre* Reseda, dans les *Annales du Museum*, Vol. XVIII.

faveur de la vérité. Pour les uns, le pétale s'étend au dehors depuis le sommet des appendices jusqu'à la base de l'onglet ; pour les autres, il s'étend du sommet de l'écaille intérieure au point d'insertion ; donc, par cela seul, il serait vraisemblable qu'il y a ici deux corps, quand d'ailleurs je n'aurais pas démontré ce fait de la manière, ce me semble, la plus évidente.

§. 4. Des deux verticilles (1) qui précèdent immédiatement le pistil.

Si, après avoir examiné les pétales du *Reseda phyteuma*, je passe au support épais et oblique qui semble, au premier abord, porter à son sommet les organes sexuels, et qui, du côté supérieur, s'épanche en un disque orbiculaire, je reconnais bientôt qu'ici encore il y a illusion. Le sommet du support n'est point plane ; il est creusé et forme une espèce de godet ; au fond du godet s'élève l'ovaire qui, à sa base, est rétréci en manière de toupie, et si ce dernier semble, au premier abord, naître comme les étamines, au sommet d'un gynophore plane, c'est que sa partie inférieure est resserrée et cachée entre les

(1) Je n'ai pas besoin de dire que, pour moi comme pour d'autres botanistes modernes, le verticille n'est autre chose qu'une spirale dont les parties sont extrêmement rapprochées.

bords du godet au fond duquel elle est plongée (1). Cependant l'espace creusé ne s'étend pas tout-à-fait jusqu'au fond de ce que j'appelle le support; une partie non creusée s'élève un tant soit peu au-dessus du niveau du calice, et par conséquent tout l'ensemble du support se compose de deux parties distinctes, l'une inférieure très-courte et pleine portant l'ovaire, l'autre supérieure et creuse chargée des étamines. La partie inférieure, prolongement du pédicelle, appartient au système axile ou caulinaire, et peut par conséquent être appelée *gynophore*, puisque l'on est convenu de donner ce dernier nom à tout prolongement intrafloral de la partie qui représente la tige. Mais il est bien évident que la partie creuse qui forme la coupe ou le godet, et qui surmonte le véritable gynophore ne doit point être considérée comme une portion de celui-ci; en effet, formant un verticille autour de l'ovaire, elle appartient comme tous les verticilles floraux au système appendiculaire, et point par conséquent au système axile.

---

(1) Le calice du *Larbrea* resserré de la même manière autour de son ovaire a fait croire autrefois que, dans ce genre, l'insertion était hypogyne. (Voyez mon *premier Mémoire sur le placenta central*, *Tib. p.* 81; ou les *Mémoires du Museum*, vol. II, *p.* 268.)

Il s'agit de rechercher actuellement quelle peut être la nature de ce godet. Les étamines qu'il a à son sommet ne sont point continues avec sa surface extérieure; il existe un intervalle entre celle-ci et la base des filamens anthérifères, et par conséquent il est clair que le godet se compose de deux couches, l'une intérieure qui se continue dans les étamines, et l'autre soudée avec elle, tout-à-fait extérieure. Des coupes longitudinales faites dans le godet entre les filets des étamines laissent facilement distinguer les deux couches à la différence de la couleur qui est plus verte dans la couche extérieure. C'est celle-ci qui, s'épanchant du côté supérieur, le côté qui regarde le sommet de l'épi produit le corps horizontal semi-circulaire qu'on a appelé nectaire ou disque, et dont j'ai déjà parlé. Il est à remarquer que ce disque est alterne avec les deux pétales supérieurs, comme le rang de pétales simple ou double alterne avec les divisions du calice. Or, l'alternance est la position naturelle des parties d'un verticille floral relativement aux parties du verticille supérieur ou inférieur (1); d'un autre côté *lorsque, dans une fleur, deux verticilles sont composés d'un nombre égal de parties alternes*, on peut, je

(1) Brown, *Prod.* 558. — Dunal, *Cons. fleurs.* 128.

crois, conclure que s'il existe un troisième verticille formé de parties encore alternantes, mais moindres en nombre que celles des verticilles complets, ce troisième verticille manque par avortement d'autant de pièces qu'il lui en faudrait pour arriver au nombre des deux autres verticilles, et par le moyen de l'alternance, on retrouve facilement la place qu'eussent occupée les pièces avortées (1). Ici donc où nous avons un godet dont le bord entier dans une grande partie de sa circonférence s'étend sur un point en une sorte d'écaille alterne avec deux pétales, je dois dire que cinq autres écailles manquent par avortement à l'extrémité du bord entier, puisqu'il existe entre les pétales cinq intervalles qui ne sont point remplis. Mais le disque horizontal et semi-circulaire ne constitue pas toute l'écaille; ce disque libre tient à une portion du

(1) Comme le nombre cinq est le vrai type des fleurs dicotylédones, un seul verticille quinaire suffit pour faire retrouver par l'alternance la symétrie d'une plante de cette vaste classe. Ainsi le calice à cinq parties des Polygalées nous a conduits, M. Moquin et moi, à découvrir la véritable composition de la fleur des Polygalées. C'est aussi par le moyen de l'alternance que le savant et ingénieux M. Roeper est parvenu à expliquer les singularités de la Balsamine.

godet, et par conséquent il n'est que le limbe libre d'une écaille qui doit commencer dès la base de la coupe elle-même. Si les cinq disques qui manquent existaient, il est clair qu'ils ne seraient, comme celui qui s'est développé, que le prolongement d'autant de portions de la couche extérieure de la coupe. Celle-ci par conséquent se compose réellement de six écailles soudées entre elles, alternes avec les pétales, et dont le limbe, développé dans une seule, avorte chez les autres (1).

Ce n'est point au reste le raisonnement seul qui démontre cette vérité; elle est encore prouvée par l'observation. En effet, dans le *Reseda canescens*, les cinq écailles soudées inférieurement se développent en un limbe étalé et à cinq lobes inégaux qui entourent tous les *stipes* qui sont opposés aux cinq divisions calicinales, par conséquent alternes avec les pétales, et qu'on distingue parfaitement après la chute de la corolle.

A présent que nous connaissons la couche extérieure de la coupe ou godet central de la

---

(1) M. Jules de Tristan a parfaitement vu dans le *Reseda sesamoïdes* la partie soudée de l'écaille et son limbe étalé; mais il en a fait deux corps distincts et a décrit le limbe comme une écaille et la portion soudée comme une plaque glanduleuse située au-dessous de l'écaille sur le support.

fleur du *Reseda phyteuma*, examinons ce que peut être la couche intérieure qui porte les étamines. Je vois les faisceaux de fibres qui passent dans les filets, partant du pédicelle, traverser d'abord la couche intérieure de la coupe; par conséquent cette couche intérieure se compose des bases soudées entre elles des filamens des étamines, et ainsi le verticille staminal ne commence pas au point où les étamines deviennent libres, mais à la base même de la coupe.

Résumant tout ce qui précède sur la coupe ou godet central, je dois donc dire *qu'elle se compose de deux verticilles soudés l'un sur l'autre, l'extérieur composé de cinq écailles également soudées entre elles et alternes avec les pétales, l'intérieur formé de la base soudée des étamines réellement monadelphes.*

Si l'on pouvait à cet égard conserver quelques doutes, ils seraient encore facilement levés par l'inspection de la fleur du *Reseda alba*. Dans cette plante, en effet, on n'aperçoit nullement l'apparence d'un support commun, chargé à la fois des étamines et de l'ovaire; on voit simplement que, dans le tiers de leur longueur, les filets des étamines sont soudés entre eux, et dans une grande partie de la surface soudée chaque filet se dessine à l'extérieur et à l'intérieur. Là il est bien clair que les filets sont

monadelphes (1), et par conséquent il ne paraîtra point singulier que dans le *Reseda phyteuma* et autres espèces il y ait aussi au-dessous de la partie libre des filamens une partie soudée et monadelphe.

J'ai dit que les filamens de l'*alba* se dessinaient sur une grande partie du godet qu'ils forment par leur soudure ; c'est assez faire entendre qu'ils ne se distinguent point sur une certaine portion de la surface de ce même godet. En effet, avec la base des 3 étamines supérieures adhère une écaille libre au sommet, qui, dans sa partie adhérente, se montre en relief sur le godet, fait voir qu'elle est elliptique, et enfin ne se confond avec le godet que tout-à-fait à sa base. Il est ici de la dernière évidence qu'il y a deux verticilles, l'un complet et intérieur,

(1) M. Jules de Tristan avait reconnu (*Mem. Res. in Ann. Mus. XVIII*, 399) que les étamines du *Reseda alba* étaient soudées; mais il les considérait comme polyadelphes, sans doute parce qu'il avait étudié des fleurs altérées par la compression. Serait-ce d'après l'assertion de ce botaniste que M. de Candolle avance que les étamines des *Reseda* sont quelquefois polyadelphes (*Bot. Gal.* II. 66,)? Je suis loin de dire qu'aucun *Reseda* n'ait des étamines soudées en plusieurs faisceaux, mais je n'en ai point observé de telles dans les espèces que j'ai étudiées.

composé des étamines soudées à la base; et l'autre extérieur et très-incomplet, composé d'une écaille superposée soudée avec le verticille extérieur ; or, ce sont deux verticilles analogues que j'ai signalés dans le *Reseda phyteuma*.

L'écaille unique du *Reseda alba* est alterne avec les deux pétales supérieurs ; si le verticille que cette écaille indique était complet, il entourerait entièrement les étamines ; d'après la loi de l'alternance, il serait composé de cinq écailles, puisque la corolle est formée de cinq pétales, et, en supposant que ces cinq écailles soudées sur les filets des étamines comme celle qui existe, fussent encore soudées entre elles par leur base, nous aurions autour du godet des étamines un godet extérieur adhérent, ainsi que cela a réellement lieu dans les *Reseda phyteuma* et *odorata*. Il y a plus encore. Si je fais une coupe dans l'androphore du *Reseda alba*, à l'endroit où l'écaille solitaire est soudée avec lui, j'y trouve nécessairement deux couches, l'une appartenant à l'écaille, et l'autre aux étamines; or, à quelque point que je fasse des coupes dans le godet central du *Reseda phyteuma*, j'y retrouve deux couches analogues ; par conséquent je dois dire que, dans tout son pourtour, ce godet se compose des mêmes corps. D'après tant de motifs, j'ai donc pu soutenir que

dans les *Reseda odorata, phyteuma, luteola, etc.*, *la couche extérieure du godet central est composée d'autant d'écailles soudées qu'il existe de pétales, mais qu'une seule a le limbe développé.*

On pourrait même croire que ce n'est pas seulement le limbe d'une écaille qui se développe, et que celui en apparence unique se compose des limbes soudés de plusieurs écailles; car dans le *Reseda lutea*, par exemple, ce limbe, en apparence unique, environne plus de la moitié du support; j'ai trouvé une fleur de *Reseda luteola* où il en entourait les deux tiers, et enfin, dans le *Reseda odorata*, des ondulations et des lignes transparentes sembleraient indiquer obscurément dans l'ensemble du limbe la portion qui seule appartiendrait à l'écaille supérieure.

Si à présent je compare le verticille, tel qu'il est, des écailles, nectaires ou disques placés entre les pétales et les étamines des *Reseda phyteuma* ou *odorata* avec le même verticille dans le *Reseda alba*, je dirai que, chez les premiers, le verticille dont il s'agit est réellement complet et composé de six écailles dans cinq ou du moins quelques-unes desquelles le limbe est avorté, et que, chez le *Reseda alba*, quatre cailles sont entièrement avortées et une seule éveloppée d'une manière parfaite.

Je croirais superflu de m'étendre sur les descriptions plus ou moins vagues, plus ou moins superficielles qui ont été faites du support des *Reseda* (1); mais il est une objection qui pourrait être faite, et que je dois prévenir. Si la couche intérieure du godet central est réellement formée, peut-on me dire, de la base soudée des filamens, comment se fait-il que ces filamens soient articulés à l'endroit où cette soudure cesserait, et qui semble être le point où l'étamine commence? Mais il est telles plantes où des étamines parfaitement libres ont cependant une articulation dans la longueur de leurs filets : que ces filets se soudent jusqu'à l'articulation, et alors on verra ce qui a lieu dans l'androphore soudé du *Reseda phyteuma*.

Le godet formé par les étamines n'est pas aussi creux dans toutes les espèces que dans le *Reseda phyteuma* ; on peut même dire qu'il est à peine sensible dans le *lutea*. On conçoit très-bien qu'un gynophore qui n'est

---

(1) « Souvent, dit M. Dunal, dans son important ouvrage sur les *organes de la fleur* (p. 98), le développement du pédoncule a été confondu avec le disque inférieur glanduleux, surtout quand celui-ci le recouvre ou s'élève de sa surface. » C'est ce qui est arrivé pour le *Reseda*, et de plus on y a confondu encore la base soudée des étamines.

qu'un réceptacle ou un axe prolongé puisse porter les pétales à sa base et les organes sexuels à son sommet. Mais, dans la plante qui nous occupe, il n'en est réellement pas ainsi. L'écaille n'est point bornée à sa partie saillante et horizontale, comme on l'a vu par l'exemple du *Reseda alba;* cette partie saillante n'est que le limbe de l'écaille, et son onglet, si je puis m'exprimer ainsi, est soudé avec le tube des étamines. Donc, dans le *Reseda lutea*, le verticille des écailles et la base du verticille staminal plus intérieur doivent être soudés sur le gynophore central en deux couches superposées. Cela est si vrai que des coupes faites dans l'ensemble du support m'ont montré deux couches extérieures et au milieu le gynophore.

Je ne chercherai pas à faire connaître toutes les nuances de détails, mais je ne dois point négliger d'indiquer une anomalie fort remarquable qu'offre la fleur du *Reseda luteola.* On se rappellera que, dans les autres espèces, l'écaille ou nectaire des auteurs ou, pour parler plus exactement, le limbe de l'écaille entièrement développée, alterne, suivant la loi générale, avec le verticille plus extérieur, celui des parties de la corolle. Dans le *Reseda luteola,* au contraire, l'écaille est opposée à l'un des pétales. Mais tout le monde sait que cette espèce

s'écarte des *Reseda phyteuma*, *odorata*, *lutea*, etc., par le nombre quaternaire de la plupart de ses verticilles; et sans doute, avant même de se livrer à aucun examen, on sera déjà tenté de soupçonner que l'anomalie que je viens de signaler a quelque coïncidence avec la suppression des parties de la fleur. Les *Reseda alba*, *glauca* et *propinqua* rattachent le genre dont ils font partie au type véritable des dicotylédones, puisqu'ils ont cinq pétales ou un calice quinquepartite. Or, il est une loi qui veut que *dans toute fleur pentapétale et irrégulière, penchée ou supposée telle, le pétale dissemblable regarde toujours le sol ou soit opposé à la bractée* (1). Le *Reseda alba* en particulier, a, par une conséquence de cette loi, deux pé-

(1) Cette loi se trouve exprimée dans cette phrase d'un profond botaniste, M. R. Brown : « Chez les familles où la division de la fleur est quinaire, le rapport des enveloppes florales avec l'axe de l'épi consiste en ce que le cinquième segment du calice est postérieur ou supérieur, et le cinquième pétale antérieur ou inférieur (*Obs. Oud.* 31). » M. Brown cite avec raison une exception à cette règle, la famille des légumineuses; mais je ferai observer que, par une autre exception très-remarquable, le *Trifolium resupinatum* et les *Clitoria* offrent un retour vers la règle générale.

tales supérieurs, deux intermédiaires et un cinquième inférieur; les *phyteuma*, *odorata*, etc., caractérisés par le nombre six, offrent deux pétales supérieurs, deux intermédiaires et deux inférieurs. Voyons à présent ce qui a pu être supprimé dans la fleur du *Reseda luteola* pour l'éloigner du type. Cette fleur présente un pétale supérieur plus grand, deux latéraux, un inférieur; par conséquent elle forme une croix droite, et il n'y a eu de changement qu'au pétale supérieur, puisque les autres sont à la même place que dans le *Reseda alba*. Le calice du *Reseda luteola* est alterne avec la corolle, comme dans les autres espèces; mais les branches d'une croix droite ne sauraient alterner qu'avec celles d'une croix oblique, ou, si l'on veut, d'un X. Supposons qu'artificiellement on retranche dans le *Reseda alba* celle des divisions calicinales qui alterne avec les deux grands pétales supérieurs, alors on aura véritablement cet X; les deux pétales supérieurs alterneront ensemble avec deux divisions calicinales, et, si ces deux pétales étaient soudés, on aurait exactement la fleur du *Reseda luteola*, sans que pour cela les quatre divisions calicinales restantes, les deux pétales intermédiaires et l'inférieur aient changé de place. *Les deux verticilles extérieurs du* Reseda luteola *peuvent par conséquent être con-*

sidérés comme réduits au nombre quaternaire par la suppression de la division calicinale supérieure et la soudure des deux grands pétales aussi supérieurs.

C'est déjà beaucoup sans doute que l'explication que je viens de donner ait pour elle la comparaison et le raisonnement; mais elle est encore puissamment fortifiée par l'observation elle-même. En effet, tandis que des intervalles à peu près égaux séparent inférieurement les divisions du calice du *Reseda luteola*, un intervalle vide, beaucoup plus large que les autres, existe supérieurement entre deux des divisions et indique clairement qu'à cette place il y a eu suppression d'une des lanières. La soudure des deux pétales supérieurs en un seul a aussi quelques faits en sa faveur. Dans le pétale supérieur du *Reseda luteola* on remarque deux grosses nervures au lieu des trois qui se voient dans l'*alba* (1). La lame est variable; mais je l'ai vue 5-fide, ce qui indique la soudure des deux lames 3-fides ordinaires chez les deux

---

(1) Je ne prends point ici pour terme de comparaison le *Reseda odorata*, parce que l'épaisseur du pétale interne soudé ne permet pas de bien distinguer sa nervation de l'onglet du pétale extérieur. Cette nervation n'est pas non plus bien claire dans le *Reseda phyteuma*.

pétales supérieurs ; ou bien je l'ai vue 2-partite à divisions souvent 3-fides, ce qui démontre plus évidemment encore le même genre de soudure.

De tout ce qui précède il résulte que *dans la fleur-type du Reseda les additions ont lieu à la partie inférieure, et les suppressions à la partie supérieure.*

§. 5. Du verticille staminal considéré isolément et dans ses rapports avec les pétales.

Jusqu'à présent je n'ai étudié dans le verticille staminal que ses relations avec le gynophore et le verticille des écailles ; pour en donner une connaissance complète, je vais à présent le considérer isolément et dans ses rapports avec les pétales.

Les étamines des *Reseda*, plus ou moins nombreuses, sont droites dans le bouton ; elles s'inclinent ensuite, du moins dans un grand nombre d'espèces, puis elles se redressent successivement, à mesure que tour-à-tour elles laissent échapper le pollen. On pourrait être tenté d'expliquer ce phénomène en disant que, dans une fleur placée à peu près verticalement, comme celle du *Reseda*, c'est-à-dire dont l'ouverture a le plan perpendiculaire à l'horizon, il est naturel que le poids de l'an-

thère entraîne le filet, et le force à se courber, mais que ce poids se trouvant diminué par l'émission du pollen, le filet doit reprendre sa position droite. Une telle explication, comme on va le voir, ne serait pas admissible. En effet, j'ai trouvé des fleurs de *Reseda phyteuma* qui, par je ne sais quelles circonstances, avaient perdu leur situation habituelle, et dont l'ouverture était devenue parallèle au sol; il est clair que si l'inclinaison des étamines était le résultat du poids des anthères, cette inclinaison se serait encore dirigée vers le sol dans la position accidentelle que je viens de dépeindre; mais il n'en était pas ainsi; la ligne d'inclinaison avait cessé d'être verticale par rapport à la surface de la terre; elle était restée la même relativement aux pétales, et de même que l'ouverture de la fleur, ou si l'on veut son plan transversal, elle était devenue parallèle à l'horizon. Il y a plus. Si l'inclinaison des étamines était ici le résultat d'une force purement mécanique, les filets resteraient simplement pendans comme tous les corps inorganiques, qui, attirés vers le centre de la terre, sont retenus par un ou plusieurs points; mais dans les *Reseda phyteuma* et *odorata* le filet, en se courbant, ne place point l'anthère dans une position verticale; il fait bien

davantage ; il la porte en-dedans contre le calice, à peu près parallèlement à l'horizon, et, chez le *Reseda odorata*, ce même filet, après l'émission du pollen, va, sinon toujours, du moins quelquefois, se rejeter en arrière. On voit donc que les mouvemens qui s'opèrent dans le filet de plusieurs résédacées et de toutes peut-être, ne sont point le résultat des lois ordinaires de la physique, mais ceux d'une force vitale qui échappe à nos moyens d'observation, et qui produit souvent des phénomènes extrêmement curieux dans le cours de la vie des plantes. C'est ainsi, par exemple, qu'après la chute de la corolle, les pédoncules du *lierre terrestre* se courbent vers la terre, et que, par ce moyen, les calices versent, pour ainsi dire, les quatre portions de fruit. C'est ainsi que, dans le *Davilla rugosa* (1), les grandes divisions du calice se ferment sur le jeune péricarpe, le laissent mûrir comme la graine dans une capsule, s'ouvrent pour le laisser échapper à sa maturité et se referment ensuite (2).

(1) Poir.— Aug. de St-Hil. *Fl. Bras. mer.*, I. 16.

(2) J'ai écrit que la dispersion singulière des graines du *Momordica elaterium L.* ne devait pas être assimilée aux phénomènes dont il est ici question, et qu'elle était le simple résultat d'une opération mécanique; mais un des physiologistes les plus spirituels de notre

Les étamines du *Reseda* ne forment qu'un verticille, à en juger du moins par le point où l'on peut clairement voir leur insertion. Si

---

temps la croit produite par une irritabilité particulière. (*Dut. nouv.*, *rech. end.* 66.) Voici comment je m'exprime dans un travail purement botanique, dont le savant illustre que je viens de citer n'a sans doute pas eu connaissance. « L'ovaire du *Momordica* « *elaterium* présente une sorte d'écorce verte sous « laquelle est une chair blanchâtre et assez ferme. « Celle-ci, se fondant avec l'écorce péricarpique par « des dégradations insensibles, ne forme évidemment « qu'un même tout avec elle, et ce tout doit être « l'enveloppe péricarpique dont la chair blanchâtre « forme le sarcocarpe. La cavité du péricarpe est « remplie par une pulpe encore plus pâle que la « chair environnante, qui ne se nuance point avec « elle, et dont les limites sont bien tranchées. Cette « pulpe centrale.... formée par un tissu.... assez « lâche est traversée longitudinalement par trois lames « vasculeuses... qui s'étendent en rayonnant vers la « circonférence.... Pendant la maturation du fruit « les différentes parties de l'ovaire ne prennent point « un accroissement égal. L'enveloppe péricarpique, « formée d'un tissu cellulaire compacte et entre- « mêlée de vaisseaux, n'est pas susceptible de la même « distention que la pulpe centrale, qui se compose « d'un tissu assez lâche. Bientôt cette pulpe est trop « à l'étroit dans la cavité du péricarpe, et les ovu- « les, en prenant de l'accroissement, augmentent

quelques-unes paraissent rejetées en arrière, je crois cette apparence uniquement due à un extrême rapprochement, et je considère comme unique le cercle d'où elles partent.

Dans la plupart des espèces, les filamens sont

« encore la compression des parties intérieures. A « mesure que le fruit grossit, la pulpe centrale « prend une consistance gélatineuse, elle se désor- « ganise, et elle se fond en eau comme celle de *la* « *Bryone*. Cependant le fruit devient tout-à-fait « mûr; le pédoncule qui est articulé avec lui s'en « détache; un trou se forme à la base du péri- « carpe, et la pulpe, ainsi que les graines compri- « mées si long-temps dans l'enveloppe qui les en- « fermait, libres enfin, s'élancent avec élasticité et « jaillissent au loin. Cette explication est tellement « vraie, que si l'on coupe horizontalement un ovaire « d'*elaterium* long-temps même avant sa maturité, « l'on verra que la pulpe, déjà trop resserrée dans « la cavité péricarpique, tend à l'instant même à « occuper un plus grand espace, et s'élève en calotte « convexe au-dessus du péricarpe. (*Mém. Cucurb.* « 13-15, ou dans les *Ann. mus. V.*) » Au reste, il s'en faut que le *Momor. elaterium* soit la seule cucurbitacée où la pulpe centrale devienne liquide. Dans le *Bryonia dioïca* elle se fond en eau trouble; elle devient également aqueuse dans le *cucumis sativa;* une sorte de gelée la remplace dans le *cucumis prophetarum*. (Voy. le mém. cité plus haut, p. 5, 8, 20, 21.)

trop nombreux et trop pressés pour qu'on puisse deviner quelle est leur position par rapport aux pétales; mais il est une espèce où l'obstacle dont il s'agit n'existe point, c'est le *Reseda alba*, qui déjà nous a dévoilé plusieurs mystères. Linnée attribuait à cette plante 11 étamines pour caractère constant (1). J'en ai trouvé tantôt 11, tantôt 12 chez les fleurs nombreuses que j'ai étudiées au Jardin Royal de Montpellier; et, dans les deux cas, leur nombre n'est pas assez considérable pour cacher les positions relatives (2). Quand il existe douze étamines, elles sont tour-à-tour opposées aux pétales et alternent avec eux; mais on sent que si l'alternance et l'opposition s'étaient opérées d'une manière parfaitement régulière, il ne pourrait y avoir en tout que 10 étamines, puisque les pétales ne sont qu'au nombre de 5. Voici donc ce qui arrive. Entre tous les pétales on ne voit qu'une étamine; devant l'inférieur et

(1) Lin. *Gen. Ed. Schred.*, I. 326.

(2) Si le savant Achille Richard attribue au moins 14 étamines au *Reseda*, c'est que l'*alba* n'était certainement pas tombé entre ses mains. Ce que j'ai dit plus haut montre aussi suffisamment que les étamines ne sont point insérées au-dessous et à la base du disque, comme le dit le même auteur, au reste, tout-à-fait en passant.

les deux supérieurs il n'y en a non plus qu'une; mais on en trouve deux en face de chacun des deux pétales intermédiaires. Il n'y a rien à faire observer sur les huit étamines solitaires; quant aux quatre géminées, il est clair qu'elles occupent la place qu'une seule remplit devant les trois autres pétales, et par conséquent, dans l'examen des rapports, elles ne doivent être comptées que pour une. Ainsi on peut dire que le *Reseda alba* offre tour-à-tour, comme un des principaux types ou comme le type principal des dicotylédones, alternance et opposition dans les étamines, ou, si on l'aime mieux, un nombre d'étamines double de celui des pétales; et puisque les divers *Reseda* se rattachent aussi à l'*alba*, comme étant lui-même en quelque sorte, du moins par les verticilles qui précèdent l'ovaire (Androcée, Roep.—Dun.), le type du genre entier, on peut croire que toutes les résédacées offrent réellement l'alternance et l'opposition plus ou moins marquées (1).

(1) Cette partie de mon mémoire a été communiquée à l'Institut dans l'été de 1831. Depuis cette époque l'exactitude des raisonnemens que je fais ici m'a été démontrée par l'observation directe. En effet j'ai constamment trouvé 10 étamines dans les fleurs nombreuses d'une variété de *Reseda alba*, que j'ai trouvée près de Maguelonne en Languedoc, et qui se rapporte, je crois, au *Reseda undata*

Dans la disposition que je viens de faire observer dans les étamines du *Reseda alba* on retrouve, soit dit en passant, un exemple de ce phénomène curieux que MM. Dunal et Moquin ont fait connaître les premiers, et qu'ils ont appelé *dédoublement* ou chorise (1), phénomène dont le dernier de ces ingénieux botanistes et moi nous avons signalé l'existence dans les polygalées (2.)

J'ai dit plus haut que le *Reseda alba* ne présentait pas toujours 12 étamines, mais qu'il n'en avait souvent que 11. On croira peut-être que celle qui manque est l'une des deux qui se sont montrées en quelque sorte par excès devant les deux pétales intermédiaires; mais il n'en est pas ainsi. C'est du côté où la fleur est le moins développée que se manifeste l'avortement. L'étamine qui manque est celle qui, quand le nombre 12 est complet, se trouve opposée au pétale inférieur.

Il est encore un petit fait que je dois rap-

---

de Linnée. M. de Candolle dit aussi (*Bot. gal.*), en parlant des résédacées en général, qu'elles ont de 10 à 24 étamines.

(1) Dun. *Essai sur les vacciniées.* — Moq. *Essai sur les dédoublemens.* — Dun. *Cons. fleurs*, p. 32.

(2) *Premier mémoire sur les polygalées*, p. 49, ou dans les *Mém. du Museum*, vol. XVII.

porter. On pourrait penser que, si quelques étamines ont plus de vigueur que les autres, ce sont les supérieures, puisque c'est du côté supérieur que la fleur est plus développée. Il n'en est cependant pas ainsi dans le *Reseda alba*, puisque les 3 étamines placées du côté du sommet de l'épi sont plus grêles que les autres. Mais il est à observer que c'est sur la base de ces trois étamines que se développe la seule écaille nectarienne qui existe dans l'espèce dont il s'agit. Ici donc on retrouve une nouvelle application de cette loi des balancemens, qu'un illustre zoologiste (1) a signalée dans le règne animal, et dont nous avons déjà retrouvé, M. Moquin et moi, l'application dans les polygalées (2).

MÉMOIRE

SUR UNE MOSAIQUE ET DES ANTIQUITÉS ROMAINES TROUVÉES PRÈS DE CHATEAUDUN (EURE-ET-LOIR);

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 29 août 1834.

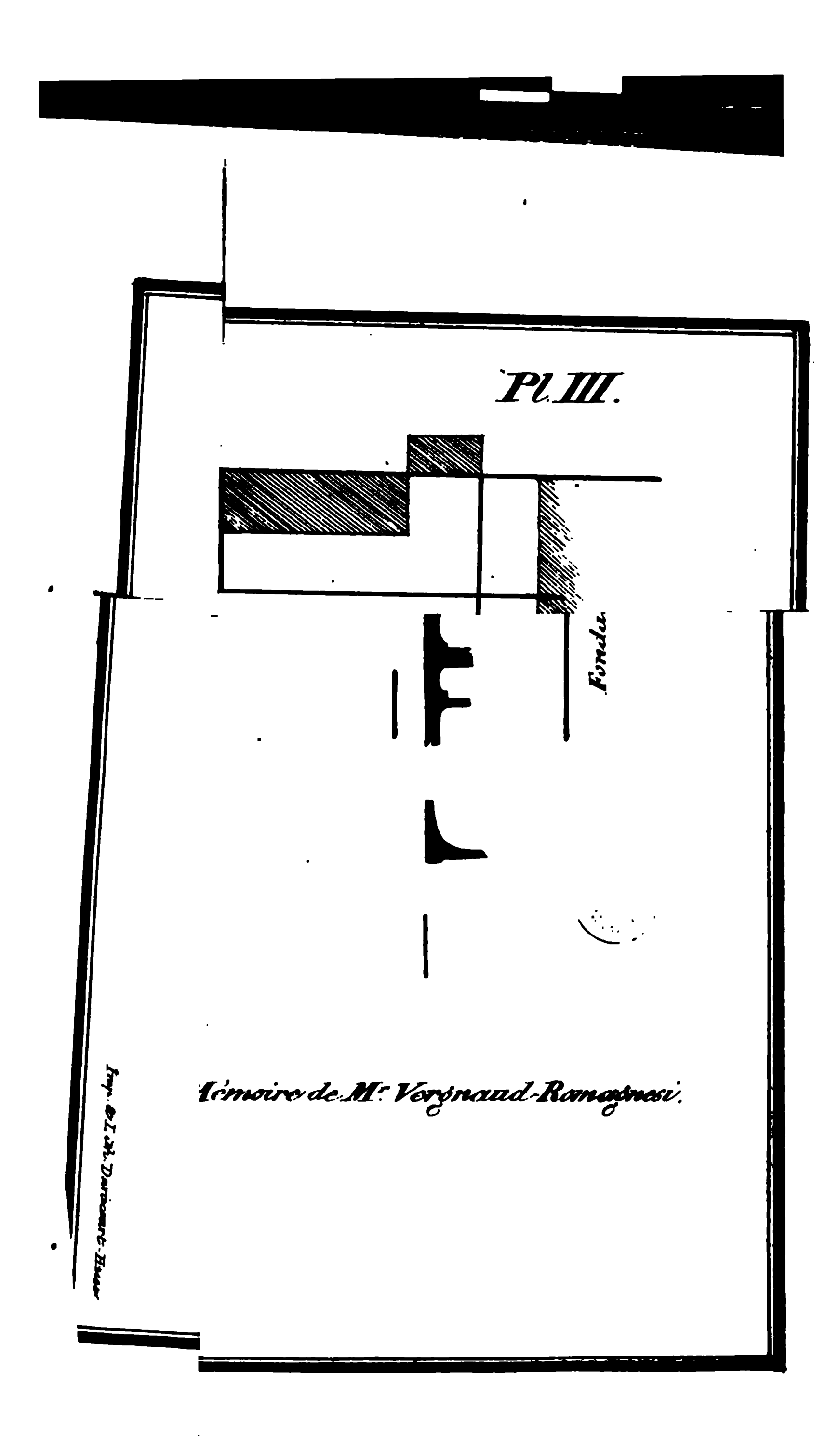
Messieurs,

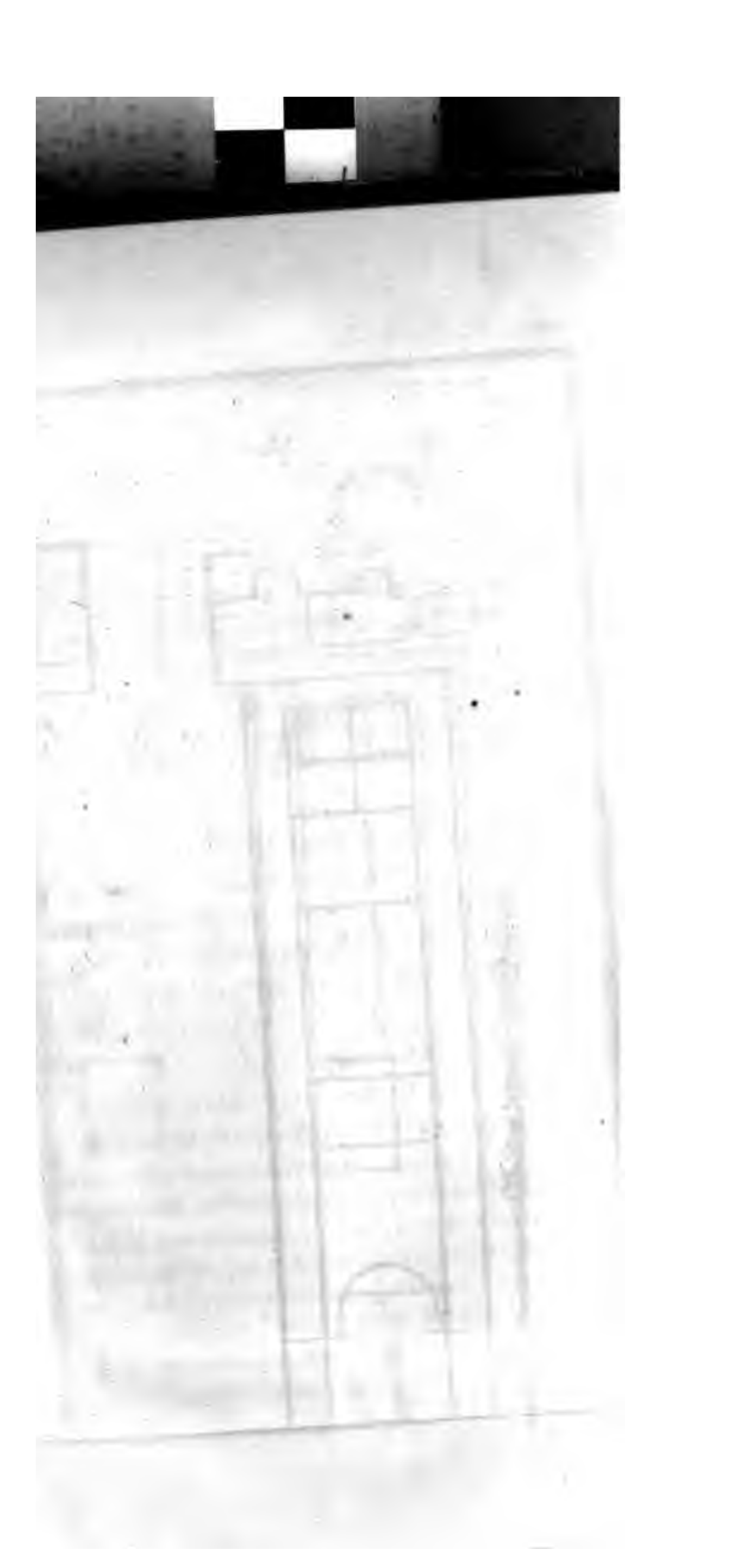
A une lieue et demie de Châteaudun, sur

---

(1) M. Geoffroy-St-Hilaire.

(2) Voyez les *Mém. sur la famille des polygalées*, dans le vol. XVIII et XIX des *Mém. du Museum*.


Pl. III.
Fonds
Mémoire de Mr Vergnaud-Romagnesi.
Imp. de Lith. Daviouart-Hauer



la route d'Espagne, ou de cette ville à Paris, par Bonneval, à peu de distance à l'ouest du village de Marboë, au hameau de Mienne, des terrassiers, en fouillant de la pierre de démolition, ont mis à découvert, vers la fin du mois de mai dernier, des constructions antiques qui fixèrent l'attention publique, et qui sont d'un haut intérêt historique et archéologique.

Nous vous avions déjà fait part de quelques renseignemens qui nous avaient été transmis sur cette découverte, et vous partageâtes aussitôt notre désir d'en connaître avec plus de détails et de certitude toutes les circonstances.

A cet effet nous nous sommes rendu sur les lieux, et nous nous empressons de vous communiquer le résultat d'investigations qui nous ont été facilitées avec une rare obligeance par M. l'ingénieur à la résidence de Châteaudun et par M. son chef de bureau.

Non loin de Marboë, tout auprès du petit hameau de Mienne (1), dans un riche vallon que

(1) Marboë ou Morboüé (*Masbovium, Mesbrovium, Masboëlum*), bourg assez considérable sur le Loir, à 2400 t. de Châteaudun, connu par des carrières appelées *Cro-Marbo*, d'où l'on extrait une pierre blanche, espèce de bourrée. Les habitations de ce village longent généralement la grande route et avoisinent un ancien pont bâti en pierre sur le Loir. Ce pont, très-étroit,

borne au sud-est et au sud-ouest la rivière du Loir, dans un site pittoresque abrité des vents du nord et du nord-est par deux coteaux couverts de bois échelonnés en amphithéâtre, existait probablement, au temps de la domination romaine sur le pays des Carnutes, une de ces *villa*, de ces maisons de plaisance, que les capitaines pré-

---

avait été élargi par des madriers posés en travers avec garde-fous; son peu de solidité a forcé d'en construire au-dessous de l'ancien un nouveau auquel on travaille, afin de redresser la route.

L'église de Marboë a une tour en clocher, bâtie en pierres de taille, assez belle, et qui paraît, en raison de ses ornemens en coquilles de saint Jacques, élevée vers le règne de Louis XI; elle est à l'extrémité est du bourg, où l'on remarque une maison avec des arcades, qu'on croit avoir été anciennement un cloître de moines de Marmoutiers, dont le cimetière aurait été près de là ferme de St.-Martin, selon les mémoires de M. Bordas, curé d'Immonville, déposés à la bibliothèque publique de Châteaudun.

Mienne ou Mianne est un hameau composé de quatre maisons formant un carré long, dont un des côtés ouvert regarde le Loir et est borné par la mosaïque recouverte encore récemment d'un terrain sans aucun produit et resté, de temps immémorial, indivis entre les propriétaires des habitations qui en jouissaient comme d'une espèce de vaste cour commune.

Mianne était connu dès l'année 400, et l'on ne trouve de trace de Marboë que vers 600.

posés au gouvernement de la Gaule aimaient à construire, à embellir avec luxe, à la proximité des grandes cités; ou bien, ainsi que l'ont pensé à tort, au moins nous le croyons, quelques hommes instruits, un de ces thermes, établissement de bains que les Romains avaient l'habitude de construire dans les villes un peu considérables.

Vainement on chercherait un appui sur l'existence d'une cité dans le lieu que nous signalons à l'aide des documens qui nous restent sur les villes de la Gaule. L'itinéraire d'Antonin, celui de Ptolémée, la table théodosienne, celle de Peutinger ne fournissent aucun renseignement à cet égard; mais quelques cartes très-anciennes du diocèse de Chartres et de l'évêché d'Orléans avec portion du Dunois indiquent une voie romaine passant à Marboë.

C'est près de cette voie, et dans le lieu favorisé par la nature que nous avons signalé, que les habitans de Mienne, ayant vendu pour la construction d'un nouveau pont sur le Loir des pierres et des briques qu'ils extrayaient avant pour leurs propres besoins de démolitions souterraines situées dans un champ inculte possédé par eux en commun, découvrirent un angle de la mosaïque qui nous occupe principalement.

Heureusement ils firent part de la fouille de ce pavage à M. l'ingénieur de Châteaudun chargé

de la construction du nouveau pont, et avec lequel ils avaient traité pour les matériaux à extraire. M. l'ingénieur, dans l'intérêt des arts et de l'histoire, fit exécuter le déblai avec la plus grande circonspection, et les soins qu'on y apporta furent bientôt récompensés par la mise à nu d'une mosaïque bien conservée (1) dans une étendue de 11 mètres environ de large, ou 34 pieds, sur 13 mètres environ de long, ou 40 pieds, faiblement en pente de toutes ses parties vers l'un de ses angles nord-ouest, et terminé à cette extrémité la plus basse par deux tuiles courbes formant un goulet encastré dès l'origine dans le mur, et donnant issue aux eaux dans une citerne carrée construite au dehors, où elle recevait aussi probablement l'égout des toitures environnantes.

Outre la mosaïque on rechercha avec soin les fondations des constructions qui avaient pu avoisiner cette partie d'une habitation, et leur ensemble procura le plan d'une vaste maison dont nous donnons les fondations, qui ont beaucoup de rapport avec ce que nous connaissons des maisons romaines d'Herculanum et de Pompeia,

(1) M. l'ingénieur acheta de suite cette mosaïque à raison de 3 fr. la toise, afin de la conserver, soit pour la ville de Châteaudun, soit pour le gouvernement.

ainsi qu'on en sera convaincu en jetant les yeux sur la planche 1re, no 2.

Ces fouilles ont produit une très-grande quantité de larges briques romaines et de tuiles à rebords et cintrées, et déjà plus de 30 mètres cubes de ces matériaux sont destinés à faire du ciment. En outre, on y a déterré deux tronçons de colonne en marbre gris veiné de blanc, des bases et des chapiteaux de colonne en pierre très-dure, espèce de marbre veiné de cristallisations d'un beau blanc; leur forme est corinthienne; mais leurs ornemens, du style roman, sont variés et très-remarquables. On a également recueilli les débris d'un beau vase en marbre blanc, des ferremens de portes et de croisées oxidés et brûlés, un morceau de miroir en verre d'une teinte verdâtre. Il est tel qu'il a été coulé sur du sable, qui a laissé des trous, garnis, ainsi que sa surface inférieure, par un métal semblable à l'étain, dont il reste encore beaucoup de traces. Ce miroir n'a jamais été poli ni ébarbé, et aujourd'hui il est très-irisé par l'effet de son long séjour en terre. Enfin on a ramassé trois médailles en petit bronze, l'une de Gallien, une autre de Galerius Maximianus, et une troisième très-fruste qui nous a semblé être de Victorin. Les toises de moellons extraites des fouilles renferment encore de très-nombreux fragmens de marbre d'Italie, dont nous

avons fait polir quelques morceaux de nuances très-remarquables.

Les fondations des murs s'étendaient vers la rivière du Loir, dans la direction d'une fontaine d'eau vive ombragée d'arbres, et qui s'épanche dans la rivière ; mais ils n'ont point été encore fouillés dans toute leur étendue, et seulement dans les limites du plan.

Quant à la mosaïque, elle doit être classée parmi les *opus sectile*, les *opus tesselatum* des Romains, car elle est entièrement formée de petits fragmens inégaux, mais tous de cinq à six lignes d'épaisseur. Elle est intacte dans presque toutes ses parties, et vers le centre seulement on remarque un manque qui peut avoir été laissé à dessein d'y placer soit une colonne, soit un mât propre à soutenir une *vela*. Ce trou a été dégradé ainsi que quelques autres parties, mais en petit nombre.

La mosaïque est encore encadrée de murs, qui conservent dans presque toutes leurs parties une hauteur de 2 à 3 pieds, et qui offrent diverses issues faciles à reconnaître. Des restes de peintures à fresque, sans intérêt de dessin, couvrent quelques portions de ces murailles. Elle est établie sur une couche de 3 pouces d'épaisseur de mortier de ciment, où l'on distingue des fragmens de chaux non éteinte ; sur ce ciment a

été placé un coulis plus fin de 6 lignes environ d'épaisseur, dans lequel sont implantés les cubes ou fragmens calcaires qui forment la mosaïque. Le tout a résisté très-bien, même dans les interstices des cubes remplis par le ciment, aux intempéries et à un enfouissement de plusieurs siècles sous des décombres très-pénétrables par l'humidité, et par conséquent bien plus nuisibles à sa durée que le contact immédiat de l'air.

Les fragmens ou cubes sont blancs, jaunes, bleu-noirs et rouges. Les blancs sont en pierre calcaire d'un beau blanc; les jaunes sont faits d'une espèce de pierre ocreuse, assez semblable à de la terre de pipe teinte et cuite; ils happent fortement à la langue, mais nous ne les croyons pas factices; les bleu-noirs sont formés d'une espèce de produit volcanique ou de granit à grain fin et veiné de blanc; le rouge est produit par des morceaux de brique rouge de couleur vive. La composition de la mosaïque, dont ces quatre couleurs forment tous les dessins, est à la fois simple, riche et de bon goût. Une large bande rouge l'entoure, vient ensuite un encadrement en grecques et plusieurs autres enrichis de tresses, de claustras, de cornes d'abondance, avec des oiseaux, des tortues, des scorpions, des poissons; enfin de cercles enlacés et de carrés, dont

le dessin joint à cette notice, planche 1re (1), donnera une plus juste idée que la description que nous en pourrions faire.

Le centre est occupé par un grand carré divisé en plusieurs autres, notamment à sa partie inférieure où sont tracés trois compartimens presque carrés et inégaux. Ceux de droite et de gauche sont remplis par des ronds enlacés, et celui du centre est remarquable par un cartouche ou écusson rond soutenu par deux figures ailées. (Voy. pl. 1re, no 1.) Dans ce cartouche on lit une inscription dont les lettres sont formées par des cubes blancs, et dont nous nous occuperons plus loin.

Ce qui peut paraître extraordinaire pour des yeux peu exercés à examiner ces sortes de composition, c'est que la partie matérielle du travail ne

---

(1) Pour avoir la totalité de la mosaïque il faut figurer, à gauche et au-dessous du carré de l'inscription, les bandes de dessin qui y manquent et qui se voient à droite, et ensuite ajouter en tête du carré du centre ce qui est omis à dessein, d'après le petit plan no 2 de la 1re planche.

Ces dessins et les bandes étant les mêmes, nous avons cru suffisant de les donner dans une seule partie, le surplus étant bien facile à restituer sur l'échelle qui est au 20e, ou à 5 centimètres par mètre.

paraît pas répondre, au premier abord, aux soins apportés dans quelques détails d'exécution.

L'aspect général de ce pavage est un peu terne, mais il est bien digne de fixer l'attention par l'effet que produit sa masse; on sait du reste que les artistes employés à faire des mosaïques évitaient de leur donner un poli qui eût nui par les reflets à l'harmonie de couleur qu'ils voulaient atteindre. Si on vient à le laver, il prend de suite un vernis qui donne de l'éclat et beaucoup de vivacité à ses nuances.

Les Romains avaient emprunté le goût des mosaïques aux Grecs, qui excellèrent dans cet art; ils transportèrent même des pavages entiers de Grèce à Rome. Sylla fit faire le premier une mosaïque dans le temple de la Fortune, à *Preneste*, et il en existe encore des fragmens. Jules César se faisait suivre dans ses expéditions, par une mosaïque de grand prix. Sous Auguste, on fit entrer dans leur composition des verres colorés qu'on paraît avoir abandonnés sous Caligula, pour leur substituer des marbres teints usités sous Claude. Depuis, le nombre et la diversité des pâtes de terre cuite, ainsi que des marbres colorés, attestent les progrès que cet art avait faits. Le goût qu'on avait alors pour ces sortes d'embellissemens se propagea, se perpétua en Orient, où on y employait des verro-

teries, et ce genre de travail était encore usité en France vers 1200 (1).

Il résulte de ces renseignemens, transmis par plusieurs écrivains et archéologues, que moins les matériaux qui composent les mosaïques sont nombreux, précieux, colorés ou tachetés diversement, plus leur haute antiquité est incontestable. Ces observations trouvent leur entière application dans la mosaïque qui nous occupe, et nous

(1) Nous avons reçu de St-Omer un dessin très-curieux et des notes sur une mosaïque découverte dans les décombres de l'abbaye de St-Bertin, édifice très-remarquable, très-regretté, et sacrifié par le vandalisme municipal, malheureusement si commun, au prétendu assainissement de la ville.

Cette mosaïque, de 6 mètres 280 millimètres carrés, faite, vers 1109, pour décorer le tombeau de Guillaume, fils du comte de Flandres Robert-le-Jeune, mort à Aire à cette époque, est composée de cubes de diverses couleurs et particulièrement de blanc, de rouge et de bleu. Outre un zodiaque qui forme l'encadrement, on y reconnaît des figures d'animaux, un cerf poursuivi par des chiens, des croix latines, des personnages en partie mutilés; enfin Robert-le-Jeune sur une pierre tumulaire avec inscription, et un roi, sûrement Louis-le-Gros, assis sur son trône et tenant son sceptre. Cette découverte a été décrite avec beaucoup de soin et de talent par M. Hermant, de la Société des antiquaires de la Morinie, qui a bien voulu nous communiquer son manuscrit.

croyons qu'elle a dû être construite du règne de Tibère à celui de Claude ou de Néron, de l'an 712 à l'an 744 de Rome (42 ans à 10 ans avant Jésus-Christ). La forme des lettres de l'inscription, particulièrement des F et des L, nous paraît confirmer en tous points cette opinion. Les médailles sont loin d'être un motif de fixer une époque plus rapprochée à l'érection de cette *villa*, car elle a dû subsister sous le bas empire, et dès lors rien d'étonnant qu'on y ait trouvé les trois médailles dont nous avons parlé.

L'inscription soutenue par des figures ailées nous paraît, sans aucun doute, être formée des lettres suivantes ainsi disposées :

EX OFI
CINA FER
RONI FELIX
VT ISTE LE
GO.

que nous assemblerions ainsi :

Ex officina Ferroni Felix ut iste lego.

D'après le calque des cubes, que nous avons vérifiés sur la mosaïque même, il ne peut rester aucun doute sur les lettres de la première ligne, l'F seule aurait pu être lue diversement si elle ne se trouvait pas répétée trois fois dans la même forme, et différente par sa tête prolongée, des E

qui se rencontrent au nombre de cinq tous pareils. Dans la seconde ligne, l'N qui est répétée dans la troisième ne peut être interprétée autrement non plus que l'L, dont le bas est prolongé au-dessous de la lettre qui suit dans deux endroits. La dernière ligne ou syllabe est formée d'un G et d'un O, car si l'on regarde attentivement la disposition des cubes du G, on reconnaîtra qu'ils sont placés à sa partie inférieure tout différemment de ceux du C de la seconde ligne (1).

L'assemblage des lettres tel que nous l'avons donné ne nous apprend rien de relatif au temps ou à la destination de la construction ; il nous fait connaître seulement, ce qui est le plus ordinaire dans ces sortes de monumens, le nom du *musivarius*, du fabricant ou de l'ouvrier qui a fait ou fait faire cette mosaïque et nous l'a transmise.

Nous ne pouvons donc que hasarder des conjectures sur la destination de ces constructions étendues d'un temps si reculé, et sur lesquelles il ne nous reste absolument aucune notion rapprochée de leur existence primitive.

Il nous semble impossible d'admettre que la salle dont on a déterré le carrelis en mosaïque ait pu être le *propnigeum*, ou l'entrée de thermes ;

(1) Voir la planche 2, n° 1, où l'inscription est figurée de grandeur naturelle.

car alors les cénacles qui y aboutissaient auraient conservé les traces de destinations analogues, et l'on y trouverait pour les fourneaux des constructions en briques, tandis que les murailles construites en pierres n'ont offert jusqu'ici que des fondemens de bâtimens ordinaires; les deux murs peu distans l'un de l'autre qu'on remarque à droite et à gauche de l'entrée de la mosaïque ont pu donner lieu à cette conjecture; mais, pour nous, ces murs nous paraissent tout simplement avoir servi à établir des escaliers (1).

Le charme de la position de ces constructions antiques, la disposition du local et celle des cénacles qui y avaient une entrée, nous portent à croire que cette salle aurait été l'*atrium*, le *cavædium*, l'*impluvium*, la cour principale, le vestibule, la salle commune découverte d'une maison de plaisance habitée par un personnage distingué auprès d'une petite ville romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette cour, ce vestibule, servant d'entrée à tout l'édifice, n'a jamais été couvert ni destiné à l'être, ainsi que l'indique sa pente et l'égout de ses eaux, dont nous avons parlé. A droite et à gauche semblent avoir été deux escaliers symétriques et plus loin deux salles pareilles séparées de l'*atrium* par un rang de

(2) Voir planche 1re, n° 2.

colonnes. Au fond aurait été un *sacellum* faisant face à la porte d'entrée, ce que dénoterait bien la forme des fondations de cette partie du bâtiment.

La cause de la ruine totale de l'édifice est évidemment un incendie, dont on reconnaît les traces à des morceaux de marbre calcinés, à des fragmens de bois brûlés, à des grains de blé, de petits ossemens d'animaux et divers objets incinérés. Mais une dévastation, constatée par différens fragmens précieux épars çà et là et en trop petit nombre pour une telle habitation, a dû précéder l'incendie, et ne peut guère être attribuée qu'à l'invasion des Vandales et des Alains dans les Gaules, et notamment dans le pays chartrain, d'où ils chassèrent les Romains ainsi que les habitans vers 407, avec tant de fureur que les *maisons de campagne furent abandonnées aux serfs, tandis que les propriétaires cherchaient un refuge à Chartres, qui résista à ces hordes barbares.*

Dans un champ situé à l'est de Marboë, du côté opposé à la mosaïque, se dessinaient par la différence de la végétation de la luzerne qui le couvrait, les traces d'une espèce d'édifice. M. l'ingénieur de Châteaudun, ayant eu connaissance de cette remarque des habitans, qu'il vérifia, a fait faire des fouilles en ce lieu; elles ont mis à découvert des fondations de murs qui nous ont semblé

avoir beaucoup de ressemblance dans leurs dispositions avec des *sacellum* ou petits temples, décrits par l'abbé Romanelli et d'autres antiquaires. La nature des matériaux est la même que celle des murs qui entourent la mosaïque de Mienne. Les fragmens de larges briques, de tuiles à rebord et cintrées que nous y avons vu déterrer, indiquent également un ouvrage romain qui aurait été décoré aussi d'une mosaïque dont on a découvert des fragmens formés de cubes jaunes et blancs semblables à ceux dont nous avons parlé; mais les cubes bleu-noirs y étaient remplacés par des cubes d'une pierre très-dure de couleur de bistre clair, et l'on n'y a point distingué de cubes rouges en brique ou terre cuite. Ces cubes étaient généralement mieux taillés, moins forts et infiniment plus réguliers que ceux de Mianne; malheureusement il a été impossible de reconnaître les dessins ou les compartimens qu'ils formaient.

Le seul renseignement historique qui peut avoir quelque rapport avec ce temple antique, c'est que saint Aventin (1), évêque de Châteaudun, venait

(1) Il a existé plusieurs personnages du nom d'Aventin, signalés par les légendaires pour leur piété. Un Aventin, serviteur, puis compagnon de saint Loup, est cité par Grégoire de Tours. Un autre Aventin Ier fut

vers 485 officier pontificalement à la *cella* de Mianne. Cette *celle* ne peut être l'église actuelle de Marboë, dont la tour ou clocher en pierres de taille paraît, en raison de ses ornemens en coquilles, ne pas remonter, ainsi que le surplus des bâtimens, au-delà du règne de Louis XI. Nous ne pensons pas non plus que ce passage des anciennes chroniques du Dunois puisse être appliqué au *sacellum* que nous avons cru reconnaître à l'extrémité de la mosaïque, et dès lors nous serions porté à croire

évêque de Chartres vers la fin du troisième siècle. Aventin II a été, à proprement parler, le seul évêque de Châteaudun, et c'est sans doute de lui qu'il est ici question. Il était archidiacre du Dunois lorsque le peuple nomma, en 484, saint Solein ou Soulein à l'évêché de Chartres, en raison de son éminente piété; mais ce saint s'étant soustrait à toutes les recherches pour ne point être forcé à accepter cette dignité, le peuple y éleva l'archidiacre Aventin. A peine ce dernier eut-il été sacré que saint Solein, croyant n'avoir plus rien à craindre, reparut, et le peuple, persistant dans son premier choix, le força à accepter l'épiscopat. Il le partagea avec Aventin, qui, d'accord entre eux, fut évêque du Dunois jusqu'à la mort de saint Solein, où il réunit les deux siéges.

Châteaudun n'a eu depuis qu'un seul autre évêque, Promotus, nommé par Sigebert vers 568, et que Pappole, évêque de Chartres, força à abandonner son siége, dont le territoire dépendait de l'évêché de Chartres. (Voyez Grégoire de Tours, Souchet, Chevard, etc.)

que le temple romain que l'on fouille en ce moment peut avoir été converti en chapelle par les premiers chrétiens, et être la *celle* où saint Aventin se rendait.

Vis-à-vis et au sud de cette fouille, plus près du Loir, se trouve une pièce de terre appelée le champ des Cercueils, parce qu'on y rencontre depuis long-temps, en le cultivant, des fragmens de tombeaux en pierre et des ossemens. Les découvertes faites dans les environs ont donné lieu d'y opérer récemment quelques fouilles qui ont produit des cercueils en pierre contenant des ossemens; on en a extrait en outre une espèce d'agrafe en argent à bas titre, et deux fragmens d'un cercle assez grand en ivoire. Aucun de ces tombeaux, ainsi que nous nous en sommes assuré, ne contenait ces petits pots communs où l'on mettait, dans les temps modernes, de l'encens, de l'eau bénite et du charbon; aucun d'eux ne portait d'inscription, d'*ascia* ou de croix; dès lors leur origine paraît remonter au temps de la domination romaine (1). Les morceaux de ces tombes que nous avons examinés sont en pierre coquillière (*faluns*), portant encore des empreintes de coquilles

(1) Ce champ de repos pourrait être le cimetière dont nous avons parlé dans notre note de la première page, et dont les moines auraient continué à se servir.

marines, et en tout semblables aux tombes que nous avons trouvées dans le cimetière romain d'Orléans, près de l'*ustrinum* (1).

Dans le voisinage de la mosaïque, au milieu des prés qui bordent le Loir, existe un dolmen incliné bien conservé, et on nous a assuré qu'à peu de distance il en existait, il y a une soixantaine d'années, un autre horizontal qui a été détruit, ce qui nous paraît assez vraisemblable, car presque toujours on trouve ces deux espèces de monumens druidiques peu éloignés l'un de l'autre.

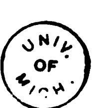
On doit conclure de tous ces faits et de ces découvertes récentes dans un espace aussi rapproché (2), ainsi que des fragmens de briques romaines et de tessons de poterie rouge, brune et micacée qu'on rencontre çà et là en petits fragmens dans les champs voisins, qu'il a dû exister à Marboë, sous la domination romaine, une ville gallo-romaine de quelque importance, dont la destruction et le remplacement par le hameau de Mienne et le bourg de Marboë nous sont également inconnus, mais qui pourraient nous être révélés, soit par la continuation de ces fouilles, soit par quelques découvertes dues au hasard.

Nota. Depuis peu de temps les fouilles ayant été

(1) Voir les Annales de la société, tome XI.

(2) Voir, planche II, n° 2, le plan des lieux.





sur

aill

ns.

Romagnesi

[redacted]

continuées à l'extrémité sud-est du plan n° 2 de la 1re planche, on a découvert près du Loir, et longeant le chemin du Cro-Marbo à Marboué, des fondations très-étendues, recouvertes de 2 à 3 pieds de terre, ayant une forme circulaire à leurs deux extrémités, ce qui pourrait faire soupçonner l'existence de tours. En outre, on a déterré les fragmens de deux mosaïques beaucoup mieux travaillées que celles dont nous avons donné le dessin. Un de ces fragmens représentait un épi de blé avec des feuilles, d'autres rencontrés depuis ont offert des torsades, des grecques disposées diversement. Lorsque nous aurons recueilli tous les renseignemens relatifs à ces nouvelles découvertes, et que les fouilles seront à leur terme, nous nous empresserons de réunir ces notes et d'en former une addition à ce mémoire, si elles présentent un nouvel intérêt.

En attendant, et pour mettre à portée de mieux apprécier l'étendue et la disposition des constructions déblayées jusqu'à ce jour, nous les avons données, planche IIIe, telles que nous les devons aux soins et à la complaisance de M. de Boisvilette, ingénieur à Châteaudun.

Prix proposé par l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, pour 1835.

L'académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Décrire d'une manière précise et détaillée les moyens les « plus efficaces de préserver les monumens de la foudre par « l'emploi des paratonnerres. »

Les concurrens devront exposer la théorie de l'électricité en ce qui s'applique aux paratonnerres, et citer les faits et observations qu'ils jugeront propres à éclairer la question, puis déduire de ces bases, 1° le mode de construction le plus avanta-

geux de ces appareils dans toutes leurs parties et avec tous leur détails; 2° la manière dont ils doivent être placés pour en ob tenir le meilleur résultat possible, en ayant égard à la form des combles et à la proximité des paratonnerres et des corp voisins; 3° la nature et l'importance des soins à donner à leu entretien; 4° leur degré d'efficacité; 5° et en résumé les avantages et les inconvéniens qu'ils présentent.

Les mémoires devront être envoyés francs de port avant l 1er juin, avec les formalités d'usage, au secrétariat général d l'académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, n° 1er.

Prix proposé par la société d'agriculture de Valenciennes.

Une somme de 150 francs sera offerte par le président à celu qui pourra appliquer un mouvement de rotation à l'axe de machines électriques à plateau, à partir du n° 24.

La demande de cette application a pour objet:

1° De dispenser de tourner soi-même, pour être libre d'expé rimenter pendant que la machine fournit le fluide, et de n'êtı pas obligé de dépendre d'un homme pour le produire.

2° D'avoir des charges égales dans des temps égaux, ou u nombre plus ou moins considérable d'étincelles dans un mêm temps;

3° D'appliquer le fluide électrique d'une manière uniforn dans quelques maladies, en électrisant le malade;

Ou par communication,

Ou par insufflation au moyen des pointes,

Ou par les étincelles,

Ou par commotion avec des jarres proportionnelles,

Ou enfin par l'excitateur général.

Les conditions à remplir sont:

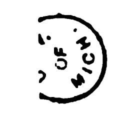
1° De ne pas nuire à la production du fluide électrique p les armatures de taffetas, ni à sa propagation dans les condu teurs et communicateurs de ces machines;

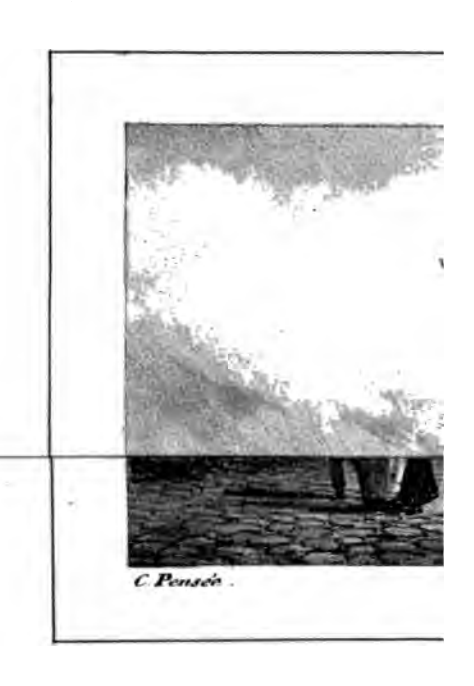
2° D'avoir une vitesse qui ne soit pas moindre de cinq tou par minute, jusqu'à 10 et 15 pour la plus grande, pendant même temps, pour obtenir un courant de 1500 ou 3000 ou 45 étincelles;

3° De pouvoir connaître la quantité de fluide électrique pe dant un temps déterminé, dans son application à l'examen d corps minéraux, végétaux et animaux, soit à l'état naturel soit combiné pour opérer comme médicament dans l'économ animale;

4° De ne pas augmenter le prix des machines électriques plateau de plus de cent cinquante francs, à partir du n° 24.

Les mémoires seront envoyés francs de port, avec les formali tés d'usage, au secrétariat de la société, avant le 1er juin 1835.





ÉGLISE DI

NOTICE HISTORIQUE

ET DESCRIPTION DE L'ÉGLISE DE ST-PIERRE-EN-PONT D'ORLÉANS,

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 7 mars 1834.

Messieurs,

La nature de nos recherches et de nos études sur les antiquités de ce département nous donne, beaucoup plus souvent que nous ne le voudrions, l'occasion de vous apporter le tribut de nos regrets lorsque des destructions notables ont lieu, et celle de vous exprimer nos désirs malheureusement loin d'être toujours remplis, lorsque nous appelons l'attention générale sur des édifices menacés de ruine et dignes d'être conservés. L'intérêt que vous avez bien voulu accorder constamment à nos communications nous engage à vous offrir encore cette notice sur un édifice qui a disparu récemment, l'ancienne église de Saint-Pierre-en-Pont.

Il eût été peut-être possible de conserver cette collégiale, ou au moins sa tour monumentale, en appropriant le vaisseau de l'église à nos écoles gratuites reléguées avec frais dans un

quartier pour ainsi dire inaccessible, et jugé tel bien peu d'années avant la construction du bâtiment qui remplace aujourd'hui l'édifice qu'on devait à la sollicitude de Louis XII.

Mais il n'en a point été ainsi, Saint-Pierre-en-Pont et sa tour ont disparu, dans un intérêt privé qu'on ne peut blâmer, pour faire place à un marché concédé à un particulier. Il ne nous reste donc qu'à conserver le souvenir de ce qui a été détruit, en émettant le vœu que le nouveau marché réunisse enfin à l'élégance que commandent les progrès actuels des arts une commodité telle qu'elle puisse satisfaire aux besoins de sa destination.

Le nom de cette église offrait une particularité remarquable par l'addition au titre de St-Pierre d'une qualification sans doute populaire dans le principe, et inusitée dans toute autre localité. Des titres très-anciens l'appellent *Sanctus-Petrus-Virorum*. Des actes du même temps à peu près désignent aussi ce collége (*collegium*) de reclus (1) *Sanctus-Petrus-in-Ponte*. Quelques écrits plus récens, mais en petit nombre, l'appellent *Sanctus-Petrus in Puncto*, pour *in medio civitatis*.

(1) On sait que *collegium* signifiait alors couvent, monastère, abbaye.

Nous avons démontré par la description de la première enceinte de notre ville, au temps des Aurèles, que sa forme était à peu près carrée, et nous avons prouvé, autant que possible, qu'il existait très-anciennement un pont au milieu sud de ce carré vers la porte de la Poterne (1). La cité était coupée en deux parties presque égales par les rues Parisis, St-Martin-de-la-Mine, du Battoir-Vert, Roche-aux-Juifs, de l'Épée-d'Écosse et de la Poterne, et dès lors St-Pierre-en-Pont, formant l'angle des rues de l'Ormerie et du Battoir-Vert, se trouvait sur le chemin qui, en suivant la route de Paris pour aller à Bourges, conduisait au pont. Telle est, au moins nous le pensons, l'origine de la qualification de cette église *in ponte*, provenant de sa situation, St-Pierre sur le chemin qui conduit au pont (2). La dénomination *in puncto*, ou au centre de la ville, *in medio civitatis*, ne vint sûrement que plus tard, et par corruption, lorsque la première appellation sembla sans motif, par l'oubli de l'existence du pont primitif

(1) Hist. d'Orl., 2e édit., pag. 437, etc.

(2) C'est ainsi que dans plusieurs localités on dit St-Martin-du-Pont, St-Julien-des-Ponts, enfin ici même Notre-Dame-du-Chemin DE BOURGOGNE, pour rappeler que ces édifices sont sur le chemin du pont, sur le chemin des ponts et auprès de la route de Bourgogne.

alors remplacé par celui qui était vers le Châtelet. Ce qui nous confirme pleinement dans cette opinion, c'est qu'on ne trouve cette désignation que postérieurement à 1400, tandis que l'autre se rencontre dans des chartres bien avant 1300. En outre, nos ancêtres, dans leur langage, qui nous paraît maintenant barbare, avaient toujours le soin de conserver dans la *francisation* des noms latins la trace de leur origine, et s'ils eussent traduit primitivement *in puncto*, ils eussent dit Saint-Pierre-en-*Poinct* ou en *Poinctel*, comme on s'exprimait alors, et non point *en pont* ou *empont*, ce qui est la même chose, pour la dernière syllable surtout.

Dans l'origine cette église était le baptistaire des hommes, *Sanctus-Petrus-Virorum*, et son établissement paraît antérieur à celui de St-Pierre-le-Puellier, *Sanctus-Petrus-Puellaris*, transféré, à ce qu'on pourrait présumer, de la préfecture actuelle, *Sancta-Maria-Puellaris*, à St-Pierre-le-Puellier, vers l'année 800. Néanmoins divers auteurs donnent à ces deux églises une origine commune, ce que nous croyons une erreur. Quoi qu'il en soit, St-Pierre-en-Pont remonterait à l'année 200 de notre ère, et sa fondation serait due à l'évêque d'Orléans Diopet. Mais son épiscopat est douteux, et pourrait être contesté faute de preuves. Pourtant, si l'on en croit les

manuscrits d'Hubert, chanoine de St-Aignan, Diopet aurait fourni des secours charitables à une de ces femmes du collége de St-Pierre-en-Pont, appelées dans la primitive église *diaconesses*, vouées au service des sacristies, et qu'on voit assister alors aux baptêmes par immersion, tels qu'ils se pratiquaient (1), et où elles étaient chargées de retirer les femmes des fonts baptismaux, suivant saint Clément.

Il est certain que cette église portait la dénomination de *St-Pierre-des-Hommes* en même temps que celle de *St-Pierre-en-Pont*, car on la trouve désignée ainsi au temps d'Etienne de Tournay, qui parle de trois abbayes de clercs à Orléans en ces termes : *Tres*

---

(1) L'abbé Carré, curé de St-Marc en 1789, et qui a laissé des manuscrits curieux à notre bibliothèque publique, décrit un monument en marbre blanc qui était dans son église, et où l'on voyait une de ces diaconesses assistant à un baptême. Les conciles d'Orange en 441, d'Épaone en 517, et d'Orléans en 533, défendirent, comme on sait, l'emploi de ces femmes.

Voir les Mém. de l'abbé Carré et notre Histoire d'Orléans, 2e édit., pag. 535.

Diaconessæ sacrorum vestibulorum custodes, dit saint Ignace, martyr. Voir aussi saint Clément, liv. II, chap. 15; saint Epiphan, hérés. 39, etc.

aliæ clericorum abbatiæ, scilicet : Sancti-Petri-Virorum, Sancti-Petri-Puellarum, et Sancti-Aviti.

En 543, cette église était déjà bien bâtie, si l'on en croit nos anciens légendaires, et à cette époque saint Maur, disciple de saint Benoît, venu en France pour y établir des monastères de son ordre, resta dix jours à Orléans dans une maison qu'on lui avait préparée tout auprès de l'église de St-Pierre-en-Pont.

Lors de l'invasion des Normands, elle était dans un état de splendeur ; car le même Hubert fait remarquer que St-Aignan et St-Pierre-en-Pont ayant été particulièrement dépouillés et dévastés, leurs chapitres conservèrent longtemps l'usage de dire la prière *A furore Normanorum libera nos, Domine*, avant matines, tandis que les autres églises ne la chantaient que dans le cours des offices. On doit conclure de cette observation qu'il s'agit de la première invasion des Normands, en 855 ; car on voit, en 937, les reliques de St-Evroul apportées en dépôt à St-Pierre-en-Pont de l'abbaye d'Hyesme, près de Bayeux, pour les soustraire à la fureur de ces barbares.

St-Pierre-en-Pont, à l'époque de la fermeture des églises (1792), ne présentait de remarquable à l'extérieur qu'une partie très-ancienne de son

chevet dans les échoppes qu'on avait adossées à ses murs, son portail latéral sud, beaucoup moins ancien, et sa grosse tour, d'une date incertaine. A l'intérieur on ne doit regretter, outre le vaisseau, qui était d'une belle proportion et bien éclairé, que la destruction opérée, en 1793, de l'arcade du maître-autel, fait et sculpté aux frais des Bénédictins de Bonne-Nouvelle en 1709, lorsque le chapitre consentit à recevoir dans son église les paroissiens de la Madeleine-St-Sauveur, petite cure située dans l'enclos de ces moines opulens. Ces travaux étaient dus au ciseau de Leclerc, fils du célèbre graveur de ce nom.

M. Coste, architecte recommandable par son goût, son talent et son instruction, avait jugé, lorsqu'il vint en 1708 pour les travaux de Ste-Croix, par la nature de quelques parties des constructions de Saint-Pierre-en-Pont, que son édification remontait au 5e ou 6e siècle seulement. S'il eût assisté comme nous à sa démolition, il en eût fait assurément remonter l'origine beaucoup plus haut. Effectivement, la partie nord de son chevet, qu'il avait pu voir seule, indiquait, par la régularité du placement symétrique et pour ainsi dire en mosaïque de ses petites pierres carrées et angulaires, l'époque qu'il fixe, et l'absence de tous autres indices, ainsi que d'une crypte ou chapelle souterraine, dont l'ar-

chitecture ou les ornemens pussent déterminer la date de la fondation d'une manière plus précise, autorisait son opinion.

Les fouilles des fondemens ont mis à découvert la crypte qui existait dans l'origine. Cette chapelle souterraine, encombrée d'immondices, de 15 à 20 pieds en carré, placée immédiatement sous le sanctuaire, conservait encore intacts quelques-uns de ses murs, son entrée étroite, la place évidente de son autel à l'orient, et deux colonnes qui l'accompagnaient. Les ornemens des chapiteaux de ses colonnes et les profils de leurs soubassemens, enfin sa voûte en plein cintre caractérisaient pleinement les constructions dans le style *roman*, qui succéda immédiatement à l'architecture romaine et en fut la dégénérescence. Deux autres colonnes en débris de même nature à peu près s'y trouvèrent, et pouvaient avoir servi à orner la porte d'entrée. On remarquait aussi parmi les fragmens du carrelis un morceau de pierre tumulaire sur laquelle étaient tracées des portions de mitre et de crosse, ce qui pourrait faire conjecturer que dans cette crypte se trouvait la sépulture d'un évêque, celle de Diopet si l'on veut ; mais aussi ce pouvaient être les restes du tombeau d'un ancien abbé crossé et mitré de cette abbaye (1).

(1) La seule sépulture à peu près intacte qu'on

Aux environs de la même crypte on a déterré deux médailles romaines en grand bronze, l'une d'Antonin Pie et l'autre de Vespasien; trois en petit bronze de Postume père, deux de Tetricus père, et une de Constantin-le-Grand. Un ouvrier nous a remis en outre des fragmens de bronze revêtus d'une belle patine très-épaisse, provenant de statuettes brisées; l'un de ces fragmens, dépouillé de sa croûte d'oxide, nous a offert un poignet bien formé, et l'autre une portion de genou avec la rotule bien exprimée.

Cet édifice avait été ruiné par les Normands, comme nous l'avons dit, et sa reconstruction était signalée par le portail latéral sud, dont le caractère était celui des monumens du XIe au XIIe siècle. Enfin les protestans l'avaient dévasté, et l'on distinguait les restaurations partielles qui avaient eu lieu depuis cette époque, tant par la

ait trouvée fut découverte, le 22 juillet 1834, par des enfans jouant dans les fouilles. Elle était vers le milieu de l'église; le cercueil était de bois, dont les filamens furent pris pour de l'étoffe de soie, les os étaient bien conservés, et il n'offrait de particulier que deux petits pots communs placés un à la tête et un aux pieds, qui contenaient au principe, selon l'usage que nous avons signalé dans notre notice sur le grand cimetière d'Orléans, de l'encens, de l'eau bénite et des charbons.

disposition de sa nef principale que par celle des bas côtés, qui étaient à peu près égaux en largeur. Dans l'origine l'église dut être construite de la largeur de la tour seulement, ce que nous avons reconnu en suivant les fouilles des anciennes fondations, qui étaient à près de 15 pieds de profondeur (1).

Quant à la tour, l'année de sa fondation est inconnue; sa forme était carrée, quelques sculptures grossières qui ornaient son portail et plusieurs de ses parties en feraient remonter l'origine avant l'invasion des Normands; mais la forme ogivale de quelques-unes de ses ouvertures donnent lieu de penser alors que des percemens et des réparations y ont eu lieu du XIIe au XIIIe siècle. Elle servait de temps immémorial au beffroi de la ville, destiné à sonner le couvre-feu, les réjouissances publiques et les alarmes, et l'on voit clairement que tel était l'emploi d'une cloche qui était entretenue à cet effet par la ville, car on lit

(1) Dimensions de l'église :
Sa longueur était hors-d'œuvre de....... 150 pieds.
Sa largeur, y compris les deux basses nefs, de 55 pieds.
La hauteur de la nef principale sous voûte, de .... 45 pieds.
Les murs de ses fondations avaient de 9 à 10 pieds d'épaisseur.

dans un arrêt du parlement du 10 avril 1323, relatif à l'entrée de Roger, évêque d'Orléans, cette phrase : *Usque ad horam quâ pulsatur ad ignitegium in ecclesiâ Sancti-Petri-Virorum.* Cette cloche servait aussi à sonner pendant la nuit la levée, retraite et continuation du guet, c'est pourquoi on l'appelait *Trompille de la Guette*, ou le *Chasse-Ribault.* En temps de guerre les échevins plaçaient au haut de la tour un poste de bourgeois commandé par l'un d'eux, et chargé d'observer tout ce qui se passait au dehors des murs de la ville; c'est ainsi qu'on en agit constamment pendant le siége de 1429, où plus d'une fois la cloche de Saint-Pierre-en-Pont prévint les bourgeois, Jeanne d'Arc et les guerriers des mouvemens des Anglais; lors de la prise des Tourelles *elle sonna constamment tout le jour.*

On ne supprima ce beffroi qu'après l'élévation de la tour du musée actuel et la fonte de la grosse cloche qui y fut placée vers 1459.

La tour de Saint-Pierre-en-Pont avait quatre faces (1) et était d'une construction très-solide, revêtue en pierres de taille, peu ornée, mal éclairée,

---

(1) Dimensions de la tour :

Sa façade ouest et principale avait 36 pieds de largeur sans les contre-fonds, qui dépassaient ses murs au sud,

et n'ayant d'escaliers en pierre que jusqu'à son 2e étage; le surplus avait été détruit vers 1562; sa porte d'entrée sur le cloître, qui était aussi la porte principale de l'église, était écrasée et peu large, celle de son escalier était très-resserrée. Sa toiture en charpente et ardoises n'avait pas toujours été ainsi; elle semblait avoir été couverte en pierres lors de sa construction, et plusieurs de ses planchers intérieurs étaient modernes. Elle présentait de l'intérêt par les souvenirs historiques, par sa position au centre de la ville, qu'elle dominait du côté de la Loire; enfin elle doit être regrettée parce que nous n'élèverons assurément de nos jours aucune de ces hardies constructions dominant les maisons des habitans et ajoutant par leur masse à l'aspect imposant et pittoresque des grandes cités (1).

---

au nord et à l'ouest; ses faces sud et nord avaient chacune 18 pieds.

Son élévation sous la toiture était de 140 pieds, et y compris la toiture, de 160 pieds; mais elle avait été endommagée par les protestans, et diminuée de hauteur lors de sa restauration.

(1) Nous n'avons pas cru devoir parler d'une pierre d'une dimension assez forte, et qui nous a toujours semblé la base d'une colonne de l'édifice primitif, et placée seulement pour servir de borne à l'angle sud-est de

Jusqu'en 1189 Saint-Pierre-en-Pont fut une abbaye, un monastère de chanoines ou de religieux vivant cloîtrés. A cette époque *Hugues*, qui était doyen de Sainte-Croix, prenait la qualité de religieux, abbé de *Saint-Pierre-des-Hommes d'Orléans*. La sécularisation dut avoir lieu du temps d'Hugues, ou immédiatement après; mais elle ne se trouve constatée que par l'entrée en cette église de Guillaume Compaing, prédicateur de

---

l'église, au coin des rues de l'Ormerie et du Battoir-Vert.

Cette pierre, suivant les traditions populaires, aurait été apportée là de la culée de l'ancien pont (sans doute le pont primitif d'Orléans) lors de sa destruction. Ce serait sur cette pierre que les Juifs, dont c'était le quartier, auraient frappé d'abord la tête d'un enfant chrétien qu'ils auraient ensuite noyé dans la Loire. Condamnés à être brûlés vifs pour ce crime, l'exécution, faite à l'extrémité de leur quartier, aurait eu lieu près de cette même pierre, en 1171, le 22 janvier. (V. notre hist. d'Orléans, p. 206.) Enfin, en 1580, on croyait encore que cette pierre paraissait enflammée certains jours de *sabbats* de l'année, notamment aux approches de la Saint-Jean (juin), vers *la minuit*, et le chapitre se prêta à y faire des exorcismes jusque vers ce temps, peut-être simplement en mémoire du crime imputé aux malheureux Juifs, devenus trop riches et trop puissans à Orléans et en France pour n'être pas dépouillés et chassés sous un prétexte quelconque.

Louis XI, nommé doyen du chapitre. Il voulut être reçu comme devaient l'être les hommes nobles appelés à cette dignité. Ce cérémonial consistait à être introduit dans le chœur en habit séculier, portant des éperons dorés, une ceinture, une épée et un oiseau sur le poing; il fut rigoureusement observé, quoique bien peu en harmonie avec l'humilité recommandée aux ministres de l'évangile, et ce qu'il y a de plus étonnant, il fut approuvé et confirmé par une bulle du pape Sixte IV, datée du 7 février 1471.

Il paraît que vers le même temps (1460) les religieux chanoines de Saint-Pierre-en-Pont possédaient une collection de livres, car on lit dans un ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, transférée en partie au Vatican, cette indication : *Ex libr. Sancti-Petri-in-Ponte aurelianense*, relativement à quelques manuscrits ou imprimés probablement cédés par Saint-Pierre-en-Pont à Fleury-Saint-Benoît (1). Mais nous n'avons trouvé nulle trace de cette *librairie*, ainsi que cela s'appelait, sûrement dévastée par les calvinistes.

Lors de la suppression des chapitres, cette collégiale, qui avait à Orléans le 2e rang, et qui le disputait d'ancienneté à Saint-Aignan, était com-

(1) MM. de Jandot.

posée d'un doyen, d'un chantre, de 13 chanoines, tous à la nomination de l'évêque d'Orléans, et d'un chévecier, que le doyen nommait depuis une transaction opérée entre un de ces dignitaires et *Fédéric* de Lorraine, évêque d'Orléans en 1298. Depuis la réunion à cette église de la petite paroisse de la Madeleine-Saint-Sauveur, comme nous l'avons dit, et celle d'une partie des paroissiens de Saint-Germain, le chévecier joignait à cette charge les fonctions curiales.

Outre ses revenus, qui étaient assez considérables, ce chapitre possédait des redevances féodales, telles que des droits pour les serfs affranchis, 5 sols dus par les personnes qui se mariaient à Lumeau, etc., le tout converti, depuis 1310, en dîmes et en droits seigneuriaux. L'une de ces redevances était extraordinaire, et mérite d'être décrite en raison de sa bizarrerie. Le maire de la paroisse d'Ouvrouer-les-Champs, le seigneur de Bapaume et de Marmagne, étaient obligés d'offrir au chapitre, dans le cloître, la veille de l'Ascension, pendant le *magnificat*, un *bélier suranné, couvert de sa laine, ayant les cornes dorées, ornées de deux écussons aux armes de Saint-Pierre, et portant suspendue au cou une bourse contenant cinq sous parisis.* Les officiers du doyenné, assistés d'un boucher, constataient si le bélier était recevable ; mais comme il y avait eu de fréquentes discussions sur la

qualité de l'animal, on était convenu depuis long-temps qu'il serait présenté, puis refusé et payé en argent. C'est ainsi que cela se pratiquait en dernier lieu, et l'un de nos collègues conserve encore les ornemens que le chapitre prêtait chaque année aux présentateurs pour l'offre du bélier.

En 1793, l'église et les bâtimens adjacens dépendant du chapitre furent mis en adjudication sur la prisée de 10,000 fr. Ils furent adjugés pour une somme beaucoup plus élevée, les bâtimens furent disposés en habitations particulières, et l'église servit successivement de raffinerie, de magasin de fourrages et de vins, de salle de spectacle, de bateleurs et autres curiosités. En 1830, l'église seule avec la tour a été vendue par adjudication volontaire 17,000 fr., avec quelques conditions imposées par le vendeur; au mois d'avril de la même année les travaux de démolition de l'église ont commencé; à la fin de l'hiver de 1831 on a mis à découvert la chapelle souterraine, en avril de la même année on a commencé la destruction de la tour, dont les fondations ne sont pas encore fouillées; enfin, le 25 août 1832, la ville a permis à l'acquéreur de disposer un nouveau marché sur cet emplacement (1).

(1) L'administration municipale avait autorisé M. Lordonné à construire un marché couvert sur cet empla-

Dans ces fouilles et ces démolitions on a découvert à notre connaissance, outre les médailles romaines dont nous avons parlé, un denier tournois de saint Louis, *turonus civis. Ludovicus rex*. Un double parisis de Charles VI, portant à la face un écusson à trois fleurs de lis, lég. : *Karolus Francorum ;* au revers la croix, et en légende : *sit nom. dni. bened. ;* un denier tournois au dauphin de Charles VIII, et quelques pièces de Gaston, duc d'Orléans.

Sur les voûtes de l'église on a recueilli un assez grand nombre de deniers et de trezins. Enfin, dans le haut de la tour, sur les parois inégales des murs de ravalement, les ouvriers ont ramassé dans la poussière quelques pièces en billon du duc d'Orléans, Gaston, et une plus curieuse que je conserve comme ayant été frappée sous le règne de Charles VII, à Orléans, en 1429 ou 1430.

Quelques autres pièces ont été déterrées et trouvées, mais elles ont été vendues et disséminées

---

cement et à percevoir pendant cinquante-cinq ans 5 c. par mètre, plus un droit sur 25 places entières et 2 boutiques. Le tout devait appartenir à la ville au bout du délai fixé, moyennant la somme de 6,000 fr. qu'elle aurait donnée à l'entrepreneur propriétaire ; mais depuis la présentation de ce mémoire à la société (20 décembre 1834), cette convention a été annulée, et l'on projette de construire sur ce terrain un temple protestant.

par les ouvriers sans que nous ayons pu les examiner.

OBSERVATIONS

SUR LE ROUISSAGE DU CHANVRE,

Par M. E. de Billy.

Séance du 21 mars 1834.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques observations sur le rouissage du chanvre.

Cette opération, indispensable à sa bonne qualité textile, passe, vous le savez, pour être tellement insalubre que plusieurs fois le gouvernement et les sociétés savantes ont proposé des prix pour la remplacer par une autre qui offrît moins de dangers, et pourtant aucun des nombreux concurrens qui sont descendus dans la lice n'a pu réussir encore à résoudre ce problème. N'allez pas croire que, plus heureux, j'en aie trouvé la solution; non, messieurs; je vais seulement essayer de vous prouver par des faits authentiques que dans certaines circonstances, dans les-

quelles il sera souvent facile de se placer, le rouissage n'offre plus aucun des inconvéniens signalés jusqu'à ce jour. Le village de la Renardière, que j'habite neuf mois de l'année, est situé dans une vallée peu profonde (1); quelques bouquets de bois l'abritent au sud, sans arrêter cependant la circulation d'un air vif et pur. Cette vallée est arrosée par plusieurs courans d'eau vive connus dans le pays sous la dénomination générale de Mauves; quelques habitans ont profité de cette position favorable pour se créer un genre d'industrie assez lucratif, et qui y existe depuis nombre d'années; vous avez déjà compris qu'il s'agit du rouissage du chanvre. En effet, dès le mois de septembre les cultivateurs de la Beauce, dans un rayon de quatre à cinq lieues, affluent à la Renardière avec des voitures chargées de chanvre, et ce mouvement dure environ six semaines, pendant lesquelles les routoirs (2), dans lesquels on fait rouir le chanvre, sont remplis et vidés chacun jusqu'à trois fois; eh bien! malgré que ces *routoirs* ne soient point, par rapport aux habitations, dans les limites fixées par

---

(1) De la commune de Bâcon à l'entrée de la Beauce.

(2) Nos rouisseurs les nomment *réteurs*, altération locale du mot *routoir*, qui lui-même se forme de l'allemand *rôten*, rouir.

les ordonnances, malgré qu'il y soit déposé chaque année au moins 25 à 30,000 bottes de chanvre, le village de la Renardière est aussi sain qu'aucun des hameaux qui l'avoisinent. Les fièvres intermittentes y sont rares, et depuis six ans que j'habite ce pays, je ne me rappelle pas les avoir reconnues sur les rouisseurs de profession ; cet avantage est dû, je pense, à la nature des routoirs dont je vous ai parlé ; ces fosses ne sont en effet que quelques - unes des sources nombreuses qui sourdent dans la vallée, sources que l'on a ensuite agrandies pour les approprier à l'industrie qui nous occupe en ce moment.

Les chanvres sont bien soumis à la dessiccation pendant douze à vingt-quatre heures (quelquefois plus même) après leur sortie de l'eau, jusqu'à ce que les cultivateurs éloignés aient pu les enlever ; mais les habitations n'étant pas habituellement sous le vent des routoirs, il n'en résulte aucun inconvénient sensible.

Je n'ai point remarqué non plus une plus grande mortalité parmi les poissons qui vivent dans les Mauves recevant le trop plein des routoirs , ni qu'ils y contractassent un goût particulier ; seulement, lorsque l'on remplit les fosses, il arrive parfois que quelques brochetons viennent mourir à la surface, soit qu'ils aient été étouffés par la masse du chanvre, soit même, ce que je ne nie

pas, qu'ils aient péri asphyxiés par des exhalaisons trop abondantes et trop immédiates. Ces observations sont d'accord avec celles que j'ai trouvées consignées dans l'*Encyclopédie méthodique*, t. III de *l'Agriculture*, pag. 30 ; les voici : « A l'é« gard des rivières, surtout de celles qui ont « une certaine largeur, tout cultivateur doit « pouvoir y faire rouir son chanvre, puisque le « poisson n'y souffre pas; il est même prouvé qu'il « s'en trouve bien et qu'il le recherche; car dans « les routoirs le poisson meurt asphyxié, uni« quement parce qu'il n'a pas un assez grand « espace pour se soustraire à l'action méphyti« que du chanvre en fermentation; si, au mo« ment où il est asphyxié, on le retire pour le « mettre dans une pièce d'eau qui ne contienne « pas de chanvre, il revient promptement. C'est « surtout lorsque l'on fait rouir le chanvre fe« melle que le poisson souffre dans les routoirs « stagnans, parce que cet individu a une odeur « plus vireuse, et que les graines qui y restent « sont un appât. »

En 1832, un fléau inconnu à nos contrées, le choléra, abaissa sur elles sa main de plomb; quoique mes observations m'eussent amené à croire que le rouissage opéré dans des eaux vives n'était nullement insalubre, cependant, en présence d'un danger extraordinaire, et sans

écouter les intérêts privés que j'allais froisser, je crus, comme membre du comité sanitaire cantonal, devoir écrire avec force à l'autorité pour faire interdire les routoirs pendant toute la durée du choléra, ou au moins pour les faire reculer jusqu'aux limites fixées par les réglemens. M. le préfet, faisant droit à ma réclamation, délégua un de nos honorables collègues, M. Lanoix père, qui vint sur les lieux, et les conclusions de son rapport furent conformes aux miennes; mais les établissemens ne pouvaient être interdits sans une enquête de *commodo et incommodo*, pendant laquelle le choléra continuait ses ravages. Heureusement nos craintes étaient mal fondées, car le fléau ne moissonna que les individus âgés et déjà valétudinaires, et il n'atteignit pas, même légèrement, un seul des rouisseurs de profession.

Permettez-moi, messieurs, avant de terminer, de vous citer encore l'*Encyclopédie*, même article, page 29 : « On attribue aux exhalaisons des « routoirs stagnans et du chanvre qui sèche « après être roui plusieurs maladies qui atta- « quent les hommes dans les pays à chanvre. La « société royale de médecine, occupée de tout « ce qui peut intéresser la santé publique, a pro- « posé un prix de, etc. » Ici se trouve une longue liste de toutes les provinces qui ont en-

voyé des mémoires, et dont l'auteur de l'article a extrait les réflexions suivantes : « On est en « quelque sorte autorisé à regarder le chanvre « en rouissage comme cause de maladies par « l'odeur vireuse de cette plante en végétation, « par la douleur de tête qu'elle occasionne à « quelques-uns des ouvriers qui l'arrachent, « par l'enivrement des animaux que le hasard « fait coucher sur des tas de chanvre femelle « nouvellement récolté, par la mort du poisson « dans certains routoirs stagnans (remarquez, « je vous prie, cette concordance avec mes ob- « servations), le dégoût qu'inspire aux bestiaux « l'eau des routoirs; mais ce ne sont là que des « conjectures et une simple présomption. Il faut « des faits bien constatés pour rejeter sur le « rouissage les maladies automnales. On peut « dire qu'en éclaircissant plusieurs points incer- « tains sur le rouissage, les auteurs n'ont pas « fourni de quoi décider absolument la question « de médecine, très-difficile, à la vérité. Il est « certain qu'il règne tous les ans des maladies « dans les pays à chanvre, *et ce sont surtout* « *les fièvres réglées*; mais la cause de ces ma- « ladies est-elle uniquement le rouissage, ou le « *rouissage combiné avec les exhalaisons des* « *marais* (je le crois)? ou sont-ce les exha- « laisons seules des marais, très-communes dans

« les pays à chanvre? On ne parviendra à ré-
« soudre cette question qu'en prouvant que les
« maladies régnantes dans les pays à chanvre ont
« lieu ou n'ont pas lieu dans les autres pays; qu'on
« les y trouve avec la même intensité, ou avec
« une intensité moindre quand elles arrivent avant
« l'époque du rouissage, ou seulement quand il est
« commencé ; *qu'enfin des routoirs ayant été*
« *établis dans des endroits où il n'y a pas de*
« *marais, il a régné dans ces pays, depuis cet*
« *établissement, des maladies qui n'y régnaient*
« *pas, et qui ont* cessé aussitôt que les mêmes
« routoirs ont été détruits. Il faut espérer que
« ces questions, soumises de nouveau à la saga-
« cité et à l'observation des savans, seront quel-
« que jour bien éclaircies, et que le cultiva-
« teur apprendra du médecin les causes de ces
« maladies, et les moyens d'en diminuer les
« effets, etc. »

Je crois, messieurs, si je ne me trompe, que les faits dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir résolvent cette question, et qu'on peut en tirer la conclusion suivante :

Que le rouissage ne présente aucun danger dans les eaux vives, même lorsqu'il a lieu près des habitations; seulement, comme le chanvre exhale une odeur désagréable au moment de sa dessiccation, je conseillerais d'établir de préfé-

rence les routoirs et le préau où il est déposé après le rouissage, sous un courant rapide d'air, et surtout de les placer sous le vent des habitations; ainsi, pour notre climat je mettrais ces dernières au nord-ouest ou au nord des fosses, parce que leurs opposés règnent rarement, surtout dans cette saison. Les routoirs de la Renardière sont sous le vent nord-ouest du village, tandis que mon habitation, séparée du groupe, est située au nord et à soixante toises environ des premiers routoirs; cependant personne de ma famille n'en a jusqu'à présent éprouvé d'inconvénient, si ce n'est l'odeur du chanvre lorsque le vent du sud vient à souffler; mais alors, passez-moi l'expression, j'en suis quitte pour lui fermer ma porte.

Si le rouissage, placé dans les circonstances précédentes, est sans danger, il en existe d'autres au contraire, telles que des eaux stagnantes, un air dormant, où il doit en offrir beaucoup. Je prie donc, dans l'intérêt général, les personnes à portée de suivre le rouissage en différens lieux, d'en observer avec soin les résultats hygiéniques, et dans le cas où leurs observations viendront corroborer les miennes, je demanderai alors à l'administration d'interdire totalement les routoirs stagnans, et de désigner dans un rayon de trois à quatre lieues les courans d'eau où le rouissage devra s'effectuer.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS,

Par M. Ranque.

Séance du 6 *mars* 1835.

M. de Billy, messieurs, venait à peine de s'asseoir au milieu de vous, appelé dans votre sein par les suffrages les plus flatteurs, qu'il s'est senti le besoin de chercher à justifier le choix de la société.

Sa première communication, qui est l'objet de ce rapport, offre tout l'intérêt qu'inspire la connaissance d'un fait authentique qui attaque et sape dans ses fondemens une croyance séculaire, et tend à lui en substituer une autre plus conforme à la vérité.

Témoin journalier depuis près de huit ans de l'innocuité que présentait un établissement en grand de routoirs dans les eaux qui avoisinent son château et touchent à un hameau considérable, se rappelant chaque jour les lois et les réglemens concernant ce genre d'établissemens, qui ne les permettent qu'à de grandes distances des habitations; élevé dans l'opinion

que rien n'était plus insalubre que le rouissage du chanvre, il ne put concilier dans son esprit des faits aussi contradictoires que ceux dont il était témoin. Il lui vint alors à la pensée que ces lois si sévères, dictées par la crainte des dangers qu'on attribuait aux routoirs, pourraient bien être modifiées dans l'intérêt des agriculteurs et des propriétaires, sans que la salubrité eût à en souffrir, et qu'un des meilleurs moyens à employer pour obtenir ces heureuses et utiles modifications, et pour redresser sur ce point l'opinion publique, était de mettre sous les yeux de la société le fait qui avait fixé son attention, et d'en appeler à ses lumières.

Après avoir long-temps médité sur ce sujet intéressant, l'avoir envisagé sous tous ses rapports, s'être éclairé des travaux scientifiques qui avaient paru sur cette matière, il vient, dans son mémoire, vous affirmer qu'il est profondément convaincu que la salubrité de l'air n'est point compromise par l'établissement de fosses pratiquées dans des eaux vives à l'effet d'y faire macérer le chanvre et l'y faire rouir.

Sa conviction, il l'a puisée dans le témoignage irrécusable de ses sens et de sa raison : de ses sens, qui, pendant huit ans, lui ont fait voir des routoirs en grand établis près de son

habitation et presqu'au milieu d'un hameau bien peuplé, sans que la santé publique en eût souffert la moindre atteinte, sans qu'au moment où ils étaient dans la plus grande activité il se fût développé aucune affection qu'on pût leur attribuer, sans que les poissons eux-mêmes, qui *vivaient au milieu des Mauves, recevant le trop-plein des routoirs, eussent éprouvé une plus grande mortalité ou contracté un goût particulier*, la mortalité ne frappant que d'une manière très-faible les seuls poissons qui se trouvaient dans des fosses trop pleines, soit qu'ils y eussent été étouffés par la masse du chanvre, soit qu'ils aient péri par des exhalaisons trop abondantes et trop immédiates;

De sa raison, qui lui a fait trouver dans la méditation de ces faits la preuve que l'opinion qui attribue des effets très-délétères aux routoirs était mal fondée et exagérée, et dès lors que la jurisprudence administrative avait prescrit à ce sujet des mesures trop sévères, et qu'il y avait lieu à revenir sur cette sévérité.

Toutefois, messieurs, M. de Billy ne veut pas que ce seul fait, quoique dûment constaté, quoique invariable dans ses résultats pendant huit ans, et qui a servi de base à sa conviction, enchaîne les autres convictions;

il sollicite de nouveaux examens, de nouvelles méditations sur ce sujet important; il invite les hommes éclairés qui, comme lui, vouent tous les instans de leur vie à l'étude de la nature et à l'administration de leurs biens, à transmettre leurs propres observations sur cette matière, afin qu'on puisse trouver dans un grand nombre de faits une base assez large pour asseoir une opinion désormais irrévocable.

Nous ne pouvons que féliciter M. de Billy de cette réserve, de cette sagesse qui lui défendent d'imposer de vive force aux autres une opinion qu'il croit inattaquable; nous l'en félicitons d'autant plus, que de nos jours ces heureuses qualités de l'esprit sont assez rares.

Les questions médicales que soulève le mémoire de M. de Billy, et qui concernent l'influence du rouissage du chanvre sur la production de maladies graves dans les lieux où on se livre à cette opération, nous paraissent, à l'époque où nous sommes, résolues complètement.

Il nous est bien démontré, et nous appuyons notre conviction sur le témoignage de savans qui font autorité en pareille matière, que le rouissage du chanvre n'a pas une influence plus spécialement délétère sur la salubrité d'un lieu que

les pièces d'eaux marécageuses, stagnantes, qui voient tous les jours se décomposer à leur surface ou dans leur intérieur un grand nombre de plantes. La décomposition de ces végétaux produit à la surface des eaux des gaz absolument identiques, quels que soient les végétaux qui se sont décomposés. Ces gaz sont toujours le gaz acide carbonique, le gaz hydrogène carboné, et quelquefois de l'azote.

L'effet délétère de ces gaz est proportionné à la quantité qui s'en est formée et à celle dont on a pu être atteint.

Voilà ce que démontrent des expériences incontestables et répétées sur une grande échelle.

Si, à mesure que ces gaz se forment, ils sont projetés dans l'atmosphère, rapidement enlevés du lieu qui les a vus se produire, ou s'ils sont, aussitôt après leur formation, entraînés par le courant de l'eau, nul doute qu'ils seront alors infiniment moins dangereux que s'ils étaient restés accumulés dans le même lieu. C'est ce qui a lieu dans les routoirs à eau courante.

Il est donc bien certain aujourd'hui que les routoirs dans les eaux stagnantes ne sont pas plus nuisibles à la santé que les marais ou les eaux stagnantes à la surface desquels se développent et meurent tous les jours une quantité considérable de végétaux.

Si la prudence nous fait un devoir de ne pas nous exposer témérairement aux émanations de ces lieux insalubres, elle nous commande aussi de ne pas créer trop près de nos habitations des foyers de méphitisme.

Ainsi, messieurs, les conclusions prises par M. de Billy relativement au rouissage du chanvre dans les eaux vives, nous paraissent déduites de principes incontestables, et méritent d'être adoptées.

OBSERVATIONS

SUR LES BAUX A FERME,

Par M. Ernest de Billy.

Séance du 15 *janvier* 1835.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques observations sur un point très-important, mais, selon moi, très-négligé de l'économie rurale; je veux parler de la rédaction des baux à ferme dans les pays de grande culture, et particulièrement en Beauce.

Lorsqu'il s'agit de renouveler un bail, on se contente généralement de recopier littéralement

les conditions de culture imposées par le bail précédent, conditions qui convenaient sans doute à l'état de l'agriculture il y a quinze et vingt ans, mais qui ne sont plus en harmonie avec les progrès que cet art a faits depuis ce laps de temps. De là naissent souvent des discussions, des procès même, soit entre les fermiers soit entre le fermier sortant et le propriétaire, discussions que l'on eût pu éviter avec un bail mieux rédigé.

La plupart des notaires, et surtout ceux des villes, n'ayant point la connaissance des travaux de l'agriculture, j'engage les propriétaires à les étudier avec soin, ainsi que les usages locaux, afin de rédiger ensuite eux-mêmes les conditions principales de leurs baux. Pour leur faciliter ce travail, je vais les entretenir de quelques innovations que j'ai introduites dans les miens.

Les prairies artificielles, vous le savez, sont une des améliorations les plus importantes de la culture moderne; mais elles sont la cause de débats graves entre les fermiers, par suite du silence absolu des baux sur ce sujet. En effet, le fermier sortant, presque toujours mécontent de son successeur, lui demande une indemnité exagérée pour laisser semer des graines de foin artificiel dans ses avoines, souvent même il s'y

refuse totalement par pure animosité. Le fermier entrant est alors réduit ou à se passer de prés artificiels, ce qui est une perte immense pour lui, ou à aller clandestinement semer ses graines, la nuit, dans les champs de son prédécesseur récalcitrant, qui, quelques jours après, a la douleur de voir ses avoines servir d'abri à des semences qu'il ne recueillera point. Sans cette ruse, illégale sans doute, mais qui l'avance d'une année, le nouveau fermier ne récolterait des fourrages que vingt mois après son entrée dans les bâtimens.

Pour obvier aux inconvéniens que je viens de vous signaler, voici la clause qu'il faut stipuler, selon moi. Prenons pour terme de comparaison une ferme de 90 hectares, ou 30 hectares par saison, car nous sommes encore obligés de nous conformer à l'assolement triennal, sauf les intercalations des racines et fourrages.

« Le fermier sortant laissera son remplaçant semer des trèfles, sainfoins et luzernes par portions égales dans dix hectares de sa dernière saison de mars, *au printemps*, et des pois, vesces, trèfles incarnats, etc., etc., dans trois hectares de la même saison, *après la récolte*; le tout sans avoir droit à aucune indemnité. Néanmoins ses bêtes à cornes, jusqu'à sa sortie, et

son troupeau, jusqu'au 30 novembre, pourront pacager dans les prairies du printemps, excepté par les temps humides (1). »

J'ai fixé au tiers la quantité de chaque espèce de graines, parce que dans les printemps pluvieux le trèfle devient nuisible aux avoines, principalement par la fraîcheur qu'il entretient à leur pied.

Je ne crois pas inutile la clause concernant les pois et vesces, car quoiqu'à l'époque de leurs semailles les terres soient nues, le fermier sortant pourrait se plaindre qu'on diminue le parcours de son troupeau.

Dans la stipulation précédente je n'ai fait mention que des fourrages cultivés aujourd'hui en Beauce, mais on en étendra la nomenclature selon les progrès qu'y fera l'agriculture.

Il serait bien à désirer que le fermier entrant pût trouver quelques luzernes d'âges différens, mais il faudra n'en exiger que quelques hectares, plus ou moins, suivant la qualité bonne ou mauvaise des terres, attendu que les

(1) L'époque de la sortie du troupeau varie de département à département d'une manière souvent fâcheuse pour les permutans. Ainsi dans le département de Loir-et-Cher elle a lieu au 30 novembre, tandis que dans le Loiret elle ne s'effectue qu'au 23 avril.

dernières années il y a avantage pour le sortant à défricher.

A ce sujet je recommanderai aux propriétaires d'annexer à leurs baux un état bien détaillé de leurs champs par saison, parce que sans cette précaution les fermiers sortans mettent, la dernière année, toutes leurs vieilles prairies en gros blés, quelle que soit d'ailleurs la saison à laquelle ils appartiennent, et alors il y a perte pour leur remplaçant. J'arrive à un article non moins important que ceux que j'ai traités, je veux parler de la consommation des pailles.

Sur ce point, je le dis à regret, il y a généralement dilapidation de la part du fermier sortant.

D'abord, au lieu de faire faucher ses blés suivant l'usage actuellement adopté, il les fait scier assez haut à la faucille, vendant une partie des chaumes à ses moissonneurs, qui viennent les enlever à temps perdu; quant au surplus, les déboursés du nouveau fermier, s'il les fait ramasser pour son compte, sont au moins de vingt francs par hectare, seulement pour le chaumage, sans compter la perte des herbes qui garnissent souvent les gerbes des blés fauchés, herbes qui rendent la paille plus nourrissante pour les bestiaux.

Le fermier sortant, il faut bien le dire, n'agit pas ainsi uniquement par animosité, il y trouve surtout deux avantages incontestables :

Le premier, de payer un quart de moins pour le battage de ses blés ; le second, de serrer et loger sa récolte sous un volume moins considérable ; on pourrait même ajouter que dans les étés pluvieux les blés fauchés ne donnent pas au battage un grain aussi sec que les blés sciés. Obligez donc le fermier sortant à ne scier que les blés versés ou trop clairs, ou enfin ceux qui, venus dans un terrain trop pierreux, n'ont pas acquis une grande hauteur, parce que ces blés se fauchent mal, encore doit-on stipuler qu'on les sciera aussi bas que possible. Exigez aussi qu'il ne soit consommé qu'un tiers au plus des empaillemens avant la sortie du fermier, dans les localités où elle a lieu du 1er au 11 novembre. Je sais bien qu'il y aura encore du gaspillage, mais il sera au moins limité. Cette clause est de toute nécessité pour les locatures ou petites maisons qui n'ont que quelques arpens de dépendances, parce que là il est facile de faire consommer toutes les pailles avant le 1er novembre. Il arrive parfois que dans ces locatures l'entrée en jouissance des terres, au lieu d'être, suivant l'usage, par les mars, est reportée aux guérets

précédens; c'est-à-dire que le colon sème les gros blés en entrant dans les bâtimens. Dans ce cas, ne trouvant que peu ou point de fumier, il ensemence dans des terres sans engrais, d'où suit une série de mauvaises récoltes qui vont toujours en diminuant jusqu'à la fin du bail, époque à laquelle le propriétaire, mal payé, loue moins cher à un autre fermier, qui, entrant sous des conditions de plus en plus défavorables, ne fera pas mieux que son prédécesseur. Il y a même de ces locatures dans lesquelles le colon sortant ne doit pas laisser de pailles.

Lorsque j'ai trouvé des baux rédigés avec autant d'imprévoyance, j'ai préféré faire des avances, plutôt que de laisser les choses dans un état aussi funeste. J'ai donc créé une espèce de cheptel de pailles et de fumier, que l'on est obligé de laisser à la sortie; même, pour encourager le sortant à la production des engrais, toute voiture en sus du cheptel lui est payée par son remplaçant à un taux raisonnable fixé par le bail.

Parlons maintenant du fermage. Suivant les localités ou le caprice du propriétaire, il est tout en argent, ou tout en blé, ou mi-partie blé et argent. C'est ce dernier mode que je conseille, surtout pour les baux d'une durée

moyenne, comme conciliant mieux les intérêts des propriétaires et des fermiers, en établissant un revenu plus en rapport avec le prix des denrées. En effet, pour n'examiner que ce dernier mode, lorsque le blé est cher, c'est ordinairement parce que la récolte a été mauvaise, et si d'un côté votre fermier vous livre en nature une valeur supérieure aux cours habituels, de l'autre il lui faudra une moins grande quantité de grain pour faire son paiement en argent. Le contraire arrive lorsque le blé est à bas prix ; mais il y a toujours compensation (1).

Quant aux époques de la livraison ou appréciation du blé, car il est avantageux pour les propriétaires de se réserver le choix de ces deux modes, je pense qu'il faut les fixer aux marchés ou d'après les mercuriales des marchés qui précèdent les 20 décembre et 20 avril ; ces deux termes établissent en général un prix moyen, le dernier étant presque toujours plus élevé que le premier. Beaucoup d'anciens baux fixaient la livraison ou évaluation de la totalité du

(1) Si cependant le bail avait une durée de 27 ans et plus, il faudrait, je crois, fixer la totalité du fermage en blé, parce que pendant une période aussi longue il est possible que le rapport de l'argent au blé vienne à changer de manière à trop altérer la valeur du fermage.

blé au 1er novembre, clause inique pour les fermiers, que leurs propriétaires ruineraient s'ils en exigeaient l'exécution, car à cette époque les cours sont presque toujours plus élevés qu'en décembre, les marchés n'étant pas encore approvisionnés de blés nouveaux. Or, le battage n'ayant pas même pu fournir aux gros cultivateurs le blé nécessaire à leurs semences, il faudra donc ou qu'ils achètent fort cher des grains, pour satisfaire un maître exigeant, ou qu'ils subissent sa loi en surpayant le blé de 2 et 4 francs par hectolitre sur ce qu'ils le revendront en décembre.

Avant de terminer je vais ajouter quelques conseils aux propriétaires peu versés dans les ruses des cultivateurs.

Evitez de louer vos fermes ou lots de terre, à moins d'un bail fort long, à un laboureur propriétaire voisin; car soyez convaincu que dans ce cas la majeure partie des engrais ira enrichir ses champs au détriment des vôtres, qu'il laissera dégradés à la fin de son bail.

Ce sera bien pis encore si ses champs sont contigus aux vôtres. Alors, pour éviter toute anticipation, il deviendra indispensable de borner avant son entrée en jouissance. Si vous négligiez cette opération préliminaire, résignez-vous à perdre une partie de votre pro-

priété ; car ne croyez pas qu'à la fin du bail un arpentage coûteux et souvent difficile pourra rétablir les choses dans leur état légal, il n'en sera pas ainsi. En effet, la contenance des fermes est généralement exprimée dans les titres en mesures de blamage ou commune renommée, mesure toujours forte, tandis qu'au contraire les champs morcelés, provenant ordinairement d'une acquisition ou d'un partage récens, ont été avant soumis à un arpentage rigoureux. Eh bien! dans le nouveau partage qui aura lieu entre votre fermier et vous, malgré la différence d'origine de vos propriétés, il élèvera certainement la prétention que ses pièces de terre doivent profiter de la bonne mesure comme les vôtres.

Si, par suite d'acquisition ou pour toute autre cause, vous annexez à vos fermes des lots de terre sans empaillemens, n'en stipulez pas moins qu'à sa sortie le fermier devra les laisser, dussiez-vous (ce dont je doute) en obtenir un fermage moins élevé. Sans cette clause vous serez dupe; et d'ailleurs elle est fondée, car certes votre fermier n'aura acheté ni pailles ni fumier pour amender son annexe ; il aura donc pris son engrais sur vos terres, il vous doit donc les empaillemens à sa sortie.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN OUVRAGE INTITULÉ : *FABLES NOUVELLES A L'USAGE DE L'ENFANCE*, PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ PAR L'AUTEUR, M. JOSEPH HUE, RÉDACTEUR EN CHEF DE *L'ORLÉANAIS* ;

Par M. Léon de Buzonnière.

Séance du 20 *février* 1835.

Messieurs,

L'apologue n'est pas, comme on le pense assez généralement, l'enseignement du premier âge. Créé par l'esclave, qui n'osait donner directement des préceptes à son maître, il se vit dès sa naissance initié aux secrets de la politique et de la législation, et si plus tard, en l'habillant à la française, nous lui avons fait perdre un peu de sa gravité, il n'en a pas moins conservé quelque chose de son type primitif. Jean-Jacques Rousseau affirme qu'il est de son essence au-dessus de l'intelligence enfantine, et en généralisant trop son opinion, il a opposé un paradoxe à une erreur. Mais un poète dont l'autorité doit faire loi pour quiconque a lu ses œuvres, l'abbé Aubert, nous présente la vérité dans toute sa pureté en la dégageant des sophismes dont le philosophe l'avait revêtue.

La fable, nous dit-il, comporte plus d'un genre, et peut, suivant la manière dont elle est traitée, convenir à tous les âges de la vie; mais les auteurs qui s'y sont exercés dans notre langue ont eu en vue l'approbation des hommes de goût plutôt que l'éducation de la jeunesse, et leurs œuvres, pour être bien comprises, demandent, à peu d'exceptions près, toute l'expérience et tout l'esprit de l'âge mûr.

Mais si, jusqu'à ce jour, nos fabulistes ont écrit pour leurs juges, non pour leurs élèves, sera-t-il défendu à la fable de s'ouvrir une carrière nouvelle, et de bercer l'enfance de ses aimables leçons? Certes il y aurait dans cette entreprise quelque chose de bien généreux et de bien louable, car elle révélerait la plus grande des vertus à l'usage d'un poète, cette abnégation de toute vanité qui fait préférer la satisfaction de faire le bien à la gloire d'être de son vivant proclamé immortel.

L'auteur qui consacre ses veilles à l'éducation du premier âge doit renoncer d'avance à ces succès d'enthousiasme dont l'espoir a souvent relevé le courage abattu du poète. Renfermé dans un cercle étroit, privé de la plupart de ces ressources secondaires dont l'emploi bien entendu a fait valoir tant d'ouvrages du reste fort médiocres, il verra blâmer dans ses œuvres

ce que le public louera dans celles de ses rivaux, et son talent, hélas! n'aura à espérer aucun secours de la cabale ou de l'amitié. Saurait-il, comme Florian, parsemer son récit des traits les plus ingénieux; décèlerait-il le poète toujours gracieux et facile là où il suffirait de laisser parler simplement la nature; voilà, lui dira-t-on, de fort jolis vers, en vérité; mais il faut trop d'esprit pour comprendre vos bêtes. Posséderait-il, comme Imbert, l'art si délicat de fronder dans les animaux les ridicules de l'humaine espèce, celui qui ignore le monde, murmurera la critique, ne peut tirer parti de vos enseignemens. Lui pardonnera-t-on ce ton froidement prétentieux, cette ironie continuelle qui font de Dorat un petit maître philosophe plutôt qu'un moraliste indulgent? Et Lamothe, ce fabuliste à part, dont les œuvres tant louées n'ont pourtant jamais fait école, Lamothe, si pur dans sa morale, si ingénieux dans ses allégories, ne perd-il pas tout son mérite à nos yeux si nous nous le figurons déclamant gravement ses longs prologues et ses froides sentences devant l'enfant royal, qui bâille à de si beaux discours. Aubert, à la fin de sa dissertation sur la manière de lire les fables, n'attribue le succès des siennes « qu'aux efforts « qu'il a faits pour conserver à l'apologue un de

« ses plus beaux priviléges, celui de servir « aussi avantageusement à l'instruction des per- « sonnes avancées en âge, en raison et en « science, qu'à l'éducation des jeunes gens. » Enfin, si La Fontaine n'eût travaillé que pour l'enfance, nous n'admirerions dans ses œuvres ni *le Chêne et le Roseau*, ni *le Vieillard et les trois Jeunes Hommes*, ni *les Animaux malades de la peste*, ni *les Deux Pigeons*, ni *le Paysan du Danube*, ni cent autres fables qui l'ont rendu immortel.

En dédiant ses fables à l'enfance, M. Hue les a classées dans un genre à part; il doit donc être jugé d'après des règles particulières. Et d'abord, il est facile de se convaincre par l'observation que pour frapper vivement les yeux d'un enfant, son oreille, son intelligence, l'objet, le son, le raisonnement qu'on lui présente doivent être suffisamment développés, mais détachés, simples et dégagés de tout accessoire. Sans cela son imagination, toujours prête à folâtrer, prendra facilement le change et oubliera ce qui doit la fixer pour s'amuser à des détails inutiles. Ainsi nous ne pourrons admettre dans la fable enfantine, ni digressions, de quelque intérêt qu'elles puissent être, ni beautés poétiques, ni traits d'esprit qui ne se rattachent directement au sujet; ainsi cette concision que

nous admirons dans Phèdre, cette verbeuse facilité que nous supportons dans Imbert, deviendraient ici de graves défauts.

Loin donc de blâmer dans les fables de M. Hue cette simplicité qui les met à la portée de toutes les intelligences, nous le féliciterons sur ce point; mais il devra en retour convenir avec nous que, quelle que soit la simplicité du sujet, l'action cependant n'en doit pas moins être complète. Sans cette condition l'œuvre n'est plus simple, puisqu'elle se décompose en une multitude de petites parties sans lien et sans rapport. Ainsi, qu'un forgeron trouve un lingot d'or, qu'il en fabrique un marteau, qu'un ami lui conseille d'en faire un usage plus utile, voilà trois faits qui ne peuvent se réduire à l'unité qu'à l'aide d'un quatrième, savoir, l'usage que fera le forgeron du conseil de son ami; et cette conclusion, de laquelle devait naître la morale, manque dans la fable intitulée *Le Forgeron et les lingots d'or.*

Sous le bénéfice de cette légère critique, on ne peut qu'applaudir au discernement qui a dicté à M. Hue le choix de ses sujets. L'enfant sur qui veille sa mère écoutera avec sympathie les plaintes de l'agneau qui a perdu la sienne. Ce carpillon, ces poussins, qui tombent dans les filets ou sous la dent du renard, pour avoir

méprisé de bons conseils, lui présenteront des idées frappantes et faciles à saisir; l'écolier paresseux comprendra la leçon que lui donne le singe; tous enfin écouteront sans défiance des leçons données sans pédantisme. Que si quelque critique un peu sévère lui reprochait un certain air de famille qui se remarque dans plusieurs de ses fables, il pourrait répondre avec avantage :

Qu'on ne s'étonne point si de plusieurs façons (1)
J'aime à présenter mes leçons;
L'enfance, hélas! sait oublier si vite
Les plus sages conseils et les meilleurs avis!
Vainement du danger mille sont avertis,
En trouvez-vous un seul à qui cela profite?
De ce danger, dit-on, vingt fois on s'est tiré,
Pourquoi cesserait-il d'en être encor de même?
Pourquoi? C'est que vingt fois du péril délivré,
On y périt la vingt-unième.

L'élégante facilité qui règne dans ces vers nous fait vivement regretter que l'auteur, dans les quatrains qui précèdent ses fables, se soit forgé des entraves qui eussent alourdi les plus légers de nos poètes. Il est plus aisé de reproduire de nos jours les expressions de notre vieux français que sa naïve originalité; mais si, à l'emploi d'un langage dont les termes ne

(1) *Le Lièvre.*

sont plus en rapport avec nos idées; nous ajoutons la gêne résultant de la nécessité de renfermer une pensée complète dans quatre vers de huit syllabes, terminés par une même rime, les difficultés se multiplieront à un tel point qu'il nous semble impossible de les surmonter. Aussi ce qui frappe le plus en lisant ces quatrains, c'est le travail qu'ils ont dû coûter à leur auteur.

Maintenant, Messieurs, il ne nous reste plus qu'à peser avec vous, sous le rapport littéraire, le mérite de l'ouvrage de M. Hue. Pour vous en donner une idée précise, citer sera le plus facile et le plus sûr. Ici nous avons hésité quelque temps sur le choix que nous avions à faire. Les fables intitulées *la Carpe*, *l'Agneau qui a perdu sa mère*, *la Souris*, *l'Enfant et le Chien*, *le Singe et la Noix*, *le Rossignol et le Corbeau*, nous paraissent exemptes de défauts. Nous avons cependant préféré vous offrir deux de celles qui rachètent quelques taches légères par un mérite supérieur. Cette méthode vous mettra plus à même d'apprécier sainement l'ensemble du recueil, et nous déchargera, sur le jugement que vous en porterez vous-mêmes, d'une partie de notre responsabilité.

LE CHÊNE ET LE BUCHERON.

Un bûcheron abattait un vieux chêne
En son temps l'honneur des forêts;

Mais depuis le long âge avait flétri ses traits,
Ses pieds vieillis le soutenaient à peine,
Et son front s'inclinait; ses superbes rameaux,
Qu'on voyait autrefois par-delà les coteaux
De leur vaste et sombre feuillage
Ombrager tout le voisinage,
Desséchés, languissans, n'offraient plus aux troupeaux
Qu'une ombre vague et stérile;
Dès long-temps même les oiseaux
N'y venaient plus chercher un inutile asile;
Il était vieux, chacun l'abandonnait;
Et notre bûcheron lui-même,
Sans pitié pour son âge extrême,
L'abattait. De ses coups la forêt résonnait,
Et le malheureux chêne,
Pleurant sa gloire éteinte et sa chute prochaine,
En vain au bûcheron disait, pour l'attendrir :
« Que ne me laisses-tu de moi-même mourir !
« Et pourquoi cette insulte, hélas ! à ma faiblesse ?
« Regarde, quelques jours encor, quelques instans,
« Je tombais sous la faux du temps;
« Que ne respectais-tu jusque-là ma vieillesse ?
« Jadis, quand de ces lieux je faisais l'ornement,
« Devais-je un jour m'attendre à pareil traitement ?
« Ingrat, sans respect pour mon âge...,
« D'âge que parles-tu, reprit le bûcheron,
« Quand désormais tu n'es plus bon
« Qu'à descendre au sombre rivage ?
« Dis-moi, que gagnerais-je à te laisser sur pied ?
« Eh ! rien ! ne viens donc plus me parler de pitié. »

L'ingratitude, hélas ! sera toujours de mode;
Des trois quarts des humains l'intérêt fait le code.

Certes le commencement de cette fable est d'une belle poésie. Le demi-vers, *et son front s'inclinait*, semble s'abaisser comme les branches du vieux chêne; le mot *l'abattait*, tombant seul au commencement d'un grand vers, fait image, et ces consonnances : *l'abattait, de ses coups la forêt résonnait*, peignent bien le bruit sourd et cadencé de la hache. Le discours du chêne est à la fois noble et touchant, et la brusquerie avec laquelle le bûcheron l'interrompt est tout-à-fait dans la nature. Pourquoi l'auteur a-t-il ajouté, à *notre bûcheron*, un *lui-même* qui est ici pour le moins inutile? Sans cette tache assez légère ce morceau nous eût paru parfait; parfait, ajouterons-nous, quoique peut-être il eût dû trouver place dans un autre recueil. Représenter l'ingratitude et l'intérêt comme faisant le code des trois quarts des humains, c'est apprendre aux hommes à connaître leurs semblables; aux yeux de l'enfance c'est excuser le vice par sa généralité; les enfans se forgent un code de morale comme nous faisons nos lois, à la majorité des suffrages. Cette fable, au surplus, est sur trente et quelques la seule à laquelle puisse s'adresser un semblable reproche.

LA MARMOTTE.

Une marmotte au retour
De la saison printanière,

Ayant quitté sa tanière,
Revoyait enfin le jour.

Déjà partout la nature,
Sortant de son long repos,
Retapissait de verdure
Les bois, les champs, les coteaux.

Répandus dans le feuillage,
Merles, fauvettes, pinsons,
Égayaient tout le bocage
De leurs joyeuses chansons.

Déjà même l'alouette
Parmi les prés verdissans,
Tendre, attentive, inquiète,
Cachait ses petits naissans.

Déjà la fourmi prudente,
Par monts, par vaux et chemins,
Moissonneuse diligente,
Reformait ses magasins.

Et dans l'empire de Flore
L'abeille, parmi le thin,
Des pleurs de la jeune Aurore
Enrichissait son butin.

Enfin tout ce qui respire
Aux champs, dans l'air, sous les eaux,
Et que ranime Zéphyre,
Avait repris ses travaux.

Notre marmotte, au contraire,
Regrettait le noir séjour
Et l'heureux temps ou naguère
Elle dormait tout le jour :

« Maudite soit, disait-elle,
« La saison de mon réveil!
» Oh! revienne bientôt celle
« Qui doit me rendre au sommeil.

« Eh quoi! lui dit la fauvette,
« Peux-tu ce temps regretter
« Où la nature est muette,
» Où l'on ne peut plus chanter?

« Quoi donc, sotte créature,
« Dit l'alouette à son tour,
« A nulle progéniture
« Ne dois-tu doux soins d'amour? »

Puis la fourmi : « Çà, dit-elle,
« Pour la saison à venir
« N'as-tu ni grenier, ma belle,
« Ni magasin à remplir?

« Je n'ai, reprit la marmotte,
« Ni magasin, ni grenier,
« Et je serais donc bien sotte
« De m'astreindre à travailler.

« Ne me rompez plus l'oreille
« De propos hors de saison.
« — Tais-toi, repliqua l'abeille,
« Indignée avec raison :

« Le travail est une tâche
« Que tous il nous faut remplir;
« Peux-tu donc être assez lâche
« Pour vouloir t'en affranchir?

« Quiconque au travail se livre
« Se rend agréable aux dieux;

« Mais qui le trouve odieux
« Ne mérite pas de vivre. »

Ce discours était fort sage;
Moi j'ajouterais encor
Que dans tout rang, à tout âge,
Le travail est un trésor.

Vous avez été frappés, messieurs, de l'harmonie qui règne dans ce petit poëme. Ne vous a-t-il pas semblé entendre Mad. Deshoulières lorsque, heureusement inspirée, elle chantait ses chères brebis et les prés fleuris de la Seine? Faut-il que la sévérité de mes fonctions de rapporteur m'oblige à relever quelques incorrections que la rapidité de ma lecture a peut-être laissé passer inaperçues? Le verbe *retapisser*, par exemple, que nous n'avons encore vu dans aucun auteur; cette phrase : *Tout ce qui respire et que*, dont la construction est un peu louche, et ce vers : *Oh! revienne bientôt celle*, qui est trop dans le goût romantique du jour pour être dans le goût de la saine littérature. Mais ces licences, dont peu de fabulistes ont su s'abstenir, sont largement rachetées par le charme des descriptions, se rattachant toutes, quatrain par quatrain, aux divers épisodes de l'action principale. Il y a dans cette ordonnance une certaine symétrie pleine de charme. Ce sont pour ainsi dire des rimes de

pensée qui flattent agréablement notre esprit, comme celles des mots notre oreille.

Nous ne pouvons résister au désir de vous citer encore le commencement de la fable intitulée *Le Lion et la Brebis.*

Avec son voisin léopard
Sa majesté lionne eût guerre.
Aussitôt d'une et d'autre part
On s'assembla pour vider cette affaire.
Dès l'abord, par ses hérauts
Le lion dans tous ses domaines
Fit prévenir ses vassaux
Que sous quatre semaines,
Aux termes des édits, arrêts, lois et décrets,
Qui, dans les jours où Mars promène ses alarmes,
Appelaient la jeunesse aux armes,
Tous eussent à se tenir prêts,
Menaçant tout retardataire,
Contrevenant ou réfractaire,
De son ongle et de sa colère.
Nul n'eût osé désobéir ;
Aussi chacun d'accourir.
On vit l'ours au grand trot descendre sa montagne,
Loups, cerfs, mulets et sangliers,
Singes, daims, taureaux et coursiers,
De se mettre alors en campagne.
Sire renard lui-même oublia qu'un vieux coq
L'attendait encore à son croc.

Il est difficile de porter plus loin l'art, tant loué dans La Fontaine, de s'identifier avec son

sujet. Avec quelle scrupuleuse fidélité le poète rapporte le texte de l'édit royal ! comme il décrit bien, dans la pesanteur cadencée d'un vers alexandrin, l'ours au grand trot descendant des montagnes ; puis, dans un rithme plus léger, plus rapide, la foule des autres animaux qui accourent de toutes parts ! Enfin la précipitation du vieux renard n'est-elle pas le dernier coup de pinceau donné à ce joli tableau ?

Ces citations auront suffi, messieurs. Vous avez reconnu dans l'auteur cette heureuse simplicité de sujets, de pensées, de style, cette pureté de morale, qui sont aux yeux de l'instituteur et du père de famille le premier mérite d'un livre dédié à l'enfance ; mais vous avez aussi plus d'une fois remarqué cette élégante facilité, cette richesse de poésie qui ne peuvent être justement appréciées que par des hommes versés, comme vous, par l'étude et le goût, dans la connaissance des difficultés que présente l'apologue.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR UNE NOTICE DE M. DE LA SAUSSAYE, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ, SUR LE CHATEAU DE CHAMBORD;

Par M. Pagot.

Séance du 20 *mars* 1835.

Messieurs,

La notice de M. de La Saussaye sur le château de Chambord se lit avec un très-grand intérêt, non-seulement parce qu'elle rappelle tout ce qu'il a d'intéressant sous le rapport historique, mais encore parce qu'elle en offre l'analyse, ce qui la rend remarquable sous le rapport de l'art. Mais, il faut le dire, quelque parfaite que soit la description d'un édifice, il est presque impossible de s'en faire une juste idée, si l'on n'a pas sous les yeux des dessins qui en présentent les plans et les élévations. Ce n'est donc qu'avec un Ducerceau, ou au moins avec une lithographie de M. Pensée, qu'on peut se former une idée exacte de l'ensemble et des belles dispositions architecturales du Château de Chambord. Nous avouerons pourtant qu'il nous semble, après l'avoir bien examiné sur les lieux, que les architectes

qui l'ont construit ont plus travaillé à offrir aux yeux une décoration féerie qu'une distribution commode, et que cette dernière a été sacrifiée.

En publiant ses livres des plus excellens bâtimens de France, notre célèbre Ducerceau n'a pas nommé l'architecte qui a conçu le plan de Chambord. Il est présumable, en effet, que plusieurs artistes y ont successivement travaillé. Si le Primatice a recueilli l'honneur d'en être l'architecte, c'est que, choisi par le roi de France François Ier comme commissaire-général de ses bâtimens dans tout le royaume, il devait, à ce titre, exercer une direction qui mettait les autres architectes du roi dans une sorte de dépendance; car on sait que tous les artistes ambitionnaient sa protection. Il n'est pas étonnant que l'architecte des tombeaux de Henri II et de François Ier ait mérité de la part des artistes de son temps ce tribut d'admiration que lui paient encore les architectes modernes.

« La postérité a pensé, dit M. de La Saussaye, que ce n'était pas trop du patronage
« de ce nom puissant pour un édifice aussi
« magnifique. Ce fait, qui n'est rien moins que
« prouvé, a passé pour constant. Parmi les au-
« teurs modernes qui ont parlé de Chambord,

« nous ne voyons que MM. Gilbert et Ver-
« gnaud-Romagnési qui aient refusé de suivre
« l'opinion commune à cet égard.... M. Ver-
« gnaud est le premier qui ait cité *il Rosso*,
« ou maître Le Roux. Si personne n'avait en-
« core pensé à cet artiste, c'est que l'esprit
« de critique qui dirigeait M. Vergnaud ne
« lui permettant pas d'attribuer Chambord au
« Primatice, il lui fallait trouver quelque nom
« célèbre pour remplacer celui qu'il était forcé
« de répudier; car il n'apporte aucune preuve
« en faveur de son sentiment; il conjecture
« seulement que Le Roux, qui dirigeait toutes
« les constructions royales, et d'autres artistes
« italiens, dont il était entouré, conçurent et
« exécutèrent le plan de Chambord. Si notre
« amour pour le pays ne nous égare pas, ajoute
« M. de La Saussaye, nous croirons plutôt avec
« Félibien, avec Bernier et plusieurs autres,
« que ce fut l'ouvrage d'un artiste blaisois,
« dont le nom est resté ignoré. »

Dans ses mémoires manuscrits, datés de 1681, sur les maisons royales de France, Félibien dit que François Ier fit faire plusieurs dessins, et combat l'opinion qui attribue Chambord à Vignole. Ses motifs sont que cet artiste ne vint en France qu'en 1540, et qu'il existait dans la maison d'un architecte de Blois un modèle en

bois qu'on était fondé à regarder comme celui de Chambord, puisqu'il n'existait de différence que dans l'escalier.

M. de La Saussaye conclut « que le Primatice et Vignole n'ont pu diriger la construction de Chambord, puisque le premier vint en France cinq ans après que l'on eut commencé l'édifice, et que le second y arriva neuf ans encore plus tard. Aucune preuve ne peut être apportée en faveur de Le Roux; on connaît à peu près les édifices qu'il a élevés, et l'on n'eût pas oublié Chambord.... » « On se refusera peut-être à croire, ajoute l'auteur, qu'il pût se rencontrer à Blois un homme capable de produire une création aussi admirable. » Ici nous répondrons à M. de La Saussaye que le siècle qui vit naître les Philibert Delorme, Germain Pilon, et surtout Jean Goujon, pouvait donner naissance à des architectes capables de construire Chambord. Il existe, comme il en convient lui-même, un grand nombre de châteaux dans le Blaisois qui viennent à l'appui de cette assertion, en attestant le bon goût et le talent des architectes français de cette époque.

Quant à nous, nous ne connaissons pas de production de maître Le Roux; nous ne pouvons donc juger s'il était capable de concevoir et d'exécuter

le plan de Chambord. Les œuvres de cet architecte, connues de M. Vergnaud, nous sont presque inconnues à nous, et jamais nos maîtres ne nous ont engagé à les consulter.

Qu'il nous soit permis d'avancer à ce sujet qu'on a tort de placer la renaissance des arts en France sous François Ier; il serait plus exact de dire que l'architecture florentine s'introduisit en France sous le règne de ce roi. N'oublions pas, Messieurs, que les cathédrales de Strasbourg, de St-Ouen à Rouen, de Bourges, etc., sont d'une construction antérieure à François Ier, et que ces grandes et sublimes productions de l'art l'emportent de beaucoup sur les monumens construits au 15e siècle. La sculpture, dans les détails des ornemens de ces belles cathédrales, était d'une exécution bien autrement importante que celle qui brodait les moulures de l'architecture florentine. On ne trouverait aujourd'hui qu'avec beaucoup de peine des sculpteurs pour restaurer la porte de la sacristie de Notre-Dame de Cléry. MM. Romagnési frères sont les seuls qui se soient livrés à l'étude de ces beaux ornemens. Qu'on examine à Bourges la tour dite de Beurre, la cathédrale et la maison de Jacques Cœur, et l'on reconnaîtra le talent prodigieux des artistes de cette époque. L'étude des lettres était

peu répandue, mais le génie de l'artiste était loin d'être comprimé.

Nous formerons donc des vœux pour que Chambord soit conservé à la France, en y plaçant, par exemple, une école, ou en y formant un établissement quelconque. Malheureusement les matériaux qu'on a employés pour sa construction ont peu de dureté. Cette belle production d'architecture est presqu'entièrement en pierre tendre de bourrée. Il est donc à craindre qu'on ne recule devant les sommes considérables qu'exigera sa conservation, et qu'on ne finisse par l'abandonner, si l'on ne trouve pas à l'utiliser.

Nous terminerons par une remarque qui pourra n'être pas sans utilité pour ceux qui plus tard s'attacheraient à découvrir le nom de l'architecte à qui nous sommes redevables de cet édifice, c'est que la corniche qui le couronne du côté de l'ouest a beaucoup de ressemblance avec celle des anciens hôtels de ville d'Orléans et de Beaugency, et celle du bâtiment qu'on voit à droite dans la cour du château de Blois.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR UN MÉMOIRE OFFERT A LA SOCIÉTÉ PAR M. GRÉAU AINÉ, DE TROYES, ET INTITULÉ : *DE LA DESTRUCTION DES TISSUS DANS LE BLANCHIMENT ET LA TEINTURE, ET DES MOYENS D'EN PRÉVENIR LES CAUSES* (1);

Par M. Simonin.

Séance du 15 *mai* 1835.

Messieurs,

Le blanchiment des divers tissus est devenu de nos jours une branche très-importante de l'industrie; il fournit à la fois les instrumens et la matière première à une multitude de travailleurs, et satisfait également aux besoins du luxe et à ceux de la médiocrité; dans les ateliers, dans les manufactures, dans les exploitations rurales, dans les habitations du simple particulier, partout vous rencontrez ses produits, toujours nécessaires, souvent indispensables.

Après des considérations générales sur les difficultés d'atteindre le but qu'il s'est proposé, l'auteur examine successivement les différens agens communément employés pour le blanchiment des tissus, et fixe des proportions qui me

(1) Ce mémoire fait partie de ceux publiés par la société de l'Aube pour 1834, page 52.

paraissent convenables. Il arrive ensuite aux opérations pratiques, et donne le moyen d'obtenir trois sortes de blancs généralement demandés dans le commerce.

Un mémoire ayant pour but de faire connaître aux manufacturiers les agens dans le blanchiment et la teinture, et le tort qui pourrait en résulter pour notre industrie, mérite sans doute tout notre intérêt. M. Gréau a rempli une tâche difficile en exposant d'une manière simple pour tous les fabricans les désastres qui se multiplient tous les jours, en repoussant de funestes doctrines, quoique prescrites par des savans distingués. Il fait ressortir spécialement l'avantage qu'a l'acide hydrochlorique sur l'acide sulfurique dans le blanchiment, et cela avec juste raison. Il fait un très-bref récit de la teinture en bleu et en noir; toutefois ce n'est pas sans signaler l'emploi des moyens qui pourraient nuire à la réputation des produits. Cependant j'observerai qu'à la page 9, parlant des savons, il dit : *Les savons de potasse et de soude sont essentiellement détersifs; leur action sur les tissus n'est jamais nuisible, et on parviendrait, avec leur concours et des lavages réitérés, à donner à la marchandise un blanc qui ne laisserait rien à désirer, si les acides oléique et margarique, qui, avec les alcalis, forment les savons, ne se*

combinaient pas avec le tissu ; ces acides se décomposent avec le temps, et font tourner au jaune les marchandises blanches qu'on garde en magasin. Ici l'auteur serait fort embarrassé pour nous démontrer cette combinaison des acides gras avec les tissus, qui de fait n'a pas lieu. On sait que dans le lavage avec du savon la dissolution des impuretés est fondée sur une réaction avec précipitation de suroléate, le sel mucilagineux s'attachant à l'étoffe, et que l'on enlève très-bien par des lavages. Dans le procédé indiqué pour reconnaître l'acide sulfurique mélangé à l'acide hydrochlorique ou l'acide acétique, il est dit : *Il faut tremper un morceau de toile ou de papier dans la solution acide qu'on veut essayer; on le fait sécher au feu; s'il charbonne, c'est l'indication de la présence de l'acide sulfurique.*

Mais un morceau de papier imprégné d'acide hydrochlorique, exposé au feu, noircira aussi; il le fera seulement avec moins d'intensité que s'il a été trempé dans de l'acide sulfurique. L'acide hydrochlorique, lorsqu'il est concentré, agit sur les matières organiques de la même manière absolument que l'acide sulfurique. Il les noircit et détruit leur composition. Ce procédé laisse donc trop d'incertitude pour s'y borner exclusivement.

Enfin l'auteur termine par l'exposé de l'alca-

limétrie de M. Descroizilles, afin d'évaluer le titre vénal des alcalis; il indique aussi la composition des solutions de chlore usitées dans la chlorométrie de M. Gay-Lussac, puis un tableau de M. Berthier, évaluant la quantité en poids du chlore produit par chaque sorte de manganèze.

Tous ces documens réunis et répandus dans les ateliers, quoique connus des chimistes, éclaireront sans doute les industriels routiniers, qui parlent encore du caprice des opérations; car il est bien démontré que le manufacturier et l'artiste ne retireront de la chimie tout le secours qu'on est en droit d'en attendre, que lorsque les progrès de la civilisation et des lumières auront fini de rompre cette antique barrière que la méfiance, l'amour-propre et les préjugés ont élevée entre eux et cette sceince.

ENQUÊTE AGRICOLE.

Le journal le *Réformateur* vient de publier une série de questions importantes relatives à la statistique agricole. Leur auteur paraît entreprendre sur cette matière un ouvrage de longue haleine, et cherche à s'appuyer sur des renseignemens positifs. Pour en obtenir il

s'adresse, par la voie de ce journal, aux sociétés savantes et à toutes les personnes qui peuvent lui en procurer. Le mérite intrinsèque de sa demande et la considération des lumières qu'elle peut produire doivent la faire accueillir par tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture. Ces questions, en effet, sont bien posées, et leur solution, même partielle, ne peut que jeter du jour sur l'état agricole de notre département. La Société, particulièrement consultée, a donc cru utile de les reproduire dans ses annales. Elle invite, en conséquence, tous les agriculteurs à en prendre connaissance et à lui faire passer leurs réponses générales ou partielles. La masse de documens que ces réponses contribueront à former lui fournira, sans aucun doute, des résumés précieux qu'elle s'empressera d'insérer dans son recueil et de communiquer au savant distingué qui les attend.

QUESTIONS.

1. Pourriez-vous m'adresser ci-joint, et par occasion, dans le plus bref délai possible, des échantillons de toutes les espèces de céréales cultivées dans votre bassin géologique, ou dans votre département, ou dans votre canton, ainsi qu'un échantillon de la terre végétale qui est consacrée à la culture de chaque espèce, en accompagnant l'envoi de réponses catégoriques aux questions suivantes ?

2. Quel est le nombre d'hectares consacrés à la cul-

ture de chaque espèce de céréales dans la localité qui vous est connue ?

3. Quelle est la nature chimique et la profondeur du sol et du sous-sol de ces hectares ?

4. Quelle est la quantité et la nature d'engrais que ces terres exigent ?

5. Quel est le nombre de labours ?

6. Quel sont les instrumens aratoires les plus usités ?

7. Quelle différence dans les résultats a produite l'introduction des instrumens modernes ?

8. Combien de journées d'hommes et d'animaux de trait exigent les labours, les semailles, les binages, la récolte et le battage ?

9. Quel est le prix de la journée des ouvriers ?

10. De quoi se nourrissent-ils pendant la durée des travaux de chaque saison ?

11. A-t-on des données sur le produit de leur travail suivant la nature de l'alimentation qu'ils adoptent ?

12. Quelle est la dépense occasionnée par la nourriture des animaux de trait pendant la durée de leurs travaux ?

13. Quel est le produit de l'hectare en hectolitres de grains et kilogrammes de paille ou de foin ?

14. A quelle année de la rotation arrive la culture de chaque espèce de céréales ?

15. Quel est le produit de l'hectare consacré à chaque espèce de céréales, en raves, pommes-de-terre, légumineuses, prairies artificielles, etc. ?

16. Quelle est la quantité de semence exigée par hectare ?

17. A quelle époque de l'année ont lieu les labours, les semailles, les binages, la récolte et le battage ?

18. Quelle est la différence observée entre la quantité de produits obtenus par le battage, le dépiquage et le battage à la mécanique ?

19. Quels sont les débouchés pour chaque produit ?

20. Quel est le prix moyen de chaque espèce aux quatre principales époques de l'année ?

21. Quel est le poids en kilogrammes d'un hectolitre de chaque espèce de semences ?

22. Quelle est la quantité de déchet occasionnée par la mouture ?

23. Combien de kilogrammes de farine de 1re, 2e, 3e qualité donne chaque espèce de grains par hectolitre ?

24. Combien de kilogrammes de pain donne une quantité déterminée de farine ?

25. A quels usages est principalement consacrée chaque espèce de grains ?

26. Quelles différences a présentées l'emploi de chaque espèce de grains dans l'alimentation ou dans les résultats de l'industrie ?

27. Quelles différences a-t-on observées dans l'emploi de l'avoine administrée aux animaux, en grains entiers, ou sous forme de farine, ou sous forme de pain, ou sous forme de farine mêlée avec de la paille hachée ?

28. Quel est le nombre d'individus se nourrissant de telle ou telle espèce de grains ?

29. Quelle est la quantité de substance nécessaire à l'alimentation des hommes de peine et des hommes de loisir, des enfans, des femmes et des vieillards ?

30. Quels sont les moyens employés avec succès pour préserver la moisson des ravages des animaux, et la récolte de ceux du charançon, des mulots et des teignes ?

31. Quelles sont les causes auxquelles on attribue

généralement les maladies des céréales, et sur quel ordre de faits se base la croyance des cultivateurs?

32. Quel est le mode employé avec le plus de succès pour le chaulage?

33. Quelle influence paraît avoir exercée l'introduction du système des assolemens et de celui du marnage sur la qualité et la quantité des récoltes?

34. Quels sont les effets constatés de l'écobuage et de telle ou telle espèce de fumure?

35. Quels sont les faits que l'on apporte en faveur de la métamorphose de telle espèce de graminées en telle autre, par exemple du blé en ivraie?

36. Où prend-on les grains pour la semence?

37. Les grains dégénèrent-ils faute de croisement?

38. Par quels procédés prévient-on l'échauffement des tas de grains et des meules de foin ou de paille?

39. Quelle est la série des procédés employés dans les distilleries de grains?

40. Quelle est la série des procédés de mouture?

41. Quelle est la série des procédés de fabrication d'amidon?

42. Quelle est la série des procédés de boulangerie?

43. A quels autres usages a-t-on employé les grains et la paille des céréales?

44. Quel est le prix moyen du pain et de la viande?

45. A quelles dimensions et à quels poids parviennent les chevaux et les bœufs, selon qu'ils sont nourris ou engraissés de telle ou telle manière?

46. Quelle est la quantité de lait que fournissent les vaches selon qu'elles sont nourries aux champs ou à l'étable, et d'après telle ou telle méthode?

47. Quelle méthode suit-on dans le pacage des diverses espèces d'animaux ?

48. Depuis quelle époque la culture de telle espèce de semence s'est-elle introduite dans la localité ?

49. Quel est le minimum et le maximum de la température à chaque saison ?

50. Quel est le nombre des jours pluvieux, des jours venteux et des jours sereins dans chaque saison ?

51. Quelle est la hauteur moyenne du baromètre ?

52. Jusqu'à quelle hauteur au-dessus du niveau de la mer cultive-t-on chaque espèce de céréales ?

53. Quel est le rapport numérique des bonnes et des mauvaises récoltes ?

54. Quels sont les effets morbides produits sur les hommes et sur les animaux par l'usage des farines provenant des grains charbonnés, cariés ou ergotés ?

55. Quelle est l'influence du mode de nourriture sur le moral et le physique des individus ?

56. Quelle est l'influence exercée sur la hausse et la baisse des prix par l'application des diverses lois relatives à l'importation et à l'exportation des céréales ?

57. Quels sont les usages des lieux pour pourvoir à l'approvisionnement annuel des familles ?

58. Quels sont les usages des lieux relativement au fermage des champs ?

59. Existe-t-il des associations agricoles, et quelle influence ont-elles exercée sur la culture locale ?

60. Quelles sont les dimensions, mois par mois, auxquelles parviennent les céréales depuis l'époque de la pousse jusqu'à celle de la maturité ?

DES CAISSES D'ÉPARGNES ET DE PRÊT;

Par M. Ernest de Billy.

Séance du 17 *avril* 1835.

Vous avez dû remarquer, messieurs, que la circulation de l'argent, ce thermomètre de l'aisance d'une nation, était bien moins active dans les campagnes et dans les petites villes que dans les grands centres de population. Cette stagnation, qui diminue la masse de la richesse générale, tient à deux causes opposées qui sont l'absence de capitaux suffisans chez les uns et leur accumulation improductive chez les autres.

Vous vous rappelez peut-être ce paysan bas-breton, arrivant du milieu de ses landes chez le receveur-général de son département pour y échanger 60,000 fr. de pièces de 6 liv., produit de l'économie de plusieurs générations; et ce trésor, que ses enfans eussent sans doute encore augmenté, fût resté long-temps enfoui, sans la loi qui le démonétisait.

Mais pourquoi les habitans des campagnes gardent-ils leurs capitaux oisifs? C'est qu'ils ne veulent et ne peuvent réellement les placer qu'en immeubles, et que ces sortes de placemens ne se présentant que rarement, surtout dans les

pays de grandes propriétés, ils sont contraints de garder leur argent chez eux sans rien produire.

Un état de choses aussi contraire à l'intérêt général nous a inspiré quelques idées que nous allons avoir l'honneur de vous soumettre.

L'établissement des caisses d'épargnes ne date encore en France que de quelques années, et déjà leur multiplication rapide sur tous les points prouve mieux que ne pourraient le faire mes raisonnemens leur utilité incontestable; nous espérons et nous croyons que cette marche progressive continuera, et que bientôt chaque chef-lieu d'arrondissement sera doté d'une caisse d'épargnes.

Ce ne sera pas assez, selon nous; nous voudrions que chaque canton eût une succursale de la caisse d'arrondissement, parce que ce n'est qu'en rapprochant le plus possible ces établissemens philanthropiques des masses auxquelles ils sont destinés, qu'on parviendra à les leur faire comprendre, et, par suite, à les leur faire goûter.

Nos idées et nos vœux, messieurs, ne s'arrêtent pas encore là; nous voudrions compléter le système bienfaisant des caisses d'épargnes en y joignant, partout où cela serait praticable, des caisses de prêt, ou Monts-de-Piété, dont les statuts seraient basés sur les intérêts industriels ou agricoles dominant dans la localité.

[redacted]

Ainsi, dans les villes on prêterait à 5 pour cent *au plus* aux artisans ou petits industriels, soit sur dépôt d'effets, soit sur la signature d'un habitant solvable, toujours à courte échéance, autant pour se réserver un moyen de contrôle que pour exciter l'activité des emprunteurs, sauf à renouveler le prêt au besoin. La caisse ne prêterait jamais qu'à des personnes connues par leur bonne conduite, ce dont elle s'assurerait en exigeant l'attestation des curés ou pasteurs.

Pour empêcher même le mauvais emploi de ses prêts elle recevrait le plus souvent, en échange de son argent ou de ses billets, les quittances des fournisseurs de première nécessité (1) dans les campagnes; on prêterait également aux vignerons, aux cultivateurs, sur nantissement, même sur dépôt de vins, céréales, etc., dans les magasins de la caisse, soit encore en laissant ces denrées chez les propriétaires, lorsqu'ils offriraient une garantie ou une caution suffisante; alors on estampillerait les marchandises qui en seraient susceptibles, afin d'avertir l'acheteur en cas de mauvaise foi de la part de l'emprunteur. On pour-

(1) Dans les environs d'Orléans, où l'hôpital du département fait élever beaucoup d'enfans trouvés, les meuniers et boulangers font des avances aux nourriciers indigens sur la remise du livret que le percepteur règle tous les trimestres.

rait même insérer dans la loi constitutive des caisses de prêt une clause obligeant les acheteurs à y verser le prix de leur acquisition pour toutes les marchandises estampillées (1).

Mais comment la caisse pourra-t-elle prêter à 5 et même au-dessous? Nous l'espérons, des fonds qu'elle empruntera à 4. Voici de quelle manière :

1° Ses frais d'établissement et de régie seront peu de chose, toujours en rapport avec l'importance de ses opérations présumées, et par conséquent avec la somme de ses bénéfices; au besoin, d'ailleurs, le département ou le gouvernement pourrait subvenir aux premiers; mais nous croyons que ce cas se présentera rarement, et que le chef-lieu de canton, en retour des avantages que lui procure cette suprématie, devra fournir dans les bâtimens de la mairie le local néces-

(1) A l'appui de notre opinion sur l'utilité des caisses de prêt dans les campagnes nous citerons le fait suivant, qui n'est que trop commun dans les pays vignobles. Nous avons vu, lorsque le blé était cher et le vin à vil prix, des vignerons propriétaires mendiant à notre porte; et que répondaient ils à nos reproches sur une action si peu en rapport avec leur position sociale? Qu'ils avaient, il est vrai, toute leur récolte dans leurs celliers, mais qu'ils ne trouvaient pas d'acheteurs. Un pareil fait n'accuse-t-il pas notre régime hypothécaire, qui ne permet à la petite propriété d'emprunter qu'à un taux usuraire.

saire aux séances du conseil d'administration, ne fût-ce que le prétoire du juge de paix.

2° Les fonctions de ses administrateurs, pris parmi les notabilités de toutes les communes, seront gratuites, et celles de caissier et secrétaire du conseil seront exercées, avec une légère remise, par le percepteur du chef-lieu; le conseil aurait cependant le droit de choisir un autre comptable (1).

3° Quant aux frais de magasinage, qui ne seraient qu'une exception pour les denrées d'un volume considérable, ils aggraveraient peu la position des emprunteurs, car les denrées devant presque toujours être conduites au chef-lieu pour y être vendues, ou y rejoindre les grandes voies de communication, il n'y aurait à leur charge que quelques légers frais de loyer, frais qui se-

(1) On nous a objecté la difficulté de trouver dans certaines localités des administrateurs gratuits, intègres et éclairés. Mais notre projet s'arrête aux cantons, et a-t-on jamais manqué d'élémens pour les comités ou jurys cantonnaux? Enfin dans ceux où, ce qui nous semble improbable, on ne trouverait pas pour composer le conseil un seul notable de bonne volonté, le préfet désignerait d'office le juge de paix, le percepteur du chef-lieu, les membres des conseils d'arrondissement et de département, un curé *et un maire*, pour remplacer le conseiller de département, lorsqu'il n'y en aurait pas.

raient souvent dépassés par la plus grande facilité qu'ils auraient à profiter des hausses en tout temps (1).

4° La caisse d'épargnes plaçant immédiatement au trésor public tous les fonds qu'elle recevrait (sauf ce qui serait reconnu nécessaire au mou-

(1) Dans les localités où il n'existerait pas de magasins, ou bien où ils seraient trop dispendieux, on en serait quitte pour ne pas prêter sans caution aux gens d'une solvabilité douteuse. On oppose encore à notre système la dépréciation possible du gage, soit par une altération matérielle soit par une baisse notable au-dessous de sa valeur primitive. Nous répondrons que la caisse ne prêtant jamais pour une somme égale à la valeur du nantissement, déduction faite des intérêts, et toujours sur des denrées au-dessous du cours normal, il faudrait que le gage pérît entièrement pour qu'en cas d'insolvabilité du débiteur elle ne retrouvât pas le montant de son prêt. Ce qui prouverait le peu de risque à courir, c'est que nous voyons les commissionnaires de vins dans l'Orléanais faire en ce genre une spéculation lucrative au préjudice des vignerons peu aisés, auxquels ils fournissent des fûts à crédit pour rester maîtres plus tard de fixer le prix de leurs vins. Le même genre de trafic a lieu dans la Champagne, dans le Berry, au grand avantage des marchands de chevaux, pour les poulains qu'ils fournissent à 18 mois aux cultivateurs, et qu'ils rachètent ensuite ou font acheter par leurs cliens à quatre et cinq ans; et cependant ici le gage peut périr en entier.

vement journalier) au même taux qu'elle en paie elle-même, il n'y aurait pour elle ni perte ni profit; mais elle serait autorisée à effectuer la plupart de ses prêts en billets, qui, ayant cours, lui laisseraient pour bénéfice la presque totalité de l'intérêt qu'elle retirerait de ses prêts, bénéfice qui lui permettrait de supporter des non-valeurs, et peut-être même de réduire son intérêt à un taux très-bas pour les indigens et les malades dans la saison rigoureuse. L'on pourrait opposer à notre système les abus qu'entraîne après elle en Angleterre et surtout aux États-Unis la multiplicité des banques locales; mais remarquez, messieurs, que ces banques sont établies d'après d'autres principes et sur d'autres bases que les nôtres. Ici l'émission des billets sera rigoureusement restreinte aux besoins de la classe peu aisée, et ces besoins, nous le croyons, diminueront de jour en jour par les ressources que les caisses d'épargnes assureront aux prolétaires prévoyans pour leurs jours malheureux. On n'aurait donc pas à craindre les sinistres qu'éprouvent des banques créées sans aucun capital. La position déplorable de l'agriculture et du commerce en France, sauf quelques villes privilégiées, nous prouve que le taux de l'intérêt est trop élevé, relativement aux bénéfices que ces deux branches d'industrie peuvent procurer;

mais ce taux ne baissera pas tant que les fonds publics, soit français soit étrangers, attireront les capitaux par la certitude d'un intérêt excessif obtenu sans labeurs. Voilà une des plaies de notre système financier, et si l'établissement des caisses d'épargnes se multipliait autant que nous le désirons, l'accumulation d'une grande masse de capitaux dans les coffres du gouvernement lui permettrait sans doute de restreindre la dette flottante à de plus minces proportions, et même de réduire le taux de l'intérêt des fonds publics, puisqu'il aurait alors à sa disposition les moyens réels de rembourser les rentiers récalcitrans, sans avoir recours à des banquiers qui ne prêtent jamais leurs services, mais qui les vendent.

Mais pour que cette réduction fût possible sans affecter le crédit public, il faudrait que l'on défendît en même temps à la bourse la cote des fonds étrangers, mesure aussi patriotique que morale.

A l'appui de notre système des caisses de prêt, nous allons vous raconter, messieurs, une anecdote intéressante sur le docteur Swist, mort en 1745.

« Cet homme généreux et sensible à la mi-
« sère du pauvre imagina de faire un fonds et
« d'établir pour leur soulagement une banque
« où, sans caution, sans gages, sans sûreté, sans

« intérêt quelconque, il prêtait à tout homme « ou femme du peuple ayant quelque métier, « quelque talent, des sommes jusqu'à la con« currence de 200 fr. Le temps de la restitu« tion du prêt était fixé et toujours proportionné « à la situation de l'emprunteur. Par là il faisait « du bien à un grand nombre de personnes, « animait l'industrie, encourageait les talens, dé« truisait la paresse. On remarqua que jamais « on ne lui manqua de parole; au jour marqué « la somme prêtée rentrait dans la banque pour « circuler ensuite dans d'autres mains (1). »

Ce qu'un simple particulier a pu faire seul, avec tant de succès, croyez-vous qu'un gouvernement ne puisse pas l'entreprendre; nous ne le pensons pas, messieurs, nous ne nous sommes jamais d'ailleurs flattés d'une réussite aussi complète; nous vous avons en effet parlé de non-valeurs; mais nous avons pensé en même temps que ces non-valeurs seraient couvertes par les bénéfices de la banque; et quand bien même les villes, l'état, devraient venir au secours de ces établissemens, croyez-vous que ces secours ne fussent pas d'une politique sage et éclairée, spécialement dans les cités populeuses, où les dernières classes, poussées par une misère qui ne

(1) Extrait du *Journal des Demoiselles.*

fera que s'accroître de plus en plus, si l'on n'y remédie promptement, menacent d'ébranler l'ordre social jusque dans ses fondemens (1).

D'ailleurs, messieurs, notre projet présente-t-il réellement toutes les difficultés, toutes les impossibilités qu'on pourrait vous faire craindre? Nous ne le pensons pas encore. Que demandons-nous en effet? Nous demandons que l'on étende successivement le système des Monts-de-Piété amélioré des grandes villes aux moyennes, et de celles-ci aux petites, et puisque ces établissemens, malgré le gros intérêt auquel ils prêtent, jusqu'à un et demi pour cent par mois, malgré leurs abus, malgré leur état-major largement rétribué, ont pu rendre encore des services immenses aux classes malheureuses, que sera-ce lorsqu'ils seront réorganisés sur des bases plus philanthropiques que fiscales.

Enfin, messieurs, en vous présentant notre projet des caisses de prêt, c'est moins un fruit

(1) La ville de Lunéville vient d'affecter au service d'un Mont-de-Piété créé par une ordonnance du 22 mars 1835, un capital de 60,000 fr. versé par moitié par la commission des hospices et celle du bureau de bienfaisance. Les villes qui voudraient en établir de semblables peuvent consulter le réglement très-détaillé qui accompagne l'ordonnance. (*Bulletin des lois*, 2e partie, no 358, 1re section.)

parvenu à sa maturité que nous avons prétendu vous offrir, qu'un germe que des mains plus habiles doivent féconder. En d'autres termes, nous avons voulu appeler des esprits plus profonds que le nôtre à l'étude d'un problème intéressant d'économie dont nous persistons à croire la solution possible, désirable surtout, puisqu'elle amènerait infailliblement des conséquences heureuses pour toutes les classes de la société. Et que l'on ne vienne pas nous objecter que nous n'avons pas mission pour traiter cette haute question; car si les lois durables ne sont que l'expression des mœurs, n'est-ce pas à vous, messieurs, qui devez marcher à la tête de la civilisation, de former ces mœurs, de propager ces idées, et lorsqu'elles seront devenues générales, tout gouvernement qui connaîtra ses devoirs ou ses intérêts sera contraint de s'y conformer tôt ou tard.

ADDITION

AU MÉMOIRE DE M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI SUR LA MOSAÏQUE DE MIENNE, PRÈS DE CHATEAUDUN.

Séance du 20 février 1835.

MESSIEURS,

M. de Tristan nous a communiqué à la dernière séance deux dessins relatifs aux découvertes d'antiquités trouvées près de Châteaudun, et sur lesquelles nous vous avons offert un mémoire inséré dans vos annales.

L'un de ces dessins représente un fragment conservé de la deuxième mosaïque indiquée dans la planche 1re de notre mémoire, sans lithographie de détails.

Le second donne le tracé des fondations du temple que nous avons marqué, planche 2e de notre mémoire, sous le titre de *Cella*, dans le plan des lieux joint au *fac simile* de l'inscription de la grande mosaïque.

Nous avions dit un mot, page 17 de notre mémoire, sur ce temple; mais le croquis du dessin, qui n'avait alors été relevé que sur l'indication de la croissance plus ou moins vigoureuse de la luzerne qui recouvrait le terrain, nous paraissait trop conjectural pour en hasarder la publicité.

Depuis la communication de M. de Tristan, nous avons reçu le dessin de l'épi de blé de la 2e mosaïque et le plan rigoureux des fondations du temple, que nous a adressé M. l'ingénieur de Châteaudun, avec l'autorisation obligeante de les faire lithographier, si cela vous était agréable.

Ce temple, ainsi que vous en avez déjà jugé, est très-intéressant par ses formes d'abord, et ensuite parce que l'on en a reconnu tout le tracé.

Le célèbre architecte Le Serlio a dessiné un temple de Tivoli et un autre d'Italie, qui ont beaucoup d'analogie avec celui-ci; Montfaucon (1) a reproduit ces dessins.

Un de nos compatriotes, qui a rapporté de son voyage encore récent en Italie des dessins relatifs à son art, M. Prévost, architecte-entrepreneur, nous a communiqué divers plans de temples relevés par lui, et dans le nombre il s'en trouve deux, l'un à Pompeïa et l'autre à Monterassi, qui ont des rapports avec celui de Marboé.

Différens ouvrages anciens et modernes contiennent aussi des dessins qui ont plus ou moins de ressemblance avec celui qui nous occupe.

De tous ces renseignemens on doit conclure, ainsi que nous l'avions annoncé, que ce temple (2)

(1) T. II, p. 114.

(2) Depuis l'impression de notre premier travail sur ces fouilles, où nous avons donné, note 1, page 4, les noms

était un *Delubrum*(1) de construction de l'époque romaine ou gallo-romaine, et destiné aux dieux du paganisme, qui pouvaient y rendre de prétendus oracles. Aidés des notices publiées par différens auteurs, de ces plans et dessins, nous verrions, en AA du plan, dans les deux pilastres pavés avec soin presque à fleur de terre, les supports des vases contenant l'eau lustrale ; en B, l'*atrium* ou entrée ; en C, la salle des néophytes dans l'acception primitive de l'expression appliquée aux initiés aux mythes d'une religion quelconque ; en D, l'enceinte principale du temple, qui était très remarquable et calculée de manière à ce que la répercussion de la voix produisît un effet extraordinaire et qu'on ignorât d'où elle pouvait venir. Les piédestaux EEE seraient ceux des dieux qu'on pouvait faire parler au moyen de caveaux dont les traces ont pu être effacées par l'usage de ce temple

---

latins de *Marboë*, nous avons vu, d'après les titres d'une ancienne redevance due par ce village, vers 1300, aux comtes de Dunois, et cédée par eux à l'abbaye de Bonneval, que le nom latin de ce bourg était aussi *Marbouum*, d'où l'on pourrait conclure que ce temple était consacré à *Mars aux champs*, *Mars boum*, dont on aurait fait plus tard *Marboë* par corruption.

(1) Temple où se trouvaient honorées plusieurs divinités.

pour la religion chrétienne (1). Cette disposition est analogue à celle d'un plan de Pompeia, par M. Prévost, où il a indiqué la descente du caveau, le caveau sous le piédestal, et sa correspondance avec les statues; elle est également semblable, ou à peu près, à plusieurs autres plans publiés dans divers ouvrages. La salle F pouvait être celle des fêtes secrètes, des saturnales, lupercales, etc. Enfin les deux cénacles G étaient sans doute destinés aux prêtres, de même que le pourtour H (2); l'absence de fourneaux, de tuyaux, d'étuves, éloigne sur la destination de cet édifice toute idée qu'il pût être destiné à des thermes.

Nous vous demanderons donc, Messieurs, attendu que rien de semblable à la construction du cénacle principal du temple en D n'a été publié jusqu'à ce jour à notre connaissance, de faire lithographier ce plan sous le titre de planche IVe, additionnelle à celle que vous avez déjà fait faire, en mettant sur la même feuille, avec indication, le plan de Le Serlio et celui de M. Prévost, qui y ont le plus de rapport. Dans un des angles serait annexé le trait du dessin de la 2e mosaïque, représentant un épi et quelques accessoires.

---

(1) Voyez dans notre mémoire, page 18 et note 1, même page.

(2) Divisé, suivant l'usage, en *porticum*, *posticum* et *ambulatorium*.

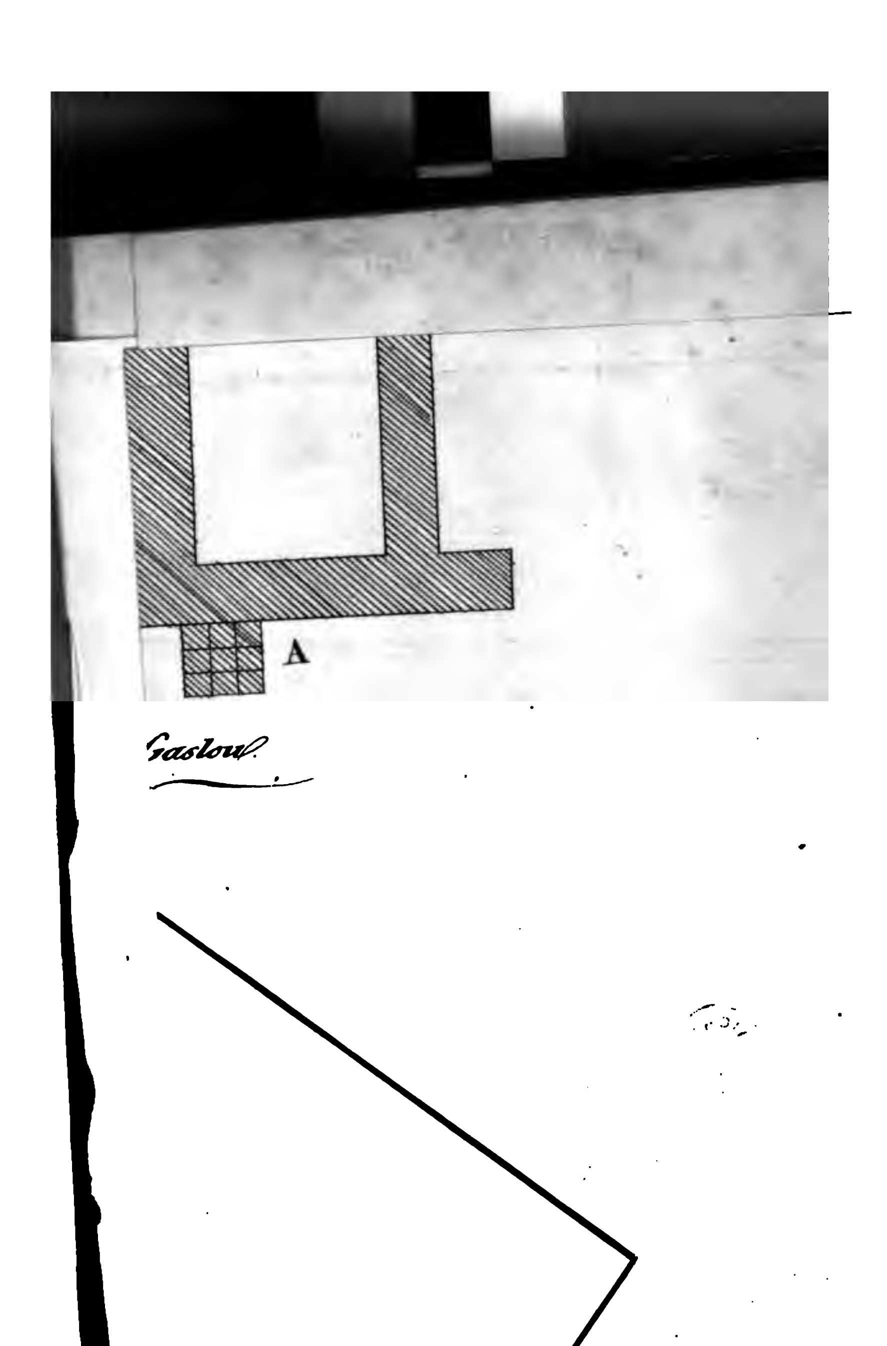
TABLE

Des matières contenues dans le tome treizième des Annales.

Pages.

R.

FIN DE LA TABLE.



anicourt-Huet

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

ANNALES

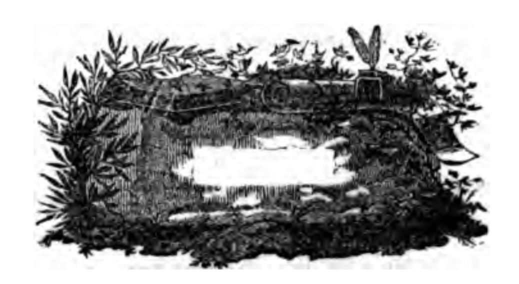
DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

TOME QUATORZIÈME.



ORLÉANS.

IMPRIMERIE DE DANICOURT-HUET,

RUE DE LA VIEILLE-POTERIE, N° 7.

—

1836.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRE

SUR L'ANCIENNE PORTE DE SAINT-LAURENT, OU LE JARDIN DE VILLE D'ORLÉANS, DESTINÉ AUX CONSTRUCTIONS DE L'ENTREPOT ;

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 20 février 1835.

MESSIEURS,

Un ancien établissement public, le jardin des plantes d'Orléans, est détruit, et ses bâtimens principaux sont menacés, si ce n'est d'être démolis tout-à-fait, au moins d'être dénaturés pour l'établissement d'un entrepôt définitif sollicité par les uns et repoussé par les autres.

La tâche que nous nous sommes imposée de ne point voir disparaître un seul de nos édifices ou de nos monumens, sans consacrer, autant qu'il

nous est possible, quelques lignes à son souvenir, est parfois désagréable et souvent pénible, car nous venons presque toujours et successivement vous exprimer des regrets.

Quelques années encore, et les particuliers aidant, il ne restera plus à montrer aux étrangers, dans notre ville si riche jadis en anciennes constructions remarquables, que sa cathédrale restaurée à la moderne. Nous devons donc nous empresser de conserver la mémoire de ce que nous possédons encore, et tel est le but de cette notice, pour laquelle nous réclamons une indulgence et une bienveillance que vous nous avez tant de fois témoignées.

La ville d'Orléans, bornée primitivement à l'ouest par des murailles qui longeaient la rue des Hôtelleries-Ste-Catherine, depuis le coin de la rue actuelle de St-Pierre jusqu'à la Loire, avait vu son territoire s'accroître de ce côté par l'adjonction du bourg d'Avenum, et sa ceinture se reporter aux lieux qu'occupent aujourd'hui la rue de la Vieille-Poterie, le Marché-Renard et la rue de l'Écu-d'Or, où les murs coupaient l'abside de l'église actuelle de Recouvrance.

L'espace situé entre ces derniers murs et le faubourg de St-Laurent était appelé les *Avenaries* (Avenum) et les *Orgerils*, surnom de St-Laurent, c'est-à-dire champs aux avoines et aux

orges, par opposition aux localités nord de la ville, déjà plantées en vignes. Ces champs, dévastés par Attila en 451, le furent de nouveau lors du siége mémorable de 1429 par les Anglais, qui pratiquèrent pendant sa durée des tranchées et des chemins couverts entre St-Laurent, où ils avaient un fort appelé bastille, et la porte Bannier, où ils en avaient élevé un autre.

Ces tranchées donnèrent plus tard, sous Charles VIII, le tracé, ou à peu près, de l'enceinte actuelle de notre ville à l'ouest.

Vers le lieu occupé par le jardin de ville se passèrent, lors du siége, divers faits d'armes que nous croyons devoir rappeler.

Le 30 décembre, les Orléanais firent une sortie vigoureuse pour empêcher les Anglais de s'établir à St-Laurent des Orgerils, *en laquelle maistre Jean avec sa coulevrine fit merveille* (1). *Le 1er janvier 1429 une grosse escarmouche eut lieu entre la rivière Flambert, la porte Renard et la grève.... L'abbé de Cerquenceaux s'y comporta vaillamment du côté des assiégés et y fut blessé; et parce que le charit* (chariot) *de la coulevrine fut pris par les Anglais, les Français*

(1) Ce canonnier, renommé pour son habileté à pointer juste, joue un rôle secondaire fort intéressant dans l'histoire du siége d'Orléans.

furent contraints de se retirer à la haste. Le 29 de janvier les Anglais s'étant approchés de la barrière qui était en avant de la tour Notre-Dame vers Recouvrance, sur la grève, les assiégés firent une sortie, et le combat devint meurtrier; car, outre un assez grand nombre de tués et de blessés, les Anglais perdirent un de leurs chefs, dont le corps fut porté par eux à Jargeau. Enfin le 3 d'avril « se passa une forte escarmou- « che entre les pages des Français et ceux des An- « glais entre les deux îles St-Laurent (1). Ils je- « taient force pierres et cailloux les uns contre « les autres, et n'avaient pour escus que de petits « panniers pour se contregarder des coups de « pierre, et avaient plusieurs personnes assem- « blées pour regarder leur combat, la fin duquel « fut que les pages français firent reculer les An- « glais. Or, en cette petite guerre, que firent à di- « vers jours les pages français devant Orléans, ils « avaient pour capitaine l'un d'entre eux, gentil- « homme du pays de Dauphiné, qui avait nom « Aymart Dupuiseux, et fut depuis nommé Cap- « Dorat par le seigneur La Hire, tant parce qu'il « estoit fort blond, comme aussi parce qu'il estoit « fort éveillé et de grande hardiesse entre tous « ses camarades, comme il le fit bien paroistre

(1) Précisément le lieu occupé par le jardin de ville.

« depuis en plusieurs beaux faicts d'armes, tant en « France qu'en Allemagne et ailleurs. »

Après la levée du siége la bastille de St-Laurent fut détruite et les tranchées comblées, néanmoins il restait encore des traces du *pressoir ars* (1) à *la* rivière lorsque Charles VIII, ainsi que nous l'avons dit, à la demande du duc d'Orléans (Louis XII), et du consentement des habitans, fit tracer la quatrième enceinte, qui suivit la direction des anciens fossés anglais. Mais ce ne fut que sous le règne de Louis XII que les murs, les tours et les portes du côté de l'ouest, notamment les portes de St-Jean, de la Madeleine et de St-Laurent furent élevées. La porte St-Laurent eut alors un pont-levis et une planchette comme les autres; mais elle ne fut point flanquée de même de deux demi-tours, elles y furent remplacées par deux tourelles prenant naissance à la hauteur du sommet de la porte, et par des murailles à meurtrières, créneaux et machicoulis dont on voit encore les traces. Du côté de la Loire elle était battue par l'eau dans l'origine; mais comme le fleuve s'était retiré, on avait pratiqué dans la grève un large fossé avec deux murailles en revêtement sur lesquelles était établi un pont-levis le long des murs de ville. Cette disposition

(1) Entre la porte Bannier et la porte St-Jean.

des lieux est très-exactement figurée sur la bannière que nous possédons, et sur laquelle nous avons appelé récemment votre attention (1).

Lorsque François Ier résolut de réparer les fortifications d'Orléans, et d'ajouter à sa défense du côté de la Loire, où l'on n'avait fait que peu de travaux depuis le siége de 1429, il fit mettre en bon état diverses tours, et flanqua l'angle sud-ouest de la porte de St-Laurent d'une très-grosse tour fort élevée pour commander le fleuve à l'ouest, comme la tour Neuve le commandait à l'est. Cette tour, bâtie peu de temps avant l'arrivée de Charles-Quint à Orléans, en 1539, contribua probablement à motiver le conseil que cet empereur donna à François Ier de ne point continuer à mettre dans un état de défense formidable une ville située au centre de son royaume.

La porte de St-Laurent demeura ainsi fortifiée jusque vers 1567, où l'on commença à détruire la grosse tour élevée par François Ier, et qui ne disparut totalement que vers 1580, lorsque, ayant disposé les cénacles du dessus et des côtés de la porte en salles habitables, on forma en avant du bâtiment une esplanade bordée vers la Loire de

(1) Voir la notice sur la bannière portée jadis aux fêtes de la délivrance d'Orléans, lue à la société en avril 1835.

murailles crénelées et à courtines; mais on conserva le fossé alimenté par les eaux du fleuve au bas des murs, ainsi que son pont-levis, que l'on retrouve dessinés dans des plans postérieurs à celui de Belleforest, et notamment sur celui que publia Hotot vers 1640, et qu'il dédia à M. Dufos, chanoine de St-Aignan.

Cet état de chose subsistait encore, d'après le même plan, lors des troubles de la ligue, époque à laquelle les Orléanais, voulant pourvoir à leur sûreté, firent exécuter des travaux de terrassement en avant de leurs portes de ville. Ce fut donc vers 1589 qu'on acheva d'enlever les fondations de la grosse tour bâtie par François I[er] pour former, en avant de la porte St-Laurent, un cavalier en forme de cœur, espèce de fortification en terre, pieux et fascines, qu'on appela le Ravelin de St-Laurent, et qui s'étendait jusque vers la rue de l'Échelle (1). Ce ravelin est indiqué dans le plan d'Hotot.

En 1640, sous Louis XIII, la ville fit niveler l'esplanade intérieure de la porte de St-Laurent, diminuer la hauteur de ses murailles au sud, et

(1) Les travaux, faits pour la construction de ce ravelin, étaient en pleine activité en 1592, le 20 novembre, et ses frais sont portés, au compte de ville, à 1,300 fr., quoique les habitans, divisés militairement par compagnies avec guidons, y travaillassent successivement.

construire un contre-mur pour former, avec des rampes d'appui, la magnifique terrasse qui dominait le val de Loire dans une immense et admirable étendue de pays (1). Peu de temps après ces travaux les apothicaires, dont le corps était alors très-nombreux à Orléans, établirent, dans le terre-plein de la porte de St-Laurent, un jardin botanique qui porta long-temps leur nom.

Le jardin des apothicaires en été, et les galeries du grand cimetière en hiver, étaient les lieux de promenade favorite de nos ancêtres, lorsque les escarmouches de la fronde obligèrent de nouveau les habitans des villes à se mettre à l'abri d'un coup de main. Mlle de Montpensier vint bientôt sous nos murs, et tandis que l'armée royale parlementait aux Tourelles, des mariniers, en lui faisant tourner en bateau le ravelin St-Laurent, l'introduisaient dans la ville par la porte Brûlée.

(1) Ces travaux ne furent terminés qu'en 1737, au 10 septembre, car on lit ce qui suit dans les comptes de la ville : « Payé à François Poislou, maçon, pour maçonnerie d'un bâtiment construit au bout de l'ancien corps de logis du jardin des plantes de la ville... Sept piliers fondés de distance en distance pour soutenir une terrasse de trente-neuf toises de longueur, un massif dans l'angle du côté de St-Laurent, pour y élever un coin, qui forme le *quarré*, parapet le long de la terrasse, perron du salon, etc., pour la somme de 8,029 liv. 6 s. 7 d. »

Les échevins avaient refusé de lui ouvrir les portes Bannier, St-Jean et Madeleine; quant à la porte de St-Laurent, elle était alors murée, sans qu'on puisse en deviner le motif, puisque le ravelin qui la protégeait existait en entier, d'après les plans d'Inselin, sur lesquels, à la vérité, on ne voit plus le fossé ni le pont-levis au sud de la terrasse.

Le corps des apothicaires fut long-temps maintenu en possession de ce jardin, qui était pourtant fort négligé, lorsqu'en 1746 les échevins trouvèrent bon de diminuer la hauteur des tourelles de la porte, de décorer le bâtiment que nous voyons au-dessus et celui qui donne sur la terrasse, qui y avait été ajouté en 1737 (1), de

---

(1) On trouve dans les comptes de ville la dépense suivante, au 7 septembre 1746.

Pour le chambranle de marbre de la cheminée du salon du jardin de ville qui a été acheté à Paris, y compris le carreau de devant en pierre de liais. 500 l.

Pour la table et les deux cuvettes de marbre de Sablée, placés dans le salon du jardin de ville. . . . . 168 l. 10 s. 3 d.

Pour les lambris de ce salon, qui sont en bois des Vosges . . . . 715 l. 13 s.

A Bonnaire, pour la sculpture des lambris ci-dessus dits, pour tout. . . . 280 l.

Nous sommes redevables de ces chiffres de dépense et de ceux de la note relative à la terrasse, au relevé des comptes de ville fait par M. Lottin.

disposer les appartemens supérieurs en salles de banquet et de réception, et le rez-de-chaussée en cuisines. Les repas de ville y furent ensuite donnés, et là se servit, pendant bien des années, le plat obligé de petits pois de primeur pour le dîner d'apparat du jour de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, ainsi que le mentionnent les comptes de ville, où la dépense du menu de quelques-uns de ces repas est très-curieuse.

Vers 1765, M. de Barentin, intendant de la généralité, fit aplanir le ravelin de St-Laurent, déblayer le quai et fermer la ville par une grille en fer assez belle; il imposa son nom au quai ainsi qu'à la porte, et, plus heureux qu'un grand nombre d'administrateurs dont les noms ont été donnés à des travaux exécutés de même avec les deniers publics, le sien est resté à cette porte de ville.

En 1788, la décoration des salles du jardin de ville était citée, et la bonne tenue de son jardin, due aux soins assidus et éclairés de M. Prozet, l'un des pharmaciens de la ville, était remarquée des étrangers.

Depuis 1750 jusqu'en 1790, diverses académies ou sociétés savantes tinrent souvent leurs séances publiques et particulières dans les salles du jardin de ville.

Vers 1791, on permit à une assemblée politi-

que, d'abord composée d'un petit nombre d'hommes honorables et bien intentionnés, d'y tenir ses séances; plus tard cette société s'accrut et dégénéra, des orgies suivirent, et elle continua ses réunions sous le nom de club dans l'église du collége.

En 1792, les autorités administratives devaient donner un banquet aux représentans du peuple Léonard Bourdon et son collègue. Déjà les apprêts en avaient été commencés au jardin de ville, lorsque le dîner du *Petit-Père-Noir* fut proposé et accepté. On sait quelle fut son issue, et des familles recommandables de notre ville pleurent encore les victimes de l'événement qui le suivit.

Plus tard, et revenus de la stupeur et de l'effroi que leur avaient inspiré les années qui suivirent, des hommes lettrés et une société choisie vinrent au jardin de ville entendre les répétitions du drame du jeune Aignan, intitulé *Les Victimes d'Orléans*, où se trouvèrent réunis les acteurs Talma, Brizard, Lacave et Fleury, suivant les mémoires de M. l'abbé Pataud, qui assista peu de jours après à la représentation, au théâtre public, de cette œuvre poétique composée dans le but louable d'honorer la mémoire de nos malheureux concitoyens sacrifiés à l'infâme vengeance de Léonard Bourdon.

En 1794, sous le prétexte spécieux du besoin

urgent de boulets, le représentant Ferri ordonna d'enlever les grilles de fer de la porte Bannier, du pont et de St-Laurent; il en fut de même des grilles d'édifices publics, et même des rampes et des balcons des particuliers.

Jusqu'au consulat les salles du jardin de ville ne servirent qu'à quelques concerts, et le jardin lui-même fut presque abandonné depuis la mort de M. Prozet, dont nous avons déjà parlé, et l'un des membres les plus distingués de la société académique à laquelle nous avons succédé. Vers ce temps M. l'abbé Dubois fut nommé démonstrateur de botanique au jardin des plantes d'Orléans, et cette nomination donna lieu plus tard à la publication de son ouvrage, estimé comme méthode de botanique et comme *Flore* de l'Orléanais. Sous le consulat et l'empire, quelques fêtes demi-publiques furent données au jardin de ville, ainsi que de trop nombreux festins dont les habitans payèrent les frais sans en connaître le but. Suivant M. l'abbé Pataud, le mécontentement public, assez ouvertement exprimé sur ces réunions, détermina à délaisser ce local et à donner des fêtes, en y appelant un certain nombre d'habitans privilégiés, à l'hôtel de ville même, qu'on meubla et décora à grands frais.

Le 25 novembre 1806 l'administration municipale provoqua une enquête sur l'opportunité du

transfert de l'Hôtel-Dieu au jardin de ville ; mais ce projet, adopté un instant, resta sans résultat.

Un enclos en planches et une porte en madriers tombant de vétusté fermaient la ville du côté de St-Laurent, lorsque les revers de 1814 et l'approche de l'ennemi obligèrent de mettre Orléans à couvert d'un coup de main, et alors on fit une nouvelle barrière et une porte plus solide en madriers épais à la porte Saint-Laurent, comme aux autres portes de ville.

Depuis l'empire, l'administration a senti qu'il était plus convenable d'employer les fonds des contribuables à des fêtes toutes publiques et sans autres dépenses particulières que celles absolument indispensables; dès lors les bâtimens entiers du jardin de ville eurent la destination de serres, qu'ils auraient toujours dû conserver; on y fit quelques travaux, et il prit définitivement le nom de Jardin des plantes.

Une grande partie du local du premier étage des bâtimens était sans emploi lorsqu'arriva le décès de Mlle Raucourt, actrice connue par ses succès et par son goût pour l'horticulture. Sa propriété de la Chapelle-St-Mesmin, ancien castel de Marie Touchet, était ornée de serres chaudes contenant des plantes rares et chères que ses voyages en Italie pour l'organisation des

théâtres de cette annexe de l'empire français lui avaient donné lieu de réunir.

L'administration municipale d'Orléans crut sagement qu'il était toujours dans l'intérêt de ses administrés de rendre plus complets et plus intéressans ses établissemens publics; elle se rendit adjudicataire, en 1816, des serres et des plantes rares du château de la Chapelle. Des frais assez considérables furent faits, en 1817, pour placer convenablement au jardin de ville ces nouvelles acquisitions, et les habitans applaudirent unanimement à cet emploi des deniers communaux. Depuis cette augmentation importante, en 1821, deux conservateurs éclairés du jardin botanique furent nommés (1), et l'un d'eux fut chargé d'y professer la botanique (2).

En 1831 on enleva l'enclos en planches qui subsistait à la porte St-Laurent depuis 1814, pour lui substituer un pavillon adossé à l'angle sud-ouest de la terrasse du jardin de ville. Cette construction, analogue à celle du quai du Roi et qui en demande une semblable sur le bord de la Loire,

(1) Ce furent M. le comte de Tristan, membre de la société académique d'Orléans, et M. Pelletier, médecin, également membre et secrétaire-général de la même société académique.

(2) M. Pelletier, l'un des conservateurs, se chargea de ce soin.

où elle eût pu être jusqu'ici plus utile pour la surveillance, tout en évitant les frais de sauts de loup à sec plus de la moitié de l'année, nuisit à l'agrément du perron de la terrasse du jardin, en obstruant la vue et lui offrant, au lieu de l'activité du quai, sa toiture à l'italienne. En octobre 1831 on adjugea les travaux de la grille qui ferme cette porte de ville, et en février 1832 on fit faire le saut de loup qui la termine au sud (1).

En 1832, au mois de mars, commença, malgré des observations nombreuses, l'enlèvement des plantes de pleine terre, transférées provisoirement au jardin de l'hôpital général, pour donner lieu à des terrassemens de charité, dans la prévision de la continuation du boulevart ou de l'établissement de l'entrepôt général. Les terres provenant de l'esplanade ou jardin furent d'abord employées à l'élargissement et à l'alignement du quai de la Poterne. En 1834 la terrasse fut entamée, et cette année les terres qu'on continue d'extraire du jardin des plantes servent à remblayer et aligner le quai qui est en face.

---

(1) L'adjudication de la construction du pavillon s'est élevée à 15,200, y compris la remise à l'architecte.

Grille, mise à prix. . . 7,646 72 à
Saut de loup. . . . . 2,436 50 à
Remise du 20e à l'architecte.

Quant au jardin des plantes, il a été transféré en totalité, à l'exception des serres, qui sont encore dans son ancien local, dans un terrain dont l'acquisition a coûté 15,363 fr.

Nous doutons que ce nouveau jardin, choisi dans l'angle que forme la levée de St-Pryvé avec le chemin de St-Mesmin ou le chemin neuf, puisse nous dédommager jamais de la perte de la vue magnifique dont les promeneurs jouissaient sur la terrasse de l'ancien jardin, d'une disposition assez bien entendue, tandis que le terrain nouveau, taillé en pointe irrégulière, d'une forme peu agréable, sans aucun abri environnant, et situé entre deux routes nécessairement poudreuses, laisse peu de possibilité, outre son éloignement, d'y rien pratiquer d'agréable pour les habitans et pour les hommes studieux.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. DELOYNES DE GAUTRAY.

Séance du 1er *mai* 1835.

MESSIEURS,

Le jardin de ville n'existe plus, et son bâtiment subira sans doute des changemens par suite des travaux qui y sont faits. M. Vergnaud a voulu,

par sa notice, conserver le souvenir de l'un et de l'autre, et aussi recueillir tout ce qui, dans l'histoire de notre ville, se rattache à leur origine et à leur existence. Ainsi des faits que nous rappelait la vue du jardin de ville seront aussi plus présens à la mémoire des Orléanais en se trouvant joints à la notice qui concerne cet établissement détruit. Notre confrère a donc rassemblé avec soin les renseignemens qui se liaient à son sujet, même par des rapprochemens éloignés, dans le siége de 1429, dans les guerres de la ligue et de la fronde, et dans des événemens plus modernes. Il a fait entrer de même dans son mémoire des détails sur les agrandissemens successifs de la ville d'Orléans, et sur sa dernière enceinte placée, comme la porte St-Laurent, dans l'alignement des anciennes tranchées des Anglais.

Avant d'entrer en matière l'auteur s'étonne du peu de respect que l'on témoigne pour nos édifices et nos monumens anciens; il se plaint de l'indifférence avec laquelle on voit leur perte, et exprime les regrets qu'elle lui fait éprouver. Les réflexions qui justifient cette manière de voir tiennent naturellement à l'objet de son travail, et il peut être utile de les apprécier dans le jugement à porter de ce mémoire.

Depuis quelques années, en effet, de nombreuses démolitions ont été opérées. Plusieurs villes

ont, ainsi que la nôtre, vu disparaître de vieux édifices, indices de leur ancienne illustration et types des travaux d'architecture de nos ancêtres. Des discussions divisent sur ce point ceux qui déplorent de semblables pertes, et ceux qui trouvent de l'exagération dans l'importance qu'on leur donne. Comme dans toute discussion, on a pu facilement présenter des argumens à l'appui des deux opinions; ici même ils étaient spécieux de part et d'autre; la raison, la science, le patriotisme peuvent défendre l'une et l'autre cause. D'un côté des hommes instruits et amis de leur pays reconnaissent bien que les anciens monumens donnent du lustre aux lieux qui les possèdent, rendent nos villes recommandables aux yeux des étrangers, et font connaître l'état de l'art dans les siècles précédens; mais ils ajoutent que ces motifs d'intérêt peuvent, dans certains cas, être compensés par des avantages d'une autre nature; que ces vieux bâtimens, dégradés par le temps, sont souvent très-convenablement remplacés par des constructions modernes, et qu'enfin des considérations d'agrément doivent balancer ces considérations scientifiques qui ont tant de poids aux yeux des archéologues.

On répond, d'un autre côté, que le mérite des anciens monumens n'est pas seulement dans ces recherches savantes auxquelles ils donnent lieu.

Leur vue plaît même à ceux qui sont étrangers aux études de l'art et de l'histoire. Nous prenons intérêt aux âges passés, et cet intérêt est plus vif quand ils sont presque sous nos yeux par leurs monumens contemporains ; nous voyons en quelque sorte dans ces monumens la place qu'y ont occupée des hommes d'une autre époque et la trace que leurs pas y ont laissée. La vue d'un vieil édifice peut donc avoir autant d'attrait que celle d'une élégante construction moderne, même pour d'autres que des archéologues.

Mais, dira-t-on, faut-il donc, par suite de ce raisonnement, respecter toutes les ruines de nos villes et nous priver des avantages qu'offrent les perfectionnemens de l'art? Non sans doute. Cependant, dans les lieux où ces vieux monumens sont peu nombreux, on doit les conserver avec soin. Cette observation nous ramène et s'applique à la porte St-Laurent, car sa vieille muraille est aujourd'hui la seule de cette espèce que possède la ville d'Orléans. On doit donc se féliciter de la décision (1) prise pour laisser subsister dans les travaux de l'entrepôt tout ce qui pourra être épargné dans cette ancienne construction, et son

(1) Cette décision a été changée pour se conformer au plan par suite duquel un escalier doit ouvrir une communication entre le port et le rempart de l'hôpital.

importance doit aussi faire accueillir favorablement le travail de M. Vergnaud.

Nous avons dit que dans son mémoire l'histoire du jardin de ville, jointe à d'anciens événemens, l'était aussi à des faits plus modernes. Parmi ces derniers, Messieurs, il en est un qui doit surtout exciter notre intérêt, c'est au jardin de ville que s'assemblèrent long-temps des sociétés à peu près semblables à la nôtre, et ce qui nous intéresse plus directement encore, deux de nos confrères (1), connus pour leur instruction et par leur zèle pour la science, furent plus tard nommés conservateurs du jardin botanique; l'un d'eux en fut le professeur (2).

Les souvenirs de la révolution de 1789 ont aussi trouvé place dans la notice de M. Vergnaud; en effet, le jardin de ville était à cette époque un lieu de réunion pour les fêtes que donnait l'administration. M. Vergnaud, en parlant de Léonard Bourdon et du deuil que sa présence répandit dans notre ville, a oublié un fait qui ce-

---

Les avantages que présente ce plan l'ont emporté sur les considérations que l'on faisait valoir pour conserver une ancienne construction. Nous regrettons vivement que les uns et les autres n'aient pu être conciliés.

(1) MM. Pelletier et de Tristan.

(2) M. Pelletier.

pendant tenait plus particulièrement à l'histoire du jardin de ville. Plusieurs citoyens ayant été emprisonnés à la suite de cette affaire, leurs parentes, des sœurs, des mères, des épouses se rendirent, dans ce lieu, auprès des commissaires envoyés de Paris, et leur demandèrent la liberté des prisonniers. Ces farouches proconsuls repoussèrent leur demande, et, par la plus amère des dérisions, ils placèrent le bonnet rouge sur la tête de plusieurs d'entre elles.

Ce mémoire renferme des détails et renseignemens tirés d'anciens comptes de ville et d'un plan tracé sur une bannière que possède M. Vergnaud. Ces comptes et cette bannière étant peu connus, nous pensons, Messieurs, que le mémoire de notre confrère serait convenablement inséré dans nos annales.

NOTICE

SUR UNE ANCIENNE BANNIÈRE DE LA VILLE D'ORLÉANS PORTÉE JADIS AUX PROCESSIONS DE LA DÉLIVRANCE DE LA VILLE, LE 8 MAI;

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 18 *avril* 1835

Nous venons vous entretenir, messieurs, de la découverte d'une espèce de monument qui réunit le mérite d'une bonne exécution comme

art dans beaucoup de ses parties, à un intérêt historique précieux pour notre ville. Echappé en totalité, quoique lacéré, aux ravages du temps et aux passions des hommes, ce tableau remarquable vient d'être exhumé de la poussière des galetas, où la révolution de 1792 l'avait probablement fait cacher, dans la maison d'un de nos anciens conseillers de ville, M. Desfriches, qui contribua puissamment, comme vous savez, à la réédification du monument de Jeanne d'Arc en 1771, et qui réunit alors tous les renseignemens postérieurs qui pouvaient l'aider dans cette restauration. Mad. de Limay, sa fille, dans la succession de laquelle a été trouvée la bannière dont nous vous entretenons, nous en avait quelquefois parlé, ainsi que de divers documens relatifs à la Pucelle, recueillis par cet artiste recommandable, que notre ville s'honore d'avoir produit; mais elle avait fait de vaines recherches à cet égard, et elle était persuadée que, cédant à la dure nécessité des temps, tout ce qui aurait pu compromettre sa famille par des emblèmes alors proscrits, avait été sacrifié en 1793, au grand regret de son père.

Cette bannière est peinte des deux côtés, avec beaucoup de soin, sur une toile très-forte de six pieds de hauteur sur cinq pieds de largeur; elle porte encore ses franges de soie couleur d'or de

trois côtés, et la trace des clous dorés qui, sûrement, la fixaient à un bâton transversal attaché lui-même à la pique de l'étendard.

La face que nous appellerons principale, sous le rapport historique, offre à son sommet deux chérubins tendant d'une main, vers la ville d'Orléans peinte au centre, deux couronnes d'olivier, tandis que de l'autre main ils élèvent au ciel des palmes entourées de nuages.

Des deux côtés de ces chérubins on lit, à gauche, sur des cartouches relevés d'or, les deux versets suivans, en beaux caractères romains minuscules, comme toutes les inscriptions que nous transcrivons :

SUPER IRAM INIMICORUM MEORUM EXTENDISTI MANUM TUAM, ET SALVAM ME FECIT DEXTERA TUA.

A droite :

LIBERATOR MEUS ES, DOMINE, A GENTIBUS IRACUNDIS INSURGENTIBUS IN ME.

La ville d'Orléans, vue du Portereau, s'étend d'un côté à l'autre du tableau; elle est figurée avec détails de la porte St-Laurent (jardin de ville) à la porte Bourgogne, caractérisée seulement par l'église de Notre-Dame-du-Chemin.

Les fortifications de la porte St-Laurent avec le petit pont de bois au bas de ses murs, servant

à traverser un large fossé plein d'eau, y sont distinctement exprimés. On y reconnaît ensuite facilement les édifices et les monumens de la ville, principalement la tour de l'église de Recouvrance, celle de St-Paul, la porte de la Faux, l'entrée du pont, malheureusement enlevée, ainsi que ses tours et le Châtelet. Plus loin on voit la petite tour de St-Jacques avec sa statue, la tour de ville, ornée du saint Michel en cuivre qui la couronnait; la tour et l'église de St-Pierre-Empont, Ste-Croix avec son riche clocher doré, le haut pignon des grandes écoles, la tour blanche, la Tour-Neuve avec ses meurtrières élevées, l'église de St-Victor, celle de St-Aignan en entier avec son clocher et sa grosse tour couverte, enfin Notre-Dame-du-Chemin.

L'ancien pont s'y présente un peu de côté; le monument de la Pucelle y est figuré par une croix et deux personnages à genoux; la motte de St-Antoine et sa chapelle, celle des Poissonniers, les moulins, la Belle-Croix, et, à l'extrémité, les Tourelles formant la tête du pont s'y trouvent également.

Ce fort y est composé de deux grosses tours à pans, et sur le pan sud de chacune de ces tours sont peintes trois grosses boules ou boulets disposés en triangle; ces tours sont à peu près semblables et jointes par une porte au milieu avec un

petit bâtiment; au-dessus de la porte un mur en retour s'étend sur la dernière arche du pont, et est terminé par une tourelle très-mince et très-élancée, surmontée d'une espèce de lanternon carré couvert en tuiles. On ne peut voir la petite tourelle semblable de l'autre côté. Ces deux petites tourelles et ce mur formaient jadis, comme nous l'avons dit dans notre mémoire sur les Tourelles, la cour de ce fort (1). Elles étaient restées à hauteur d'homme long-temps après le siége, et elles furent sans doute relevées depuis, ou figurées ici d'après des données que nous ignorons; lors de la destruction du pont elles étaient en ruine ou rasées à la hauteur des parapets (2).

---

(1) Voir page 14, notes 20 et 21 de notre *Notice historique sur les Tourelles.*

(2) Cet aspect des Tourelles est à peu près semblable à celui des plans de Fleury, qui, les montrant de face, ne pouvaient indiquer que les deux grosses tours sans les murs qui formaient la cour et les joignaient aux deux petites tourelles élevées entre l'avant-dernière et la dernière arche du pont.

Ces deux renseignemens sont assurément les seuls qu'on doive admettre jusqu'ici sur la forme de ce fort; car tous les deux ont, outre leur conformité générale d'aspect, un caractère authentique, tandis que les autres dessins en assez grand nombre ne se ressemblent point, et paraissent faits à plaisir les uns sur les

Non loin des Tourelles, sur un terrain qui semble s'avancer en Loire et former les abords

---

autres avec des additions et des retranchemens, selon le caprice des auteurs. Le désir du peintre de la bannière d'être exact dans la représentation d'un fort, objet presque principal de son tableau, et que les Orléanais avaient sans cesse sous les yeux comme point de comparaison de son travail, est manifesté de la manière la plus claire par le soin que lui seul a pris de figurer sur la face sud des Tourelles les *pierres à canon* qu'on y avait incrustées en mémoire du siége de 1429.

Hector Desfriches, mort en 1647, auteur de notes manuscrites sur l'ouvrage de Lemaire, dit que ce sont ces six cailloux (boulets), placés trois par trois à la porte du pont, qui ont donné lieu aux Orléanais de croire que les armes de leur ville étaient trois cailloux, énonciation employée seulement, en 1514, aux obsèques d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, tandis que précédemment on les appelait trois cœurs de lis (V. *Hist. d'Orléans*, pag. 389. Annales de la Société académique d'Orléans, T. 1er, no 2). Sur notre bannière la tour de l'est porte trois boulets de pierre peints en triangle, un en haut et deux au-dessous, ce qui ne ressemble point à la pièce des armoiries de la ville, dont nous avons parlé; mais la tour de l'ouest les porte dessinés deux en haut et un en bas, ce qui offre effectivement une grande conformité de disposition avec les cœurs de lis des armes de notre ville.

Outre la bannière, deux dessins des Tourelles se

du chemin qui y conduisait (1), sont agenouillés, à droite, huit magistrats de la ville, dont six en

---

sont trouvés dans les porte-feuilles de M. Desfriches, et ont été vendus après le décès de Mad. de Limay. L'un, fait par une main peu exercée, est probablement une copie coloriée de Sylvestre, de Boisseau ou autre; l'autre, qui est en la possession de M. B... de M... fils, présente beaucoup plus d'intérêt; c'est, à n'en pas douter, un croquis, par M. Desfriches, des travaux du nouveau pont où le vieux pont et les Tourelles figurent comme accessoires. C'est le seul dessin que nous connaissions où le fort des Tourelles soit vu du côté du pont et de la ville; cette face nord est en ruine, et quoique la masse seule du fort soit indiquée vaguement, néanmoins on y reconnaît les deux grosses tours de la tête du pont et les restes du mur de la cour et des petites tourelles; rien n'indique des fortifications au-delà des Tourelles.

Nous croyons devoir aussi signaler un autre dessin acheté par le même amateur, que nous ne pensons pas être de la main de M. Desfriches, mais qui n'en est pas moins curieux, en ce qu'il représente avec détail l'entrée de l'ancien pont du côté de la ville, et précisément la partie qui a été enlevée de notre bannière. Nous devons la communication de ces deux derniers dessins à l'obligeance de leur possesseur.

(1) Le raccourci du pont rend impossible de compter exactement le nombre de ses arches, et la pose des personnages à genoux à son extrémité ne permet

robes noires et deux en robes rouges sans manches. Le premier de ces personnages en robe noire et un autre portent seuls la barbe longue ; les autres n'en ont point, et leur physionomie est plus jeune, particulièrement celle des hommes vêtus de robes rouges (1). Ces têtes sont en général nobles et expressives, les chairs et le coloris ne laissent rien à désirer.

A gauche, et aussi agenouillés immédiatement au pied des Tourelles, sont un prêtre en surplis et des religieux de divers ordres.

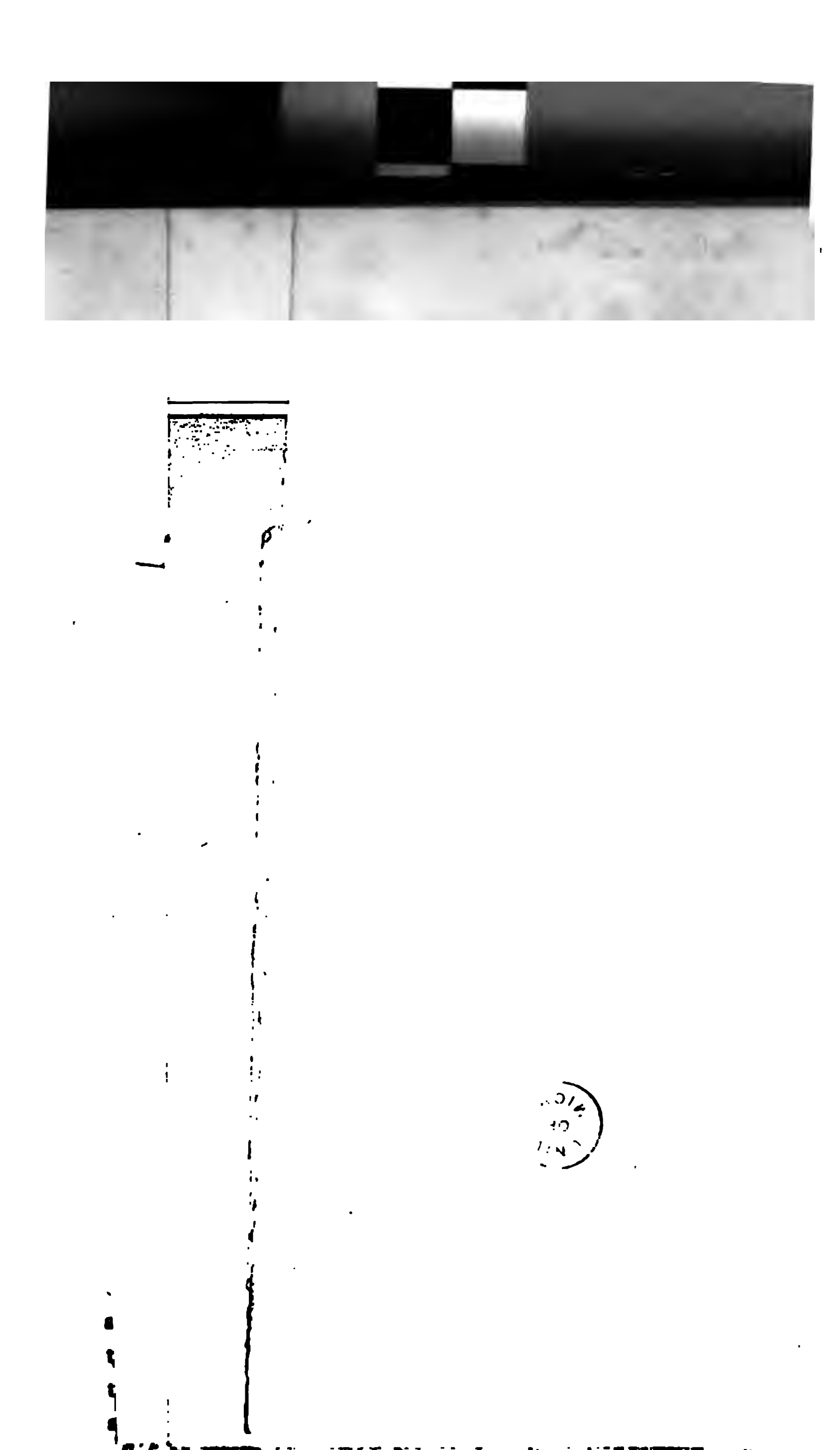
Au-dessous de ces deux groupes on lit sur

---

de discerner ni le pont-levis des Tourelles ni le boulevart; mais il est à présumer que s'il y eût eu des fortifications sur ce boulevart, le peintre n'eût pas placé ses personnages ainsi qu'il l'a fait.

(1) Suivant le cérémonial observé à l'entrée de Charles-Quint, reçu à Orléans en grande pompe par François Ier, en 1539, époque rapprochée de celle où a dû être peinte cette bannière, on voit que les échevins portaient alors, ainsi que depuis, à l'entrée d'Henri III, des robes de velours noir, et les docteurs de l'université des robes rouges ou écarlates.

Le peintre a voulu désigner ici par ces costumes les deux principaux corps de la ville, de même qu'il a caractérisé par leurs vêtemens les différens ordres religieux qui leur font face.



1605 et 1606.

XIV. 5

deux cartouches relevés en or, à droite, au bas des échevins :

HUMILIASTI SUPERBUM IN BRACHIO VIRTUTIS TUÆ, INIMICOS MEOS DISPERSISTI.

A gauche, au bas des religieux :

A DOMINO FACTUM EST ISTUD; EST MIRABILE IN OCULIS NOSTRIS (1).

Le revers, comme art, est beaucoup plus remarquable que la face, et paraît ne pas être de la même main; c'est une allégorie où figurent six personnages, deux saints évêques caractérisés par de larges nimbes d'or unis, la Vierge, l'enfant Jésus, la tête également entourée de nimbes d'or ornés, Charles VII et Jeanne d'Arc.

---

(1) Ces deux versets et les deux précédens sont les mêmes que ceux qu'on lit sur un ancien tableau déposé à l'hôtel de la mairie, dans la petite salle du conseil.

Ce tableau représente également la ville d'Orléans, et ces versets y sont en caractères gothiques. Nous l'avons signalé page 38 de notre *Histoire d'Orléans*, et nous lui avons donné alors, d'après M. l'abbé Dubois, une date évidemment trop rapprochée et fausse; il doit avoir été fait du temps de Louis XI, et non pas du temps de François Ier. *A Domino factum est istud* se trouve aussi pour légende aux jetons de ville représentant le monument de Jeanne d'Arc, et frappés en 1605 et 1608.

Une bonne entente du sujet, une compositio simple et dont tous les personnages concourent l'action principale, recommandent cette bannièi indépendamment de l'exécution, bien supérieui à celle des tableaux de cette nature, et indéper damment de la fraîcheur encore existante d coloris, malgré l'état de délabrement dans lequ elle se trouve.

Au centre est la Vierge, dont les draperi sont belles; elle est vue de face, les yeux baissé et fixés sur l'enfant Jésus, qu'elle tient sur se genoux; cette petite figure, très-grâcieuse, ! penche vers Charles VII à genoux et ayant le mains jointes. L'enfant est retenu par les main de la Vierge, tandis qu'il s'efforce de passer a doigt du roi un anneau qu'on aperçoit encore de l'autre main il tient un ruban flottant ave cette inscription :

EVAGINABO GLADIUM MEUM ET INTERFICIET EO MANUS MEA.

Le roi, d'une physionomie jeune, sans barb et malheureusement endommagée, a la tête nu avec des cheveux courts; il est couvert de soi armure, cuirasse, brassards, cotte de mailles cuissards, genouillères, le tout couvert en grand partie par un manteau royal bleu orné de *lam bels* d'or disposés trois par trois, en bordure d chaperon, et parsemé de fleurs de lis d'or très-

élancées. Près de ses genoux sa couronne à fleurs de lis d'or, garnie de pierres précieuses, et son sceptre, dont on n'aperçoit plus guère que les restes, reposaient sur un coussin lacéré.

Au bas, sur un cartouche relevé d'or, on lit :

FAC MECUM DOMINE SIGNUM IN BONUM UT VIDEANT TE QUI ODERUNT ME INIMICI MEI ET CONFUNDENTUR.

Derrière le roi, et debout, se trouve un des évêques dont nous avons parlé; sa mitre est dorée et ornée de pierres précieuses, sa crosse est également fort riche en ornemens dorés; sa chape est d'une grande magnificence; on y distingue l'agrafe représentant l'adoration des Mages, dans le galon Jésus crucifié et sur le dos, des broderies du meilleur goût. La figure sans barbe longue de ce saint vieillard, que nous croyons, en raison de ces richesses de détail, être saint Denis, est d'un beau caractère, remplie de dignité et paraissant satisfaite de l'alliance contractée entre Dieu et le roi. Son bras et l'une de ses mains gantée avec l'anneau épiscopal entourent la taille du roi, qu'il paraît prendre sous sa protection spéciale et approcher de l'enfant Jésus.

A gauche de la tête de saint Denis on lit sur un cartouche doré :

MISERERE DOMINE PLEBI TUÆ SUPER QUAM INVOCATUM EST NOMEN TUUM.

La droite du tableau est occupée par un évêque en pied, sûrement saint Aignan, ayant une chape vert et or, une crosse d'or et une mitre d'argent, moins riche que celle du prélat qui lui fait face; sa figure vénérable, sans barbe longue, est celle d'un vieillard de haute taille; elle exprime la satisfaction qu'il éprouve de ce qui se passe entre le roi et l'enfant Jésus. Ses mains sont gantées, et l'une d'elles porte l'anneau épiscopal. Sous son bras gauche est peint un livre dont les feuillets et une ovale avec lettres indiquées sont très-distincts; c'est sûrement le livre des Evangiles. Sur un ruban qui serpente de sa main gauche à son épaule droite on lit :

CONVERTERE DOMINE DẼ VIRTUTUM VISITA
DE COELO CIVITATEM ISTÃ.

Au bas de cet évêque est Jeanne d'Arc à genoux vis-à-vis du roi. Son visage plein de candeur est calme, sa tête est nue, de longs cheveux pendent derrière elle et sont noués près du cou par un ruban rouge. Elle est revêtue de son armure; cuirasse, brassards, cotte de maille en treillis de fer, cuissards, genouillères, y sont dessinés avec soin; elle porte au côté une épée dont la poignée très-simple est faite en croix. Au bas de ses genoux on aperçoit la trace de quelques

accessoires, peut-être son casque, aujourd'hui en lambeaux.

Nous croyons devoir terminer cette notice, rédigée dans l'intention de vous donner autant que possible une idée de cette bannière curieuse et bien difficile à conserver en raison de son état de vétusté et de délabrement, en recherchant le temps où elle a pu être peinte, et le motif qui a pu engager à faire cette dépense, importante pour l'époque.

La quatrième enceinte de notre ville, commencée par Charles VIII et terminée par Louis XII, s'y trouve exprimée par la porte Saint-Laurent (Barentin actuelle). On voit aussi le pignon si élevé des grandes écoles, bâties rue de ce nom par ce dernier roi. D'autre part on reconnaît le saint Michel en cuivre de l'ancienne tour de ville ou du Beffroi (musée actuel), fondu par les protestans en 1568, le beau clocher doré de Ste-Croix, détruit par eux en 1567; enfin St-Aignan en entier, et dont ils démolirent une partie à la même époque.

Ce tableau, d'après ces indices, le dessin des nimbes au lieu d'auréoles à rayons environnant la tête des saints du revers, et la forme des lettres, ainsi que les abréviations des mots, doit avoir été fait sous Louis XII ou sous François Ier. Il ne pourrait pas être antérieur de beaucoup

au commencement de ce dernier règne (1515), puisque les grandes écoles, bâties en 1498, s'y trouvent, ni postérieur à ses trente premières années, car on y voit la porte St-Laurent telle qu'elle subsista jusque vers 1529, où François I[er] y fit faire des additions et des travaux convertis plus tard en *ravelin* (1).

La destination de cette bannière ne peut être douteuse, car on voit dans le cérémonial de la fête de la Pucelle, et dans les dossiers de la ville qui y sont relatifs, que les échevins firent porter aux processions de la Pucelle, jusqu'au moment des premiers troubles religieux, par un *des cinquanteniers*, *une grande bannière royale* sur laquelle étaient peints *la Vierge et l'enfant Jésus*.

---

(1) Voir notre *Histoire d'Orléans*, pag. 16 et 359 ; voir aussi notre Mémoire récemment offert à la Société académique d'Orléans, et relatif à la porte St-Laurent, d'où il résulte que de 1530 à 1539 François I[er] fit élever à la porte St-Laurent, à l'angle sud-ouest de la ville, une grosse tour à l'instar de la tour neuve placée à l'angle sud-est. Cette tour fut démolie en 1567, et ne disparut totalement qu'en 1580. Comme elle n'existe point sur la bannière, qui ne peut pas avoir été peinte depuis 1567 ou encore moins depuis 1580, il est évident que cette peinture doit avoir été faite, comme nous l'avons dit, antérieurement à 1530.

Hubert, dans ses manuscrits (1), dit que le duc d'Orléans, devenu roi (Louis XII), fit à la capitale de son ancien duché divers présens, tels que bannières, étendards, etc., et promit à ses échevins sa protection spéciale. François Ier fit aussi à la ville d'Orléans présent de bannières, étendards, etc. La bannière dont nous nous occupons nous semble être due à la munificence d'un de ces rois (2). Sa dépense fut

(1) Ces mémoires sont, malheureusement, très-disséminés; une partie est à la bibliothèque d'Orléans, une autre à Cléry, une autre à Beaugency, dans diverses mains.

(2) Nous avons fait remarquer à dessein que les inscriptions étaient en lettres romaines minuscules avec des abréviations de mots usitées du 15e au 16e siècle. Les lettres romaines majuscules et minuscules furent employées par le graveur Jenson dans l'imprimerie naissante, sous Charles VII et Louis XI; néanmoins les lettres dites gothiques continuèrent à être en usage sous Louis XI pour les inscriptions, et nous en avions la preuve dans plusieurs épitaphes du grand cimetière de notre ville, notamment dans la riche pierre tumulaire de Jehan Chartin, chirurgien barbier de Louis XI. Sous Charles VIII et Louis XII toutes les épitaphes étaient encore écrites en beaux caractères gothiques; une seule, de la fin du règne de ce dernier roi, de l'année 1514, était gravée en belles capitales romaines, et pour le surplus en minuscules romaines. Au commencement du règne de François Ier,

trop considérable pour supposer que les frais en aient été faits par une corporation ou même par la ville, dans les comptes de laquelle on les verrait d'ailleurs figurer vers ce temps.

Alors elle dut remplacer celle qu'on portait

---

de 1515 à 1518, ces épitaphes étaient encore gravées en gothique, en capitales et en minuscules romaines; mais depuis 1518 jusqu'en 1547 les épitaphes en gothique étaient très-rares, et presque toutes étaient en capitales et en minuscules romaines. Sous Henri II, en 1548, il y en avait de fort longues en capitales romaines, caractère qui fut employé constamment depuis 1550.

Nous consignons ici ces observations, parce qu'elles appuient l'opinion personnelle que nous nous sommes formée par l'aspect de la ville, que la bannière a été faite dans les premières années du règne de François Ier plutôt que sous Louis XII. Lorsque nous avons publié, en 1824, notre ouvrage sur les cimetières d'Orléans, nous avions pensé à y consigner des réflexions sur les divers caractères de lettres et de chiffres employés en divers temps dans les inscriptions de notre localité; mais cette dissertation nous eût jeté trop loin du sujet. Un ouvrage plus récent sur les antiquités de notre ancien grand cimetière n'ayant pas non plus rempli cette lacune de notre histoire locale, nous tâcherons de le faire incessamment à l'aide d'écritures, de chartres, titres, inscriptions et épitaphes, dont nous sommes parvenus à recueillir les formes depuis 854 jusqu'à ce jour.

à la même cérémonie, et qui avait été faite, dès l'année 1430, pour être portée à la *procession de la délivrance d'Orléans*, comme on le voit dans les comptes de la ville, où se trouve le détail minutieux de cette dépense, et le nom du vitrier et peintre *Mahiet* ou *Mayet.*

Depuis 1430 on ne trouve aucune dépense relative à cet objet, si ce n'est quelques légers raccommodages et l'indication constante qu'il fut porté une bannière souvent qualifiée de *royale depuis* 1500 *jusqu'en* 1562, où la trace en est perdue.

Comme il n'est pas possible de croire un instant que la bannière par nous découverte puisse être celle de 1430, tant par la manière dont elle est peinte que par les édifices de la ville postérieurs à 1430, qu'on n'aurait pas pu deviner, et en outre qu'on ne trouve rien en dépense qui y soit relatif, il demeure avéré à nos yeux que c'est un don royal, et qu'elle a succédé à la bannière primitive.

La *belle bannière royale* ayant cessé d'être portée lors des troubles religieux, ayant disparu, étant en très-mauvais état, ou peut-être même ayant subi les lacérations qu'on remarque avoir été réparées anciennement, la ville fit faire, après les guerres de religion, un drapeau ou étendard pour la remplacer. Ce drapeau, étant délabré, fut

refait en 1715 et subsista jusqu'en 1792. M. Lochè, Orléanais, le sauva alors de la destruction, et le remit, en 1817, à M. le maire de la ville, qui en fit refaire un tout semblable, et lui fit donner à dessein la teinte d'ancienneté qu'il conservait en 1829, lorsqu'on a cessé de le porter.

Nous avons vainement cherché si notre bannière portait une date ou le nom du peintre ; mais s'ils y ont jamais été tracés ils ont dû disparaître avec le bas du tableau, qui est lacéré et dépeint à ses deux extrémités inférieures.

Nous laisserons aux artistes le soin d'apprécier le faire de ce tableau, et sans adopter précisément l'opinion exprimée par des peintres recommandables que Léonard de Vinci a pu participer à son exécution, nous nous bornerons à constater que les artistes et les amateurs y reconnaissent la manière de son école, la touche et le coloris de son époque, ce qui confirme notre opinion sur sa date et son origine. Si l'on se rappelle que ce peintre célèbre fit quelques tableaux pour Louis XII, et vint en France sous François Ier, en 1515, habiter le château de *Clou*, à Amboise, où il mourut, en 1519 (1), après avoir formé des élèves qui peut-être auront peint

(1) La plupart des biographes le font mourir à Fontainebleau, dans les bras de François Ier ; mais rien ne

cette bannière par ordre du roi, sous les yeux de cet artiste, émule de Raphaël, qui lui-même a pu mettre la main à quelques parties mieux faites que le reste, on pourra partager cette idée qu'il a pu y travailler.

Nous avons essayé, Messieurs, de vous faire partager le degré d'intérêt que nous inspire ce document historique, que nous nous sommes empressé d'arracher à une destruction complète.

Nous espérons que vous contribuerez aussi à le sauver de l'oubli et de l'anéantissement qui le menace en accueillant la proposition que nous vous soumettons de le faire lithographier avec soin, s'il est possible, pour être joint à vos publications annuelles. Mais comme ce désir ne pourrait être rempli en entier qu'avec de grands frais, nous vous demanderons de faire lithographier au moins la partie du tableau qui représente l'extrémité du pont et des Tourelles, et seulement en croquis, comme celui ci-joint, pour conserver l'aspect du fort et donner une idée du caractère des têtes qui sont en avant.

---

prouve ce fait, évidemment controuvé, en présence des renseignemens positifs que nous avons recueillis, et qui sans doute ont été également à la connaissance des rédacteurs de la *Biographie universelle classique*, qui se sont empressés de relever cette erreur.

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU MÉMOIRE PRÉCÉDENT (1);

Par M. DE LA PLACE DE MONTÉVRAY.

Séance du 1er mai 1835.

LE goût des études historiques est devenu un des besoins de notre époque; on remue à l'envi la poussière des siècles passés pour y découvrir les traces qu'ils ont laissées. Un petit nombre de savans se livraient autrefois à la recherche des antiquités. Leurs écrits paraissaient à d'assez longs intervalles, et quelques initiés seulement en faisaient leurs délices ou leur profit. Aujourd'hui les recueils divers, les mémoires des sociétés savantes et littéraires, les feuilles périodiques même épient les productions de ce genre, et s'empressent de publier et de mettre à la portée de tous les travaux des archéologues. On marche avec agilité à la découverte des vieilles peintures, des anciens vitraux, des fûts de colonnes et de tous les débris d'architecture et de sculpture échappés aux ravages du temps et au vandalisme des révolutions, et l'on rend en quelque sorte la

(1) Cette commission était composée de MM. de la Place de Montévray, Colas de la Noue, Pagot et Pensée.

génération actuelle contemporaine de celles qui l'ont précédée.

Voué depuis long-temps aux recherches de ce genre, notre laborieux collègue M. Vergnaud-Romagnési nous a offert, Messieurs, une dissertation sur une bannière qui paraît avoir été portée dans notre ville aux fêtes de Jeanne d'Arc avant les troubles religieux du XVIe siècle, et qui a appartenu aux héritiers de M. Desfriches; il a cru trouver dans la vue de l'ancien pont d'Orléans et du fort des Tourelles peints sur cette bannière quelques argumens favorables au système qu'il a précédemment développé sur l'emplacement de cette forteresse, célèbre dans nos annales de 1429. Il n'entrait pas dans la mission que vous avez donnée à votre commission de renouveler la lutte engagée à ce sujet entre votre savant collègue M. Jollois et M. Vergnaud. Ainsi elle se bornera à vous indiquer une note jointe à la dissertation de ce dernier, dans laquelle il convient que l'image des Tourelles sur la bannière qu'il possède présente un aspect semblable à celui du plan de l'arpenteur Fleury.

M. Vergnaud pense que cette bannière est un don fait à la ville d'Orléans par François Ier ou par son prédécesseur Louis XII. Pour appuyer cette assertion, il invoque le témoignage

de l'historiographe chanoine Hubert, qui, dit-il, assure que le duc d'Orléans, devenu depuis le bon roi Louis XII, fit présent à la capitale de son ancien duché de *bannières et d'étendards*.

On remarque sur la vue de la ville que présente cette bannière le bâtiment des Grandes-Ecoles, élevé sous Louis XII, en 1498 ; ainsi cet étendard, comme le remarque judicieusement M. Vergnaud, ne peut être celui porté à la procession du 8 mai 1430.

Les archives de la ville ne font mention d'une bannière qualifiée *royale* que depuis 1500 jusqu'en 1562, et depuis la trace en a été perdue. On sait que l'année 1562 et celles qui suivirent, jusqu'après la St-Barthélemy, ont été fatales à nos églises, à nos monumens et à tous les signes de la religion catholique. En 1539 la porte Saint-Laurent fut convertie en ravelin. Cette porte se trouve peinte sur la bannière, et M. Vergnaud en conclut avec raison que l'époque de la confection de cette bannière doit être placée de 1498 à 1539. Il affirme aussi que *sa beauté* doit la faire regarder comme un don de la munificence royale; mais votre commission est loin de partager l'enthousiasme de M. Vergnaud pour cette bannière comme objet d'art.

Ce qu'elle a trouvé de plus remarquable dans la peinture de cette bannière, ce sont les têtes, qui sont bien dessinées, et aussi divers ornemens touchés avec goût. Les manteaux de quelques personnages sont bien rendus, mais les mains sont généralement d'un mauvais dessin, et seules elles suffiraient pour écarter la pensée que ces tableaux peuvent être dus au pinceau d'un artiste célèbre. Le manque total de perspective linéaire et aérienne dans la représentation de la ville, et principalement dans celle du pont, vient encore confirmer cette opinion.

Maintenant, si nous émettons notre jugement sur le mérite de ces tableaux, en nous reportant au temps où on présume qu'ils ont été composés, au XVIe siècle, époque où la peinture était florissante, nous ne pouvons attribuer ceux qui nous occupent à aucun maître vanté, et il nous est par conséquent impossible de partager l'opinion émise par quelques artistes, et notée par l'auteur de la dissertation, que peut-être Léonard de Vinci a pu retoucher les figures.

Léonard de Vinci n'a séjourné que quatre ans en France, et y a laissé très-peu de tableaux. Lent dans sa manière de faire par les soins qu'il donnait à ses compositions, et qu'il por-

tait, on pourrait dire, presque jusqu'à la minutie ; entièrement dominé par la ferme volonté de ne livrer au public que des ouvrages dignes de la grande réputation à laquelle il aspirait et où il est parvenu, aurait-il consenti à s'occuper d'une bannière, et à s'associer en quelque sorte à un autre artiste vulgaire et aussi ignorant des règles de la perspective ?

Telles sont, Messieurs, les observations que votre commission a cru devoir vous présenter sur la bannière dont il s'agit, et sur la dissertation de M. Vergnaud, qui vous en présente la description.

Votre commission pense que cette dissertation présente assez d'intérêt pour que vous en ordonniez l'insertion dans vos annales.

Serait-il convenable d'y ajouter des lithographies représentant tout ou partie de ces tableaux?

En offrant une partie seulement de cette vaste composition on n'en donnerait aucune idée et on ne présenterait qu'un lambeau dénué de tout intérêt. Si on pensait à la joindre tout entière à la dissertation, il faudrait représenter chacune des deux faces de cette grande toile peinte, mais il est à remarquer qu'elle a

été trouvée dans un état de dégradation qui rendrait difficile sa reproduction par la lithographie, à moins que préalablement elle ne fût restaurée, ce qui entraînerait une dépense considérable, disproportionnée aux ressources de la Société. Votre commission pense d'ailleurs que la dissertation de M. Vergnaud, pour être lue avec intérêt, n'a pas besoin de l'accessoire lithographique proposé.

Votre commission, Messieurs, croit pouvoir se regarder comme l'interprète de la Société en témoignant à M. Vergnaud combien elle est sensible à la détermination annonçée par lui que cette bannière ne sortira de ses mains que pour être déposée au musée d'Orléans. Il paraît qu'on aurait désiré la posséder pour celui de Versailles. Mais assez d'autres monumens se pressent dans ce dépôt de nos gloires nationales, assez de peintures rappellent les souvenirs du grand roi et du grand siècle. Réunissons donc dans une cité plus modeste, mais qui a été la ville fidèle et le boulevart de la France, tout ce qui tend à retracer les faits glorieux et les souvenirs d'une héroïne que la foi autant que la bravoure conduisit aux combats.

DISCOURS

Prononcé par M. le préfet, président honoraire de la Société, dans la séance du 22 janvier 1836 (1).

Messieurs,

C'est avec un sentiment de reconnaissante émotion que je me rends pour la première fois au sein d'une assemblée où mon nom avait été prononcé avec bienveillance avant même que je fusse connu d'aucun de ses membres. Précédé de l'honorable recommandation de la Société d'Emulation des Vosges, fort de son appui, j'ai le bonheur de ne pas arriver tout-à-fait inconnu parmi vous; aussi, Messieurs, me permettrez-vous de payer d'abord le juste tribut de remercîmens que je dois aux membres de la société d'Épinal pour

(1) M. le baron H. Siméon, appelé de la préfecture des Vosges à celle du Loiret, en remplacement de M. Saulnier, décédé, a prononcé ce discours dans la première visite qu'il a faite à la Société.

une démarche d'autant plus aimable et flatteuse qu'elle fut spontanée et inattendue ; ils ont voulu ainsi me récompenser de mon exactitude à partager leurs travaux, oubliant sans doute que ma première récompense avait été le plaisir et la satisfaction de me trouver souvent au milieu d'eux.

En effet, Messieurs, quel administrateur ne doit pas rechercher et multiplier les occasions de s'entourer des hommes les plus instruits d'un pays, de ceux qui, par la portée de leur esprit et l'étendue de leurs connaissances, sont le plus en état d'apprécier et d'encourager ses efforts, de lui inspirer ces idées utiles qui sont la source des améliorations et des perfectionnemens, et de lui offrir ces sages conseils qui doivent contribuer à faciliter l'action de l'autorité, à lui montrer la route la plus sûre pour parvenir au bien général, et lui attirer par la suite la reconnaissance des populations.

Tel fut, Messieurs, le sentiment qui m'animait au sein de la Société d'Emulation des Vosges ; tel sera aussi celui qui m'amènera parmi vous. La confiance que vous avez eue dans les bienveillans témoignages qui m'ont précédé, le bon accueil que vous m'avez ménagé dans cette belle et grande ville, m'ont pénétré d'une vive reconnaissance, et c'est par mon zèle et mon dévoûment que je veux désormais vous la témoigner.

Et quel vaste champ n'est pas ouvert à notre activité! L'agriculture, les sciences médicales, les belles-lettres, les arts, que de sujets dignes d'appeler notre attention la plus constante et la plus assidue!

C'est à l'agriculture que le département doit en majeure partie ses richesses, et c'est de son développement et de ses progrès qu'il attend de nouvelles prospérités. La Sologne appelle vos encouragemens et vos efforts; défricher cette vaste contrée, indiquer des amendemens convenables pour son terrain, procurer aux eaux un écoulement régulier, introduire dans la culture les instrumens perfectionnés, tels sont les résultats que, de concert avec les grands propriétaires, vous devez chercher à atteindre.

Dans l'état actuel de la science, ce n'est que dans les capitales que la médecine peut espérer et réaliser des progrès; mais les autres villes doivent en profiter, et les plus favorisées sont celles qui en profitent le plus promptement. Sous ce rapport, que de services n'a pas rendus la section qui, dans cette société, s'occupe spécialement des sciences médicales. Il était, en effet, difficile de trouver un concours plus remarquable de médecins distingués par leur savoir et leur expérience, et c'est à leur zèle et à leur activité que nous devons de ne rien

ignorer de ces conquêtes de l'art dont l'application rend chaque jour tant de services que les familles aiment à se rappeler comme des bienfaits.

Dans une ville chef-lieu d'une cour royale, d'un évêché et d'une académie universitaire, il était impossible que les belles-lettres ne fussent pas représentées parmi vous. Des magistrats distingués par leur savoir et la culture de leur esprit, des ecclésiastiques nourris des leçons des grands maîtres de l'éloquence sacrée, des membres du corps enseignant habitués à étudier les seuls et éternels modèles du vrai beau, tant d'hommes d'un mérite aussi solide que modeste devaient fournir dans cette enceinte de dignes interprètes de la belle littérature. Les sciences historiques, morales et politiques sont une des branches naturelles de leurs attributions, car leur mission ne saurait se borner à l'art de bien dire, il faut l'appliquer à des sujets utiles et sérieux.

Les arts sont dignes aussi au plus haut degré d'exciter tout votre intérêt, et vous n'avez eu garde de les oublier; une place distinguée leur a été réservée avec raison parmi vous. Et pouvait-il en être autrement? Les arts se lient à tous les grands souvenirs, et quelle ville en est plus féconde qu'Orléans? Le beau

musée qui s'est élevé depuis peu atteste que si le sentiment des arts s'y était quelque temps endormi, il s'est réveillé plus puissant et plus énergique. A vous, Messieurs, d'entretenir ce feu sacré. De nobles buts vous sont offerts. Le plus beau souvenir de notre histoire appelle un autre monument; placez-le, grand et majestueux, dans le lieu le plus apparent de la cité. L'héroïne qui délivra la France attend des fêtes dignes de sa mémoire et de son nom; proposez-en les programmes et les plans; que rien ne soit négligé pour concourir à leur éclat et à leur magnificence; tout doit y contribuer, les trophées des arts, les solennités religieuses, les pompes militaires, la présence des édiles; que le forum ouvre sa tribune ou le temple sa chaire pour un panégyrique; à celle qui se voua tout entière au salut de la patrie, la patrie reconnaissante doit ses hommages les plus éclatans et ses fêtes les plus belles.

Tels sont, Messieurs, les buts divers que nous devons nous proposer. Un moyen de succès nous est offert, et nous ne le négligerons pas; c'est de renouveler les concours et les distributions de prix qui avaient lieu précédemment. Vous comprendrez tous combien il est utile qu'une société scientifique puisse ajouter la

promesse des récompenses aux instructions et aux conseils qu'elle cherche à répandre ; c'est la seule manière d'exciter l'émulation. Nous aurons, dans nos prochaines séances, à nous occuper de cette importante innovation, qui doit augmenter à la fois votre influence et votre autorité. Je ne doute pas que les moyens nécessaires pour subvenir à la dépense qui en résultera ne soient mis sans difficulté à votre disposition, et je m'y emploîrai avec la sincère conviction que ce serait rendre un utile service au département.

Veuillez, Messieurs, me compter dès aujourd'hui comme un des vôtres. J'apprends que vos statuts ont réservé de droit au préfet, en considération des fonctions qu'il remplit, l'honneur de vous présider. Je me félicite de cette faveur, dont je sens tout le prix, et je chercherai à faire en sorte que personne ne puisse me reprocher un jour de n'avoir pas justifié par mon zèle ce que je ne dois jusqu'ici qu'au hasard.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LES ŒUVRES MUSICALES DE M. BERGERRE;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 22 janvier 1836.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à votre section des arts plusieurs œuvres de musique de M. Bergerre, professeur à Gien. Mes relations de parenté, d'amitié, et une sorte de confraternité musicale, qui me mettent en rapport avec des compositeurs distingués de la capitale, m'avaient mis à même de connaître les publications généralement estimées de M. Bergerre, avant qu'il ne vous les eût adressées.

Déjà notre département avait compté au nombre de ses habitans des musiciens d'un grand talent, M. l'abbé d'Hérissé, ancien directeur de la maîtrise de Ste-Croix, qui nous a laissé un très-bon traité d'harmonie avec lequel nous avons fait nos premières études dans cet art difficile. Depuis, M. Démar, pendant un séjour constant de plus de quarante ans dans notre ville, y a publié de nombreux morceaux de musique instrumentale très-goûtés surtout en Alle-

magné. Nous avons encore à Orléans M. Dauvilliers, qui l'un des premiers a tenté avec succès de faire faire un grand pas à l'enseignement musical par la composition d'un solfége destiné à enlever les élèves à l'ennui et à la monotonie des solféges d'Italie, alors seuls usités en France. M. A. Vern, notre compatriote depuis plus de trente ans, a publié pendant ce temps un grand nombre de compositions toutes remarquables par la suavité de la mélodie, la science et la pureté de l'harmonie. Nous savons en outre qu'il a réuni des documens précieux sur l'enseignement de la musique, et on doit désirer vivement qu'il fasse jouir prochainement le public du fruit de ses judicieuses observations. M. Bergerre vient ajouter son nom, dans notre localité, à ces noms célèbres parmi les musiciens, et assurément vous vous en féliciterez, lorsque nous vous aurons rendu compte de ses travaux.

1° Sa nouvelle classification des demi-tons contient des idées neuves, mais qui ne nous semblent pas suffisamment développées; ses observations sont fondées, et toute oreille musicale sera, en théorie, de l'avis de M. Bergerre. Néanmoins, pour vérifier des principes admis par des hommes tels que d'Alembert, il faudrait plus que des raisonnemens, il faudrait des calculs

rigoureux, et pour atteindre à ce résultat désirable, assurément il serait indispensable d'être en même temps et mathématicien profond et musicien d'une instruction extraordinaire. Aussi, nous le pensons bien, tout en qualifiant son ouvrage de *véritable qualification des intervalles des demi-tons*, M. Bergerre n'a voulu, dans une brochure de seize pages in-8°, qu'émettre ses opinions dont nous devons approuver la justesse, et que mettre sur la voie d'une amélioration incontestable.

2° Exposé raisonné des principes de la musique, etc.

La dédicace à M. Reicha, l'un de nos plus savans harmonistes et auteur lui-même de publications théoriques d'un rare mérite, est déjà une recommandation.

Cet ouvrage, clairement et purement écrit, ce qui est fort rare en cette matière, contient à peu près tout ce qu'on peut désirer, et est à la portée de toutes les intelligences pour lesquelles la nature ne s'est point montrée tout-à-fait rebelle, car il en existe de cette nature et dont les organes ne peuvent apprécier la différence d'un ton à un autre. Pourtant nous devons dire que la composition de la gamme, d'après la théorie des sons, ne nous paraît pas suffisamment expliquée aux élèves; il est vrai qu'un mot du

professeur et la moindre exécution réparent cette lacune, qui existe dans presque tous les ouvrages élémentaires. Quelque chose pouvait aussi être à désirer dans l'explication des accords, que l'abbé Roussier a si bien fait connaître dans son traité *ad hoc*, mais suranné. Nous devons encore vous dire que ce livre est remarquable comme emploi typographique des notes en caractères mobiles comme ceux des lettres, procédé nouveau dû à M. Duverger, qui a rendu un grand service aux musiciens et aux typographes, car l'exécution n'en laisse aujourd'hui rien à désirer, et rivalise avec la plus belle taille sur étain.

3° Variations pour violon, etc.

L'auteur y module avec goût, et ses accompagnemens sont corrects. Malheureusement on ne veut plus entendre de cette musique classique avec laquelle les Devienne, Viotti, Kreutzer, les Berton, Méhul, Catel, etc., se sont fait des réputations de talent bien méritées. Au lieu d'un poëme musical avec exposition, sentiment et gaîté dans le finale, on veut un air même des rues avec des modulations, des broderies, des *fioritures* enfin, qui le dépouillent entièrement de son type, et le rendent méconnaissable au point qu'on l'a oublié tout-à-fait, si une mesure ou deux, pl[illegible]

morceau comme réminiscence *ex abrupto*, ne viennent en rappeler le souvenir. Nous devons féliciter M. Bergerre de n'avoir point suivi cette fausse route, tout en sacrifiant, ainsi qu'il y a été forcé, à la frivolité du goût du jour en musique.

4° Des chants sacrés qui sont d'une bonne et large facture, bien convenables pour des solennités imposantes. Il est fâcheux qu'il ait fait de bonne musique sur de la prose rimée telle que celle-ci.

O Dieu bon ! ô bon père, etc. !

Nous savons depuis long-temps que ce qu'on ne saurait dire on le chante ; mais il est aujourd'hui si facile d'avoir des stances correctes que vraiment c'est gaspiller son talent que de ne point s'en procurer.

Toutefois, nous devons nous empresser de le reconnaître, les chants dédiés au chef du clergé de notre diocèse sont plus satisfaisans comme style.

Cette dédicace à deux ecclésiastiques élevés en dignité est d'un bon augure, et donne lieu d'espérer que tôt ou tard on fera justice de ces ridicules cantiques sur des airs de pont-neuf, et de ces monotones chants d'église, tout en conservant les *leçons* et les hymnes, qui seront

toujours belles de chant et de gravité. Une amélioration importante aussi viendra, nous le désirons, ce serait de mettre de côté la *notation* si peu expressive du plain-chant, ses longues et ses brèves, pour les remplacer par l'écriture musicale ordinaire, où toutes les nuances se font si facilement sentir.

5° Enfin M. Bergerre vous a envoyé des contre-danses, valses, galops. Presque tous ces airs sont jolis et agréables. Ils ont de plus le mérite d'être conçus pour la danse, aussi leur supériorité est incontestable sur ceux de ces *arrangeurs* qui vous feront sauter au besoin sur un *largo* d'Haydn, valser avec un *adagio* de Mayerbeer, et galoper sur un *andante* d'Auber.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LES RÉSULTATS QU'ON POURRAIT ATTENDRE DES RECHERCHES DE M. L'ABBÉ PARAMELLE SUR LES BORDS DE L'ESSONNE (1);

Par M. De Tristan.

Séance du 22 *janvier* 1836.

Quels que soient les moyens qu'emploie M. l'abbé Paramelle pour découvrir les sources, il ne s'est

---

(1) Persuadé qu'il serait aussi avantageux pour l'agriculture que pour l'industrie dans l'arrondissement de

encore répandu dans le public que des éloges sur la droiture de son caractère ; on convient que tout charlatanisme est absent de ses procédés. On parle beaucoup de ses succès, et s'il s'est trompé quelquefois, le bruit de ses erreurs ne nous est pas parvenu. Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucune espèce de données sur sa manière d'opérer; seulement, si l'on en croit les bruits répandus par les journaux, il paraît qu'aucun phénomène physique particulier ne lui sert d'indicateur, mais qu'il est guidé par une grande sagacité et une grande expérience, qui, d'après la conformation et la constitution du pays, lui font juger en quels lieux les eaux se

---

Pithiviers d'augmenter les eaux de la haute Essonne, et qu'on y parviendrait en invitant à se rendre sur ses bords M. l'abbé Paramelle, si connu dans le midi de la France par l'étonnante faculté qu'il a de reconnaître les sources et les courans souterrains, M. Carlos de Bouville, assuré de l'adhésion d'un grand nombre de propriétaires, avait écrit à M. le préfet pour le prier de proposer à tous les riverains comme lui de la haute Essonne une souscription destinée à couvrir honorablement les frais de déplacement de M. l'abbé Paramelle.

Consultée à ce sujet, la Société, après avoir entendu sa section d'agriculture et d'histoire naturelle, a adressé à M. le préfet le rapport suivant.

rassemblent pour former des sources, dont il sait aussi reconnaître la profondeur et l'abondance.

Nous ne contestons pas les avantages que peuvent procurer au public les talens de M. Paramelle, tout en restant sur la réserve jusqu'à plus amples informations. Mais, pour répondre à la lettre de M. le préfet, nous allons énoncer quelques idées sur le cas particulier qui la motive, sans prétendre donner une opinion définitive sur un sujet si obscur.

Parmi les eaux que l'homme peut approprier à son usage, il faut distinguer celles qui sont tout-à-fait superficielles d'avec les eaux souterraines qui coulent à une plus ou moins grande profondeur. Sans doute les dernières sont alimentées par les autres; mais leur position propre ne permet pas toujours d'en disposer de la même manière. En effet, si des eaux souterraines se trouvaient au-dessous du fond d'une vallée, elles ne pourraient point, à moins qu'elles ne fussent jaillissantes, servir à alimenter un courant dans cette vallée; car, dans le sujet qui nous occupe, il ne peut être question de machines hydrauliques.

Or, considérons la rivière d'Essone. Elle se compose de plusieurs petites branches qui, réunies, arrivent à Pithiviers, et plus bas elle reçoit la

Rimarde. Tout cela vient de la partie nord-e
de la forêt, et c'est l'égout d'une surface presq
quadrangulaire, terminée à l'est par une lig
tirée de Givraine à Boynes et de là à Boiscommu
au sud par une ligne plus sinueuse passant
midi de Nibelle et allant de Boiscommun ve
Neuville, à l'ouest par une autre ligne allant
Neuville vers Crottes, ce qui peut faire envir
six lieues de l'est à l'ouest, sur quatre du no
au sud.

Maintenant nous nous demanderons ce q
peut faire supposer d'abondantes eaux souterrain
dans une localité quelconque. C'est 1° quand
surface est assez plane et ne laisse paraître auc
courant superficiel proportionné à son étendu
et qui soit capable d'évacuer les eaux pluvial
que ce terrain peut recevoir ; 2° quand il
trouve à côté d'un sol plus élevé que lui, qui
des pentes vers lui, et qui manque d'égou
apparens suffisans.

Mais l'espace dont nous parlons ne présen
point le premier de ces caractères, et s'il y
quelques indications du second, elles sont comu
annulées par d'autres circonstances. Il est sillon
de vallées assez profondes relativement à
nature du pays. Son côté du nord va en s'abai
sant, et c'est par là qu'il s'égoutte ; immédiate
ment après la limite que nous avons indiqu

à l'est commencent des pentes qui s'abaissent et qui versent les eaux dans une autre direction; au midi se trouve, à la vérité, un terrain plus élevé; c'est la séparation du bassin de la Seine et de celui de la Loire. Mais les pentes vers la Loire commencent presque immédiatement, et la séparation ne consiste qu'en un coteau peu élevé, assez généralement fort étroit, surtout dans sa partie de l'est. Il est vrai qu'à l'ouest il s'étend en s'effaçant presque pour s'appuyer aux plaines de Beauce, et celles-ci forment la limite de l'ouest. Ces plaines sont peut-être en quelques points un peu plus élevées que le canton qui nous occupe; elles présentent une assez grande étendue sans cours d'eau; elles possèdent donc le premier caractère que nous avons indiqué comme pouvant faire soupçonner des eaux souterraines, et on pourrait croire qu'elles placent dans le second cas les lieux qui alimentent l'Essonne. En effet, ces terrains plus à l'ouest, soit dans la forêt soit dans la Beauce, paraissent recéler d'abondantes eaux qui courent secrètement. Les unes sont recueillies par de vastes puisards naturels, comme à l'ouest d'Ambert; d'autres paraissent pénétrer lentement le sol. L'existence de ces eaux est connue, et dans plusieurs localités les puits passent pour être alimentés par de puissans courans souterrains et profonds.

Mais on ne peut rien conclure de là pour ce qui avoisine l'Essonne, car ces terrains de l'ouest ondulent bientôt par de légères dépressions qui se dirigent vers le couchant, et les eaux qu'ils recèlent paraissent se porter du même côté pour former, soit au sud-ouest des sources voisines de la rive droite de la Loire et les Mauves de Meung, soit à l'ouest même les deux Connies.

En résumant ce qui précède nous ferons remarquer que les eaux qu'on pourrait avoir le désir de réunir à l'Essonne restent superficielles, ou bien elles sont souterraines. Si elles restent superficielles elles arrivent à l'Essonne, puisque les pentes les y portent ; si elles sont souterraines elles circulent à un niveau supérieur au fond solide des vallées, ou bien à un niveau inférieur. Dans le premier cas elles se joignent naturellement aux rivières qui courent dans ces vallées. Dans le second cas on ne peut guère espérer de les utiliser que si ces eaux pouvaient venir jaillir à la surface par des puits forés. Or, à cet égard, il ne paraît pas que ce soit l'assistance de M. Paramelle qu'il faille requérir, du moins nous n'avons pas ouï dire que les données dont il fait usage le mettent à même de reconnaître la force ascensionnelle qu'une source peut avoir.

Nous ne croyons donc pas qu'on puisse fonder

dans cette localité une grande espérance sur les travaux de M. Paramelle. Cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous sommes loin de nous prononcer positivement. Nous pensons que si, en effet, beaucoup de propriétaires de ce canton, qui certainement connaissent mieux que nous les détails des localités, persistaient à souhaiter de pareils essais, et désiraient l'appui de l'administration, ils feraient bien de se munir préalablement de renseignemens sur la nature des résultats que peut obtenir M. Paramelle. Il faudrait encore que les riverains de l'Essonne fissent connaître les principaux détails de la constitution du pays, en ce qui concerne la profondeur, l'abondance et la direction qu'on peut supposer aux eaux souterraines.

En un mot, nous croyons que dans l'état actuel des choses cette question n'est pas assez avancée pour requérir d'autres soins que ceux de l'industrie individuelle.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Séance administrative du 30 décembre 1835.

La Société réunie pour procéder au renouvellement de son bureau, dont les fonctions expiraient à la fin de 1835, l'a composé comme il suit pour les années 1836, 1837 et 1838.

MM. De la Place de Montévray, *président* ;
Ranque, *vice-président* ;
Pelletier-Sautelet, *secrétaire général* ;
Des Portes, *secrétaire particulier* ;
Lauzeral, *trésorier*.

PRIX PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD, POUR 1836.

L'institution des hospices d'enfans trouvés a-t-elle été favorable ou nuisible aux mœurs publiques ?

Faut-il maintenir ou supprimer ces hospices ? En supposant qu'ils puissent être supprimés, comment les remplacer ? S'ils doivent être conservés, de quelles modifications sont-ils susceptibles, tant dans leur régime intérieur que dans le mode même de leur existence ? Enfin quel est le moyen d'alléger, pour les départemens et les communes, la charge de cet entretien ?

Indication des vues de l'académie.

Les enfans trouvés ou abandonnés préoccupent depuis long-temps l'attention des économistes et des administrations. Cette plaie sociale s'envenime de jour en jour ; la morale publique en souffre, et cette charge peut devenir intolérable.

Divers remèdes ont été indiqués et même mis en usage dans quelques départemens. On a proposé de supprimer les tours, ou du moins de diminuer les facilités qu'ils offrent. On a essayé de réveiller dans le cœur des parens les sentimens de la nature par le déplacement des enfans ; on a parlé même d'abroger la loi qui impose l'obligation de conserver les signes de reconnaissance des enfans abandonnés. Ces moyens, et autres semblables, sont-ils compatibles avec le principe de la charité qui doit animer tout gouvernement ? L'assistance accordée aux enfans délaissés par leurs parens est-elle une libéralité facultative ou une dette rigoureuse de la société ?

L'institution des hospices n'a-t-elle pas diminué le nombre des infanticides ? Mais, d'un autre côté, ne faut-il pas lui attribuer la progression croissante du nombre des enfans illégitimes ?

Après avoir déterminé, à l'aide du raisonnement et de l'histoire, la portée et la limite du devoir moral des gouvernemens, les concurrens indiqueront les moyens d'alléger la charge que ce devoir leur impose ; ils signaleront les inconvéniens et les avantages des déclarations de grossesse, discuteront les législations relatives aux déclarations d'accouchement, à la tutelle des enfans trouvés, à la surveillance et au paiement des nourrices ; ils examineront le système d'administration et le régime intérieur des hospices ; ils rechercheront avec soin jusqu'où s'étendent les devoirs que les gouvernemens s'imposent par l'adoption des enfans trouvés, et quels sont les droits correspondans qui en dérivent. Les gouvernemens ne pourraient-ils pas se faire indemniser par ces enfans, devenus hommes, des sacrifices faits en leur faveur ? Les concurrens sont invités à consulter sur ce point les législations étrangères, et à y chercher des exemples.

Ils n'oublieront pas, dans la solution de l'important problème social qui leur est proposé, qu'il s'agit de concilier, autant que possible, sous le double point de vue de la théorie et de la pratique, l'intérêt de la société, la morale publique et les exigences de la charité.

Les mémoires seront adressés franc de port, avant le 1er juillet, à M. NICOT, secrétaire perpétuel de l'académie royale du Gard.

Chacun d'eux portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté dans lequel se trouveront le nom et l'adresse de l'auteur.

RAPPORT

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'APPROPRIER AU DÉPARTEMENT DU LOIRET UN PROJET DE STATISTIQUE PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTE PAR M. SIMÉON, PRÉFET DU DÉPARTEMENT, DANS LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1836 ;

Par M. De Champvallins.

Séance du 18 *mars* 1836.

Messieurs,

Dans une de vos dernières séances M. le préfet vous a proposé d'étendre au département du Loiret les travaux de statistique entrepris ou terminés dans plusieurs autres parties de la France. Ce but important, il désire l'atteindre avec le concours de la Société, et a soumis à votre examen le plan qu'il avait dressé pour le département des Vosges, afin que vous puissiez donner votre avis sur son application à notre département, et indiquer quelle part vous pourriez prendre à ce travail.

La commission que vous avez nommée, et qui m'a fait l'honneur de me désigner pour être son organe auprès de vous, s'est pénétrée de l'importance de la mission qui lui était confiée. Une réunion préliminaire composée exclusivement des membres dont elle est composée a eu lieu d'abord, afin de prendre connaissance du plan proposé et d'en pouvoir

ultérieurement discuter toutes les parties en pleine connaissance de cause. Cette discussion a eu lieu en effet dans quatre autres séances en présence de M. le préfet, qui a adhéré aux légères modifications que votre commission a cru devoir proposer d'apporter au projet présenté. Nous allons vous les faire connaître en vous exposant le plus sommairement possible le plan primitif, qui a paru à votre commission se distinguer par la clarté et la méthode, et s'étendre à tous les objets que peut comporter une statistique.

Ce projet est partagé en six grandes divisions sous le nom de *livres*. Elles comprennent 1° la topographie, 2° la population, 3° l'administration, 4° l'agriculture, 5° l'industrie, 6° le commerce.

Chacun de ces livres se partage en divers titres, et les titres en chapitres.

Le premier livre, intitulé *la topographie*, avait trois titres, dont le premier traite de la description générale du département, le second de la géographie physique, et le troisième de l'histoire naturelle. Ici se place la première réflexion qu'a dû faire votre commission. Elle a pensé que l'histoire naturelle présentait une matière d'observations assez étendues pour faire à elle seule un livre; et d'ailleurs l'histoire

naturelle, qui embrasse les trois règnes de la nature et même la météorologie, ne paraissait pas devoir être considérée comme faisant partie de la topographie, qui ne comprend que l'aspect extérieur du pays, sans égard à la qualité et à la nature de ses diverses sortes de productions. Ainsi, sauf votre approbation, le titre 3 du premier livre deviendrait le livre II, qui serait partagé en quatre titres: météorologie, règne animal, règne végétal, règne minéral.

Le livre II, devenu d'après cette observation le livre III, traite *de la population.* Il est divisé en cinq titres : 1° constitution physique des habitans, 2° état civil, 3° régime diététique, 4° état moral, 5° histoire.

Cette dernière division ne nous a pas paru non plus convenablement placée sous le titre général de *population*, et d'ailleurs on ne pouvait l'adapter à aucun autre. Aussi votre commission a pensé qu'elle devrait former un livre à part partagé en quatre titres: 1° géographie ancienne et antiquités, 2° faits historiques, 3° personnages célèbres, 4° ancienne administration. Ce livre serait le livre IV.

Le livre III du projet, qui deviendrait ainsi le livre V, est intitulé *administration;* il est composé de cinq titres qui traitent 1° des

autorités du département, 2° des services publics, 3° des établissemens publics, 4° des travaux publics, 5° des faits généraux de statistique.

Le livre IV, qui devient le livre VI, est destiné à *l'agriculture;* ses quatre titres sont consacrés à détailler 1° l'état général de l'agriculture, 2° les dépenses de l'agriculture, 3° ses produits, 4° les institutions qui ont pour objet l'avantage de l'agriculture.

Le livre V, actuellement le livre VII, est consacré à *l'industrie*, et sous quatre titres comprend 1° l'état général de l'industrie, 2° les dépenses de l'industrie, 3° les produits de l'industrie, 4° les institutions tendant à encourager et à améliorer l'industrie.

Enfin *le commerce* est l'objet du livre VI, qui doit être actuellement le huitième. On doit traiter dans ce livre, sous quatre titres différens, 1° du mouvement du commerce, 2° de ses différentes branches, 3° de la population commerciale, 4° des institutions et des causes qui exercent une influence sur le commerce.

Telles sont, Messieurs, les grandes divisions de cet important travail. Nous avons cru inutile de relater ici les subdivisions dont le détail excéderait les limites ordinaires d'un rapport. Il suffira, je pense, de vous assurer que

votre commission les a toutes examinées avec le plus grand soin, et que les seuls changemens qu'elle ait cru devoir adopter sont ceux relatifs à divers points qui convenaient au département des Vosges, et ne sauraient s'adapter également à celui du Loiret.

C'est ainsi que dans le titre 2 du livre 1 trois chapitres intitulés *Régions montagneuses*, *Vallées*, *Plaines*, ont dû être supprimés et remplacés par un chapitre unique ayant pour titre *Disposition du sol.*

Le chapitre 6 du même titre, *Moyens de défense du territoire*, utile pour un département presque frontière, est sans application au centre de la France. Ce chapitre a donc dû aussi disparaître.

De même, dans le livre *De l'industrie*, la mention de diverses exploitations et fabriques étrangères au département du Loiret a dû être remplacée par la mention de celles qui lui sont propres.

Nous n'abuserons pas de vos momens en vous retraçant minutieusement ces diverses modifications; nous nous contenterons de vous rappeler que toutes ont été nécessitées par la force même des choses, comme portant sur des objets spéciaux à l'un ou à l'autre département.

Après vous avoir fait connaître le résultat de l'examen de la commission sur le projet précité il nous reste encore une partie de notre mission à remplir. Votre commission, en effet, était aussi chargée de donner son avis sur les parties de la statistique qui pourraient être confiées à la société.

Vous savez, messieurs, combien ce travail est immense, et s'il est quelques parties purement matérielles qui peuvent être traitées par l'administration d'après les renseignemens qu'elle recueillerait de ses agens, s'il est d'autres documens que les chambres de commerce peuvent fournir pour tout ce qui concerne le commerce et l'industrie, il est aussi certains objets qui demandent, pour être traités convenablement, des hommes spéciaux, et c'est parmi vous principalement qu'ils peuvent se trouver, puisque vos diverses sections embrassent dans leurs attributions la majeure partie des connaissances humaines.

Ainsi les objets auxquels votre commission a pensé que la Société pouvait donner ses soins sont: 1° la géographie physique, 2° l'histoire naturelle, 3° la constitution physique des habitans, 4° l'état moral de la population, au moins en ce qui concerne le langage, les mœurs, usages et coutumes, et les inclinations

des habitans ; 5° l'histoire, 6° l'agriculture.

Ces divers articles forment la matière du titre II du livre I, du livre II en entier, du titre I', et des trois premiers chapitres du titre IV du livre III, enfin des livres IV et VI.

Tous ces objets, en effet, font partie des connaissances dont s'occupe spécialement la Société, et votre commission a pensé que vous regarderiez comme un devoir de coopérer ainsi d'une manière active à un travail aussi étendu qu'une statistique générale du département. Par là, Messieurs, vous répondrez dignement à la confiance que veut bien vous témoigner M. le préfet, qui attache le plus grand prix à marcher, pour l'exécution de cette entreprise, dans le plus parfait accord avec la Société ; aussi a-t-il autorisé votre commission à vous faire connaître qu'il désire que toutes les parties de ce vaste travail, tant celles qui devraient émaner de l'administration que celles qui seraient votre ouvrage, ne soient en définitive coordonnées que de concert entre lui et la Société.

Il ne nous reste plus, Messieurs, à vous faire qu'une seule observation dont vous sentirez facilement toute l'importance. Vous ordonnerez sans doute, ainsi que votre commission en émet le vœu, l'insertion du projet de statistique dans vos annales ; mais vous penserez

aussi, comme nous, qu'on ne saurait lui donner trop de publicité, et qu'un certain nombre d'exemplaires de ce projet devra être tiré à part, pour être adressé dans le département à toutes les personnes dont la coopération pourrait être utile. Ce travail, en effet, ne peut être traité d'une manière complète qu'à l'aide des renseignemens qui arriveront des diverses parties du département; il est donc essentiel qu'il soit généralement connu, pour que ces renseignemens soient recueillis avec fruit par les fonctionnaires-publics et les habitans des diverses localités, et soient ensuite adressés, soit à la préfecture, soit à vous, pour être employés d'une manière convenable.

En résumé, messieurs, votre commission vous propose :

1° D'approuver le plan de statistique présenté par M. le préfet, avec de légers changemens que nous avons indiqués;

2° D'arrêter que vous vous chargerez des parties du travail désignées dans le présent rapport;

3° D'ordonner en outre que ce plan de statistique sera imprimé dans vos annales et qu'un certain nombre d'exemplaires sera tiré à part pour être transmis par M. le préfet, d'accord avec votre bureau, partout où il sera convenable.

Les conclusions ci-dessus ayant été adoptées, le projet de statistique du département demeure arrêté comme il suit :



PROJET

DE STATISTIQUE

DU

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

LIVRE I.

TOPOGRAPHIE.

TITRE I.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

CHAPITRE I.

SITUATION DU DÉPARTEMENT.

Son emplacement. — Sa longueur. — Sa largeur dans le sens du nord au sud et de l'est à l'ouest. — Longueur et largeur dans le sens des points les plus distans. — Position du chef-lieu. — Aspect général du département.

Ses limites. — Sa division administrative. — Anciennes provinces dont il est composé. — Enumération des communes qui dépendaient de ces anciennes provinces. — Carte générale du département.

CHAPITRE II.

SUPERFICIE DU DÉPARTEMENT.

Étendue par arrondissement ; nombre de lieues carrées ; nombre d'hectares ; total pour le département entier.

Division du territoire en terrains productifs et improductifs.

Division des terrains productifs en agricoles et en forestiers.

Division des terrains improductifs en terres incultes, bâties, converties en routes et chemins, ou occupées par des cours d'eau.

TITRE II.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

CHAPITRE I.

DISPOSITION DU SOL.

Plaines, vallées, collines, accidens du terrain, masses et divisions principales.

Planches indiquant les diverses coupes du terrain.

CHAPITRE II.

DES EAUX.

SECTION I. — SYSTÈME HYDROGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT.

§. 1er. Indication des grands bassins dont dépendent toutes les eaux courantes du département.

§. 2. Fleuves, rivières et ruisseaux. — Leur nomenclature. — Description du cours des principaux, leurs pentes. — Crues extraordinaires et leurs causes.

§. 3. Marchais ou étangs naturels.

SECTION II. — EAUX SOUTERRAINES.

§. 1er. Sources. — Faire connaître approximativement la quantité de sources répandues sur la surface du département, leur abondance plus ou moins grande dans certaines localités, les effets que la température et la variation des saisons produisent sur elles, celles qui sont renommées par la qualité de leurs eaux.

§. 2. Eaux minérales. — Description des sources d'eaux minérales. — Indication des maladies contre lesquelles on les emploie.

§. 3. Puits artésiens. — Essais tentés pour en établir.

SECTION III. — QUALITÉ DES EAUX.

Eaux vives, — eaux potables, — calcaires, — séléniteuses.

CHAPITRE III.

HAUTEURS ET NIVELLEMENS.

Indiquer les principales opérations géodésiques. — Table générale des hauteurs des points les plus remarquables. — Carte et planche.

CHAPITRE IV.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Décrire tout ce que la nature offre de remarquable en accidens ou en beautés. — Points de vue. — Aspects pittoresques. — Source et cours du Loiret, etc., etc.

Dessins, lithographies.

LIVRE II.

HISTOIRE NATURELLE.

TITRE II.

MÉTÉOROLOGIE.

CHAPITRE I.

RÉGIONS CLIMATORIALES.

Variétés dans la température des diverses parties du département. — Durée des hivers. — Hivers rigoureux. — Végétation hâtive ou retardée. — Intensité du froid. — Intensité de la chaleur. — Variations barométriques, en comparant celles faites sur divers points du département.

CHAPITRE II.

MÉTÉORES.

Orages. — Orages les plus remarquables et les plus désastreux dans une certaine période. — Grêle. — Indication sur une carte des ravages causés par les principaux orages. — Tremblemens de terre. — Trombes. — Neiges. — Evénemens les plus remarquables occasionnés par la chute de la foudre. — Vents. — Brouillards. — Pluies. — Aérolithes.

Tableaux météorologiques.

TITRE II.

RÈGNE MINÉRAL.

Description géognostique du département. — Indication des terrains qui le composent. — Limites des terrains secondaires, tertiaires. — Couches diverses qui constituent ces terrains ; — fossiles qui s'y rencontrent ; — roches qui les composent.

Carte géologique. — Planches pour les coupes transversales.

Description minéralogique. — Indication des principales substances minérales. — Indication des substances minérales qui sont ou peuvent être exploitées.

TITRE III.

RÈGNE VÉGÉTAL.

CHAPITRE I.

DES VÉGÉTAUX NATURELS.

Arbres, — arbustes, — arbrisseaux, — plantes, — herbes, — mousses.

Bois et forêts. — Aspect général. — Essences. — Description des principales forêts. — Carte forestière.

CHAPITRE II.

DES VÉGÉTAUX CULTIVÉS.

Indication des plantes naturalisées ou acclimatées dans le département.

CHAPITRE III.

TABLEAU DES VÉGÉTAUX.

Indiquer leurs noms linnéen et vulgaire, et le endroits où ils croissent.

TITRE IV.

RÈGNE ANIMAL.

Description par classes et familles des animaux qu habitent le département.

Mammifères, — oiseaux, — poissons, — reptiles insectes, — crustacés, etc., etc.

LIVRE III.

POPULATION.

TITRE I.

CONSTITUTION PHYSIQUE DES HABITANS.

CHAPITRE I.

RACES.

Races particulières. — Taille, force. — Singularité propres à chaque race, sous le rapport du sang, de formes, des infirmités.

CHAPITRE II.

INFLUENCES PHYSIQUES.

Détails sur les maladies sporadiques, épidémiques o

contagieuses les plus fréquentes dans le pays. — Considérations sur les saisons les plus meurtrières. — Indiquer les causes et les effets des maladies les plus communes; les moyens préservatifs ou curatifs conseillés par l'expérience; leurs résultats. — Influence des eaux potables.

Petite-vérole; vaccine, son usage plus ou moins répandu.

Causes physiques de réforme du service militaire. Taille moyenne. Tableau.

TITRE II.

ÉTAT CIVIL.

CHAPITRE I.

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

SECTION I. — MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Tableau des trois derniers recensemens.

Division de la population par lieue carrée, par hectare.

Causes de son augmentation ou de sa diminution.

Tableau des maisons et ménages du département.

Maisons agglomérées, maisons éparses, nombre de ménages renfermés dans les premières; *idem* dans les secondes.

Population des villes comparée à celle des campagnes, 1o par canton, 2o par arrondissement, 3o pour le département.

Mouvement de la population des villes.

SECTION II. — CLASSES ET PROFESSIONS.

Tableau de la population divisée par classes et professions.

Classe agricole : Propriétaires, — cultivateurs, — journaliers.

Classe industrielle : Fabricans, — artisans, — ouvriers.

Classe commerçante : Négocians, — marchands, — commis, — portefaix.

Rentiers et capitalistes.

Professions libérales : Médecins, — hommes de loi, — professeurs et instituteurs, — artistes.

Salariés par l'État : Fonctionnaires, — employés, — ecclésiastiques, — retraités.

Classe inférieure : Hommes de peine, — domestiques.

Mendians : Domiciliés, — vagabonds.

Résultat de ce tableau : Répartition des fortunes. — Rapport de ceux qui possèdent à ceux qui ne possèdent rien.

CHAPITRE II.

DÉPOUILLEMENT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL.

Le faire pour dix années au moins.

Tableau des naissances : Garçons, filles; — légitimes, naturels.

Tableau des mariages : Entre garçons et filles, garçons et veuves; — entre veufs et filles, veufs et veuves. — Par âge.

Tableau des décès : De 1 an à 100 ans, par trimestres jusqu'à 1 an; par années d'un an à 5 ans; de 5 ans en 5 ans jusqu'à 30; par dixaines de 30 à 60, etc., etc.

Tableau du classement de la population : Par âge, sexe, mariage ou célibat.

Résultats des tableaux ci-dessus : Proportion des enfans légitimes ou naturels. — Lois de la mortalité; — durée moyenne de la vie; — exemples de longévité.

Indication des communes où le nombre des naissances excède celui des décès, et réciproquement.

Rapports des naissances, décès et mariages avec la population.

CHAPITRE III.

ACCIDENS DE LA POPULATION.

Tableau des enfans morts nés.

Id. des sourds-muets.

Id. des aveugles de naissance.

Id. des aliénés, des imbéciles.

Id. des morts violentes par accidens, par suicides, par assassinats, par condamnations.

Détails sur les suicides. — Moyens de destruction employés. — Motifs présumés des suicides. — Indication de la marche croissante ou décroissante de ces différentes espèces de morts; — leur répartition par classe; — leur proportion avec la population de chacune de ces classes.

Résultats des tableaux.

CHAPITRE IV.

CONTINGENS FOURNIS POUR LE SERVICE MILITAIRE.

Tableaux relatifs au recrutement. — Énumération du nombre d'hommes fournis par année depuis 1790. — Causes d'exemption relativement à la position civile.

Résultats des tableaux.

TITRE III.

RÉGIME DIÉTÉTIQUE (1).

CHAPITRE I.

NOURRITURE.

Comestibles végétaux : Pain, — légumes.

Comestibles animaux : Viande de boucherie, — gibier, — porcs, — poissons, volailles.

Laitage : Beurre, — fromage, — œufs.

Assaisonnemens : Sel, — épices.

Denrées coloniales : Sucre, — café.

Boissons : Bière, — vin, — spiritueux.

Détails sur chacune de ces consommations.

CHAPITRE II.

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Cire. — Suif. — Tabac. — Savon.

Combustibles : Bois, — houille, — tourbe.

Détails sur chacune de ces consommations.

CHAPITRE III.

HABILLEMENT.

Vêtement : Étoffes employées ; — leur fabrication ; — leur façon.

Coiffure, tant à l'usage des hommes qu'à l'usage des femmes : Chapeaux, casquettes, bonnets.

(1) Il ne s'agit pas dans les cinq chapitres de ce titre des quantités consommées, mais bien de la manière de vivre des habitans.

Chaussure : — Usage des sabots, — des souliers, — des bottes, — des bas. — Habitude d'aller pieds nus.

Modes diverses.

CHAPITRE IV.

HABITATIONS.

Urbaines, — rurales.

Leur commodité, leur solidité. — Modes de couverture, de clôture. — Ouvertures. — Causes de leur salubrité ou de leur insalubrité. — Ameublement.

Une planche de costumes et habitations.

CHAPITRE V.

FAITS RELATIFS A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Changemens survenus dans la manière de vivre.

Taux moyens de la dépense, par jour et par an, des individus de chaque classe.

Gages des domestiques.

TITRE IV.

ÉTAT MORAL.

CHAPITRE I.

LANGAGE.

Accent. — Dictons populaires. — Proverbes. — Manière plus ou moins pure de s'exprimer.

CHAPITRE II.

MOEURS, USAGES ET COUTUMES.

SECTION I. — VIE DOMESTIQUE.

Usages des villes; — usages des campagnes. — Manière

d'élever les enfans dans les villes ; *idem* dans les campagnes, etc., etc.

SECTION II. — VIE SOCIALE.

Fêtes locales. — Bals et spectacles. — Jeux et divertissemens. — Lieux de réunion. — Hospitalité.

CHAPITRE III.

INCLINATIONS DES HABITANS.

Esprit politique. -- Esprit religieux. -- Esprit militaire.
Exactitude à acquitter les impôts et charges publiques.
Dispositions à recevoir l'instruction.
Nuances dans le caractère.

CHAPITRE IV.

RENSEIGNEMENS SERVANT A APPRÉCIER CERTAINS FAITS MORAUX.

Tableau des enfans trouvés et abandonnés.

Idem des affaires civiles et de police portées devant les juges de paix.

Idem des procès civils, — correctionnels, — criminels.

Idem des délits et crimes, spécifiés selon leur nature.

Idem de la population des prisons. — Maisons centrales. — Maisons de justice. — Maisons d'arrêt. — Prisons municipales.

Nombre des individus soumis à la surveillance de la haute police.

Nombre de détenus pour dettes.

LIVRE IV.

HISTOIRE.

TITRE I.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET ANTIQUITÉS.

Géographie du département du temps des Gaulois et des Romains ; — sous les rois de France.

Antiquités gauloises, romaines, du moyen âge.

Carte géographique ancienne.

Dessins, lithographies.

TITRE II.

FAITS HISTORIQUES.

Les classer par époques jusqu'à 1800. — Epoque ancienne, — époque moyenne, — époque moderne.

TITRE III.

PERSONNAGES CÉLÈBRES.

Rappeler succinctement les faits remarquables des hommes et des femmes qui se sont distingués dans les diverses carrières, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

TITRE IV.

ANCIENNE ADMINISTRATION.

Embrasser tout ce qui a rapport à l'administration proprement dite ; — aux finances ; — à la justice ; — à l'état militaire ; — aux eaux et forêts ; — au clergé ; — à l'instruction publique. — Rappeler les coutumes anciennes qui avaient force de loi, celles surtout qui s'écartent de notre législation actuelle.

LIVRE V.

ADMINISTRATION.

TITRE I.

DES AUTORITÉS DU DÉPARTEMENT.

CHAPITRE I.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

SECTION I. — PRÉFECTURE.

Préfet : Fonctions. — Attributions.

Bureaux : Classification de leur travail.

Conseil de préfecture : Attributions. — Nombre d'affaires portées devant ce conseil.

Conseil général : Composition. — Mode de nomination. — Attributions.

SECTION II. — SOUS-PRÉFECTURES.

Sous-préfets : Fonctions. — Attributions.

Conseils d'arrondissement : Composition. — Mode de nomination. — Attributions.

SECTION III. — MUNICIPALITÉS.

Maires : Leur nombre. — Mode de nomination. — Fonctions. — Attributions.

Adjoints : Mêmes renseignemens. Communes où il y en a plusieurs.

Commissaires de police : Mêmes renseignemens.

Conseils municipaux : Mode de nomination. — Composition. — Fonctions. — Attributions. — Nombre général des conseillers.

SECTION IV. — COLLÉGES ÉLECTORAUX.

§. 1er. *Électeurs politiques :* Organisation. — Division. — Composition des listes.

§. 2. *Électeurs de département et d'arrondissement:* Mêmes renseignemens.

§. 3. *Électeurs municipaux :* Mêmes renseignemens.

SECTION V. — GARDE NATIONALE.

Organisation. — Force. — Classification en mobile, service ordinaire et de réserve. — Nombre de bataillons communaux, cantonnaux, de compagnies isolées. — Nombre d'officiers à l'élection ; *id.* nommés par le roi. Armement, équipement.

CHAPITRE II.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

SECTION I. — COUR ROYALE.

Organisation. — Composition. — Attributions principales.

SECTION II. — COUR D'ASSISES.

Attributions. — Composition. — Époque habituelle des assises. — Jury.

SECTION III. — TRIBUNAUX.

Leur nombre. — Leur situation. — Leur composition. — Leurs attributions principales.

SECTION IV. — TRIBUNAL DE COMMERCE.

Mêmes renseignemens.

SECTION V. — JUSTICES DE PAIX.

Mêmes renseignemens.

SECTION VI. — PROFESSIONS QUI SE RATTACHENT A L'ORDRE JUDICIAIRE.

Avocats : Nombre attaché à chaque tribunal.
Notaires : Nombre par arrondissement.
Avoués : Mêmes renseignemens que pour les avocats.
Huissiers : Mêmes renseignemens que pour les avoués.
Commissaires - priseurs : Leur nombre, — leur résidence.

CHAPITRE III.

ORGANISATION MILITAIRE.

SECTION I. — ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION.

Sa résidence. — Sa composition. — Ses attributions en ce qui concerne le département.

SECTION II. — ÉTAT-MAJOR DE LA SUBDIVISION.

Mêmes renseignemens.

SECTION III. — GENDARMERIE.

Organisation. — Attributions. — Emplacemens des

lieutenances, — des brigades. — Leur composition.

SECTION IV. — GARNISONS.

Désignation des corps qui les composent. — Villes qui peuvent en recevoir.

SECTION V. — DÉPÔT DE RECRUTEMENT.

Sa résidence. — Sa composition. — Ses attributions.

SECTION VI. — GÉNIE MILITAIRE.

Mêmes renseignemens.

SECTION VII. — INTENDANCE MILITAIRE.

Mêmes renseignemens.

SECTION VIII. — SERVICE DES SUBSISTANCES.

Son organisation. — Sa résidence.

CHAPITRE IV.

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

SECTION I. — CULTE CATHOLIQUE.

Métropole.

Circonscription de l'archevêché.

Diocèse.

Évêque : Attributions, — fonctions.

Vicaires-généraux : Idem.

Chapitre : Composition. — Attributions.

Curés : Nombre. — Fonctions.

Desservans : Idem.

Vicaires : Idem.

Séminaires : Organisation. — Population.

Congrégations religieuses : Idem.

Fabriques des églises : Organisation. — Attributions. — Revenus ordinaires, — extraordinaires, — provenant

.e fondations pieuses, legs et donations faits aux fabriques depuis 1800.

SECTION II. — CULTE PROTESTANT.

Lieux où il s'exerce. — Nombre d'habitans qui le suivent. — Son organisation dans le département.

TITRE II.

SERVICES PUBLICS.

CHAPITRE I.

SERVICES SPÉCIAUX.

SECTION I. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

§. er. *Académie :* Ses attributions en ce qui concerne le département.

§. 2. *Instruction universitaire :* Conseil d'administration des colléges. — Leur composition. — Principaux des colléges. — Professeurs.

§. 3. *Instruction primaire :* Comités. — Inspecteurs. — Instituteurs.

SECTION II. — PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Organisation. — Personnel. — Fonctions. — Inspection divisionnaire. — Ingénieur en chef, — ingénieurs ordinaires, — conducteurs, — piqueurs, — cantonniers.

Agens des chemins vicinaux. — Organisation de ce service. — Personnel. — Fonctions.

SECTION III. — MINES.

Organisation. — Personnel. — Fonctions. — Inspec-

tion divisionnaire. — Arrondissement minéralogique dont dépend le département.

SECTION IV. — FORÊTS.

Organisation. — Personnel. — Conservation, inspections, sous-inspections, cantonnemens, triages.

Louveterie : Organisation. — Personnel. — But de cette institution.

CHAPITRE II.

SERVICES FINANCIERS.

SECTION I. — CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

Organisation. — Personnel. — Fonctions. — Travaux du cadastre. — Leur avancement.

Montant des rôles en principal, — en centimes additionnels, — extraordinaires.

Nombre d'articles compris dans les rôles, par cantons, arrondissemens, et pour tout le département.

SECTION II. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Organisation. — Personnel. — Fonctions.

Nature des droits perçus. — Montant des recouvremens pour une année, sur l'enregistrement, le timbre, les hypothèques, les domaines, les amendes et autres droits.

SECTION III. — CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Organisation de ce service. — Personnel. — Fonctions.

Produits des boissons, — tabacs, — poudres, — octrois, etc., etc.

SECTION IV. — POSTES.

Postes aux lettres. — Organisation. — Personnel. — Fonctions.

Postes aux chevaux. — Mêmes renseignemens.

SECTION V. — DOUANES.

Organisation. — Personnel. — Fonctions. — Entrepôt.

SECTION VI. — RECETTE GÉNÉRALE ET PERCEPTIONS.

Organisation. — Personnel. — Fonctions.

SECTION VII. — PAYEUR DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Fonctions.

SECTION VIII. — AGENCE JUDICIAIRE DU TRÉSOR ROYAL.

Avoués agrégés à l'agence judiciaire du trésor, — leur nombre, — leur organisation, — leurs fonctions.

TITRE III.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS.

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENS DE RÉPRESSION.

§. 1er. *Maison de justice :* Emplacement. — Régime intérieur. — Population moyenne.

§. 2. *Maisons d'arrêt :* Mêmes renseignemens.

Comités des prisons : Composition. — Attributions. Leur influence sur l'amélioration du sort des détenus.

§. 3. *Maisons de police municipale :* Mêmes renseignemens qu'au paragraphe 1er.

Nombre par année des journées de présence des détenus.

Différences entre ces trois sortes d'établissemens. —

Améliorations à apporter au régime pénitentiaire dans ceux du département.

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENS CHARITABLES.

§. 1er. *Hospices :* Nombre. — Emplacement. — Organisation des commissions administratives. — Régime intérieur. — Revenus. — Population moyenne. — Nature des secours délivrés. — Legs et donations faits aux hospices depuis 1800. — Nombre par année des journées de présence des malades.

Bureaux de bienfaisance : Nombre. — Emplacement. — Organisation des administrations. — Revenus. — Nombre d'individus secourus. — Legs et donations faits aux bureaux de bienfaisance.

§. 2. *Société maternelle.*

§. 3. *Secours de toute nature :* Quêtes. — Charité publique et particulière. — Secours départementaux. — Enfans abandonnés.

§. 4. *Caisses d'épargnes.*

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENS SANITAIRES.

§. 1er. *Jury médical :* Organisation. — Composition. — Attributions. — Nombre d'officiers de santé et de sages-femmes, — de pharmaciens examinés annuellement. — Nombre reçu. — Détails sur l'exercice de la médecine dans le département.

§. 2. *Comités de vaccine :* Organisation. — Nombre. — Leur influence sur la propagation de la vaccine.

§. 3. *Conseils de salubrité :* Organisation. —

Attributions. — Influence qu'elles exercent sur la santé publique.

§. 4. *Médecins des épidémies :* Leur résidence. — Leurs fonctions. — Leur utilité.

§. 5. *Inspecteurs des eaux minérales :* Leur résidence. — Leurs fonctions.

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

§. 1er. *Colléges :* Leur nombre. — Leur emplacement. — Organisation. — État des études. — Population des classes.

§. 2. *École normale primaire.*

§. 3. *Écoles primaires :* Leur nombre. — Enseignement mutuel, simultané, individuel.

Écoles d'adultes. — Salles d'asile.

§. 4. *Cours spéciaux :* Clinique. — Accouchemens. — Dessin linéaire.

§. 5. *Institutions et pensions de garçons et de filles.*

§. 6. *Société des sciences.*

§. 7. *Musée :* Détails sur les beaux-arts dans le département.

§. 8. *Bibliothèques. — Jardin botanique.*

§. 9. *Collections particulières.*

TITRE IV.

TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRE I.

COMMUNICATIONS.

§. 1er. *Routes royales :* Nombre. — Désignation. —

Direction. — Longueur. — Frais d'établissement. — Frais d'entretien. — Leur état.

§. 2. *Routes départementales :* Mêmes renseignemens.

§. 3. *Chemins vicinaux :* Mêmes renseignemens.

§. 4. *Chemins communaux :* Mêmes renseignemens.

§. 5. *Ponts et autres ouvrages d'art.*

§. 6. *Bacs et bateaux :* Nombre de gués sûrs et connus sur chaque rivière.

§. 7. *Navigation.*

§. 8. *Canaux.*

§. 9. Tableau des sommes dépensées annuellement pour les communications.

Carte routière.

CHAPITRE II.

BATIMENS.

SECTION I. — COMMISSION DES BATIMENS CIVILS.

Organisation. — Attributions.

Architectes accrédités : Nombre. — Résidence.

SECTION II. — BATIMENS DE L'ÉTAT.

Évêché : Origine. — Importance. — Description.

Séminaire : Mêmes renseignemens.

Cathédrale : Mêmes renseignemens.

Casernes et établissemens militaires : Mêmes renseignemens.

SECTION III. — ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX.

Préfecture. — Sous-préfectures. — Cour royale. — Prétoires des tribunaux. — Prisons. — Casernes de gendarmerie. — Hospice des aliénés.

SECTION IV. — BATIMENS DES COMMUNES.

Hôtels-de-ville et mairies. — Églises. — Hospices. — Halles. — Salles de spectacle. — Presbytères. — Maisons d'école, et autres édifices communaux.

SECTION V. — DESCRIPTION DES ÉDIFICES LES PLUS REMARQUABLES.

Donner une description détaillée des édifices les plus remarquables, dont les quatre premières sections ne contiennent que l'énumération et une description sommaire. — Dessins, lithographies.

SECTION VI.

Tableau des sommes dépensées annuellement pour les bâtimens.

TITRE V.

FAITS STATISTIQUES GÉNÉRAUX.

CHAPITRE I.

TABLEAUX ADMINISTRATIFS.

SECTION I. — TABLEAUX D'ORGANISATION.

Tableau du personnel de l'administration départementale et communale, indiquant la division administrative du territoire.

Tableau des électeurs par classes de quotité de contributions.

Tableau de l'organisation des gardes nationales.

Tableau de l'ensemble de l'organisation judiciaire dans le département.

Tableau de l'organisation de la gendarmerie, indiquant les chefs-lieux de brigade, les communes qui en dépendent, le nombre d'officiers et de gendarmes.

Tableau de l'ensemble de l'organisation militaire dans le département.

Tableau des lieux d'étape situés sur les routes militaires indiquant les routes militaires, l'emplacement des étapes, leur distance l'une de l'autre, les annexes des étapes, le nombre d'hommes que chaque lieu d'étape peut loger.

Tableau de l'ensemble de l'organisation religieuse dans le département.

Tableaux des cures, succursales et annexes du département, — leur nombre, — leur situation, — leur population.

Tableau de l'organisation de l'instruction publique dans le département, comprenant tout le personnel des colléges et des écoles.

Tableau de l'organisation des services des ponts-et-chaussées.

Tableau de l'organisation du service des forêts dans le département.

Tableau de l'organisation du service des contributions directes et du cadastre.

Tableau de l'organisation du service des domaines.

Tableau de l'organisation du service des contributions indirectes.

Tableau de l'organisation du service de la poste aux lettres, indiquant le nombre des bureaux et leur circonscription, le nombre des facteurs, etc.

Tableau des relais de poste, avec la distance qui les

sa position, sa distance du chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département.

Donner les recherches étymologiques sur son nom, s'il y en a. — Sa population. — La superficie et la division de son territoire.

Parler de son agriculture, — de son industrie, — de son commerce.

Faire connaître ses contributions directes.

Mentionner ses écoles et établissemens publics. Entrer dans des considérations sur son agrandissement, son état stationnaire ou décroissant. Sommaire des faits historiques qui s'y rattachent.

LIVRE VI.

AGRICULTURE.

TITRE I.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE I.

DES TERRES.

SECTION I. — QUALITÉ DES TERRES.

Nature du terrain; sa composition géologique eu égard aux cultures.

Tableau indiquant le classement des terres, d'après leur nature, par arrondissement et en hectares.

Indication, sur une carte, des limites de chaque nature de terrain. — Cultures convenables à chaque nature de terrain.

Moyens employés pour mettre les terres en valeur : — défrichemens, épierremens, desséchemens. — Digues contre les torrens ; — plantations pour arrêter les sables ; — murs de terrasses pour empêcher les éboulemens.

Terres labourables et prairies divisées en 1re, 2e et 3e qualité. — Suivre, pour ces renseignemens, le cadastre.

Classification des communes par rang de bonté agricole, en ayant égard à la supériorité de la qualité de la masse des terres cultivées, et à la supériorité des méthodes de culture adoptées.

SECTION II. — RÉPARTITION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT A LA NATURE DES PROPRIÉTÉS ET A L'ÉTENDUE DES EXPLOITATIONS.

Étendue moyenne des exploitations rurales. — Morcellement des propriétés. — Division des propriétés en trois classes, selon leur étendue relative. — Rapport de chaque classe à la superficie du département.

Composition des domaines. — Leur classification par nombre de charrues, — par attelages. — Nombre des charrues pour tout le département. — Nombre moyen d'hectares par charrue.

SECTION III. — DIVISION AGRICOLE DU TERRITOIRE.

Trois grandes divisions : — Sologne. — Beauce. — Gâtinais. — Indiquer leurs limites. — Cantons où l'on enclôt les terres ; ceux où l'on ne les clôt pas. — Manière de faire les enclos.

Cantons labourés par des bœufs ou des chevaux.

Répartition de l'étendue du département en te
labourables, prairies et pacages, terres employées
culture des arbres de toute espèce, vignobles, houbl
nières, safranières, jardins, bâtimens, cours, airag
terres incultes, communaux, étangs.

Le reste du territoire est employé par les cours d'
et les routes.

CHAPITRE II.

DES CULTURES.

SECTION I. — TERRES LABOURABLES.

§. 1er. *Jachères :* Division des terres labourable
saisons, etc., etc. — Système d'assolement en usage
Quantité, année moyenne, de terres en jachères e
terres en valeur.

§. 2. *Préparation de la terre :* Nombre des labou
des façons avant les semailles, suivant la nature des gra
— Profondeur et forme des sillons. — Culture des éta

§. 3. *Engrais et amendemens* : Engrais minéraux
Engrais végétaux. — Engrais animaux. — Prépara
de ces engrais; — leur quantité; — temps et mani
de les répandre; — leur application aux différe
cultures. — Moyens en usage pour se les procurer.

§. 4. *Végétaux cultivés dans les terres labourab*
Leurs noms vulgaires; leurs noms latins d'après *Linn*
leurs noms dans le département. — Liste des commu
où chaque espèce réussit le mieux. — Espèces de pla
qu'on emploie dans le système des assolemens. — Mani
dont se font ces assolemens; liste des communes où
en fait usage. — Proportion dans laquelle les divers
gétaux sont cultivés; nombre d'hectares en seigle,
ment, avoine, etc., — en raves, pois, etc.

§. 5. *Semailles :* Préparation préliminaire des grains avant de les confier à la terre. — Manière de semer. — Manière de recouvrir la semence.

§. 6. *Plantes nuisibles aux récoltes :* Sarclage, échardonnage.

§. 7. *Maladies des grains :* Leurs noms dans le pays; — moyens de préserver les grains de leurs ravages.

§. 8. *Moisson :* Temps ordinaire des moissons dans les différentes parties du département. — Causes des avances ou des retards. — Quantité moyenne de grains de chaque espèce que produit un hectare. — Rapport des récoltes à la quantité ensemencée. — Usage de la faux ou de la faucille. — Conservation des gerbes dans les granges ou en meules. — Forme des meules.

§. 9. *Battage des grains :* A quelle époque après la moisson. — En grange ou en plein air. — Conservation de la paille. — Vannage, forme des vans. — Entretien des greniers.

§. 10. *Récoltes diverses :* Pommes-de-terre, betteraves, chanvre, etc., etc. — Culture de ces diverses plantes. — Manière de recueillir et de faire usage de leurs produits.

SECTION. II. — PRAIRIES ET PACAGES.

§. 1er. *Prairies artificielles :* Leur superficie en hectares. — Usage du trèfle, de la luzerne, du sainfoin et autres végétaux employés comme fourrages. — Quantité produite par hectare. — Leurs noms linnéen et vulgaire.

§. 2. *Prairies naturelles :* Leur étendue en hectares. — Méthode employée pour leur irrigation et leur engrais. — Époque des fauchaisons, leur nombre. —

Quantité de foin et de regains que produit un hectare de pré. — Étendue de pré nécessaire pour nourrir une paire de bœufs, de vaches, ou une couple de chevaux.

§. 3. *Pacages :* Leur contenance en hectares. — Leur valeur comparée à celle des prairies. — Temps auxquels on y laisse aller les bestiaux. — Usage du droit de parcours et de vaine pâture. — Son influence sur le système de culture en usage. — Ses effets sur la race et la qualité des bestiaux.

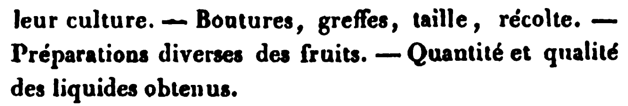
SECTION III. — ARBRES DE TOUTE ESPÈCE.

§. 1er. *Futaies et taillis :* Étendue du sol forestier. — Sa division en bois de l'état, de la couronne, communaux ou particuliers. — Essences dominantes aujourd'hui, autrefois. — Défrichemens ; diminution ou augmentation du sol forestier ; sa contenance en 1700, 1750, 1800, 1830.

Semis et repeuplemens : Aménagemens. — Nombre de baliveaux qu'on laisse à chaque coupe. — Proportion des réserves en futaie et baliveaux avec les arbres abattus. — Quantité d'hectares mis en vente, par année, — en bois de l'état, — bois communaux, — bois de particuliers. — Mode d'exploitation en usage. — Forêts qui fournissent du bois de marine et du merrain. — Fabrication du charbon, — du tan.

§. 2. *Arbres épars :* Isolés dans les campagnes ; — bordant les routes, les propriétés, les avenues. — Espèces employées à cet usage. — Leur mode d'exploitation. — Total général de ces arbres.

§. 3. *Culture en grand des arbres de rapport :* Cerisiers, pruniers, etc. — Variétés de chaque espèce. — Nombre de chaque espèce. — Soins qu'on apporte à



leur culture. — Boutures, greffes, taille, récolte. — Préparations diverses des fruits. — Quantité et qualité des liquides obtenus.

§. 4. *Pépinières :* Nombre et situation des pépinières. — Époques de leur formation. — Nombre par approximation des pieds d'arbres qu'elles renferment. — Espèces de ces arbres.

SECTION IV. — VIGNOBLES.

Énumération des communes et cantons où l'on cultive la vigne. — Variétés des plants cultivés; leurs noms, leurs caractères distinctifs. — Manière de diriger la vigne; échalas, tuteurs, en espaliers, etc. — Façons à bras ou à la charrue; engrais, provins, tailles. — Quantité de vins fournie par hectare, année moyenne. — Époque des vendanges, égrappage. — Usage de la cuve ou du pressoir. — Durée de la fermentation ou du cuvage, selon les différentes sortes de vins que l'on veut faire; — qualité ordinaire des vins; — préparation des futailles. — Maladies des vins; moyens employés pour y remédier. — Quantité de vin ou de marc employée à la fabrication de l'eau-de-vie. — Usage subséquent des marcs.

SECTION V. — HOUBLONNIÈRES.

Lieux où l'on cultive le houblon. — Quantité d'hectares employés à cette culture. — Manière de le cultiver. — Façons employées. — Époque de la récolte. — Quantité récoltée chaque année.

SECTION VI. — SAFRANIÈRES.

Mêmes renseignemens.

SECTION VII. — JARDINS.

Potagers, fruitiers et d'agrément. — Leur nombre; — leur étendue moyenne et en masse, par nature. — Leurs productions. — Usage des châssis, des cloches, des espaliers, des couches, des serres, etc. — Progrès de l'horticulture. — Nombre d'individus qui vivent du produit des jardins. — Clôtures les plus usitées.

SECTION VIII. — TERRES INCULTES.

Divisées en sables, — graviers, — terres en friches. — Contrées qui en présentent le plus. — Quantité d'hectares de ces terrains. — Moyens de défrichemens employés ou à employer.

SECTION IX. — COMMUNAUX.

Leur étendue. — Produits qu'ils fournissent. — Effet des partages.

CHAPITRE III.

ORDRE DES TRAVAUX AGRICOLES POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

Détails sur l'époque des divers travaux; comparer les usages des diverses localités.

CHAPITRE IV.

DES ANIMAUX QUI ONT DES RAPPORTS PLUS OU MOINS DIRECTS AVEC L'AGRICULTURE.

SECTION I. — ANIMAUX EMPLOYÉS AUX TRAVAUX.

§. 1er. *Chevaux* : Race, qualité, force, forme et taille. — Age auquel on commence à les fixer au travail. — Age auquel ils cessent d'y être propres. — Nourriture : qualité et quantité. — Nombre des chevaux em-

ployés aux travaux agricoles, aux transports et de luxe. — Nombre des étalons. — Lieux d'où ils proviennent. — Leur répartition. — Prix moyen des chevaux.

§. 3. *Anes :* Leur race, leur usage, leur nourriture, leur nombre. — Nombre des étalons. — Prix moyen des ânes.

§. 3. *Bêtes à cornes :* Races, taille, port, force. — Poids ordinaire des bœufs et des vaches. — Leur usage. — Étables. — Age auquel on fait produire les génisses et auquel on châtre les veaux. — Engraissement des bœufs. — Quantité des bœufs, vaches, veaux et génisses du département. — Prix des bêtes à cornes, en les distinguant suivant qu'elles sont destinées à la reproduction, au travail ou à la nourriture de l'homme.

SECTION II. — ANIMAUX QUI COMPOSENT LES TROUPEAUX.

§. 1er. *Moutons :* Race, qualité, taille, poids. — Nombre des moutons, brebis et agneaux en 1790, en 1830. — Causes de l'augmentation ou de la diminution. — Qualité des laines. — Poids d'une toison ordinaire. — Époque de la tonte. — Parcage, bergeries, nourriture. — Age auquel on opère la castration. — Béliers ; âge auquel on commence à les faire servir. — Époque de l'accouplement ; âge des brebis ; quantité qu'on en donne à chaque bélier. — Prix de ces animaux.

§. 2. *Porcs :* Race. — Poids moyen. — Nourriture. — Temps de la castration des cochons et de truies. — Quantité par ménage à la campagne. — Nombre des jeunes cochons, des cochons à l'engrais et des cochons engraissés. — Prix d'un cochon de lait et d'un cochon engraissé.

§. 3. *Chèvres :* Leur nombre, — leur nourriture. —

Usage auquel elles sont destinées. — Prix moyen des chèvres, — des chevreaux.

SECTION III. — ANIMAUX DIVERS.

§. 1er. *Lapins :* Garennes artificielles. — Clapiers.

§. 2. *Volailles :* Poules, dindons, oies, canards, pigeons. — Espèces particulières. — Soins qu'on prend pour les élever, les engraisser. — Prix communs.

§. 3. *Abeilles :* Forme des ruches. — Quantité des essaimages par an. — Durée du temps de l'engourdissement des abeilles. — Soins qu'on apporte dans la direction des ruches. — Moyens de nourriture. — Temps et manœuvre de la taille. — Quantité et qualité du miel et de la cire que produit annuellement une ruche.

§. 4. *Vers à soie :* Essais tentés.

§. 5. *Animaux sauvages :* Espèces de gibier qu'on rencontre. — Chasses.

§. 6. *Poissons :* Pêches de rivières. — Nombre d'étangs artificiels. — Espèces de poissons qu'on y nourrit. — Qualité de ces poissons relativement à la nature du sol qui forme le fond des étangs. — Époque de la pêche des étangs. — Évaluation du produit moyen d'un étang de dimension connue.

SECTION IV. — MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Dénombrement des maladies sporadiques et épizootiques qui affectent les animaux, et indication de celles qui paraissent le plus souvent. — Époques où elles sont le plus fréquentes.

Moyens de guérison. — Artistes vétérinaires; — leur nombre.

Histoire des épizooties.

SECTION V. — DÉNOMBREMENT GÉNÉRAL DES ANIMAUX.

Tableau : Nombre. — Prix moyen. — Valeur totale par chaque espèce.

SECTION VI. — ANIMAUX NUISIBLES.

Loups. — Sangliers. — Renards. — Fouines. — Belettes. — Putois. — Rats. — Loirs. — Lérots. — Souris. — Campagnols. — Mulots. — Loutres, etc., etc.

Moineaux.

Hannetons. — Vers blancs. — Chenilles. — Sauterelles. — Charançons. — Teignes de blés. — Fribouris de la vigne. — Bruchés des pois. — Limaçons, etc., etc.

Manière dont ils nuisent à l'agriculture. — Moyens les plus usités pour les détruire. — Espèces qui sont plus ou moins communes.

CHAPITRE V.

POPULATION AGRICOLE.

Nombre de propriétaires cultivateurs. — Nombre de cultivateurs non propriétaires. — Causes qui ont fait varier ce nombre depuis 30 ans.

Ouvriers à la journée; — leur émigration ou leur immigration. — Leur salaire. — Quantité d'heures de travail par jour et par saison.

État de la classe agricole. — Influence des systèmes d'agriculture sur le sort des habitans de la campagne.

CHAPITRE VI.

DES CONSTRUCTIONS RURALES.

§. 1er. Division des bâtimens qui servent à l'exploitation rurale en trois classes, selon l'étendue des

propriétés, qui sont divisées également en trois classe

§. 2. *Description d'un bâtiment de chacune de c classes :* Partie destinée à l'habitation ; — granges à be tiaux et à fourrages; toits à brebis et à porcs; — éc ries ; — étables ; — bergeries.

§. 3. Matériaux dont on se sert pour les constructio et pour les couvertures.

§. 4. Moyens de propreté employés ou négligés.

§. 5. Prix moyen des bâtimens d'exploitation po les trois classes.

CHAPITRE VII.

INSTRUMENS ARATOIRES.

§. 1er. *Gros instrumens :* Charrues; diverses espèce — Herses. — Rouleaux. — Extirpateurs.

§. 2. *Instrumens à bras :* Faux. — Faucilles. — Se pes. — Râteaux. — Fourches. — Pioches. — Hoyau — Bêches. — Houes. — Cognées. — Haches. — Fléau — Vans.

§. 3. *Instrumens nouveaux ou particuliers au dépa tement :* Influence de l'emploi de ces insturmens s l'agriculture. — Améliorations à introduire.

TITRE II.

DÉPENSES DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE I.

ENGRAIS ET AMENDEMENS.

Quantité d'engrais minéraux, végétaux, animau employés pour la préparation des terres. — Leur pr par nature.

CHAPITRE II.

SEMENCES.

Quantité de semences nécessaires pour ensemencer un hectare de froment, de seigle, d'orge, de maïs, de sarrazin, d'avoine, de millet, de raves, de navets, de betteraves, de pommes-de-terre, d'oignons, d'aulx, de fèves, de haricots, de pois, de navette, de colza, de lin, de chanvre, etc.

Quantités de ces mêmes semences employées dans le département, calculées d'après le nombre d'hectares destinés à chaque culture. — Lieux d'où ils sont tirés. — Leur proportion avec les produits. — Leur valeur en argent.

CHAPITRE III.

FRAIS DE NOURRITURE DES ANIMAUX.

Quantité d'alimens de toute espèce employés à la nourriture des animaux attachés aux exploitations. — Évaluation en argent.

CHAPITRE IV.

FRAIS D'EXPLOITATION.

Évaluation en argent des frais de culture, de moissons, de vendanges, de récoltes, de coupes, pour les terres labourables, les prairies, les bois, arbres et pépinières, les vignobles, les jardins.

CHAPITRE V.

FRAIS D'ENTRETIEN DES ÉTANGS.

Réparations des chaussées, bondes, écluses. — Em-

poissonnement. — Frais de pêches. — Estimation de ces dépenses.

CHAPITRE VI.

FOURNITURES ET RÉPARATIONS DES INSTRUMENS.

Évaluation de la dépense annuelle que cette fourniture occasionne pour les exploitations des différentes classes. Valeur totale.

CHAPITRE VII.

DÉPENSES DE LOGEMENT.

Frais de construction, de réparation et d'entretien des corps des bâtimens et de leurs couvertures. — Évaluation annuelle de ces frais pour les trois classes d'exploitations. — Dépense totale.

CHAPITRE VIII.

PERTES.

Évaluation annuelle des pertes causées par la grêle, les inondations, les orages, les insectes, les incendies, les maladies épizootiques et vimaires.

CHAPITRE IX.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES DE L'AGRICULTURE.

Tableau qui comprendra le rappel de toutes les dépenses évaluées aux huit chapitres précédens et en donnera le total.

TITRE III.

PRODUITS DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE I.

VALEUR DES FONDS DE TERRE.

SECTION I. — VALEUR EN CAPITAL.

Prix vénal, en 1790 et 1830, des terres labourables de première, deuxième et troisième qualité; — des prés, des vignes, des bois, des jardins. — Valeur moyenne des terres en capital. — Valeur générale de tout le sol du département par nature de culture.

SECTION II. — VALEUR EN REVENU.

Quantité des domaines affermés, et de ceux qui ne le sont pas. — Nature du paiement du prix des baux, en argent ou en denrées. — Rapport général de la portion du propriétaire, de celle du fermier et de celle du métayer. — Durée et conditions ordinaires des baux et conventions. — Valeur moyenne des terres en revenu.

CHAPITRE II.

PRODUITS BRUTS.

SECTION I. — PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

§. 1er. *Terres labourables :* Quantité que produisent toutes les semences confiées à la terre, espèce par espèce. — Céréales de première classe : froment, seigle, méteil. — Céréales de deuxième classe : orge, sarrazin, avoine. — Autres espèces.

§. 2. *Prairies et pacages :* Quantité de foin que produit chaque hectare de prairie artificielle ou naturelle. *Idem* pour les pacages.

§. 3. *Arbres de toute nature :* Forêts. — Nombre d'hectares en coupes annuelles. — Quantité de stères de bois de bûche, de bois de construction, d'émondes en fagots, lattes, cerceaux, échalas, bois fendu, etc. — Total général du nombre de stères de bois. — Prix du stère par essence de bois, en 1790, en 1830. — Causes de l'élévation du prix des bois.

Arbres épars. — Produits évalués en stères.

Arbres de rapport. — Produits des fruits de ces arbres par hectare de culture.

Pépinières. — Quantité d'arbres, bons à être employés annuellement, fournis par les pépinières.

§. 4. *Houblonnières :* Quantité de houblon et de bière obtenue.

§. 5. *Vignes :* Quantité moyenne de vin que produit chaque hectare. — Total pour le département.

§. 6. *Légumes* : Quantité de kilogrammes par hectare. — Total pour le département. — S'occuper spécialement de la betterave.

§. 7. *Terres communales :* Quantité d'hectares ensemencés annuellement. — Leur produit.

Tableau de l'évaluation en argent des produits du règne végétal.

Ce tableau devra comprendre : la classification des cultures, la nature des produits, la quantité de ces produits, leur valeur moyenne, et le total des évaluations.

SECTION II. — PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL.

§. 1er. *Produits en nature :*

Bœufs à l'engrais, Poulains, Anons, Veaux et génisses, Agneaux, Chevreaux, Porcs, Volailles, Poissons.	Produits annuels.

§. 2. *Produits en matière :*

Laines. — Quantité de laine fournie annuellement.

Cuirs. — Nombre des cuirs de bœufs, vaches, veaux, chevaux, de peaux de moutons, d'agneaux, de chèvres, de chevreaux. — Total en nombre. — Poids moyen des cuirs et de la douzaine de peaux. — Total en poids.

Beurre. — Nombre de vaches laitières. — Quantité de beurre que chacune donne.

Fromages. — Manières dont on les prépare. — Évaluation de la quantité de fromages que fournissent les vaches, les chèvres et les brebis.

Miel et cire. — Produit moyen d'une ruche. — Nombre de myriagrammes que l'on retire de toutes les ruches du département.

Produit des vers-à-soie.

§. 3. *Évaluation en argent des produits du règne animal, en espèces et en matières.* — Produits en espèces. — Ce tableau contiendra la désignation des espèces d'animaux ; la quantité des produits suivant l'espèce ; la

valeur moyenne de chacun de ces produits, et le total des évaluations.

Produits en matières. — Ce tableau indiquera les matières, la quantité des produits, leur valeur moyenne, le total des évaluations.

SECTION III. — TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE AVEC LA SUPERFICIE ET LA POPULATION.

Ce tableau présentera la valeur du produit brut du règne végétal, la valeur des produits bruts du règne animal, le total des deux précédentes colonnes, l'étendue de la superficie en hectares, la population, le montant des produits bruts par hectare, et le montant des produits bruts par individu.

CHAPITRE III.

PRODUITS NETS DE L'AGRICULTURE.

Soustraire le total des dépenses du total des produits bruts ; — reste le produit net.

Donner le rapport du produit net avec la superficie et la population dans un tableau.

Prix moyen de ce que rend la terre au propriétaire qui la donne à bail, au propriétaire qui cultive, au fermier et au métayer.

Tableau de l'exploitation d'une ferme.

TITRE IV.

INSTITUTIONS QUI ONT POUR OBJET L'AVANTAGE DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENS FONDÉS OU AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION.

§. 1er. *Haras :* Dépôts d'étalons, leur influence sur l'amélioration de la race chevaline.

§. 2. *Sociétés d'agriculture :* Observations sur l'effet des encouragemens qu'elles décernent, sur les méthodes dont elles répandent la connaissance.

§. 3. *Comices agricoles :* Leur organisation.

§. 4. *Assurances :* Contre la grêle, — contre l'incendie, — leurs résultats, leurs effets.

§. 5. Secours en cas de pertes résultant d'incendie, grêle, inondations, etc. — Leur importance, leurs effets.

§. 6. Secours contre les épizooties. — Leur nature, leurs effets.

§. 7. Primes pour la destruction des animaux nuisibles. — Battues; leur nombre, année commune; leurs résultats.

§. 8. Échenillage.

§. 9. Enseignemens de l'agriculture. — Envois d'ouvrages dans les écoles.

3o. Pierre à bâtir et à paver. — Énumérer les diverses espèces, leur qualité, leur durée à l'action de l'air, etc., etc.

4o. Terre à poterie, argile. — Lieux où on l'exploite, sa qualité, son abondance, etc., etc.

Nota. Si parmi les produits du règne minéral nécessaires à l'industrie du département il s'en trouve qui viennent du dehors, indiquer l'espèce de ces produits, les lieux d'où ils proviennent, soit en France soit à l'étranger, et la quantité ainsi importée dans le département.

SECTION II. — EXPLOITATION DES PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

Nota. Les produits du règne végétal sont en partie fournis par l'agriculture. On ne les rappelle ici que pour mémoire.

§. 1er. *Bois :* Rappeler la quantité de bois exploitée.— Diviser cette quantité en deux parties, celle consacrée au chauffage, celle consacrée à l'industrie. — Détails sur l'emploi du bois d'industrie.

1o. Bois de construction et de marine.— Quantité. — Espèce. — Qualité. — Usages.

2o. Merrains. — Arbres dont on les tire. — Quantité. — Qualité. — Lieux où on les façonne.

3o. Planches. — Arbres dont on les tire. — Quantité. — Qualité.

4o. Tan. — Forêts où on l'exploite. — Ses produits.

5o. Quantité de bois convertie en charbon. — Quantité de charbon obtenue.

6o. Boissellerie, sabotterie. — Quantité de bois consacrée à cette industrie.

§. 2. *Plantes textiles:* 1°. Osier, jonc. — Leur emploi par la vannerie.

2°. Chanvre. — Rappeler la quantité de ce produit. — Son emploi en corde, ficelle, toile.

3°. Lin. — Mêmes détails.

§. 3. *Plantes nutritives :* 1°. Grains. — Rappeler la quantité de ce produit. — Donner celle qui est convertie en farine.

2°. OEillette, colza. — Fabrication de l'huile.

3°. Houblon. — Quantité de ce produit. — Fabrication de la bière.

4°. Safran. — Son produit.

5°. Merises. — Fabrication du kirsch.

6°. Pommes-de-terre. — Féculleries.

Même note finale que pour le règne minéral.

SECTION III. — EXPLOITATION DES PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL.

Nota. Les produits du règne animal sont en partie fournis par l'agriculture. On ne les rappelle ici que pour mémoire.

§. 1er. *Cuirs et peaux :* Rappeler la quantité et le poids obtenus annuellement, et celui qui est employé par la tannerie.

§. 2. *Suif:* Fabrication de la chandelle. — Quantité employée à cet usage.

§. 3. *Laine:* Rappeler la quantité annuellement obtenue. — Mentionner si elle est exportée en tout ou en partie. — Si elle est filée et tissée dans le pays.

§. 4. *Poil de lièvre, de lapin:* Fabrication du feutre.

§. 5. *Corne et os :* Fabrication en corne et en os. Colle et gélatine.

Même note finale que pour le règne minéral.

CHAPITRE II.

DES USINES, FABRIQUES ET MANUFACTURES.

Ce chapitre doit comprendre toutes les industries qui exigent un établissement spécial, des constructions parculières ou l'emploi de forces motrices quelconques, depuis le plus simple four à chaux jusqu'à la plus grande manufacture, depuis le moulin à vent jusqu'aux machines hydrauliques ou à vapeur de la plus grande puissance.

Scieries. — Moulins de toute nature. — Fabriques de pointes, de limes, de creusets. — Filatures et tissages. — Blanchisseries. — Papeteries. — Faïenceries. — Fabriques de couvertures, de bonneterie ordinaire et orientale. — Raffineries. — Fabriques de sucre indigène, — de formes à pains de sucre. — Vinaigreries. — Fabriques de lacets. — Apprêt et teinture du drap. — Blanc d'Espagne, de céruse. — Fours à chaux et à plâtre. — Briqueteries, tuileries. — Brasseries, etc.

Indiquer pour chaque espèce d'usines ou de fabriques, leur nombre, leur importance, leurs produits, leurs débouchés, la quantité d'ouvriers employés; donner la description des plus importantes.

Carte indiquant l'emplacement des usines et manufactures.

CHAPITRE III.

DES ARTS INDUSTRIELS.

Ce chapitre doit comprendre toutes les industries et professions qui peuvent s'exercer hors d'une usine, qui n'ont besoin que d'ateliers ordinaires pour lesquels un

local spécial n'est pas nécessaire, et qui n'emploient d'autres forces motrices que les bras de l'homme. On passera en revue tous les artisans, toutes les professions industrielles, depuis le vannier jusqu'à l'orfèvre, en les divisant ainsi qu'il suit :

SECTION I.

Professions qui se rapportent à l'emploi des métaux.

SECTION II.

Professions qui se rattachent à l'emploi du produit des carrières.

SECTION III.

Professions qui se rapportent à l'emploi du bois.

SECTION IV.

Professions qui se rattachent à l'emploi des matières textiles.

SECTION V.

Professions qui se rattachent à l'emploi des produits animaux.

SECTION VI.

Professions mixtes.

SECTION VII.

Professions qui se rapportent à la toilette.

SECTION VIII.

Professions qui se rapportent à la consommation.

Indiquer, par section, le nombre des industries de chaque espèce, leur importance, le nombre des ouvriers employés, la quantité annuelle des travaux et des produits.

CHAPITRE IV.

DES INDUSTRIES SOUMISES A L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT ET A LA SURVEILLANCE DE L'ADMINISTRATION.

On reprendra, pour mémoire, et sans s'occuper cette fois des descriptions et des produits, les industries énumérées et détaillées dans les chapitres qui précèdent, et sur lesquelles l'autorité exerce une action, soit pour régler l'emploi de la force motrice qui leur est nécessaire, soit dans l'intérêt de la sûreté, de la santé ou de l'ordre public. On les classera dans l'ordre suivant.

SECTION I.

Des usines qui emploient l'eau comme force motrice.

On donnera des détails sur les prises d'eau, leur nombre sur chaque cours d'eau et leur nombre général.

Carte indicative des prises d'eau.

SECTION II.

Des usines qui emploient la vapeur comme force motrice.

Faire connaître le nombre de machines à vapeur autorisées, leur force, leur importance.

SECTION III.

Établissemens dangereux, insalubres ou incommodes.

Rapporter la date des autorisations et les ranger par 1re, 2e et 3e classe, suivant que l'autorisation est accordée par le gouvernement, le préfet, ou le maire.

SECTION IV.

Industries surveillées dans un but d'intérêt public.

Pharmaciens. — Droguistes.

Imprimeurs. — Lithographes.

CHAPITRE V.

POPULATION INDUSTRIELLE.

SECTION I. — INDUSTRIELS PROPRIÉTAIRES.

Donner le nombre des industriels qui possèdent des usines ou des établissemens, et la valeur approximative de ces propriétés.

SECTION II. — INDUSTRIELS NON PROPRIÉTAIRES.

Donner le nombre d'industriels qui, sans posséder de propriétés, exercent pour leur propre compte et paient patente.

SECTION III. — CLASSE OUVRIÈRE.

Donner le nombre d'ouvriers travaillant pour le compte d'un maître, en les spécialisant par genre d'industrie et en distinguant le nombre des ouvriers de celui des apprentis. — Nombre général.

Entrer dans quelques détails sur le mouvement de la population ouvrière, les lieux qui fournissent le plus d'ouvriers, le mode de nourriture, de travail, de vêtemens des ouvriers, le compagnonnage, l'apprentissage. — Faire connaître quelles sont les classes d'ouvriers les plus à l'aise ou les plus malheureuses, suivant le genre de travail auquel ils se livrent et les bénéfices qu'ils en retirent.

TITRE II.

DÉPENSES DE L'INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

CONSTRUCTIONS D'USINES.

Indiquer les frais de tout genre qui entrent dans la

construction d'une usine de chaque sorte. — Donner la valeur immobilière générale de toutes les constructions relatives à l'industrie.

(Ces constructions n'ont lieu qu'au moment où l'on établit une industrie; elles ne se renouvellent pas tous les ans. Il n'en est question ici que pour mémoire et comme un renseignement statistique intéressant. Quant à la dépense annuelle que représente cet objet pour l'industrie, elle se résout en intérêts des capitaux employés en bâtimens. Il sera question de ces intérêts dans l'un des chapitres suivans.)

CHAPITRE II.

ACHAT DES MATIÈRES PREMIÈRES.

Ces dépenses doivent être indiquées pour les matières employées, soit dans les usines, soit dans les autres établissemens d'industrie.

Indiquer les frais d'achat sur place et les frais de transport.

CHAPITRE III.

PRIX DE LA MAIN D'OEUVRE.

Donner le salaire des ouvriers et le prix de la main-d'œuvre dans chaque établissement industriel, par jour, par mois et par année.

CHAPITRE IV.

INTÉRÊTS DES CAPITAUX EMPLOYÉS.

Ce chapitre présentera la dépense totale rappelée dans les trois chapitres précédens, et c'est sur le chiffre de cette dépense qu'on établira les intérêts des capitaux employés.



TITRE III.

PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

PRODUITS BRUTS.

SECTION I. — PRODUITS DES USINES.

Donner, pour une année, la quantité et l'estimation en argent des produits de toutes les usines, fabriques et manufactures, qui sont énumérées dans le chapitre II du titre I.

SECTION II. — PRODUITS DES ARTS INDUSTRIELS.

Donner, pour une année, la quantité et l'estimation en argent des produits des diverses industries énumérées dans le chapitre III du titre I.

SECTION III. — RAPPORT DES PRODUITS BRUTS DE L'INDUSTRIE A LA POPULATION.

Ce rapport s'établira par un tableau qui contiendra :
1°. L'énonciation des produits bruts;
2°. Le nombre d'habitans du département;
3°. Le montant du produit par individu.

CHAPITRE II.

PRODUITS NETS.

On déduira de la somme des produits bruts toutes les dépenses de l'industrie pour avoir le produit net.

Rapport du produit net à la population.

TITRE IV.

INSTITUTIONS TENDANT A ENCOURAGER L'INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

ENCOURAGEMENS.

Brevets d'invention. — Nombre et désignation des brevets accordés dans le département.

Admission gratuite d'élèves dans les écoles d'arts et métiers. — Jury pour leur examen.

Expositions nationales. — Médailles et mentions royales. — Rappeler celles qui ont été obtenues par des industriels du département dans les expositions qui ont eu lieu en 1801, 1802, 1806, 1819, 1823 et 1827.

Cours gratuits de dessin linéaire, — de travaux publics, — de géométrie appliquée aux arts, etc.

CHAPITRE II.

AMÉLIORATIONS.

SECTION I. — PROGRÈS FAITS DANS L'INDUSTRIE.

Faire connaître les perfectionnemens apportés dans les diverses industries

SECTION II. — AMÉLIORATIONS A OBTENIR.

Mentionner, entr'autres, celles qui résulteraient de l'exploitation activement entreprise des tourbières, des marbres, etc.

Signaler tout ce qui pourrait être profitable à l'industrie en général.

LIVRE VIII.

COMMERCE.

TITRE I.

MOUVEMENT DU COMMERCE.

CHAPITRE I.

PRODUITS MIS EN CIRCULATION PAR LE COMMERCE.

SECTION I. — PRODUITS RETIRÉS DE L'AGRICULTURE.

Donner, pour mémoire, la récapitulation des produits de l'agriculture, évalués en quantité et en argent, en les divisant en deux portions : 1° celle qui est consommée par le producteur ; 2° celle qui est mise en circulation par le commerce.

SECTION II. — PRODUITS RETIRÉS DE L'INDUSTRIE.

Donner, pour mémoire, la récapitulation des produits de l'industrie, évalués en quantité et estimés en argent. Tous ces produits sont mis en circulation par le commerce.

CHAPITRE II.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

SECTION I. — IMPORTATIONS.

Quantité des objets importés tant en matières premières qu'en denrées diverses, objets manufacturés.— Leur nécessité. — Leur emploi. — Lieux d'où ils pro-

viennent. — Leur prix moyen, — sur les lieux, — rendus à destination.

SECTION II. — EXPORTATIONS.

Quantité des objets exportés. — Leur nature. — Lieux où ils sont demandés. — Leur prix moyen, — sur les lieux, — rendus à destination.

CHAPITRE III.

CONSOMMATION INTÉRIEURE DU DÉPARTEMENT.

Nature, quantité et prix des objets consommés en une année. — Prix et qualité des objets de première nécessité.

Comparaison de la consommation avec la production dans les diverses localités du département. — Excédant ou déficit de la production. — Par quels moyens est comblé le déficit. — Ce que devient l'excédant.

Rapport de la consommation à la population. Évaluation par tête de la quantité que les habitans du département consomment : 1° de pain, 2° de viande, 3° de sel.

CHAPITRE IV.

CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LE COMMERCE.

Faire connaître approximativement la quantité des capitaux représentant la masse des affaires commerciales faites, en une année, dans le département.

TITRE II.

DES DIFFÉRENTES BRANCHES DE COMMERCE.

CHAPITRE I.

AFFAIRES FINANCIÈRES.

Maisons de banque particulières. — Agens d'affaires. — Sociétés en nom collectif, en commandite, anonymes. — Compagnies d'assurances.

CHAPITRE II.

COMMERCE DE COMMISSION ET DE TRANSIT

Courtiers de commerce. — Maisons de commission et d'entrepôt. — Roulage, voituriers. — Messageries. — Voitures publiques. — Loueurs de voitures. — Flottage, navigation, transports par eau, etc., etc.

Donner le nombre des commerçans de ces différentes classes, et des détails sur l'importance, la nature et le nombre de leurs relations et de leurs affaires.

CHAPITRE III.

COMMERCE EN GROS.

SECTION I.

Fabricans.

Donner le nombre des fabricans propriétaires d'usines, ou exerçant en grand une branche d'industrie, lesquels sont mentionnés au chapitre II du titre I du livre de *l'industrie.*

SECTION II.

Simples commerçans.

Marchands de bois, de fers, de grains et de farine, de vins, et tous les commerces qui peuvent se faire en gros.

— Donner, pour une année, la quantité et le prix des marchandises vendues dans ce genre de commerce.

SECTION III.

Marchands d'animaux de toute espèce.

Mêmes renseignemens.

CHAPITRE IV.

COMMERCE DE DÉTAIL.

SECTION I.

Industriels.

Donner le nombre des artisans mentionnés au chapitre III du titre I du livre de *l'industrie.*

SECTION II.

Simples commerçans.

Marchands de draps, de toiles, merciers, épiciers, marchands de vins, de comestibles, hôtelliers, cafetiers, marchands ambulans, et tous les commerces qui peuvent se faire en détail.

Donner, pour une année, la quantité et le prix des marchandises vendues dans ce genre de commerce.

CHAPITRE V.

VENTES SOUMISES A LA SURVEILLANCE DE L'AUTORITÉ.

Sel. — Tabac. — Poudre.

Donner tous les détails nécessaires sur le mode de vente, sur le nombre de débits, sur le prix de ces denrées, et la quantité consommée en un an dans le département.

Eaux minérales.

Détails sur l'usage des eaux minérales, sur leur ex-

portation, leur consommation sur place, l'affluence et le mouvement des personnes qui en font usage.

Librairie. — Faire connaître la quantité de brevets accordés, et le degré d'extension de ce commerce.

TITRE III.

POPULATION COMMERCIALE.

CHAPITRE I.

COMMERÇANS INDUSTRIELS.

Rappeler le nombre des propriétaires d'usines, des industriels et des artisans mentionnés aux chapitres II et III du titre I du livre de *l'industrie.*

Considérations sur cette classe de commerçans. La diviser en deux sections :

1°. Les négocians qui ne vendent qu'en magasin ;

2°. Les marchands en boutique.

CHAPITRE II.

COMMERÇANS NON INDUSTRIELS.

Rappeler le nombre des commerçans mentionnés aux chapitres I et II, et aux secondes sections des chapitres III et IV du titre *des différentes branches de commerce.*

Considérations sur cette classe de commerçans.

La diviser en deux sections :

1°. Les négocians proprement dits ;

2°. Les marchands en boutique.

CHAPITRE III.

DES PATENTES.

Nombre général des patentes par nature de commerce.

Leur produit par classe, par localité, et pour tout le département.

CHAPITRE IV.

SURETÉ DES RELATIONS COMMERCIALES.

§. 1er. *Lettres de change et billets à ordre* : Nombre des protêts.

§. 2. *Faillites* : Cessions de biens; réhabilitations ; leur nombre pendant une certaine période. — Faire connaître leurs causes. — Si elles vont en augmentant ou en diminuant.

§. 3. *Banqueroutes simples, frauduleuses* : Mêmes renseignemens.

§. 4. *Ventes par autorité de justice* : Mêmes renseignemens.

§. 5. *Usure* : Condamnations pour ce délit; lieux où il est prédominant.

TITRE IV.

DES INSTITUTIONS ET DES CAUSES QUI EXERCENT UNE INFLUENCE SUR LE COMMERCE.

CHAPITRE I.

GARANTIES OFFERTES AU COMMERCE.

SECTION I. — TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Juridiction, attributions.

Nombre d'affaires portées à ces tribunaux et à ceux qui en tiennent lieu, par arrondissement.

Chambre de commerce d'Orléans : Services qu'elle a rendus au commerce.

SECTION II.—VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES.

Organisation de ce service.

Donner le tableau des assujettis, le montant des rôles, le détail des fraudes constatées.

Comparaison des anciennes mesures locales et des nouvelles mesures.

SECTION III. — BUREAU DE GARANTIE DE L'OR ET DE L'ARGENT.

But de son institution. — Nombre d'essais faits et d'articles inscrits en une année dans le département.

CHAPITRE II.

FACILITÉS DONNÉES AU COMMERCE.

SECTION I. — FOIRES ET MARCHÉS.

Leur influence sur l'agriculture. — Avantages qu'ils procurent au commerce, — aux consommateurs.

Mercuriales. — Comparaison de la valeur vénale des diverses productions dans un certain nombre d'années. — Mesure du rayon qui vient habituellement à chaque foire ou marché. — Principaux objets qui y sont transportés. — Quantité moyenne par foire, en distinguant la nature des productions.

Carte indiquant les lieux où se tiennent les foires et marchés.

SECTION II. — COMMUNICATIONS.

Avantages résultant du nombre et du bon entretien des routes. — Description des principales. — But de leur établissement. — Principaux produits qu'elles servent à transporter. — Nombre de voitures publiques et de roulage qui les fréquentent. — Mêmes renseignemens

sur les canaux et les rivières navigables. — Chemins de fer.

SECTION III. — POSTE AUX LETTRES.

Célérité apportée dans le transport et la distribution des dépêches. — Améliorations introduites depuis un certain laps de temps dans ce service. — Celles à introduire encore.

Quantité de lettres portées à la poste en un an, répartie par chaque bureau, et prix provenant de leur port. — Terme moyen par habitant, par commune, par arrondissement.

CHAPITRE III.

DES CRISES COMMERCIALES.

Leurs causes. — Moyens employés pour y remédier. — Ceux à employer pour les prévenir. — Influence des variations du commerce sur l'agriculture et l'industrie.

CHAPITRE IV.

AMÉLIORATIONS A OBTENIR.

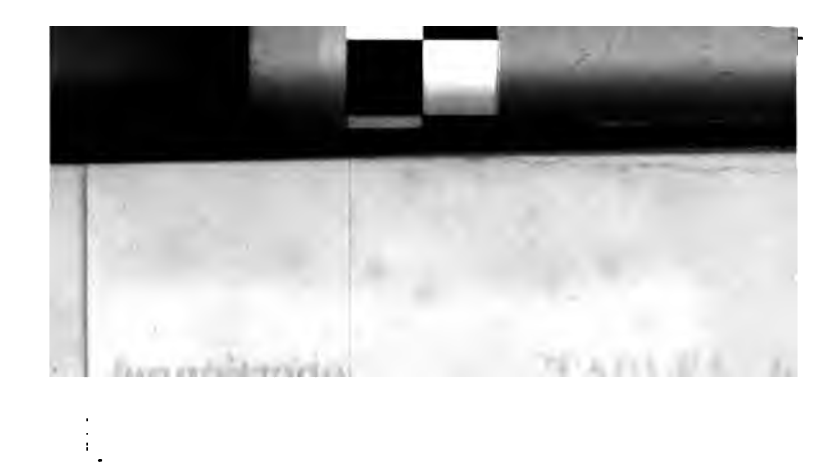
Moyens de diminuer les importations et d'augmenter les exportations des objets que le département peut produire.

De l'utilité et des inconvéniens des machines. — Effets de la concurrence illimitée dans les diverses branches du commerce.

Lois et réglemens nuisibles ou favorables au commerce, ou à quelqu'une de ses branches.

Colportage. — Abus du colportage. — Nécessité d'y remédier. — Signaler tout ce qui pourrait être profitable au commerce.

FIN.



productions agricoles,

…NUFACTURIÈRE.							PROPRIÉTÉ.		
1,000 *kil.*	Houille, 1,000 *kilog.*		Briques, *le millier.*		Chêne, *pied cube.*		Fermage.	Constructions de maisons.	Revenus.
c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	fr.	fr.
»	10	54	33	76	6	34	2109	42180	6340
»	»	»	17	19	»	»	»	»	»
»	5	»	16	»	3	»	1000	20000	3000
50	4	25	13	61	2	55	851	17020	2550

DU RAPPORT

DES IMPOTS AVEC LES SALAIRES, LES PRODUCTIONS ET LA RICHESSE;

Par M. Mallet.

Séance du 20 novembre 1835.

Messieurs,

Occupé de recherches sur l'économie politique, j'ai rencontré un fait si palpitant d'intérêt que je ne puis résister au désir de vous le communiquer. Ce fait est le rapport constant et proportionnel des impôts avec le prix des salaires et celui des productions agricoles et industrielles. Jusqu'ici on avait bien su distinguer un rapport entre le salaire et le prix naturel des choses, et on n'avait point eu de peine à en trouver une raison suffisante dans cette réflexion que le prix de tout produit est la représentation des salaires et des profits. Aujourd'hui un nouveau rapport se montre entre l'impôt et le salaire, qui paraît plus difficile à expliquer, si on n'admet pas que le producteur demande, dans le prix de son salaire, l'impôt qu'il paie; si, au contraire, on admet cette proposition comme vraisemblable (elle est d'ailleurs toute naturelle), on conçoit aisément que plus l'impôt est élevé, plus le salaire doit l'être, et qu'il

doit s'établir une proportion du prix de toutes les productions avec l'impôt. Au surplus, je ne me suis pas disposé à disserter sur ce point; c'est un fait que je vous présente, et pour qu'il puisse vous pénétrer comme je l'ai été, je joins à cette notice un tableau qui vous le présentera sous un assez grand nombre de points de vue pour dominer vos convictions. Les productions qui n'y paraissent pas suivent les mêmes lois. Je me suis dispensé de les articuler pour ne point doubler le tableau.

Maintenant permettez-moi de vous dire d'où je suis parti, et souffrez quelques réflexions indispensables.

En 1830 plusieurs statisticiens ont calculé par tête le montant de l'impôt payé par les différens peuples de l'Europe; je me suis emparé de leurs chiffres, quoique ces capitations aient changé par l'accroissement de la population, et aussi (faiblement à la vérité) par l'augmentation ou la diminution des impôts, et je m'en suis servi pour considérer quel rapport l'impôt par tête pouvait avoir avec les produits agricoles, manufacturés, ainsi qu'avec la richesse des particuliers, et je suis arrivé à ce point de reconnaître par ces chiffres que le prix des produits était toujours proportionné aux impôts, ou, si vous l'aimez mieux, que les

impôts étaient toujours proportionnés aux prix des produits; c'est-à-dire que l'impôt est très-élevé là où le prix des productions est très-élevé, et que l'impôt est minime là où la production n'a qu'un faible prix.

J'ai dû prendre une base pour établir les proportions, et je l'ai cherchée dans le prix des salaires et des productions de la France. Ils m'ont donc servi de point de départ; mais je ne les ai pris que dans une moyenne de tous les prix. On sait très-bien qu'en France ou en Angleterre les salaires ne sont pas les mêmes à la ville et aux champs; il en est de même des productions agricoles et industrielles. On conçoit que dans un grand empire le prix des productions est variable, suivant la facilité ou la difficulté des débouchés, et ce qui arrive ainsi aux productions arrive également à l'impôt, qui est moindre partout où la difficulté des débouchés affaiblit la formation de la production. Les prix fixés le sont pour l'année même où la moyenne les a établis ainsi, non seulement pour la France, mais encore pour l'étranger; c'est donc de cette manière que j'ai rendu proportionnels les prix des productions indiquées au tableau pour toutes les nations de l'Europe, d'après leurs impôts comparés à ceux de la France.

Ainsi, quand 30 fr. 90 c. d'impôt par tête donnent, en France, le froment à 18 francs l'hectolitre, 65 fr. 20 c. d'impôt donnent, en Angleterre, le froment qu'elle récolte à 37 fr. 98 c. l'hectolitre. Ici l'Angleterre est la réunion de l'Angleterre proprement dite, de l'Ecosse et de l'Irlande. J'ai agi de même pour obtenir la connaissance du prix des productions de toutes les nations.

Les produits agricoles sont donc fournis en Angleterre à plus haut prix qu'en France. La raison en est simple; elle ne peut avoir que la même industrie en culture, que les mêmes moyens de produire; elle doit consommer autant de salaires ou de moyens de subsistance que la France; mais il n'en est plus ainsi dans sa production manufacturière; là elle a une supériorité marquée. Elle vient à bout, par ses machines, son intelligence, l'appropriation de toutes ses forces, de combattre avec succès les élémens qui devraient élever le prix de ses produits. Elle vient à bout, par la création de leur immensité, de répartir l'impôt sur chacun d'eux sans en élever sensiblement le prix. C'est ainsi que vous reconnaîtrez que le froment y vaut constamment le double de ce qu'il vaut chez nous, tandis que ses produits manufacturés sont plus bas ou au moins au même prix que chez nous.

Mais alors que nous reconnaissons ainsi ce qui se passe en Angleterre à l'égard de l'impôt sur ses produits agricoles et industriels, il nous faut aussi jeter les yeux sur le tableau pour apprendre que ce qui a lieu par l'impôt sur les produits agricoles a lieu également sur les fortunes, et qu'un revenu de 6,340 fr., en Angleterre, est égal au revenu de 3,000 francs en France.

Je dois, avant que d'aller plus loin, vous prévenir de nouveau que quand je donne un prix à une chose en France le produit étranger doit lui être analogue en qualité. Un kilo. de laine de France, qui y vaut 2 fr. 50 c., et qui ne vaut en Saxe que 1 fr. 61 c., ou en Espagne 62 c., doit être de la même qualité. Cette observation est applicable à tous les produits des diverses nations.

Nous laissons maintenant l'Angleterre, et nous considérons les produits agricoles des autres nations. Nous les trouvons au tableau à plus bas prix de revient qu'en France : en Belgique, où les produits sont à 15 p. 100 meilleur marché ; dans la Bavière, à 38 ; dans la Prusse, la Pologne, à 45 ; dans le Hanovre, à 46 ; dans le Wurtemberg, le pays de Bade, à 50 ; dans la monarchie sarde, à 52 ; dans celle de Sicile, à 64 ; dans la Russie, à 84 pour cent meilleur

marché qu'en France, à moins que des circonstances passagères n'affectent quelques-uns de ces pays.

Je lis dans le bulletin de la Société d'amélioration des laines que dans la Crimée un mouton mérinos, qui se vend en France de 25 à 30 fr., y vaut 4 à 5 fr. Je lis dans M. Perrault de Jotemps que M. Pictet de Lancy, propriétaire dans la Crimée, établissait que les laines mérinos de ce pays coûtaient huit neuvièmes de moins que celles de France à produire (1).

Je pourrais augmenter le nombre de mes autorités, et les établir pour chaque pays; mais qu'en est-il besoin? N'avons-nous pas la preuve invincible du bas prix auquel on produit en agriculture, dans les pays limitrophes de la France, par l'introduction des bêtes à laine et à cornes, malgré l'énorme droit auquel elles sont soumises.

Si les produits industriels ne pénètrent pas en France avec la même facilité, on doit reconnaître qu'ils ne marchent pas, comme les

(1) Je lis dans le précis de géographie de Malte-Brun que la paie du soldat russe est de 30 fr. par an, et nous connaissons que celle du soldat français est de 127 fr. 75 c.

bestiaux, pour affaiblir les frais de transport, et qu'ils sont prohibés.

Il est donc évident que partout on produit en agriculture à meilleur marché que nous, et que notre culture a besoin d'être protégée pour que les terres de la France ne cessent point d'être une de ses richesses, ou du moins pour que cette richesse ne soit point diminuée de tout ce qu'elle devrait l'être pour produire au même prix que les terres des autres nations, pour que les salaires ne soient point diminués dans la même proportion.

L'influence du bas prix des productions agricoles sur la journée de travail est également mise en évidence par le tableau qui est sous vos yeux, et celle-ci étant en rapport constant avec les impôts et le prix des grains et des autres produits agricoles, on est obligé de reconnaître que le prix de la journée est d'autant plus minime que l'impôt est léger, ou du moins est exprimé en chiffres inférieurs, et que le contribuable n'a point à demander, lorsqu'il loue son travail ou son industrie, un prix qu'il ne paye pas, c'est-à-dire un impôt élevé; dès lors, louant son travail à bas prix, la production est moins chère, et il peut exister aussi convenablement que s'il recevait plus pour son travail, en payant un peu plus d'impôt.

Ce que j'ai dit des productions agricoles des autres nations leur est entièrement applicable pour leur industrie manufacturière ; toutes produisent depuis 15 jusqu'à 84 pour cent meilleur marché que la France. La Belgique obtient ses draps à 10 fr. 20 c. le mètre, quand nous ne pouvons en France produire la même qualité qu'à 12 fr. Le fer en barre, travaillé au charbon de bois, est partout produit à meilleur marché que par nous; les produits en coton sont également susceptibles de l'être. Nous n'avons à leur égard une supériorité que par le goût des dessins qui leur sont appliqués.

Chaque nation a donc senti la nécessité des douanes pour protéger ses produits agricoles et industriels. Le Danemark a des douanes, parce que la Suède, la Russie produisent à meilleur marché que lui; la Flandre a des douanes, parce que la Prusse produit moins chèrement qu'elle; la Saxe, la Bavière ont des douanes, parce que l'Autriche produit aussi moins chèrement qu'elles; l'Autriche a même des douanes à l'égard de la Hongrie, parce que celle-ci produit à 28 p. 100 meilleur marché qu'elle, et remarquez que tous les états qui défendent ainsi par des douanes leurs produits naturels contre des pays limitrophes, paient des impôts plus élevés que les pays contre lesquels les douanes sont établies.

Il doit donc rester pour évident que la somme des impôts impressionne également chez tous les peuples le prix des produits, et qu'aucune des branches de leur industrie ne peut être abandonnée, ni pour le moment ni dans le futur, à une libre concurrence, que toutes doivent être protégées suffisamment, sinon l'ébranlement de l'une serait la cause de la chute de l'autre.

On ne peut pas se dissimuler néanmoins que la répartition des impôts par tête, dont je me suis servi, laisse quelque chose à désirer. Tous les gouvernemens ne sont pas amis de la publicité; souvent ils cachent l'état des impôts, quelquefois même ils annoncent une plus grande population pour se rendre plus redoutables; d'un autre côté, les corvées, les dîmes, qui sont de véritables impôts, ne figurent pour aucun chiffre dans la masse de ceux que paient les peuples, parce qu'ils ne sont pas perçus par les agens du fisc. Ces causes peuvent donc produire quelques différences, légères si la dissimulation est faible, très-graves lorsqu'elle est considérable, comme cela se voit pour les produits de la Suisse et de l'Espagne, qui figurent parmi les nations qui paient le moins d'impôt; mais ces exceptions ne détruisent pas l'enseignement que nous donnent les impôts des autres nations.

Maintenant j'examine la position de fortune des individus existant dans les royaumes différens de l'Europe, et je vois au tableau que le rapport des loyers, des fermages, des constructions, des revenus, de la fortune des particuliers, suit la même proportion que les productions agricoles, industrielles et les impôts. Ainsi, dans le Wurtemberg, avec 500 fr. de loyer on habite une maison qu'on louerait 1,000 fr. en France, et 2,100 fr. en Angleterre; ainsi on y bâtit une maison pour 10,000 fr., qui coûterait à construire 20,000 fr. en France. Ainsi un revenu de 1,500 fr. y est égal au revenu de 3,000 fr. en France, et procure les mêmes jouissances ou des jouissances équivalentes.

Ce résultat me porte à présenter cette idée qu'un Français riche de 10,000 fr. qui sortirait de France avec sa fortune composée de produits français pour habiter le Wurtemberg, ne réaliserait en les vendant que 5,000 fr., et serait aussi riche après qu'auparavant, puisque, s'il lui convenait de rentrer en France avec des produits du Wurtemberg, il aurait encore la même fortune de 10,000 fr. en les vendant en France. Au reste cette idée est mise tous les jours en pratique par le commerce, qui vend souvent à perte dans les pays éloignés pour y

acheter d'autres produits par lesquels il retrouve son capital et des profits convenables.

La différence du prix des choses chez toutes les nations, par suite de l'impôt qu'elles paient, nous montre aussi que les mines d'or de l'Oural, qui peuvent être exploitées avec profit par les Russes, ne pourraient l'être en France et encore moins en Angleterre, parce que les produits ne seraient pas en rapport avec la dépense ; aussi est-ce à cette cause que j'attribue la cessation des travaux de l'exploitation des mines d'or et d'argent qui peuvent se trouver sur les territoires espagnol et français, mines qui furent exploitées autrefois avec avantage par les Romains.

Ce que j'ai dit me paraît avoir suffisamment indiqué les rapports de l'impôt avec les salaires et le prix des produits; cela ressortirait mieux encore si je pouvais exprimer ici ce qui fait le prix naturel des choses, et si je montrais qu'il n'est autre que l'impôt lui-même et la valeur des profits des producteurs. Mais je laisse ce sujet pour un travail plus étendu, d'autant plus que sa discussion me jetterait loin du but que je veux atteindre aujourd'hui. Il me suffit maintenant de vous avoir montré, par des faits nombreux, coïncidens, constans, que partout où l'impôt est élevé, partout les productions sont chères, et que celles-ci suivent dans leurs

prix la progression de l'impôt; que le prix des choses est constamment relatif, que l'impôt est chez tous les peuples relatif au prix des choses, et qu'ainsi il est le même partout; que le bon marché d'une chose qui n'est pas obtenue par des machines ou des procédés industriels particuliers n'enrichit pas une nation, parce que son prix est en rapport avec le revenu et le salaire du pays; qu'il n'y a aucune partie de notre industrie agricole ou manufacturière qui puisse soutenir la concurrence étrangère, en exceptant néanmoins les vins, quelques soieries et d'assez nombreux articles de mode. Si d'autres produits manufacturés peuvent servir encore d'exception, on ne le doit qu'à une grande perfection du travail, qui peut être imitée plus ou moins prochainement.

On répond sans cesse à ceux qui défendent notre industrie qu'acheter à l'étranger c'est l'exciter à acheter chez nous; cela est excellent et vrai en théorie, mais complètement vicieux dans la pratique; je vais montrer qu'il en est ainsi. L'étranger ne viendrait sans doute pas acheter en France des produits qui y seraient plus chers que chez lui; il y vendrait les siens, et il demanderait en paiement de la monnaie. Or, l'absence de cette marchandise, sa rareté dans la France, lui donnerait un prix relatif si élevé

que l'on se procurerait avec moins de monnaie ce que l'on se procurait auparavant avec beaucoup plus d'argent; ainsi le prix vénal ancien des choses serait en baisse; la baisse des salaires suivrait, car le travail serait moindre par la concurrence des produits étrangers. La baisse du prix des produits et celle des impôts se succéderaient, car sans baisse des premiers on ne pourrait les vendre, et sans celle des seconds on ne pourrait les percevoir. Or, la baisse des impôts exige une banqueroute, car on ne saurait payer des rentes dans une telle situation. Ainsi apparaît la ruine d'un grand nombre sans avantage pour personne, puisque les salaires seraient encore devenus proportionnels aux impôts et aux productions; or, tout cela n'aurait pas lieu du jour au lendemain. Un grand état de souffrance pour la population en serait l'intermédiaire obligé; son existence en serait compromise, et l'on ne verrait luire des jours plus sereins que dans des temps si éloignés que la perturbation produite dans tous les intérêts ne laisserait jouir les contemporains que du désespoir d'avoir vu écouter leurs vœux insensés.

Maintenant, si on me demandait pourquoi l'impôt, qui influe ainsi sur le prix des choses, influence qui est d'ailleurs dominée par la rareté ou l'abondance de la monnaie, qui fait varier

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT;

Par M. E. DE BILLY.

Séance du 18 *mars* 1836.

MESSIEURS,

« L'économie politique fut long-temps re« léguée au rang des utopies. Aujourd'hui une « nouvelle carrière s'ouvre pour cette science; « elle s'élève, à force d'expériences, au rang des « connaissances exactes; elle sort du domaine « des théories pour entrer dans le monde réel; « elle tend à prendre place parmi les sciences « d'application; il n'est plus permis à l'historien « ni à l'homme d'état d'en ignorer les prin« cipes; bientôt il sera difficile aux esprits les « plus vulgaires d'en méconnaître l'utilité (1). »

Mais, pour mériter ce titre de science d'application, l'économie politique doit s'appuyer sur la statistique; or, celle-ci reposant uniquement sur des faits, et ces faits y étant représentés par des chiffres, pour avoir le droit d'en tirer des conséquences inattaquables, et surtout pour les exprimer en formules rigoureuses, il est

(1) Blanqui aîné (*Revue mensuelle d'économie politique*, 1835, *page* 529).

indispensable que ces chiffres soient puisés à des sources certaines.

Notre premier examen s'est donc porté sur le tableau qui accompagne le mémoire de notre collègue.

Ce tableau est composé de vingt-quatre colonnes dont une seule, celle des impôts des divers pays de l'Europe, contient des chiffres dignes de quelque confiance, encore nous réservons-nous la faculté d'en discuter la valeur. Ils ont été relevés dans le *Précis de géographie universelle* par Malte-brun (1). Quant aux chiffres représentant en France le prix des salaires, des denrées, des revenus, des constructions, etc., M. Mallet s'en réfère à la notoriété publique ainsi qu'à ses souvenirs.

A l'égard des prix des mêmes objets chez les autres nations de l'Europe, notre collègue les a obtenus par des règles de proportion, dont les trois premiers termes sont l'impôt (par tête) en France, celui du pays que l'on compare, et enfin le prix en France de l'objet similaire à celui dont on cherche la valeur, qui se trouve être le quatrième terme de la proportion.

Nous allons examiner le mérite de ces divers chiffres.

---

(1) Tome 3, p. 138. 1832.

Ceux qui inspirent le plus de confiance sont ceux de Maltebrun sur les impôts des différens peuples de l'Europe, encore ce savant géographe fait-il suivre son tableau des réflexions suivantes :

« On voit que, *généralement parlant* (ainsi « Maltebrun n'est pas aussi absolu dans ses « conclusions que M. Mallet), moins un état a « d'importance, de richesse, d'énergie et d'esprit « public, moins aussi les habitans paient d'im- « pôts. Les gouvernemens constitutionnels coû- « tent fort cher ; les gouvernemens despotiques « sont à bon marché ; c'est que chacun d'eux « coûte à peu près ce qu'il vaut. Il existe « pourtant des états bien administrés qui ont « de faibles revenus, tel est le cas de la Tos- « cane, etc. » Et plus bas : « Il faut encore « observer que plusieurs états chargés d'une « dette publique énorme sont obligés d'imposer « leurs sujets au-delà de la proportion natu- « relle de leurs facultés et de leurs ressources, « chacun sait que c'est le cas de l'Angleterre. »

Maltebrun d'ailleurs n'a prétendu présenter que des approximations qui pouvaient être suffisantes pour des aperçus généraux, et qui ne le sont plus lorsque ces chiffres deviennent la base d'une théorie nouvelle. Ce géographe avoue en effet qu'il existe plusieurs circonstances qui doivent modifier les rapports résultant de son

tableau : « La Russie, dit-il, qui supplée à la « modicité de ses revenus par des prestations « *in naturâ*, prestations qui ne sauraient être « calculées, est dans ce cas. »

M. Mallet le reconnaît d'ailleurs lui-même. Laissons-le parler. « On ne peut se dissimuler, dit-il, que la répartition des impôts par tête, dont je me suis servi, laisse quelque chose à désirer; tous les gouvernemens ne sont pas amis de la publicité; souvent ils cachent l'état des impôts, quelquefois même ils annoncent une plus grande population pour se rendre plus redoutables. D'un autre côté, les corvées, les dîmes, qui sont de véritables impôts, ne figurent pour aucun chiffre dans la masse de ceux que paient les peuples, parce qu'ils ne sont pas perçus par les agens du fisc. Ces causes peuvent donc produire quelques différences, légères si la dissimulation est faible, *très-graves* lorsqu'elles sont *considérables*, comme cela se voit pour les produits de la Suisse et de l'Espagne, qui figurent parmi les nations qui paient le moins d'impôts. *Mais ces exceptions ne détruisent pas l'enseignement que nous donnent les impôts des autres nations.* » Nous ne pouvons partager, messieurs, la confiance de notre collègue, car il n'y a pas dissimulation en Suisse, par exemple, et si l'on y paie quelque impôt local, n'avons-nous pas aussi en France

nos centimes additionnels; il est constant d'ailleurs que les impôts sont faibles dans ce pays, et cependant le salaire est loin d'y être descendu au taux de 25 centimes par jour (1), indiqué par le tableau.

Nous pourrions étendre davantage nos observations; mais raisonnant par analogie, nous dirons à l'auteur : Les chiffres de votre tableau détruisent votre théorie pour les pays situés à notre proximité, et dans lesquels nous pouvons contrôler ces chiffres; nous sommes donc en droit, jusqu'à preuve du contraire, d'en tirer les mêmes conséquences pour les pays plus éloignés.

En admettant donc que l'impôt calculé par tête puisse jamais devenir l'élément de travaux utiles, en raison de la position dissemblable de chaque peuple, nous pensons au moins que dans l'état actuel de la statistique financière et politique, science à peine sortie de ses langes, il est fort difficile d'évaluer cet impôt rigoureusement dans les différens pays du monde civilisé.

Vous n'avez pas oublié, messieurs, la vive et longue polémique qui s'engagea, il y a environ deux ans, entre le général Lafayette et le savant

---

(1) En Espagne la journée est également au-dessus de 35 c.

directeur de la *Revue britannique*, pour établir le chiffre de l'impôt par tête en France et aux États-Unis. Eh bien! malgré les connaissances des deux antagonistes, quoiqu'il s'agît de deux nations très-civilisées, et chez lesquelles la discussion des budgets est livrée au grand jour, la question n'en demeura pas moins sans solution satisfaisante.

Notre collègue prétend *qu'il est arrivé à ce point de reconnaître par des chiffres que le prix des produits est toujours proportionné aux impôts;* nous lui demanderons s'il croit sa proposition vraie pour la malheureuse Irlande, gémissant sous le poids d'impôts injustement répartis, et si leur énormité n'y a pas produit un résultat tout opposé?

Nos observations particulières nous ont d'ailleurs amené à croire que les impôts élevés tendaient plutôt à abaisser le taux des revenus, profits, salaires, aussi bien que le prix des choses; et pour ne parler ici que de l'agriculture, que voyons-nous depuis plusieurs années? La plupart de ses produits à vil prix, et comme conséquence forcée la diminution du revenu, du profit et du salaire. Attribuera-t-on cet état de choses à la réduction du budget? Nous ne le croyons pas. Il s'explique au contraire, si l'on observe que l'impôt augmentant, tandis que le

prix de la denrée ne varie pas et baisse même souvent par suite de circonstances nombreuses, il faut pour que le cultivateur puisse produire sans perte (autrement il se lasserait bientôt de le faire), il faut, disons-nous, ou qu'il diminue la rente qu'il paie, soit au propriétaire du fonds, soit au bailleur des capitaux nécessaires à son exploitation, ou qu'il réduise le salaire de ses ouvriers; mais comme il y a lutte entre ces trois classes d'individus, la lutte se termine ordinairement par une transaction dans laquelle chacun cède une part de ses bénéfices. Ainsi le propriétaire consent à une réduction de fermage, l'ouvrier à un abaissement de salaire, et le producteur enfin se contente d'un moindre profit; mais chacun, recevant moins pour sa part, a moins à dépenser, ce qui amène naturellement la baisse du prix des choses. Ces faits, messieurs, sont notoires; nous ajouterons même que par suite du vil prix des grains, qui n'est pas uniquement causé par une récolte trop abondante, nous avons remarqué cette année, dans la partie de la Beauce que nous habitons une diminution notable dans le prix des salaires.

Nous ne prétendons pas cependant nier l'assertion de Maltebrun que, *généralement parlant*, moins un état est riche moins il paie d'impôts. Cela doit être en effet; car, quelle que soit la prodigalité

d'un gouvernement, il ne peut, sous peine de tarir les sources mêmes de l'impôt, demander longtemps à un peuple plus que celui-ci ne peut raisonnablement payer; mais de ce fait à un rapport *constant et proportionnel* entre l'impôt et tous les produits, salaires, revenus, etc., chez toutes les nations, il y a loin encore. M. Mallet affirme en outre qu'il y a addition annuelle de chaque impôt avec le prix précédent de *chaque chose, ce qui rend une raison convenable de l'ascension du prix de toutes choses que l'on a remarquée dans chaque siècle.* Telle n'est pas, à notre avis, la cause de cette ascension, car l'impôt n'étant qu'un prélèvement annuel sur le revenu, il ne doit pas altérer le rapport qui existe entre *ce revenu et son capital.* On avait généralement pensé jusqu'à ce jour, et nous pensons encore, que c'est plutôt à l'augmentation du numéraire, à la création des billets de banque et de commerce de toute espèce, ainsi qu'à la rapidité de leur circulation, qu'il faut attribuer cette ascension remarquée dans chaque siècle; et pour preuve n'avons-nous pas vu de nos jours les choses monter à un prix excessif par suite d'une émission démesurée des assignats, puis reprendre son niveau lorsque ce papier fut retiré de la circulation.

Nous croyons néanmoins qu'à une époque où

les capitaux sont abondans, les droits d'enregistrement doivent à chaque mutation élever le chiffre du denier d'achat, sans augmenter toutefois le revenu, par la raison que, placé dans des circonstances aussi favorables, le vendeur attendra patiemment le moment où il rencontrera un acquéreur disposé à lui rendre au moins son capital accru de tous les droits de mutation.

M. Mallet tire encore de son tableau *les conclusions suivantes*, que je ne présenterai pas dans l'ordre où il les a placées :

1° Qu'il n'y a aucune partie de notre industrie agricole ou manufacturière qui puisse soutenir la concurrence étrangère, en exceptant néanmoins les vins, quelques soieries et d'assez nombreux articles de modes. *Nous reconnaissons la vérité de cette conclusion.*

2° Que chez tous les peuples les impôts impressionnant également le prix des produits, aucune branche de leur industrie ne peut être abandonnée, ni pour le présent *ni dans le futur*, à une libre concurrence, etc.

Sans doute, messieurs, nous le reconnaissons encore, il y aurait injustice autant que danger pour les fortunes privées à changer brusquement les tarifs en vigueur; mais nous n'admettons point et nous ne désirons pas surtout que cet état de choses doive durer éternellement. Nous croyons

au contraire que les efforts de nos hommes d'état doivent tendre constamment, par des abaissemens successifs, *mais prudens*, à nous faire produire le plus grand nombre de denrées possible à aussi bas prix que nos voisins; si nous nous trompions dans nos espérances, nous ne prévoyons alors pour notre patrie qu'un avenir commercial désastreux, car le système prohibitif commence déjà à porter des fruits amers pour nous.

Voyez plutôt l'Allemagne s'unissant par représailles dans une association générale de douanes qui doit nous fermer le marché de cette partie du continent. La Belgique même est prête à entrer dans cette ligue contre nos intérêts. Nous nous arrêtons, car le développement d'une question si vaste et si controversée nous entraînerait au-delà des bornes assignées à un rapport, et malgré l'attrait que cette discussion aurait pour nous, nous ne suivrons pas M. Mallet sur ce terrain; nous n'avons pas d'ailleurs la prétention de terminer la lutte entre les partisans du système prohibitif et ceux de la liberté commerciale et industrielle, lutte qui dure cependant depuis près de deux mille ans. Il y a dix-huit siècles en effet que Pline l'ancien s'écriait, en parlant de l'Inde et de l'Arabie : « Ces mau« dites presqu'îles nous enlèvent tous nos ses-

« terces avec leurs étoffes de soie et leurs « épices ; voilà ce que nous coûtent notre gour- « mandise et nos femmes. » Qui déjà ne reconnaît à ces plaintes le partisan des prohibitions ? Écoutons celui de la liberté d'industrie : « Nous « gens très-justes, dit Cicéron, nous défendons « aux nations transalpines de cultiver l'olive et « le raisin, afin que nos oliviers et nos vignobles « vaillent davantage. Quand nous agissons ainsi « on dit que nous faisons prudemment ; juste- « ment on ne le dit point. » (*Revue mensuelle d'économie politique*. 1835, p. 345 et 516.)

Nous avons peut-être attaqué, messieurs, la théorie de M. Mallet sur *l'impôt proportionnel* plus vivement que nous ne l'eussions désiré ; mais sa doctrine nous a paru trop dangereuse pour la combattre avec des armes émoussées. La discussion du budget, si elle devait prévaloir, deviendrait en effet bien facile. Retranché derrière elle comme dans une citadelle inexpugnable, le ministre des finances répondrait à toutes les demandes de réduction : « Et pourquoi « réduire ? Peu importe le chiffre du budget, « son énormité n'est qu'une fiction. Propriétaires, « industriels, prolétaires, qui n'avez que vos « bras pour vivre, vos revenus, vos bénéfices, « vos salaires croîtront *exactement* dans la même « proportion que l'impôt qui vous est demandé. »

Telle serait pourtant la conséquence de la doctrine de M. Mallet, doctrine qui ne serait même pas nouvelle, nous a certifié un autre de nos collègues, car elle aurait été déjà invoquée par l'un de nos hommes d'état (1), sinon dans des termes aussi clairs, au moins dans son esprit. Qui ne se rappelle d'ailleurs ce mot resté fameux d'un député (2) proclamant à la tribune nationale *qu'il n'y avait pas de meilleur placement que l'impôt.*

Pour conclure enfin, si M. Mallet, explorateur actif, s'égare quelquefois dans les routes nouvelles qu'il parcourt, souvent aussi il est assez heureux pour y faire des découvertes, et si ses investigations laissent quelque chose à désirer sous le rapport de la précision, ce défaut n'est-il pas excusable chez l'homme qui vient de toucher une terre vierge, et qui la foule pour la première fois. Ainsi, quoique notre opinion diffère sur plusieurs points de celle de notre laborieux collègue, nous n'en reconnaissons pas moins avec plaisir le mérite de son travail, qui renferme des aperçus neufs.

L'examen que nous venons de faire nous ayant mis à même de consulter quelques documens statistiques sur les impôts, nous ne voulons pas

(1) M. T....s.

(2) M. de Rémusat.

rminer ce rapport, messieurs, sans vous communiquer un fait que ces recherches nous ont mis à même de recueillir sur la position financière de ce département. Abel Hugo, dans la Statistique financière de la *France pittoresque* (1er vol., pag. 97), partage les 86 départemens en deux catégories principales.

« La première est celle où les dépenses faites « pour les divers services de l'administration « dépassent la quotité des sommes prélevées par « suite des contributions.

« Ces départemens ont ce qu'il appelle un *boni* « *sur les impôts;* ce boni, plus ou moins important, « contribue puissamment à la prospérité locale « en accroissant la circulation du numéraire, « la consommation intérieure, et en fournissant « des capitaux aux opérations de l'industrie, de « l'agriculture et du commerce.

« La deuxième catégorie est celle des dépar- « temens qui paient pour leurs contributions de « toute nature une somme supérieure à celle « des dépenses qui y sont faites par suite des « différens services de l'administration publi- « que. Ces départemens éprouvent ce qu'il ap- « pelle *une perte sur les impôts.* Le numéraire « qui leur est ainsi enlevé se compose des béné- « fices les plus clairs de l'agriculture, de l'in- « dustrie et du commerce; son enlèvement nuit

« nécessairement beaucoup à la prospérité locale, « quand il ne la détruit pas entièrement, à moins « que le département ne trouve dans quelques « circonstances particulières de situation ou de « production une compensation à cette perte. »

Le département du Loiret est, après celui de la Sarthe, le département placé dans la position la plus défavorable, et cela, malheureusement, sans compensation. Le dernier tableau de cette statistique, combiné par nous avec l'article particulier au Loiret (2e vol.), nous montre que notre département, pour un revenu territorial de 17,516,000 fr., a payé, en 1831, en impôts de diverses natures, 14,001,284 fr. 81 c., somme qui ne comprend pas cependant les produits de l'entrepôt des sels, et qui n'a reçu que 5,270,185 fr. 41 c., ce qui lui cause une perte annuelle de 5,485,897 fr. 30 c., perte immense qui n'est même pas en rapport avec celle des vingt-trois départemens de sa catégorie, puisqu'à l'exception du département de la Sarthe, qui perd annuellement 5,755,305 fr. 28 c.; de celui des Côtes-du-Nord, qui perd 4 millions, et de celui de Tarn-et-Garonne, qui en perd 3 environ, tous les autres n'éprouvent qu'une perte de un à deux millions sur leurs impôts.

Les contributions directes du Loiret ayant été, en 1831, de 4,268,952 fr., ce département

paierait donc en impôts de ce genre le quart de son revenu territorial, évalué 17 millions; mais M. le directeur des contributions directes croit qu'il peut être porté de 20 à 25 millions, ce qui établirait encore entre le revenu et l'impôt un rapport de 5 à 1, tandis qu'il y a certains départemens dans lesquels ce rapport n'est que de 17 à 1.

Nous reconnaissons les difficultés que présente une meilleure répartition entre tous les départemens; mais si la réduction des rentes s'effectue plus ou moins prochainement, ainsi que nous en avons l'espoir, nous croyons qu'il serait juste alors d'appliquer inégalement une partie au moins du degrèvement au soulagement des départemens les plus surchargés.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ, AU NOM DE SES SECTIONS D'AGRICULTURE ET DES ARTS, SUR LES QUESTIONS QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS SUR LES TABACS.

Séance du 22 janvier 1836.

1° *Rapport au nom de la Section d'Agriculture;*

Par M. E. de Billy.

Messieurs,

Parmi les nombreuses questions que la commission d'enquête sur les tabacs vous a adressées vingt-sept seulement se rapportent à la culture

de la plante; toutes les autres se rattachent au commerce de ses feuilles, ainsi qu'à la fabrication et à la vente des produits qu'elles fournissent. Cette culture n'ayant jamais été permise dans notre département, une seule des vingt-sept questions dont nous venons de parler a pu fixer l'attention de notre section d'agriculture.

Cette question (la quatorzième) est ainsi conçue: *Quelles seraient les conséquences de la liberté de la culture du tabac?*

Ces conséquences, messieurs, sont très-différentes dans les deux systèmes du monopole et de la liberté de fabrication.

Dans le premier la régie, acheteur sans concurrence, fixe elle-même les prix. S'ils sont établis au-dessous ou à peu près de celui de *revient*, l'agriculture, ne trouvant point ou ne trouvant pas assez de bénéfices à produire, cessera bientôt de le faire, et la liberté de culture ne sera plus qu'un leurre. Si au contraire les prix sont avantageux la production pourra devenir hors de proportion avec la consommation. Forcée alors d'acheter et de fabriquer des matières dont elle n'aura pas le débouché, l'administration fera des pertes inévitables, et ira ainsi contre le but de son institution.

Cette combinaison de la culture libre et du

monopole de la fabrication n'étant guère possible ou admissible, nous ne vous entretiendrons de cette culture que dans le système de la liberté de fabrication. Nous en avons cherché les conséquences, non-seulement sous le rapport purement agricole, mais encore sous le rapport financier, par ce motif que la forme de l'impôt et sa quotité doivent nécessairement influer sur la production et sur ses bénéfices. Aucune limite d'ailleurs n'a été imposée à vos réponses.

Sous le rapport agricole, votre section est convaincue que la liberté de culture serait avantageuse surtout aux petits cultivateurs, parce qu'elle introduirait dans leurs assolemens une nouvelle plante qui exige beaucoup de main-d'œuvre. Elle le serait aussi, mais un peu moins, aux moyens et aux grands cultivateurs; cette solanée, par sa nature épuisante et les travaux de petite culture qu'elle exige, ne devant entrer que pour quelques hectares au plus dans une grande exploitation, ce qui, pour le dire en passant, doit rassurer contre les craintes de voir son introduction diminuer sensiblement les autres produits de première nécessité.

Sous le point de vue financier, les conséquences de la libre culture sont moins faciles à apprécier.

La commission d'enquête ayant posé pour

base essentielle et indispensable de toutes les réponses et de tous les systèmes la nécessité de maintenir le revenu de 50 millions que l'état retire de l'impôt sur les tabacs, nous n'avons pu, messieurs, raisonner que dans cette hypothèse.

Et alors nous avons craint que si l'on passait subitement du régime restrictif à la liberté illimitée, il n'y eût, du moins les premières années, une réduction notable dans le chiffre de l'impôt. La difficulté de renouveler au même instant dans toute la France des rouages aussi compliqués que ceux de la machine actuelle, et, ce qui pour nous est une considération du plus grand poids, les mécomptes qui ne manqueraient pas d'arriver aux spéculateurs agricoles et industriels par suite d'un trop grand empressement à se jeter dans des voies nouvelles, nous a amenés à penser que ce n'est que graduellement que l'on devra arriver à la liberté générale de culture, de fabrication et de vente; car si d'un côté un monopole, une restriction même, sont pour la liberté des entraves qu'on ne doit tolérer qu'en retour de l'intérêt public bien reconnu, de l'autre ce n'est qu'avec la plus grande circonspection que l'on doit renverser un système financier, même défectueux, lorsqu'un changement trop brusque peut ébranler la fortune publique.

Ainsi, pour conclure, votre section d'a
ture croit qu'il conviendrait :

1° D'accorder successivement la cult
tabac à un plus grand nombre de dépar
en commençant par les départemens vig
éloignés des frontières, dans lesquels la c
bande étrangère a moins de chances de
Chaque année on étendrait cette mesure, j
ce que tous les départemens y fussent co

2° De délivrer en même temps à ces
temens un nombre limité de patentes d
cation libre, que l'on affermerait pour pl
années; la régie pourrait affermer de mê
partie de ses établissemens actuels;

3° D'adoucir les formes arbitraires de la
mais c'est aux départemens qui ont eu
souffrir que nous laisserons la tâche
signaler, ainsi que les modifications qu'ell
vent subir sans donner trop de facilité
fraude.

2° Rapport au nom de la section des Arts;

Par M. Gay-Miron.

Messieurs,

De toutes les questions concernant les
que vous avez renvoyées à notre ex
celles relatives au commerce de ces pr

et qui sont comprises dans le second des quatre paragraphes dont se compose le tableau qui nous a été remis, étaient les seules dont nous pussions nous occuper. Mais pour les traiter convenablement des connaissances très-spéciales étaient indispensables, et votre section, vous le savez, ne compte dans son sein qu'un petit nombre de commerçans et de manufacturiers qui tous sont entièrement étrangers à la fabrication et au commerce des tabacs.

Cependant, et pour justifier votre confiance, autant que pour répondre aux désirs de la commission d'enquête, votre section s'est livrée à l'examen de celles de ces questions qu'elle pouvait se permettre d'aborder, et qui sont au nombre de cinq; laissant la solution des autres aux hommes spéciaux, à la régie des tabacs et à l'administration des douanes.

30e QUESTION. *Les exportations pourraient-elles être favorisées sans nuire aux intérêts du trésor, et quelles mesures pourraient être prises dans ce but?*

Votre section s'est trouvée unanime dans sa réponse à cette question. Elle ne voit pas ce qui empêcherait, sous le rapport de l'exportation, d'assimiler les tabacs aux sucres et aux autres produits de l'Inde. Le mode employé à la sortie de ces produits lui paraît applicable

aux tabacs, dont l'exportation sera d'autant plus grande que les prix de vente, à qualité égale, seront plus modérés. Mais ce but ne peut être atteint qu'avec la liberté de fabrication, le monopole étant de sa nature peu favorable aux améliorations, et ennemi en quelque sorte de toute économie.

31e QUESTION. *La libre exportation des feuilles refusées par la régie comme non marchandes peut-elle être autorisée? quelles mesures pourraient être prises contre leur réimportation frauduleuse?*

Cette question ne nous a pas paru contenir une difficulté très-sérieuse. On ne voit pas, en effet, pourquoi on ne permettrait pas et même pourquoi on ne favoriserait pas l'exportation des feuilles refusées par la régie pour quelque raison que ce soit. Une fois hors de France, elles ne pourraient pas plus y rentrer que les tabacs étrangers; les mesures prises contre l'introduction frauduleuse de ces derniers leur deviendraient applicables et tourneraient à l'avantage du cultivateur, pour qui les feuilles refusées par la régie, dans l'état actuel des choses, seront en pure perte tant que la liberté de la fabrication n'existera pas.

32e et 33e QUESTIONS. *Quels sont les pays où pourraient être achetées les diverses qualités de tabacs nécessaires à la fabrication et au*

commerce de la France, soit pour entrer en concurrence avec la culture française, soit pour y suppléer, soit pour la remplacer?

Quelles sont les diverses espèces de tabacs produits à l'étranger? quelle est leur qualité, leur emploi dans la fabrication, leur prix au lieu de production, sur les marchés de l'Europe et en France?

La régie des tabacs et l'administration des douanes peuvent répondre mieux que personne à ces questions. Elles savent mieux que qui que ce soit que c'est au Brésil, aux Antilles et dans les Etats-Unis que se trouvent les meilleurs tabacs, ceux sans lesquels on ne saurait obtenir les qualités supérieures, et qu'on mêle avec le plus d'avantage aux tabacs indigènes.

34e QUESTION. *Quels produits nécessaires à la consommation des pays vendeurs la France aurait-elle à leur livrer en retour?*

Nous répondrons à cette demande ce que toute personne qui n'est pas absolument étrangère au commerce sait aussi bien que nous, c'est que nous possédons des objets nombreux d'échange dans les produits de notre sol et dans l'industrie de nos manufactures. Les premiers consistent dans nos vins des départemens méridionaux, particulièrement dans ceux de Bordeaux, dans nos eaux-de-vie, les meilleures de

l'Europe, enfin dans nos tissus de fil, lin, coton, et surtout dans ceux de soie, pour lesquels nous ne craignons aucune espèce de concurrence. On peut y joindre encore les articles de goût et de modes, dans lesquels nous n'avons point de rivaux. Tous ces objets sont d'un débouché assuré en Amérique, et il est rare qu'ils n'offrent pas de grands bénéfices aux expéditeurs.

Telles sont, messieurs, les observations sur le commerce des tabacs que votre section des arts avait à vous présenter.

Usant aussi de la faculté accordée par la commission d'émettre sur cette matière son opinion particulière, elle n'hésitera pas à se prononcer en faveur d'un système qui établirait la liberté absolue de la fabrication en admettant pour la culture des restrictions que l'on pourrait faire disparaître à mesure que le temps et l'expérience auraient fait connaître les moyens les plus propres à réprimer la fraude, et à assurer au trésor le revenu que lui procure le monopole.

L'administration des droits - réunis a des moyens assurés de connaître tous les jours les quantités d'eau-de-vie et de vinaigre fabriquées en France. Elle sait précisément ce que chaque débitant en vend journellement. Ne pourrait-elle pas aussi savoir combien chaque fabricant

de tabac ferait entrer chez lui de kilogrammes de feuilles, combien il livrerait de tabacs de diverses natures à la consommation? Les débitans ne pourraient-ils pas être surveillés par cette même administration, ainsi que le sont les débitans de boissons? Si ce problème était résolu par l'administration, rien n'empêcherait plus de laisser cette branche d'industrie dans le domaine commun; car le gouvernement, qui connaît l'importance de la consommation de la France, n'aurait qu'à fixer le *quantum* de l'impôt pour obtenir une somme égale à celle que lui procure le monopole.

Un bon système de douanes, une sévérité salutaire dans la répression de la fraude, compléteraient les mesures nécessaires pour faire jouir l'industrie et l'agriculture de nouveaux moyens de travail et de prospérité.

Notre département et notre ville en particulier trouveraient, nous n'en doutons pas, des avantages réels dans la culture et la fabrication du tabac. Nous possédons dans le val de Loire et dans quelques parties de la Beauce des terres où cette plante réussirait très-bien. Nos agriculteurs se livreraient avec d'autant plus d'empressement à sa culture, et elle entrerait avec d'autant plus d'avantages dans leurs assolemens, que par la fumure et les binages réitérés qu'elle

exige, elle disposerait merveilleusement la terre à donner de riches récoltes en céréales.

Notre ville, que de nombreuses fabriques de bonneterie et ses belles raffineries de sucre rendaient autrefois si active, veuve maintenant de la majeure partie de ces établissemens, verrait renaître dans son sein le goût du travail. Des hommes actifs et industrieux se livreraient à ce nouveau genre de fabrication. Pour vous en convaincre il vous suffira de vous rappeler que pendant le peu de temps que cette industrie a été libre il s'est élevé à Orléans quatre fabriques dont une seule occupait plus de cent ouvriers. Ces fabriques, qui paraissaient opérer avec profit, se rétabliraient et fourniraient à une foule d'individus aujourd'hui inoccupés des moyens d'existence assurés, sans lesquels nous ne saurions voir diminuer cette liste d'indigens qui pèsent si lourdement sur les paroisses et sur le bureau de bienfaisance, et qui, vous le savez, forment près du quart de notre population.

OBSERVATION

SUR UN ANÉVRISME DE LA CROSSE DE L'AORTE ;

Par M. LANOIX fils.

Séance du 19 février 1836.

MESSIEURS,

M. B..., professeur au collége royal d'Or-

léans, d'un tempérament nervoso-sanguin, d'un caractère irritable et d'une constitution robuste, était sujet, depuis l'âge de trente ans, à des accès de goutte qui, peu longs et peu douloureux dans le principe, le devinrent davantage en 1828 et 1829. Ces accès étaient réguliers, et la goutte attaquait constamment les articulations des extrémités supérieures ou inférieures, sans porter son action sur les organes internes.

Mon père donnait quelquefois ses soins au malade lorsque les paroxysmes de goutte devenaient plus intenses. Ces paroxysmes présentaient alors un caractère très-inflammatoire par la fièvre qui les accompagnait dès le début, par la rougeur excessive des points enflammés.

La diète, quelques boissons délayantes et des applications copieuses de sangsues parvenaient à les dissiper aisément. Au bout de quelques semaines le malade pouvait reprendre ses travaux.

Mais, comme je l'ai relaté déjà, M. B... doué d'une constitution robuste, en proie à des passions auxquelles il pouvait difficilement résister, peu tempérant d'ailleurs, comme le sont la plupart des hommes vigoureusement organisés, reprenait bientôt des habitudes peu conformes à sa constitution goutteuse, et moins encore aux conseils que mon père lui donnait sur le régime

que sa position lui commandait *impérieusement*

Vers la fin de 1829, M. B..., à la suite d'un accè de goutte peu intense, fut atteint tout-à-coup d'un douleur située à la partie postérieure et moyenn du thorax, correspondant à l'angle inférieur d l'omoplate, avec fièvre, oppression vive, san éprouver de toux ni d'expectoration.

Il fit appeler mon père, qui l'avait perdu d vue depuis plus d'un an; les accidens qui s'é taient développés semblaient appartenir à un métastase goutteuse. Ils furent calmés par l'ap plication de synapismes aux pieds, par de sangsues sur l'endroit douloureux, et par u régime sévère. En trois ou quatre jours il disparurent presque en totalité.

Cependant l'oppression persistait, le malad ne pouvait se promener dans sa chambre san beaucoup de gêne; la continuité de la douleu vers l'angle de l'omoplate, fort incommode, sur tout dans sa marche, qu'il ne pouvait exécut qu'en inclinant le tronc de ce côté, engagèrer mon père à s'assurer exactement du point dou loureux.

En appuyant par hasard, dans cette explo ration, une de ses mains sur la partie antérieu et gauche de la poitrine, près du sternum, qu fut son étonnement en sentant sous sa main d battemens artériels!

Il mit alors la poitrine à nu et aperçut une tumeur grosse comme un petit œuf, donnant des pulsations isochrônes à celles du cœur.

Il ne fut plus douteux dès ce moment pour lui que son malheureux malade était atteint d'un anévrisme de la crosse de l'aorte, dont le développement, peu sensible pour le malade dans l'origine, avait fait des progrès qui étaient devenus trop graves pour être surmontés.

Il fit part aux amis de M. B... des craintes que lui inspirait la position du malade. MM. Jallon et Lévesque furent consultés.

Le traitement conseillé dans ce cas fut adopté unanimement; il se borna à des saignées, à la diète, au repos et à des applications froides et styptiques sur la tumeur.

Ces moyens soulagèrent instantanément le malade; mais l'oppression persistant, la maigreur augmentant faute d'alimentation, le malade, accablé d'ennui de ne pouvoir plus se livrer à ses occupations ordinaires, désira, au bout de trois ou quatre mois, aller revoir sa famille habitant le Languedoc.

Il se rendit à petites journées à Pézénas sa patrie, où il arriva au mois de juillet, maigre, faible, mais pourtant moins oppressé.

Il y séjourna un an à peu près, et en revint dans un état apparent de santé, ayant,

disait-il, abandonné le régime diététique, pris de l'exercice à cheval et ayant recouvré la plus grande partie de ses forces et de son embonpoint.

Au milieu de cette amélioration la tumeur anévrismatique n'avait éprouvé aucun changement. Cependant le malade, plein de sécurité sur sa position, avait repris ses habitudes et l'exercice de sa profession, lorsque, vers la fin de juin 1832, il fut atteint d'une dyssenterie qui pendant trois semaines mit sa vie dans le plus grand danger.

Sa constitution vigoureuse résista à cette nouvelle atteinte; il fut guéri complètement à la fin de juillet.

Pendant le long espace de temps qui avait suivi cette dernière maladie la tumeur n'avait fait aucun progrès sensible; la douleur au-dessous de l'omoplate s'était sensiblement obscurcie, et M. B... se livrait avec sécurité à la joie que devait lui inspirer le recouvrement d'une santé si chèrement acquise, lorsque, le 28 octobre 1832, en faisant une partie de billard avec un de ses amis, il éprouva tout-à-coup une syncope et un refroidissement tels qu'on crut qu'il allait mourir à l'instant.

M. le docteur Latour jeune lui donna d'abord ses soins, et il reconnut bientôt à quelle cause était dû un semblable accident. La tumeur

n'offrait presque plus de pulsations, et le pouls s'éteignait sous le doigt.

A son arrivée mon père fit transporter le malade dans sa maison et me fit appeler.

Je le trouvai dans l'état suivant : Couché sur le dos, la tête penchée en arrière, les yeux saillans, la respiration haute et précipitée, le pouls presque nul, les extrémités froides et un peu convulsées, la tumeur anévrismale affaissée sur elle-même et pour ainsi dire disparue.

A l'inspection de la poitrine, à son bombement anormal, à son défaut de sonorité, il fut facile d'attester qu'un épanchement sanguin provenant de la rupture du sac anévrismal venait de s'opérer.

Ne prévoyant pas où se bornerait l'épanchement, voulant autant qu'il était en mon pouvoir déterminer la coagulation du sang épanché, on fut d'avis d'appliquer des compresses d'eau froide sur la région occupée par la tumeur et sur les parties latérales et postérieures de la poitrine de ce côté, et, soit la position horizontale, soit ce dernier moyen, les progrès de l'épanchement s'arrêtèrent.

Le pouls devint alors plus sensible, la chaleur reparut aux extrémités, et la respiration s'améliora. Le reste de la nuit fut assez calme.

Le lendemain à notre première visite le malade avait conservé la même position horizontale que la veille, le pouls était fort et battait 98 pulsations, la main appliquée sur l'endroit de la tumeur y ressentait un léger frémissement, et l'auscultation y faisait entendre un bruit confus impossible à décrire.

(Saignée de deux palettes, repos absolu). Le soir, amélioration de tous les accidens, le pouls encore un peu fréquent; le malade demande quelques alimens, une tasse de lait lui est accordée.

La nuit du deuxième jour est assez calme, le malade ne semble pas éprouver plus de gêne dans la respiration.

Le troisième jour au matin l'état du malade nous paraît plus fâcheux; la respiration est plus gênée, le pouls a plus de force, plus de fréquence; la douleur de la partie postérieure du dos se fait sentir de nouveau.

La saignée du bras et les compresses d'eau froide sont renouvelées. Amendement sensible de tous les accidens.

Rien de nouveau durant le cours de la journée. Vers le soir M. B..., se fiant au mieux qu'il avait éprouvé, oubliant la recommandation expresse que nous lui avions faite de tenir sans cesse la même position horizontale, fait un effort

pour se lever, et au même instant il est pris d'une syncope mortelle.

Autopsie 36 *heures après la mort*, en présence de MM. Lévesque, Latour jeune, Duvernay, Lanoix père.

État extérieur. Embonpoint remarquable. Peu de roideur cadavérique. Peu d'altération des traits. Chaleur persistante et matité complète du côté gauche du thorax. Sonorité du côté opposé. Disparition de la tumeur saillante à travers les côtes.

Voulant conserver intacte la tumeur qui avait fait saillie entre les 3e et 4e côtes sternales, je procédai de la manière suivante à l'ouverture de la poitrine :

Deux incisions parallèles; la première de la partie moyenne de la clavicule du côté droit s'étendait jusque la base de la poitrine; l'autre depuis l'aisselle du même côté jusqu'à la base également, réunies toutes deux par une transversale.

Par ce moyen je mis à découvert tout le poumon droit, que nous trouvâmes dans l'état sain. Le médiastin était refoulé par la tumeur anévrismale.

Désirant, avant de passer à l'examen du côté gauche, voir les rapports de la tumeur saillante à travers les côtes avec les muscles de la partie antérieure de la poitrine, j'enlevai successive-

ment la peau et le tissu cellulaire adipeux qui lui étaient superposés.

Les fibres du muscle grand pectoral, amincies et écartées, laissaient entrevoir la membrane cellulo-fibreuse de cette tumeur.

L'expansion tendineuse des fibres du petit pectoral, en passant par-dessus, venait encore lui donner plus de force; les côtes amincies étaient usées par les battemens de la tumeur.

Le côté gauche fut ouvert par le même procédé que celui de droite, en évitant l'ouverture de la tumeur. Une grande quantité de sang noir coagulé remplissait ce côté du thorax.

Le poumon, comprimé dans toute son étendue par le sac anévrismal, et réduit à l'épaisseur de la main, ne faisait plus ses fonctions; cependant il ne me parut point altéré dans son organisation; il crépitait et surnageait.

Le cœur, refoulé en bas, était placé transversalement sur le diaphragme et fortement déjeté à droite; son volume était ordinaire, les oreillettes, vides de sang, étaient affaissées sur elles-mêmes; le péricarde contenait peu de sérosité; il adhérait à la tumeur dans une grande partie de son étendue.

Avant de procéder à l'ouverture du sac anévrismal je cherchai l'endroit où la rupture avait eu lieu, me rappelant alors la douleur

accusée par le malade pendant la vie à la partie postérieure du dos, vers l'angle inférieur de l'omoplate ; j'y portai toute mon attention et y découvris en effet une ouverture béante de la largeur d'une petite lentille à bords arrondis et ramollis.

Le sac ouvert nous a présenté, comme dans tous les cas d'anévrisme de la crosse de l'aorte, des concrétions fibrineuses en très-grand nombre et d'une épaisseur remarquable.

Celle qui tapissait le fond de la portion du sac anévrismal, qui faisait saillie à travers les côtes, offrait une épaisseur de plusieurs lignes, et par sa présence avait sans doute contribué au peu de progrès de dilatation de cette tumeur.

A l'endroit de la rupture les parois du sac étaient ramollies, la même inflammation chronique avait également occasionné le ramollissement de la colonne vertébrale en ce point.

Les autres organes étaient dans leur état normal.

RAPPORT SUR L'OBSERVATION PRÉCÉDENTE ;

Par M. Latour.

Séance du 15 *avril* 1836.

Messieurs,

La crosse de l'aorte est sans contredit la por-

tion du système artériel la plus sujette aux anévrismes. Le voisinage du cœur, qui y pousse le sang avec force; sa courbure, qui lui en fait recevoir directement tout l'effort, le défaut de soutien de la part des parties environnantes, semblent être les causes principales qui la prédisposent à cette cruelle affection. Aussi les exemples ne sont pas rares. Les auteurs en ont consigné un grand nombre soit dans des écrits particuliers, soit dans les ouvrages périodiques. Notre collègue M. Lanoix fils vous a présenté une nouvelle observation dont je suis chargé de vous rendre compte. Le malade qui en est le sujet était connu de plusieurs d'entre nous. Il aurait pu très-probablement pousser beaucoup plus loin sa carrière, sans un travers d'esprit dont je suis étonné qu'il ne soit pas fait mention. Ce ne fut que vers la fin de 1829 qu'il réclama les soins de M. Lanoix père, lequel, frappé du désordre qu'il voyait dans les fonctions respiratoires, voulut explorer le thorax, et découvrit une tumeur anévrismale saillante à travers les côtes. Il arrive fréquemment, je le sais, que des anévrismes internes font des progrès considérables sans produire de bien graves accidens. On en a vu qui n'avaient pas même été soupçonnés avant la mort subite qu'ils avaient occasionnée. Mais dans le cas dont il s'agit il est au moins

douteux que la maladie soit parvenue à ce degré de développement sans se manifester par des troubles fonctionnels assez sensibles, des symptômes assez significatifs pour que notre honorable confrère l'eût reconnue à une époque plus favorable au succès d'un traitement rationnel, si son malade l'avait consulté plus tôt, surtout s'il lui avait accordé une entière confiance. En effet, je l'ai rencontré souvent chez un de mes cliens, et chaque fois je lui trouvais un teint maladif, une altération notable dans le timbre de la voix, une respiration singulièrement viciée, quoique sa poitrine fût large; il se plaignait à ses amis seulement d'avoir une mauvaise santé. Aussi prenait-il depuis fort long-temps la drogue drastique de Leroy, dont il attendait toujours de merveilleux effets. J'ai peine à croire qu'il se fût de la sorte condamné, dans la force de l'âge, à se médicamenter continuellement, s'il n'avait pas ressenti quelque mal profond dont il cherchait en vain à se débarrasser par ce moyen. Quoi qu'il en soit, après avoir passé quelque temps au sein de sa famille, dans une grande tranquillité de corps et d'esprit, disposition si désirable et si salutaire dans son état, il revint se mettre de nouveau sous l'influence pernicieuse de circonstances propres à accélérer le cours du sang en surexcitant trop souvent l'action du

cœur, lorsqu'au mois d'octobre 1832, au milieu des émotions peut-être trop fortes d'une partie de jeu, et sans que rien fît d'ailleurs prévoir un tel événement, comme cela arrive souvent en pareil cas, la rupture de l'anévrisme se fit tout-à-coup et devint bientôt mortelle.

Si la marche de la maladie n'a rien offert de remarquable, l'autopsie cadavérique a donné des résultats assez curieux, notamment en ce qu'on a trouvé l'ouverture en arrière et la colonne vertébrale altérée, bien que le sac anévrismal eût pris sa direction en avant. Je dois le dire pourtant, cet examen laisse beaucoup à désirer dans les détails. On veut maintenant, et avec raison, plus de précision dans le langage médical. Il serait à souhaiter que l'auteur eût fait connaître les côtes usées, quel intervalle livrait passage à la tumeur anévrismale, quelles étaient enfin les vertèbres ramollies. Les parois aortiques n'ont pas fixé non plus son attention. Les tuniques étaient-elles toutes dilatées, ou bien y en avait-il de rompues? existait-il ou non, en même temps que la poche anévrismale, de la dilatation dans le pourtour du vaisseau? Ce sont là autant de lacunes qui diminuent le mérite de l'observation. Cependant nous avons pensé qu'elle conservait encore assez d'intérêt pour être insérée aux annales.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE M. L'ABBÉ MÉRAULT;

Par M. Des Portes, membre de la section des Belles-Lettres.

Séance du 29 *avril* 1836.

Messieurs,

C'est presque une témérité d'entreprendre l'éloge d'un homme dont le nom est parmi nous dans toutes les bouches et le souvenir dans tous les cœurs. Comment se flatter d'être le digne interprète de sentimens devenus populaires? Comment oser redire à chacun ce que chacun s'est déjà dit, et avec cette éloquence intime auprès de laquelle toute autre sera toujours froide et décolorée?

Mais quand le devoir parle l'amour-propre doit se taire. L'espoir de votre indulgence m'a aussi encouragé à mettre à exécution un dessein qui présentait de tels écueils.

Vous n'avez pas, du reste, cherché long-temps dans le nombre de collègues que la mort nous a ravis quel était celui dont je venais vous entretenir, et votre pensée, devançant ma voix, vous avait sans doute déjà désigné M. l'abbé Mérault. Ce nom suffit pour m'absoudre de tout reproche d'excès dans les craintes que je viens d'exprimer.

Athanase-René Mérault était né à Paris, en 1744, d'une de ces familles de magistrature au milieu desquelles les mœurs antiques se conservaient dans toute leur pureté. Aux premiers enseignemens qu'y reçut son enfance succéda pour sa jeunesse une éducation éminemment religieuse, et de là sans doute une vocation qui devint celle de toute sa vie. On le mit au collége de Juilly, le plus renommé de tous ceux que dirigeaient alors les Oratoriens (1). Ce fut

(1) Juilly, bourg du diocèse de Meaux, à sept lieues de Paris, était autrefois une abbaye de chanoines réguliers, fondée en 1182 sous le règne de Philippe-Auguste. En 1637 elle fut réunie par voie d'échange à l'Oratoire, et quelques années après cette congrégation y établit un collége décoré dès son origine par Louis XIII du titre d'*académie royale*. Il devint bientôt très-célèbre. La suppression de l'Oratoire, lors de la révolution, n'empêcha pas le collége de subsister, et il échappa comme par miracle à la destruction, grâce au dévouement d'un Oratorien, le P. Prioleau, qui en fit l'acquisition. Au retour de l'ordre Juilly reprit presque son ancienne splendeur, le propriétaire de cet établissement ayant appelé autour de lui plusieurs de ses anciens confrères qui continuèrent même long-temps après sa mort d'y diriger l'enseignement. Juilly est encore aujourd'hui une maison d'éducation gouvernée par des ecclésiastiques de beaucoup de mérite.

là qu'il fit ces fortes études dont les traces furent si profondes qu'elles étaient fraîches encore chez lui dans la vieillesse la plus avancée. L'amour du travail, beaucoup de facilité et d'imagination, donnent raison des brillans succès qu'il obtint pendant ses humanités. Un caractère liant et aimable, une spirituelle gaîté, de nobles et généreux penchans, expliquent les souvenirs qu'il laissa à ses maîtres et à ses condisciples, souvenirs tellement chers que deux générations des uns et des autres les avaient fidèlement conservés.

A seize ans son éducation était terminée, et le monde s'ouvrait devant lui jeune homme, appelé par sa position sociale et par sa fortune à y tenir un rang distingué. Mais le choix de son avenir était fait. De tous les avantages qui lui étaient promis il n'en retint qu'un seul qu'il ne pouvait guère éviter; encore n'était-ce pas pour lui qu'il consentait à être riche.

Sa famille le destinait à servir dans la marine; mais il avait résolu d'embrasser la profession d'ecclésiastique, et il entra dans la congrégation de l'Oratoire.

Cet institut célèbre, fondé en 1611 par l'un des plus illustres prélats de l'église de France, le cardinal de Bérulle, était une communauté séculière de prêtres voués à l'instruction des

jeunes membres du clergé dans la science de leur état, dans le bon usage de cette science, et dans la pratique des vertus sacerdotales. Le but primitif du fondateur ne tarda pas à acquérir un développement tout naturel en s'étendant à la création des séminaires, c'est-à-dire des colléges où l'on forme des sujets pour l'état ecclésiastique dès leur enfance. Ainsi, prendre le prêtre à ce premier âge, l'initier aux élémens des connaissances humaines en général, et en même temps de celles toutes spéciales qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa grave mission; lui inspirer graduellement les qualités qu'elle exige; puis, lorsque son jugement mûri lui permet d'en mesurer l'étendue et de se pénétrer des sacrifices qu'elle impose, le mettre à même de l'accepter librement et en pleine connaissance de cause; lorsqu'il est enfin entré dans les ordres, compléter son éducation par de plus hauts enseignemens, et, après avoir achevé l'homme, préparer l'apôtre : voilà ce que faisait l'Oratoire dans ses établissemens. L'épiscopat français lui dut plusieurs de ses membres les plus éminens en talens et en vertus, et comment ne pas nommer ici parmi eux l'une des gloires de notre chaire, l'un de nos plus grands orateurs, Massillon, élevé à l'Oratoire et Oratorien lui-même?

Les progrès rapides de la congrégation dans l'estime générale lui en méritèrent bientôt un témoignage qui l'obligea d'agrandir encore son domaine. On crut en effet que des hommes qui savaient si bien préparer de jeunes sujets pour le saint ministère ne réussiraient pas moins à en former d'autres pour le monde, et de toutes parts les colléges publics furent offerts aux nouveaux pères. On ne s'était pas trompé, et j'en appellerai ici au souvenir de tous ceux qui, soit par eux-mêmes, soit par des traditions récentes encore, ont pu se convaincre de l'habileté des Oratoriens dans l'art d'élever la jeunesse. C'est qu'ils possédaient tout ce qu'exige une tâche aussi pénible que délicate, l'abnégation complète de tout autre intérêt que l'accomplissement d'un devoir accepté avec dévouement, exécuté avec conscience; une grande austérité de doctrines tempérée par l'indulgence et la douceur; le talent de se faire aimer des jeunes gens tout en les soumettant au joug d'une stricte discipline. Leur instruction était aussi variée que solide, et la juste importance qu'ils attachaient à l'enseignement de la religion et à ses pratiques ne leur faisait pas négliger celui des belles-lettres et des autres connaissances nécessaires à l'homme qui doit vivre de la vie sociale. Aussi leurs colléges ne tardèrent-ils pas à acquérir la même réputation que leurs séminaires.

Ce qui distinguait encore l'Oratoire de la plupart des autres communautés, c'était la liberté d'avenir laissée par les statuts à ses membres, que n'enchaînait aucune espèce de vœux. Cette sage disposition leur permettait donc d'entretenir des relations avec le monde, et de pouvoir joindre aux sérieuses vertus de la retraite les avantages puisés dans le commerce des hommes éclairés et polis. Il faut avoir connu les Oratoriens ; il faut avoir vécu avec eux pour savoir jusqu'à quel point les principes de religion et de morale les plus rigides se concilient aisément avec l'urbanité des manières et même avec l'élégance du savoir-vivre. Cette heureuse alliance de qualités, moins incompatibles qu'on ne le croit communément, brillait d'un vif éclat dans les fondateurs de la congrégation, et s'était perpétuée chez leurs successeurs. C'est par ce motif sans doute que dès son origine elle fut choisie pour asile par plusieurs personnages d'une naissance élevée ayant occupé de grands emplois, et que des jeunes gens appartenant à des familles riches et distinguées s'empressaient d'y entrer.

J'aurais craint, messieurs, de m'être écarté de mon sujet par cet aperçu historique d'un ordre qui n'est plus, si je n'avais pensé que l'éloge de l'homme qui fut lui-même un des plus respectables débris de cet ordre se rattachait par plus

d'un lien à cette digression. Vous reconnaîtrez mieux encore le rapport naturel de ces deux sujets quand je vous aurai retracé la vie, les travaux et le caractère de M. Mérault.

J'ai dit combien il avait fait honneur à l'Oratoire comme élève. Il ne tarda pas à l'honorer aussi comme maître ; car un bien court intervalle sépara pour lui ces deux titres.

A l'âge où beaucoup d'autres apprennent encore, il fut jugé déjà digne d'enseigner, et son début fut une chaire de théologie à Montmorency. Ce premier pas dans la carrière, quelque remarquable qu'il fût, n'était rien auprès du second.

L'Oratoire avait à Paris et à Lyon deux maisons appelées *l'Institution*, où ceux qui se destinaient de bonne heure à faire partie de la communauté achevaient leurs études. On y formait aussi les jeunes régens qui étaient envoyés ensuite dans les colléges. C'était un emploi bien responsable que la direction d'un semblable établissement, véritable école normale où les leçons d'une éducation transcendante ne s'adressaient plus aux faibles perceptions de l'enfance, mais à des intelligences déjà développées ; où il ne s'agissait plus seulement d'instruire, mais de montrer à communiquer l'instruction. Ajoutons qu'aux connaissances éten-

dues et à la maturité qu'exigeait cette mission il fallait nécessairement unir une piété et des vertus exemplaires, car elle consistait à édifier autant qu'à enseigner; car la religion et la science étaient là surtout inséparables. Vous jugerez du reste de toute l'importance de ce poste, quand vous saurez qu'il avait été occupé par plusieurs des généraux de l'Oratoire, auxquels il avait servi comme de degré pour monter à cette haute dignité. Telle était la place que les supérieurs de M. Mérault n'hésitèrent point à lui donner en le mettant à la tête de l'Institution de Paris; et il n'avait pas encore vingt-cinq ans lorsqu'il reçut ce témoignage d'une si grande confiance. Plus de vingt années d'exercice la justifièrent trop bien pour que toute autre louange ne soit pas ici superflue. Permettez-moi cependant, afin de vous faire mieux apprécier encore la manière dont il s'acquittait de ses fonctions, de laisser parler sur ce sujet un de ses élèves qui a déjà déposé le tribut de ses souvenirs dans un recueil périodique (1) auquel je l'emprunterai.

« Notre digne supérieur, dit cet ancien Ora-
« torien, veillait avec une sollicitude toute pater-
« nelle sur les élèves qu'il était chargé de former.
« Sa belle âme se peignait sur sa figure toujours

---

(1) *L'Ami de la Religion*, n° 2529.

« calme et riante. Son esprit était orné, son abord « gracieux, sa conversation spirituelle. Dans les « promenades c'était à qui se presserait autour de « lui. Dans les conférences du soir il aimait à « développer le plan de plusieurs ouvrages qu'il « a publiés depuis. Sa bienveillance suivait ses « jeunes confrères jusque dans les colléges où on « les envoyait, et il soutenait leur vertu par des « avis utiles. » Un seul trait peut-être manque à ce tableau, et il a pu rester inconnu à son auteur, parce qu'il est de belles actions qui demeurent long-temps enveloppées du mystère qu'elles ont recherché. C'était chez M. Mérault la bienfaisance, besoin irrésistible pour lui et auquel il obéissait dès lors en ajoutant aux sages conseils qu'il adressait à ses élèves de généreux dons offerts à quelques-uns avec cette délicatesse qui en double le prix et n'en permet pas le refus.

Ce fut au milieu de ces travaux et de ces vertus que la révolution surprit M. Mérault. Sa carrière fut, comme tant d'autres, brusquement interrompue par ce grand bouleversement. Toutes les congrégations, même séculières, étant supprimées, celle de l'Oratoire dut se dissoudre comme les autres. Ce ne fut pas toutefois sans que la portion la plus saine de ses membres réclamât énergiquement contre la mesure qui l'atteignait.

M. Mérault signa la protestation avec soixante de ses confrères, et en cela il ne crut être que conséquent avec les principes qui lui avaient déjà servi de règle dans ces jours d'épreuve. Invité en effet à adhérer, comme tous les autres citoyens, à la déclaration de liberté et d'égalité devant la loi proclamée précédemment, il ne s'y était pas refusé. Mais par la raison même qui l'avait engagé à y souscrire, il ne pouvait consentir à ce qu'on gênât plus tard chez lui l'exercice du premier et du plus précieux de ces droits. Il lui était donc permis de se plaindre qu'on voulût lui imposer de force une sécularisation que les statuts de son ordre lui assuraient déjà, et une liberté dont il n'avait pas besoin puisqu'il la possédait tout entière.

Quoi qu'il en soit, le séjour de Paris devint bientôt si dangereux pour les ecclésiastiques insermentés que M. Mérault ne put y rester. Il vint donc chercher un asile à Orléans, où l'appelaient des relations de famille, et où, j'aime à le dire à l'honneur de ses habitans, plus d'un proscrit trouva alors une généreuse hospitalité.

Mais il était bien difficile d'échapper tout-à-fait aux périls d'une telle époque, et M. Mérault ne put éviter d'être arrêté et mis à la maison de la Croix, transformée en prison, et dans laquelle il resta un an. Il est impossible de

parler de cette détention sans rappeler un trait charmant qui s'y rattache, et qui le peint tout entier. Il avait eu pour geôlier à la Croix un homme qui fut arrêté lui-même, quelque temps après, comme prévenu d'un détournement de deniers publics. Le hasard fit que M. Mérault rencontra cet homme au moment où on le conduisait en prison. Reconnaître ce malheureux, qui s'empressait d'implorer son assistance, se montrer vivement touché de sa situation, lui promettre de tout faire pour l'en tirer, et écrire sur-le-champ à l'autorité qu'il le cautionnait du montant de la somme détournée, tout cela fut pour M. Mérault l'affaire d'un moment. Il semblait que le pénible souvenir qu'éveillait en lui le nom seul de cet homme, dont il n'avait point eu d'ailleurs à se louer, fût un titre de plus à sa bienveillance et à ses secours, et il n'eut point de repos qu'il ne l'eût fait rendre à la liberté. On s'afflige d'être obligé d'ajouter qu'un tel service ne fut payé que d'ingratitude; mais celui qui faisait le bien comme par instinct était au-dessus de cette décourageante épreuve, et son cœur lui disait en cette occasion, comme dans bien d'autres, que la charité qui spéculerait sur la reconnaissance ne serait plus la charité.

Le rétablissement du culte trouva encore

M. Mérault à Orléans. Il y avait exercé son ministère dans l'intérieur des familles qui étaient demeurées fidèles à la religion persécutée ; aussi ces familles étaient devenues la sienne ; leur patrie était désormais sa patrie, et, sans le savoir comme sans y prétendre, il allait être appelé, en restant au milieu d'elles, à payer avec usure l'hospitalité qu'il en avait reçue.

A peine le concordat de 1802 eut-il relevé le siége épiscopal à Orléans, que le nouveau titulaire, M. Bernier, nomma M. Mérault l'un des membres de son chapitre, et peu après il le chargea du rétablissement de son séminaire. Confier ce soin à l'ancien supérieur de l'institution de l'Oratoire était, de la part du prélat, une preuve de ce tact et de cette connaissance des hommes qu'il possédait, comme on sait, à un haut degré. Jamais choix ne fut en effet plus heureux.

C'est ici, messieurs, c'est surtout dans cette partie de l'éloge de M. Mérault que je dois avouer mon impuissance de le louer aussi bien que l'a déjà fait la reconnaissance publique, et qu'il vaudrait mieux peut-être la laisser parler toute seule. Ici viennent se retracer à votre mémoire comme à la mienne des faits contemporains, des actes dont nous avons été, dont nous sommes encore les témoins, qui vivent en

quelque sorte sous nos yeux. Si de rien faire beaucoup s'appelle créer, M. Mérault fut, dans toute l'étendue du mot, le créateur de l'établissement qu'il avait été chargé de relever de ses ruines. Un local étroit et insuffisant aggrandi par des acquisitions successives, trois séminaires au lieu d'un, deux maisons de campagne, la subvention modique allouée par le gouvernement, seule ressource annuelle qui fût assurée, convertie bientôt en un revenu considérable ; voilà pour les avantages matériels dont il sut doter ce que, encore une fois, on peut appeler son œuvre. Les humanités et une instruction religieuse approfondie enseignées à trois cents élèves, dont la moitié au moins recevait l'éducation et plusieurs même la nourriture et l'entretien gratuitement ; voilà ce que le restaurateur des écoles ecclésiastiques dans ce diocèse trouva le moyen de faire à la fois pour tant de paroisses veuves de leurs pasteurs, et pour cette portion nombreuse de la société qui, au sortir d'une crise d'ignorance et d'irréligion, éprouvait si fortement le besoin d'une éducation morale. M. Mérault avait-il ainsi, par les seules inspirations de sa charité, trouvé dès lors la solution du problème qu'une louable philanthropie a cherché depuis à réaliser, le meilleur système pour dispenser à la partie indigente du peuple

les bienfaits de l'instruction? Ce que je puis assurer du moins, et sans crainte d'exagération, c'est que les heureux résultats, les succès brillans et rapides que je viens de rappeler, nul autre que lui n'eût pu les obtenir. Mais ce n'est pas seulement par sa longue expérience dans une semblable tâche, ce n'est pas seulement non plus par l'ardeur d'un zèle qui s'augmentait de toute sa prédilection pour elle, qu'on peut les expliquer. L'étonnante prospérité à laquelle parvint le séminaire sous sa direction doit être attribuée à des causes plus efficaces encore, à un autre genre de dévouement plus admirable et plus rare. Certes, cet établissement n'eût jamais obtenu de tels avantages avec les faibles secours qu'accordait l'autorité; la bienfaisance publique, il est vrai, y joignait les siens; sollicitée par l'infatigable supérieur, elle répondait avec largesse à ses pressans appels. Mais pourquoi tant de mains généreuses s'ouvraient-elles à sa voix, et de toutes ses exhortations quelle était la plus puissante? Vous le savez, messieurs, ce fut son propre exemple. Eh! qui pouvait ignorer que sa fortune personnelle, ses revenus tout entiers et jusqu'à ses capitaux étaient consacrés à l'entretien et à l'amélioration du séminaire? Qui ne savait que dans cette bourse des quêtes publiques, présentée aux fidèles, les

premiers deniers, la somme la plus considérable y avait toujours été déposée par lui-même? C'était là son secret pour provoquer l'abondance des offrandes, c'était là son éloquence pour prêcher l'aumône!

Dans le régime intérieur de son administration, dans ses relations avec ses élèves, il était le même homme qu'à l'Institution de l'Oratoire. Ici encore il appartenait plus particulièrement à ceux dont l'heureuse jeunesse reçut ses doctes et édifiantes leçons, d'offrir à sa mémoire le tribut qu'elle réclamait, et ce pieux devoir, plusieurs l'ont déjà trop bien rempli pour que je l'entreprenne moi-même (1). Des enfans qui veulent honorer leur père ne se seraient pas exprimés avec plus de reconnaissance, et cependant des biographes n'accordant à un mort que ce qu'ils lui doivent, la vérité, n'auraient pas tenu un langage plus irréprochable devant la conscience publique ; car c'est une de ces vies bien rares dans l'histoire desquelles le jugement peut sans danger se laisser guider par le cœur.

---

(1) MM. Huc et Jules Zanole, le premier dans le journal *l'Orléanais*, le second dans une *Notice biographique* sur M. Mérault, publiée à Orléans peu de temps après sa mort.

On éprouve, messieurs, un véritable embarras quand on essaye de choisir, parmi les vertus que les auteurs de ces touchans récits nous ont montrées dans M. Mérault, celle qui l'emportait sur les autres. Permettez-moi cependant de vous en rappeler une qui, à elle seule, m'a paru les résumer toutes, parce qu'à côté de cet immense amour du bien qui passionnait son âme, elle fait voir le désintéressement le plus pur; parce qu'elle prouve que chez lui la prudence la plus éclairée tempéra constamment un vif et bien naturel désir d'atteindre le but de ses efforts.

Former des prêtres, combler les vides de ce clergé français dont la révolution avait tant éclairci les rangs, tel était ce but sans doute fort légitime. Mais le respectable directeur, tout en conduisant vers cette fin les jeunes gens qui s'y destinaient, était bien loin d'exercer sur leur vocation la moindre influence. Plus éloigné encore de faire sentir à ceux dont l'éducation avait été toute gratuite, que leur entrée dans les ordres en fût comme le prix, il se faisait une loi, pour eux comme pour tous, de les laisser maîtres du choix de leur carrière. Plusieurs en effet rentrèrent dans le monde après leurs études. Il ne s'en plaignait pas, il ne voyait ni ingratitude de ses bienfaits ni dé-

ception de ses espérances dans cet usage d'un libre arbitre, si nécessaire en pareil cas. On l'entendait dire au contraire : « Il vaut mieux qu'ils prennent ce parti que de faire de mauvais prêtres. » Il eût craint peut-être de céder à un sentiment d'orgueil en ajoutant : « J'en aurai fait au moins des honnêtes gens. »

La direction du séminaire aurait suffi à l'ambition de M. Mérault, de même qu'elle satisfaisait complètement ses goûts ; mais l'estime qu'inspiraient son caractère et son mérite lui avait presque en même temps fait conférer d'autres fonctions auxquelles les événemens donnèrent par la suite beaucoup d'importance et de responsabilité. Dès 1805 il avait été nommé grand-vicaire. Ce titre et les suffrages du chapitre le placèrent à la tête du diocèse pendant plusieurs vacances du siége épiscopal, et il en partagea aussi l'administration dans d'autres conjonctures où sa mission devint extrêmement délicate. Vous vous rappelez en effet, messieurs, les difficultés dont elle fut environnée lorsque, après la mort de M. Rousseau, la volonté du chef de l'état lui donna pour successeur un ecclésiastique fort distingué sans doute par ses talens et par ses qualités, mais auquel manquait l'institution canonique. Le récit détaillé des difficultés suscitées par cette circonstance extraor-

dinaire est hors de mon sujet; mais la sage habileté avec laquelle M. Mérault sut en triompher y rentre tout-à-fait. Médiateur entre des partis opposés, désireux d'éviter des luttes fâcheuses et qui auraient pu amener le danger d'un schisme, d'un côté il maintenait à l'évêque nommé l'autorité que lui avait reconnue le chapitre, et s'efforçait d'adoucir par l'aménité de ses relations avec ce prélat les froissemens auxquels l'exposait sans cesse une situation précaire; de l'autre, il restait fidèle à la plus scrupuleuse orthodoxie de principes, et nul n'aurait pu lui reprocher une seule concession préjudiciable aux droits sacrés du chef suprême de l'église. Pour tout dire en un mot sur la prudence qu'il mit à ménager des intérêts si difficiles à concilier, il s'attira la reconnaissance et l'amitié de l'évêque nommé, sans rien perdre de la confiance et de la vénération du clergé.

On s'étonnerait que l'épiscopat n'eût jamais été offert à un tel homme, qui en était déjà si près par son titre et plus près encore par sa capacité. Il y aurait dans cet oubli d'un mérite aussi éminent de quoi taxer d'injustice les divers gouvernemens sous lesquels il vécut, si, rendant hommage à la religion et lui cherchant de dignes ministres dans les hautes fonctions, ils eussent négligé d'y appeler celui-

là; mais il faut les disculper d'un si grave reproche. Si M. Mérault ne fut point évêque, c'est qu'il ne le voulut pas; plusieurs siéges lui furent proposés, celui de Vannes particulièrement, peu de temps après le concordat; il les refusa tous. Sa modestie, c'est trop peu dire, sa profonde humilité l'en éloigna toujours. Aux temps de la primitive église, lorsque l'élection populaire conférait l'épiscopat, nul doute que les suffrages publics ne l'y eussent élevé; mais nul doute aussi qu'il eût fallu lui faire violence comme aux Remy et aux Césaire. A une autre époque M. Mérault put faire triompher sa résistance et ses scrupules; mais le sentiment qui les lui inspirait était tellement sincère, il était si éloigné de tirer vanité soit de l'offre, soit du refus, que l'un et l'autre restèrent comme un secret entre lui et un petit nombre d'amis ou d'intermédiaires. Ce fait aussi honorable qu'important était donc dans sa vie une sorte de problème, grâce à l'obscurité dont il avait voulu l'entourer, et j'ai dû prendre pour le vérifier presque autant de soin qu'il en avait pris lui-même à le cacher.

Nous venons de le voir sortir avec bonheur d'une position embarrassante, parce que son caractère doux et liant ne lui suggérait que des procédés empreints de modération et de

bienveillance; d'autres épreuves lui donnèrent l'occasion de prouver qu'il savait aussi montrer au besoin une fermeté courageuse. Le gouvernement des cent-jours, voulant se rattacher par un nouveau serment tous les fonctionnaires publics, avait songé à étendre cette obligation jusqu'aux ecclésiastiques. Consulté sur ce dessein et en prévoyant les suites désastreuses, M. Mérault adressa à un des ministres de cette époque les représentations les plus franches et les plus propres à l'en détourner. « Très-peu de prêtres, lui disait-il, consentiraient au serment, et je répondrais plutôt de la tranquillité de ceux qui refuseraient que de celle des hommes qui le prêteraient. » Le pouvoir comprit l'inutilité et les autres inconvéniens de la mesure combattue par un homme aussi éclairé et qui ne voulait pas plus transiger avec sa conscience qu'il ne recherchait les honneurs de la persécution. Le projet n'eut pas d'autre suite (1).

A partir de 1816, époque de la retraite de M. Raillon, M. Mérault resta chargé du

(1) C'était Fouché, qui, ayant connu M. Mérault à l'Oratoire, lui avait demandé son avis sur les dispositions du clergé. Il communiqua la réponse de M. Mérault à Napoléon. Celui-ci la lut sans humeur et la remit au ministre en disant : *Laissons les prêtres tranquilles.*

gouvernement du diocèse, qui comprenait alors deux départemens. En 1819 ce long intérim cessa enfin par l'élévation de M. de Varicourt au siége d'Orléans. Si M. Mérault avait rencontré dans tous les prédécesseurs du nouvel évêque la plus haute confiance dans son mérite, si chacun d'eux s'était plu à rendre hommage à ses vertus et à chérir son caractère, on peut dire qu'il trouva chez M. de Varicourt une vive sympathie née de leurs premiers rapports et qui ne cessa de s'accroître, une âme qui tout d'abord répondit à la sienne, une étroite amitié dont la mort même fit éclater toute la force. Ce fut, en effet, entre les bras de son premier grand-vicaire que voulut mourir ce prélat trop tôt ravi à l'amour de ses diocésains. Nul ne ressentit plus profondément cette perte que M. Mérault. Ses regrets personnels s'augmentaient encore de toute la reconnaissance qu'il portait à celui qui en était l'objet, au nom du séminaire, puisque M. de Varicourt avait obtenu la restitution pour cet établissement de son ancien domaine, converti en caserne pendant la révolution. Il l'avait aussi enrichi de ses dons, et lui avait légué son cœur pour dernier gage de sa paternelle affection, ce cœur où, d'après les propres expressions du pieux testateur, M. Mérault avait occupé une si grande

place. Aussi voulut-il acquitter sa propre dette autant que celle de ses élèves en consacrant une somme considérable à orner la place de ce précieux dépôt dans la chapelle que lui-même avait précédemment fait construire à ses frais au séminaire. Le nouveau bienfaiteur pouvait-il être mieux honoré que par l'ancien ?

Les droits de M. Mérault à ce titre augmentaient chaque jour; car, soit pour les embellissemens, soit pour les besoins de la maison, il donnait sans cesse; mais chaque jour aussi voyait tarir la source de ses libéralités. Elles avaient fini par épuiser sa fortune et jusqu'à son crédit à l'époque où les membres de la congrégation qui dirigeait le séminaire avant la révolution, ayant été rappelés à sa tête, il leur en remit l'administration. Cette séparation lui coûta sans doute; car s'il est vrai que l'homme s'attache à ses semblables par les services même qu'il leur rend, M. Mérault devait tenir par de bien fortes chaînes à l'institution qu'il avait comblée de ses dons. Et cependant, à voir l'inaltérable sérénité d'âme dont il ne cessa de jouir dans sa retraite, à en juger aussi par les nouvelles marques de cet intérêt de père qu'il ne cessa de donner au séminaire, on eût pu croire qu'il n'avait emporté en le quittant qu'un seul

regret, celui de ne lui avoir pas fait encore assez de bien.

Je viens de dire qu'il était devenu presque pauvre lui-même à force de seconder la charité publique. Il semble que la providence devait une indemnité à ce religieux observateur de son plus beau précepte, et elle la lui fit trouver dans un héritage inattendu qui lui rendit de l'aisance. Ce ne fut pour lui qu'un moyen de nouvelles bonnes œuvres. C'est ainsi qu'il consacra 12,000 fr. à fonder une école de charité à sa terre de Villevaudé, dans le diocèse de Meaux, et à doter cette école de 800 fr. de rente. En 1828 il donna 55,000 fr. pour rebâtir la maison et la chapelle des Carmélites de Blois. Voilà des actes que j'aime à vous retracer, messieurs, sans craindre plus que vous que le fréquent retour des faits de même nature dans la vie de M. Mérault n'y répande une teinte trop uniforme; car, heureux le panégyriste, heureux ses auditeurs, lorsqu'ils sont condamnés à de telles redites !

Le repos qui avait succédé pour M. Mérault à des occupations si laborieuses lui permit enfin de venir remplir parmi vous la place que vous lui destiniez depuis long-temps; car les titres qui l'y appelaient étaient déjà anciens. Au milieu des soins qui auraient absorbé tout entier un

esprit moins actif que le sien, il avait trouvé le temps de se livrer à la composition. Dès 1806, un ouvrage intitulé *Les Apologistes involontaires, ou la Religion chrétienne prouvée et défendue par les écrits des philosophes*, avait été son début dans cette polémique d'un genre ingénieux et neuf qu'il engagea avec certains écrivains du 18e siècle, et qu'il soutint avec la même supériorité dans trois autres productions publiées successivement, en 1821, 1822 et 1826, sous les titres suivans : *Les Apologistes, ou la Religion chrétienne prouvée par ses ennemis comme par ses amis.* — *Conjuration de l'impiété contre l'humanité.* — *Voltaire apologiste de la Religion chrétienne.* C'est, comme on le voit, le développement d'une même idée ; le christianisme vengé par les propres aveux de ses plus grands adversaires ; ceux-ci combattus et percés avec leurs propres armes, et réduits à proclamer eux-mêmes leur défaite. L'originalité du plan de l'auteur de ces quatre ouvrages, et la manière dont il l'exécuta, excluent de sa part toute prétention d'avoir voulu marcher sur les traces des Guénée et des Larcher, ces savans et redoutables champions des saintes écritures et de la révélation contre le philosophisme ; mais une place distinguée appartient encore à M. Mérault auprès de ces écrivains

célèbres, dont il a heureusement complété la tâche. Leur profonde érudition, secondée par une critique pleine de finesse et de bon goût, avait déjà, en effet, relevé et détruit les erreurs de tant d'écrits irréligieux, lorsque ses piquantes recherches en ont achevé la réfutation en signalant les contradictions fréquentes qui s'y rencontrent et les hommages à la vérité échappés, comme en dépit d'eux-mêmes, à ceux qui s'en étaient faits les antagonistes.

De 1825 à 1834 M. Mérault mit au jour sept autres ouvrages, ce sont :

Instruction pour la première communion.

Enseignement de la religion, en 5 volumes.

Mères chrétiennes : combien leur zèle est nécessaire au succès de l'éducation.

Preuves abrégées de la religion, offertes à la jeunesse avant son entrée dans le monde.

Recueil de mandemens sur l'instruction des peuples, ou méthode à suivre pour l'enseignement de la religion.

Aux Français.

Cours d'histoire et de morale.

Instruction pour les fêtes de l'année.

On reconnaît, au choix de la plupart de ces sujets, ce tendre intérêt pour l'avenir et le bonheur de la jeunesse, qui fut la noble et sainte passion de toute sa vie. En même temps

qu'il adressait aux parens ses pieux conseils pour l'éducation de leurs enfans, il mettait une égale sollicitude à faire goûter aux gens du monde les règles de la religion, à leur en rendre la pratique facile et douce. Ainsi, l'amour de l'humanité à tous les âges et dans toutes les conditions ne cessa d'inspirer ses écrits dans les dix ans écoulés depuis sa retraite. Et, chose étonnante ! il en comptait quatre-vingts lorsqu'elle commença, et jamais sa plume ne fut plus féconde que dans les cinq années qui précédèrent sa mort, puisque chacune d'elles fut marquée par une publication. Et, ce qui n'est pas moins digne de remarque, toutes portaient l'empreinte d'une imagination brillante et jeune encore, d'une mémoire toujours présente, d'une chaleureuse et pénétrante diction ! On a dit que chez les hommes doués d'une forte organisation morale c'était la tête qui mourait la dernière. Il faut croire que chez M. Mérault ce fut le cœur qui vécut le plus long-temps, car ses dernières œuvres partaient toutes de là.

Tel il s'y montrait, tel on le retrouvait dans les rapports habituels de la vie sociale. C'était une véritable jouissance que la conversation de cet aimable et spirituel vieillard, également riche des trésors de l'étude et des souvenirs

d'une longue carrière, à la parole vive, semée de traits heureux et fins dont beaucoup ont été retenus. Les grâces d'un esprit enjoué n'avaient en lui du reste rien de léger ni de frivole. C'était bien le *molle ac facetum* du poète latin, mais tempéré par les bienséances de son état et par une constante bienveillance.

Si les charmes de son commerce le faisaient rechercher avec empressement de ceux qui étaient à portée de les goûter souvent, les étrangers qui avaient eu occasion de l'entendre ne se montraient pas moins désireux de conserver avec lui des relations; et ce désir est facile à concevoir. Le style épistolaire est, à beaucoup d'égards, le style de la conversation, et il est impossible de ne pas aimer les lettres de celui dont on a aimé l'entretien. Je citerai dans le nombre de ses correspondans deux célébrités littéraires de notre époque, le comte Daru et le comte de Ségur, qui mettaient tous deux un grand prix et une grande exactitude à lui communiquer leurs idées et leurs compositions en échange des siennes. Son instruction le plaçait ainsi de pair avec les plus hautes capacités, sa politesse exquise de niveau avec les sommités sociales, tandis que sa tolérance lui conciliait toutes les

opinions; car elles ont été unanimes pour le respecter pendant sa vie et l'honorer après sa mort, et c'est là une rare et glorieuse exception.

Vous savez qu'il habitait la maison même où vécut et mourut Pothier, et cette circonstance devait donner lieu, comme elle l'a fait, à plus d'un rapprochement aussi touchant que juste. La bienfaisance était, en effet, l'une des qualités les plus éminentes du grand jurisconsulte dont je viens de prononcer le nom, et qui trouva dans M. Mérault un digne successeur. Les malheureux n'avaient point désappris le chemin de cette maison où ils étaient accoutumés à trouver des consolations et l'assistance. Son nouveau maître continuait de les leur prodiguer. « Combien de pauvres honteux allaient avec confiance lui découvrir leurs besoins et recevaient des secours efficaces dont la manière de donner et la commisération augmentaient le prix !... Combien de fois n'a-t-il pas porté au loin des aumônes qui n'étaient sollicitées que par les besoins qu'il apprenait ! Qui pourrait reconnaître et compter tant de bonnes œuvres faites dans le secret et cachées dans le sein de Dieu ? » Ne vous semble-t-il pas, messieurs, que ces dernières paroles aient été dictées à un contemporain de M. Mérault par le seul souvenir du bien qu'il lui a vu faire ? Eh bien !

il y a plus d'un demi-siècle qu'elles ont été prononcées sur la tombe de Pothier (1).

Ce fut le 13 juin 1835 que M. Mérault s'éteignit doucement après une courte maladie qui lui laissa jusqu'au dernier moment le libre usage de ses facultés intellectuelles.

Vous vous rappelez encore en ce moment le deuil universel qui suivit sa perte, l'immense concours qui accompagna ses obsèques. Quelle oraison funèbre aussi éloquente que ces regrets? Quel cortége plus magnifique que cet empressement de toute une grande cité.

Un nom si vénéré, une mémoire si chérie ne périront point. Pour les transmettre à la postérité il n'est besoin ni de monumens somptueux ni de fastueuses épitaphes. Toutefois, si l'on voulait indiquer à nos descendans la place où repose celui qu'ils auraient appris de nous à bénir, une courte et simple inscription suffirait, ce me semble, pour atteindre ce but, et pour résumer tout entière cette vie aussi pleine de bonnes œuvres que de jours, et cette inscription serait : *Pertransivit benefaciendo*.

---

(1) Eloge de Pothier par M. Letronne.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR L'ÉLOGE BIOGRAPHIQUE PRÉCÉDENT;

Par M. PAILLIET.

Séance du 6 mai 1836.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé l'examen de l'éloge de M. Mérault, prononcé dans la séance du 29 avril, à votre section des belles-lettres. C'était confier à ses membres une douce tâche, puisque vous leur fournissiez une nouvelle occasion de s'entretenir d'un confrère défunt que tous nous avons aimé et vénéré, et d'un discours que déjà la société avait écouté avec un vif intérêt.

Cependant il nous sera difficile, messieurs, de vous rendre l'impression que nous a faite la lecture attentive du discours de M. Des Portes, car c'est la même impression qui, dans la séance précédente, provoqua nos applaudissemens. La satisfaction, pour se manifester, n'a qu'un mot comme elle n'a qu'un mouvement. Que le souvenir de M. Mérault ait communiqué au panégyrique un attrait particulier, ou que le panégyrique soit l'expression habile de faits, de sentimens, d'idées avec lesquels nous sympathisons,

nous avons vainement cherché s'il était possible de mieux dire.

Peut-être ceux qui n'ont pas eu, comme nous, le bonheur d'être liés avec M. Mérault, trouveront-ils trop multipliées les pages consacrées à sa mémoire; car l'indifférence aime la brièveté.

Peut-être les puristes timides trouveront-ils trop hardie cette locution : *Un emploi responsable.*

Peut-être les amateurs du style bref blâmeront-ils la phrase large du panégyriste, quoiqu'elle ne manque ni de correction ni d'harmonie; mais M. Des Portes est orateur. Thomas ne devait pas rédiger ses éloges avec la phraséologie dont Labruyère s'est servi pour peindre les caractères.

M. Des Portes nous fait connaître ce célèbre institut de l'Oratoire, fondé sous Louis XIII par le cardinal de Bérulle, prélat d'un grand mérite et d'une haute vertu, qui fut aumônier de Henri IV, et qui, sous le ministère de Richelieu, osa faire de l'opposition, et, grâce à sa robe, impunément.

Cet institut tout à la fois religieux et savant, composé d'ecclésiastiques et de laïques, professait, prêchait, écrivait.

Il restituait au christianisme tout son charme en reproduisant et commentant sous toutes les

tiquer la religion sans petitesse, et la prêcher sans fanatisme (1). »

M. Mérault était Oratorien.

Sa vie, si bien décrite par M. Des Portes, fut toute de dévouement à la religion catholique, mais conquérante par les bons exemples et les bons argumens, mais indulgente pour les convictions contraires; toute de dévouement à l'humanité : aucune infortune n'invoqua vainement notre digne confrère. Souvent même il allait au-devant du besoin, et épargnait aux malheureux la première démarche. Sa fortune devint celle des autres. Il fit des ingrats, et ne s'en plaignait pas. Comme le rappelle M. Des Portes, la charité qui spécule sur la reconnaissance n'est plus la charité.

M. Mérault publia plusieurs livres. C'étaient plus que de bons ouvrages, c'étaient de bonnes actions. Le savoir et le talent, chez M. Mérault, étaient encore de la vertu.

Il cessa, messieurs, de faire du bien dans sa 91e année, le 13 juin 1835. Il n'était plus. Quelle vie aussi longue fut mieux remplie et mérita davantage nos hommages et nos regrets! Telle est la puissance de la vertu, que ces opinions contraires qui divisent les hommes s'unirent toutes pour honorer la mémoire de M. Mérault! Un

---

(1) Éloge des académiciens, à l'article Massillon.

dernier devoir restait à lui rendre comme membre de cette société. Il a été dignement accompli, au nom de nous tous, par M. Des Portes. Que l'éloquent discours qu'il a prononcé dans la séance du 29 avril soit inséré dans nos annales! c'est le vœu de votre section des belles-lettres. Elle vous propose, messieurs, de le ratifier.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES SUR LES ALMANACHS ORLÉANAIS, DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS;

Par M. De la Place de Montévray.

Séance du 2 mai 1836.

Si c'est avec la plus grande indifférence que l'on jouit de toutes les choses qui de nos jours contribuent tant aux agrémens de la vie civile, c'est qu'on croit qu'elles ont existé de tout temps, par cela seul qu'on les trouve établies, et qu'il paraît naturel qu'on ait dû se les procurer à toutes les époques, puisque toujours on en eut et le pouvoir et le besoin. Cependant ce sont assez généralement ces choses-là même dont l'introduction et l'usage sont si modernes, qu'elles manquaient aux générations qui nous ont précédés.

Ces réflexions s'appliquent naturellement aux

almanachs dans la forme où nous les voyons aujourd'hui.

Les *Almanachs* ou *calendriers*, qui quelquefois aussi ont reçu le nom d'*Etrennes*, à raison de l'époque annuelle à laquelle ils paraissent, ne contenaient dans leur origine que la nomenclature des mois, des jours et des fêtes de l'année, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune, leurs éclipses, et quelques prédictions adaptées à chacune des phases de ces deux astres. Mais ces petits ouvrages acquirent successivement plus de développement et d'utilité par s objets d'un usage journalier dont on conçut l'idée de les rendre dépositaires. Comme c'était toujours dans le dernier mois de chaque année qu'on les publiait, il parut assez naturel de les destiner à devenir pour le cours de celle qui allait s'ouvrir le répertoire de tout ce qui devait intéresser les citoyens auxquels ils étaient destinés, et de ce qui pouvait favoriser leurs relations habituelles. Ainsi l'*Almanach* connu depuis sous le nom de *royal*, qui parut à Paris dès l'année 1679, format in-8°, le premier des ouvrages de ce genre qui fut rédigé avec quelque soin, ne contenait dans son origine, outre le calendrier proprement dit, que le départ des courriers, le journal des fêtes du palais, l'état des principales foires du royaume, et la

nomenclature des villes où l'on battait monnaie. Louis XIV ayant eu, en 1697, la curiosité de voir cet almanach, l'éditeur, Laurent Houry, le lui présenta, et outre l'avantage de le lui faire agréer, il obtint, le 29 janvier 1699, celui d'un renouvellement de privilége sous le titre d'*Almanach royal.* A partir de cette époque il reçut successivement les améliorations qui l'ont conduit à l'état où nous le voyons aujourd'hui. La naissance des souverains, des princes et princesses de l'Europe; tout ce qui concerne l'administration de la France en général et celle de Paris en particulier, les établissemens publics et privés, le commerce et l'industrie, tous ces objets devinrent de son domaine, et à cet égard il fut bientôt le modèle de ceux que les provinces, qui sentirent l'avantage d'un tel répertoire, surent ensuite approprier à leurs localités. Enfin, et c'est du milieu du siècle dernier que date le commencement de cette sorte d'innovation, les sciences, les arts et la littérature adoptèrent cette forme pour mettre chaque année les amateurs au courant de tout ce qui pouvait les intéresser.

C'est à partir de 1750 que la ville d'Orléans a commencé à jouir d'un almanach entièrement consacré à son pays, et périodiquement publié chaque année. On en avait cependant conçu

l'idée bien antérieurement, puisque, dès 1736, Charles Jacob, imprimeur à Orléans, publia un ouvrage dans le genre des almanachs ou calendriers, sous le titre suivant :

Détail historique de la ville d'Orléans pour l'année 1736, etc. Orléans, in-8° de 92 pages, non compris le calendrier.

Ce petit ouvrage, remarquable en ce qu'il fut le premier de ce genre qui ait paru dans notre ville, fut réimprimé en 1742, avec quelques corrections, par le même Charles Jacob, qui l'intitula alors :

Etat présent de la ville d'Orléans et de ses dépendances pour l'année 1743, in-8°, 2 parties de chacune 48 pages.

On trouve dans l'un et l'autre de ces deux opuscules une chronologie des rois, comtes et ducs d'Orléans; l'état exact de tous les corps, juridictions, siéges et bureaux tant ecclésiastiques que judiciaires, civils et militaires existant alors à Orléans, avec les noms et les demeures de toutes les personnes qui les composaient, le tableau des foires et marchés de la province, et un traité sur toutes les mesures alors en usage dans les diverses contrées de l'Orléanais, avec leurs rapports entre elles. Ce dernier traité, curieux en ce qu'il décrit l'état si compliqué dont nous a délivrés le nouveau système d'uniformité des

poids et mesures, deviendra encore utile aujourd'hui à tous ceux qui auront intérêt à traduire dans la langue nouvelle de la science ce que les titres et les écrits anciens ont exprimé dans l'idiome de leur temps. Cette partie surtout a été très-améliorée dans la troisième édition que le même imprimeur a donnée de son ouvrage en 1752, in-8° de 188 pages, et XII de préliminaires, sous son premier titre de *Détail historique de la ville d'Orléans*, etc. Cette dernière édition est préférable aux deux précédentes, tant à raison des augmentations et corrections qui y ont été faites, que parce qu'on y trouve une *description de la ville d'Orléans* (en 12 pages), qui a servi en grande partie de modèle à toutes celles qui ont été mises depuis à la tête de tant d'almanachs de notre province.

Les trois ouvrages dont nous venons de parler sont mentionnés honorablement dans la *Bibliothèque historique de la France*, du père Le Long, in-folio, nouvelle édition donnée par Févret de Fontette, et finie par Barbeau de la Bruyère, de 1768 à 1778, tome III, n° 3565 (1).

Mais ces *Détails historiques*, quoique tenant, par la nature des objets dont ils traitaient, à la classe des almanachs, n'en présentaient pas cependant tous les avantages, puisque, ne parais-

sant qu'à des époques indéterminées, ils n'offraient pas la possibilité de connaître chaque année la situation de la ville à laquelle ils étaient destinés, et que leur format in-8° les rendait peu portatifs.

Ces inconvéniens firent naître à l'imprimeur Martin Couret de Villeneuve père une idée qui eût dû être celle du premier rédacteur. Sous le titre d'*Étrennes orléanaises*, il commença, en 1750, à publier, format in-18, un véritable almanach orléanais, qui, devant se reproduire annuellement, donnait à cet ouvrage sur ceux qui l'avaient précédé l'avantage d'être constamment approprié aux usages journaliers de ses concitoyens (2).

A la tête de ses premières *Étrennes orléanaises*, Couret fit imprimer un abrégé de l'état de la ville d'Orléans, et une chronologie de ses ducs, et en 1751 il y inséra le commencement des *Annales orléanaises*, qu'il continua les années suivantes. Ces Annales sont dues à notre savant historiographe Daniel Polluche. Elles commencent à l'an 702 de Rome, et sont continuées jusqu'à l'an 1590 de l'ère vulgaire. La dernière de ces notices se trouve dans les étrennes de 1769. La mort de Daniel Polluche, arrivée le 5 mars 1768, a laissé incomplet cet opuscule, que personne n'a essayé de terminer.

Les *Étrennes orléanaises* ne s'étaient saisies que des détails relatifs à la seule ville d'Orléans, et par conséquent leur utilité, comme leur débit, se trouvaient circonscrits dans les limites de cette cité. Pierre Recullé, de Jargeau (3), crut, et avec raison, qu'un ouvrage de ce genre acquerrait un plus haut degré d'intérêt, et qu'il offrirait surtout à son éditeur une vente plus assurée, si l'on parvenait à le faire rechercher par tous les habitans de la généralité, en faisant pour les différentes villes et gros bourgs qui la composaient alors ce que Couret avait fait pour la seule ville d'Orléans. Pierre Rouzeau, imprimeur en cette ville, féconda cette pensée et fit paraître pour 1763, sous le titre de *Calendrier historique de l'Orléanais*, un almanach rédigé d'après ce nouveau plan. En 1765 il imprima en tête de ce calendrier le commencement des *Annales, ou Histoire abrégée d'Orléans*. Ces notices historiques ont été continuées sous son successeur, C. A. Le Gall, le années suivantes. Elles comprennent le précis de l'histoire de notre ville jusqu'à l'année 1758. La dernière se trouve dans le calendrier de 1782. La rédaction de ces courtes, mais fidèles annales, est due au laborieux bénédictin dom Fabre, à qui furent confiées pendant quarante ans la garde et la conservation de la bibliothèque publique d'Orléans (4).

Les almanachs des deux rivaux paraissaient simultanément chaque année, avec des succès assez inégaux, celui de Le Gall obtenant presque toujours une préférence que la latitude de son plan devait naturellement lui assurer. Mais cette circonstance tournait au profit du public, chacun des deux éditeurs faisant chaque année de nouveaux efforts pour conserver ou pour vaincre la supériorité que l'un avait acquise sur l'autre.

Deux événemens assez singuliers changèrent tout-à-coup la situation de ces deux compétiteurs.

Le Gall, dans son calendrier de 1772, avait inséré une notice du conseil supérieur de Blois, avec les noms et les demeures des membres qui le composaient. On supposa, dans la rédaction de cette notice, des intentions qu'on peignit comme suspectes au gouvernement, et M. le chancelier de Meaupou fit suspendre la vente et la circulation de ce calendrier. En 1773 le privilége exclusif de tous les almanachs et calendriers du royaume fut accordé à un seul breveté, de qui dorénavant tous les imprimeurs devaient obtenir les permissions qu'il n'accordait qu'au prix de sacrifices très-considérables. Solliciteur plus adroit, ou, pour mieux dire, moins parcimonieux que Le Gall, Couret obtint le privilége du *Calendrier historique de l'Or-*

léanais, et le premier, dépouillé d'un ouvrage qui faisait le principal fonds de son imprimerie, se trouva trop heureux ensuite de se faire accorder le privilége des *Etrennes orléanaises*, dont Couret était auparavant l'éditeur, et qui se trouvaient bornées à ce qui concerne la seule ville d'Orléans; mais Le Gall ajouta à l'intérêt et à l'utilité de ces étrennes en les enrichissant de détails relatifs à toutes les différentes branches de commerce, de manufactures et d'industrie de la ville.

Après le rappel des parlemens M. de Miromesnil, devenu garde-des-sceaux, fit révoquer le privilége exclusif des almanachs, et remit en vigueur les principes qui régissaient cette matière avant l'innovation de 1773.

Alors une lutte s'engagea entre Couret et Le Gall. Ce dernier fondait ses droits à la restitution du privilége du *Calendrier historique*, dont il était privé depuis trois ans, sur ce qu'il avait pris naissance dans l'imprimerie de Pierre Rouzeau, dont il était le successeur, et que la disposition qui l'en avait dépouillé était un attentat à sa propriété, l'existence de ce privilége ayant nécessairement influé sur le prix qu'il avait mis à l'acquisition des presses de son prédécesseur.

Couret prétendait au contraire que la publi-

cation de ses *Etrennes orléanaises* ayant précédé de treize ans l'existence du *Calendrier historique*, l'apparition de ce dernier ouvrage avait été dès l'origine une violation de sa propriété, en ce que ce *Calendrier historique*, qui eût dû être réduit aux détails des villes de la généralité autres que celle d'Orléans, contenait aussi ceux de cette même ville, qui avaient fait constamment le principal objet de ses étrennes.

Mais Le Gall opposait à Couret que le titre qu'il invoquait était bien peu respectable, puisque son ouvrage ne pouvait être regardé que comme une usurpation faite sur Charles Jacob, qui, dès 1736, avait publié le *Détail historique d'Orléans*, dont le fond était absolument le même que celui des *Etrennes orléanaises*.

M. le garde-des-sceaux, devant qui cette affaire fut discutée en 1775, la termina en rétablissant pour les almanachs de l'Orléanais les choses dans l'état où elles étaient avant 1773. Le Gall rentra dans le privilége du *Calendrier historique*, et Couret eut celui des *Etrennes orléanaises*. Depuis cette époque jusqu'à celle de la révolution, ces deux imprimeurs et ceux qui ont succédé à leurs presses, savoir: Jacob-Sion, successeur de Le Gall, et L.-P. Couret de Villeneuve fils, successeur de son père, ont

fait paraître chaque année celui des almanachs orléanais dont ils avaient reconquis le privilége.

La révolution de 1789 n'apporta presqu'aucun changement à cet état de choses, et quoique le système des priviléges en matière de librairie ait successivement fait place à une concurrence sans bornes et à une liberté presque illimitée, cependant il ne parut à Orléans dans chaque année que deux almanachs, et encore ce n'a pas été sans quelques lacunes.

Les successeurs à l'imprimerie de Le Gall continuèrent à faire paraître le *Calendrier historique*, savoir : Jacob-Sion, pour 1789, 1790 et 1791, et M. Darnault-Maurant, pour 1792, 1793 et 1794. Il suspendit alors cette publication pour la reproduire en l'an VII et en l'an VIII (1798-1799 — 1799-1800); mais de ce moment cette reprise n'eut plus de suite.

Les *Etrennes orléanaises* ont cessé lorsque Couret de Villeneuve a quitté sa ville natale. Son dernier almanach est celui de 1791. Conçu d'après un plan nouveau, il contient quelques préliminaires assez curieux et utiles, et pour chaque jour du mois des proverbes, des pensées et même quelques anecdotes qui ne manquent ni d'intérêt ni d'agrément.

En quittant Orléans Couret de Villeneuve

avait vendu le matériel de son imprimerie à Capmartin, son ancien prote. Les *Étrennes orléanaises* ne faisaient pas et même ne pouvaient pas faire partie de cette cession. Lorsqu'à la suite des contestations qui s'élevèrent, en 1775 et années suivantes, entre Le Gall et Couret, ce dernier obtint le renouvellement de son privilége des *Étrennes orléanaises*, enregistré à la chambre syndicale le 22 septembre 1780, il y fut apposé la restriction suivante: « Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent « privilége pour lui et ses hoirs à perpétuité, « pourvu qu'il ne le rétrocède à personne. » Ainsi finirent alors les *Étrennes orléanaises*.

Deux nouveaux almanachs ne tardèrent pas à remplacer ceux qui avaient cessé d'exister.

L'imprimeur Jacob l'aîné fit paraître, pour 1791, la première année de son *Almanach du département du Loiret*, qu'il dédia aux administrateurs, et auquel il donna, à partir de l'an XIII, (1804—1805) le titre d'*Annuaire* (5). Il a été continué sans interruption jusqu'à nos jours tant par lui que par son successeur M. Alexandre Jacob son fils.

Capmartin mourut à Orléans le 24 brumaire an VIII (15 novembre 1799). Huet-Perdoux, libraire dans la même ville, acquit ses presses par acte devant M[e] Fougeron, notaire, du 20

fructidor an VIII (7 septembre 1800). En 1802 il conçut la pensée de faire revivre les anciennes *Étrennes orléanaises*, et à partir de l'an XI (1802 1803) cet imprimeur, et après lui sa veuve et M. Danicourt-Huet, son gendre, n'ont cessé de les publier chaque année.

Depuis la première révolution ces petits écrits ont offert plus d'intérêt. Leurs éditeurs en firent en quelque sorte le répertoire de la plupart des lois d'intérêt général promulguées à cette époque, où les législations civile, criminelle et administrative, qui jusques là avaient régi la France, éprouvaient soit des améliorations, soit des bouleversemens qui préludaient aux innovations successives dont le cours n'est pas encore arrêté.

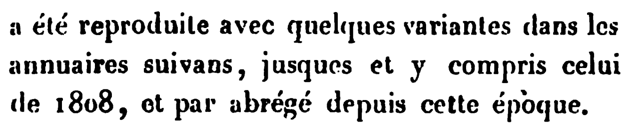
Ces almanachs acquirent aussi de ce moment plus d'importance par les divers morceaux de sciences, de littérature et d'histoire dont ils devinrent les dépositaires. Et ici se présente à notre pensée une réflexion qui n'est pas sans quelque amertume. La plupart de ceux qui se procurent ce genre d'ouvrage n'y cherchent qu'un guide, dont en général l'utilité cesse avec l'année à laquelle il est consacré. Peu de personnes conservent donc ces opuscules, et ainsi les morceaux intéressans que quelques-uns d'eux contiennent courent risque d'être perdus pour les sciences et pour les lettres (6).

Nous croyons donc bien mériter de notre province en terminant ces recherches par une nomenclature exacte de tous les morceaux insérés dans les almanachs orléanais qui ont rapport à notre histoire, et de ceux qui nous ont paru devoir être sauvés de l'oubli dont pourrait les menacer le genre d'ouvrages dans lesquels ils ont été recueillis.

Nous indiquerons dans les calendriers historiques et annuaires d'Orléans des Le Gall, Jacob-Sion, Darnault-Maurant, Jacob aîné et Alexandre Jacob, le petit écrit intitulé : *Idée générale des trois départemens compris dans l'ancienne province de l'Orléanais, et de la ville d'Orléans;* la notice particulière au département du Loiret, et celles relatives aux choses les plus curieuses qu'offre la ville, et aux événemens remarquables qui y sont arrivés de l'an 702 de Rome jusqu'à nos jours. Ces notices, depuis 1790 jusques et y compris 1812, et même dans quelques unes des années suivantes, y sont reproduites avec divers changemens, additions ou retranchemens.

Les autres morceaux qui peuvent être lus avec utilité et intérêt sont :

An XII (1803 - 1804). *Topographie du département du Loiret*, pag. 19 à 50. Cette topographie



a été reproduite avec quelques variantes dans les annuaires suivans, jusques et y compris celui de 1808, et par abrégé depuis cette époque.

1809. *Précis de la statistique du département*, pages 19 à 41 (7).

Extraits de différens mémoires sur la statistique de quelques cantons de l'arrondissement de la sous-préfecture d'Orléans.

Canton de Jargeau, pages 41 à 47.

Canton d'Olivet, communes d'*Olivet*, *Saint-Cyr-en-Val*, *Saint-Denis-en-Val*, *Saint-Jean-le-Blanc*, *Saint-Pryvé*, *Saint-Nicolas*, *Saint-Mesmin*. Pages 47 à 54.

Extraits de différens mémoires sur la statistique de l'arrondissement de la sous-préfecture de Gien. Pages 54 à 69.

1810. Statistique. *Canton de Patay*, par M. Hubert père, ancien maire de Saint-Péravy-la-Colombe. Pages 41 à 57.

1811. Statistique. *Canton de Châtillon-sur-Loing*, par M. Bouland, ancien commissaire à Terrier. Pages 39 à 53.

1817, années antérieures et suivantes, *Chronologie des évêques d'Orléans*, pages 50 à 54.

1818. *Notice sur les ateliers de charité. Notes historiques sur les antiquités de la ville d'Orléans. Événemens remarquables de l'année* 1817. Pages 167 à 179.

1819. Notices historiques. *Projet d'un monument à la mémoire de Pothier. Médaille décernée à Nicolas Gérardin de Domremi*, qui a cédé aux administrateurs du département des Vosges pour qu'on y élève un monument national, la maison où est née et a été élevée l'illustre héroïne Jeanne d'Arc, libératrice d'Orléans et de la France entière. *Construction d'un abattoir hors l'enceinte de la ville. Embellissemens d'Orléans*, pages 186 à 197.

1821. *Statistique.— Villes, principaux bourgs et villages du département.* Pages 171 à 191.

1822. *Essai biographique. — Savans, littérateurs et artistes orléanais*, par M. Alex. Jacob. Pages 173 à 203.

Notice sur le croup, par M. Authénac, médecin. Pages 203 à 233.

1823. *Souvenirs historiques des monumens de l'Orléanais. Notre-Dame de Cléry*, par M. Alex. Jacob, avec une gravure. Pages 169 à 205.

1824. *Souvenirs historiques des monumens de l'Orléanais. Abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire*, par M. Alex. Jacob, avec 3 gravures. Pages 177 à 213.

1825. *Souvenirs historiques de l'Orléanais. Pithiviers.* Pages 208 à 211.

Notice sur le coffre de Saint-Aignan, par M. Jollois. Pages 211 à 223.

1826. *Souvenirs historiques. Extrait du quatrième tome des manuscrits de feu M. Hubert, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans.* Pages 230 à 242.

1827. *Souvenirs historiques de l'Orléanais. Des sires de Courtenay,* extrait de Dubouchet. *Généalogie de la maison de Courtenay.* Pages 223 à 240.

1828. *Souvenirs historiques. Résumé de l'histoire de l'Orléanais.* Ce résumé, qui prend notre histoire à son origine et la continue jusqu'en 1029, commence Annuaire de 1828, pages 233 à 246; continue dans celui de 1829, pages 231 à 249, et finit, Annuaire de 1830, pages 237 à 240.

1831. *Notice historique sur Louis-Philippe Ier.* Pages 17 à 41.

1832. *Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Orléans en exécution des ordres du roi Charles IX, envoyés de Paris et arrivés dans ladite ville d'Orléans le 25 août 1572.— Extrait d'une lettre écrite le 20 juillet 1578 aux résidus de l'église d'Orléans, épars çà et là, par le ministre Daniel-Toussaint estant en Palatinat, etc.* xvi pages à la fin de cet Annuaire.

1833. *Établissement d'une caisse d'épargnes et de prévoyance à Orléans.* Pages 215 à 224.

Invasion du choléra-morbus dans les arron-

dissemens du département du Loiret depuis le 27 mars 1832 jusqu'au 30 septembre de la même année. Pages 232 à 235.

1835. *Notice sur le canal latéral à la Loire supérieure.* Pages 229 à 236.

De l'ancienne porte Saint-Jean. Pages 237 à 239.

1836. *Notice de la grande voirie du département*, par M. Saulnier, décédé préfet du Loiret. 12 pages, à la fin de l'annuaire.

Comptes des recettes et dépenses départementales pour 1835, *et budget, ou état des recettes et dépenses de la ville d'Orléans pour* 1835. Pages 13 à 30. Id.

Extrait des manuscrits de M. Lottin père. Copie de différentes pièces inédites et presqu'inconnues jusqu'à ce jour, concernant Jeanne d'Arc. Pages 45 à 50. Id.

Ancienne porte Saint-Jean. Page 51. Id.

Les *Étrennes orléanaises* contiennent en écrits historiques ou littéraires dignes d'être conservés ceux dont nous allons indiquer les titres :

An XI (1802 et 1803). *Réglement pour la perception de l'octroi municipal et de bienfaisance de la commune d'Orléans*, établi par la loi du 26 fructidor an VII (12 septembre 1799). Pages 47 à 71. Reproduit an XII (1803 et 1804). Pages 70 à 91.

An XII (1803 et 1804). *Notes et recherches sur la statistique du département du Loiret sur la Loire, sur les canaux de Briare, d'Orléans, de Loing et de Pui-la-Laude, sur le Loiret, sur les eaux minérales de la fontaine de Ségrais, près Pithiviers, et de celle de Beaugency*, par M. Latour père, médecin. Pages 34 à 36.

An XIII (1804 et 1805). *Département du Loiret. Topographie. Hydrographie.* Pages 75 à 90. Cet article est la suite de celui de l'année précédente.

1806. *Topographie. Ville d'Orléans. Notices sur quelques changemens survenus dans Orléans depuis la publication des essais historiques de Beauvais de Préau, docteur en médecine.* 1806. Pages 65 à 78. — 1808. Pages 75 à 85. — 1809. Pages 86 à 97. — 1810. Fin de ces notices, pages 65 à 70; Et *Topographie du département du Loiret*, pages 70 à 77. Toutes ces notices sont dues à notre savant et laborieux historiographe l'abbé Pataud.

1811. *Recherches historiques sur l'éducation nationale et les écoles publiques de l'Orléanais*, par l'abbé Pataud. Pages 184 à 196. Suite et fin, 1812. Pages 198 à 214.

1813. *Essais historiques sur quelques rues de la ville d'Orléans.* Pages 198 à 209. — 1814, pages 190 à 202. — 1615, pages 199 à 206, par

l'abbé Pataud. Ces essais devaient avoir une continuation, mais la longue maladie de langueur à laquelle succomba l'abbé Pataud ne lui permit pas d'achever cet opuscule.

1816. *Statistique de la préfecture du Loiret*, extraite de la statistique générale de la France. Pages 188 à 201.

1817. *Notices historiques sur quelques communes du département du Loiret, pour servir de suite aux notices sur les rues d'Orléans, rive gauche de la Loire.* Pages 203 à 213. Dernier opuscule de l'abbé Pataud.

1818. *Notice historique. Château de Chénevière.* Extrait des antiquités de M. de Caylus, par M. le comte d'Ourches. Pages 205 à 208.

1822. *Pose de la première pierre du nouveau palais de justice à Orléans.* Pages 214 à 217. — 1825, pages 130 à 132.

Procès-verbal de la députation de la ville d'Orléans à Domremi-la-Pucelle pour assister à la cérémonie de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Jeanne d'Arc, le 10 *septembre* 1820. Pages 217 à 255.

1823. *Travaux publics. Quais d'Orléans.* Pages 145 et 146.

Éloge de Pothier, par M. Champignau, avocat. Pages 222 à 236.

1824. *Travaux publics. Construction de la*

halle au blé couverte. Pages 124 et 125. — 1825, pages 125 à 130. — 1826, pages 124 à 127.

Procès-verbal de l'exhumation des restes de Robert-Joseph Pothier, leur transport et dépôt dans l'église cathédrale de Sainte-Croix, le 14 *novembre* 1823. Pages 205 à 220.

1826. *Musée et cabinet d'histoire naturelle.* Pages 120 à 122. — 1828, pages 111 à 113. — 1830, pages 118 à 121.

Jardin botanique de la ville d'Orléans. Pages 123 et 124.

Ancien cimetière commun d'Orléans, par M. C. F. Vergnaud. Pages 127 à 133.

Notice historique sur l'ancienne université d'Orléans (extraite de *l'Indicateur orléanais*), par M. C. F. Vergnaud. Pages 250 à 264.

De quelques sépultures anciennes trouvées à Orléans, dans ses environs et dans le département du Loiret, par le même. Pages 241 à 249.

1832. *Almanach populaire pour* 1832, dédié aux habitans du Loiret, par M. le chevalier de Briche, ancien secrétaire-général de la préfecture du Loiret. 121 pages. — Suite, 1833, 48 pages. Fin, 1834, 60 pages. Ces petits almanachs, faits sur le modèle de ceux portant le même titre dont Franklin s'est servi avec tant d'avantage pour hâter la civilisation de son pays, contiennent

beaucoup de choses utiles en agriculture, et une *description statistique et topographique du département du Loiret.* Pages 85 à 110 de l'*Almanach* pour 1832.

Nous croirions laisser incomplètes nos recherches sur les almanachs orléanais, si nous ne les terminions par un tableau des articles biographiques ou nécrologiques qu'ils contiennent. On est certain de plaire aux amis de son pays et aux âmes sensibles en leur indiquant les écrits qui leur offriront des détails sur la vie publique et privée de ceux de leurs concitoyens dont ils regrettent la perte et dont ils honorent la mémoire, parce que dans beaucoup de circonstances ils ont appris à admirer leurs vertus ou à apprécier leurs talens.

Tableau des articles biographiques ou nécrologiques contenus dans les almanachs orléanais,

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU LOIRET.

1821. *Laurent Jourdan*, chanoine titulaire et vicaire-général du diocèse d'Orléans, mort à Orléans le 10 septembre 1820, dans sa 86me année. Pages 192 et 193.

Defay-Boutherou, naturaliste, membre de plusieurs académies et de l'assemblée constituante, mort à Orléans le 15 septembre 1820, âgé de 82 ans. Pages 193 et 194.

Nicolas de Tristan, chevalier de Saint-Louis.

ancien colonel, ancien maire de la ville d'Orléans, né à Beauvais le 30 août 1733, mort à Orléans le 16 août 1820. Pages 194 et 195.

Jean-Étienne Thiébaut, prote d'imprimerie, né à Bezançon en 1750, mort à Orléans le 6 décembre 1820, inventeur d'une nouvelle presse. Pages 195 et 196.

1823. *Paul-Hector* baron *Sézeur*, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien procureur-général et président honoraire à la cour royale d'Orléans, né à Boiscommun (Loiret), et mort à Orléans le 24 décembre 1831, âgé de 61 ans. Pages 206 et 207.

Pierre-Paul Vincent, chanoine honoraire et promoteur de l'église d'Orléans, né à Orléans en 1755, décédé dans la même ville en février 1822. Pages 207 et 208.

Marie-Pierre-Henri Durzy, conseiller à la cour royale d'Orléans, né à Montargis le 25 avril 1788, mort à Orléans le 5 janvier 1822. (Extrait de la notice de M. de la Place de Montevray.) Pages 207 à 211.

Jean-Baptiste-Louis Payen, docteur en chirurgie, né à Orléans le 28 février 1773, mort dans la même ville le 30 avril 1822. Pages 211 et 212.

Mgr Pierre-Marin Rouph de Varicourt, évêque d'Orléans, né à Gex le 9 mai 1755,

décédé à Orléans le 9 décembre 1822. Pages 212 à 216.

1824. *Claude Deloynes d'Autroche*, littérateur et poète, né à Orléans et mort dans la même ville le 17 novembre 1823, âgé de 80 ans; par M. Alexandre Jacob. Pages 173 à 176.

1825. *Girodet-Trioson*, peintre, né à Montargis le 29 janvier 1767, mort à Paris en novembre 1824, par M. J. Pages 223 à 229.

Jean-Baptiste-Louis-Augustin baron *Couet de Montarand*, procureur-général près la cour royale d'Orléans, chevalier de la Légion-d'Honneur, né au Cap (île St-Domingue), mort à Orléans le 16 octobre 1824. Pages 230 à 234.

François-Noël-Alexandre Dubois, théologal et chanoine de l'église d'Orléans, né à Orléans le 9 septembre 1752, mort dans la même ville le 22 septembre 1824, par M. Alexandre Jacob. Pages 254 à 258.

1836. *Notice biographique sur M. l'abbé Mérault*, ci-devant de l'Oratoire, vicaire-général et ancien supérieur du séminaire d'Orléans, né à Paris en 1744, mort à Orléans le 13 juin 1835, par M. Jules Zanole. Pages 33 à 44 du supplément à cet Annuaire.

1818. *Germain Gallard,* docteur de Sorbonne, grand-vicaire de Senlis, né en 1744, à Artenay, près Orléans, mort à Paris le 11 mai 1812.

Jean-Jacques-François Pataud, chanoine honoraire de la cathédrale d'Orléans, aumônier du collége royal, né à Orléans le 10 octobre 1752, mort dans la même ville le 23 mars 1817, par M. de la Place de Montévray. Pages 221 à 226.

Louis Genty, professeur émérite de philosophie et ancien proviseur du collége royal d'Orléans, député du Loiret à l'assemblée législative, né à Senlis en 1743, mort à Orléans le 22 septembre 1817. Pages 227 à 230.

Jean Roger, professeur de rhétorique au collége royal d'Orléans, né à Orléans en 1759, mort dans la même ville le 14 octobre 1817. Pages 230 à 233.

Jean-François Bezançon, doyen des chevaliers de Saint-Louis de France, né à Orléans le 14 mai 1718, mort dans la même ville le 27 novembre 1817. Pages 233 à 235.

1823. *Éloge de Mgr Pierre-Marin Rouph de Varicourt* , décédé évêque d'Orléans, par M. Boscheron Des Portes, président à la cour royale d'Orléans. Pages 221 à 239.

NOTES.

(1) Toutes les notices relatives aux ouvrages qui ont rapport à l'histoire de l'Orléanais, que l'on trouve dans la *Bibliothèque historique de la France*, édition de 1768 à 1778, en cinq volumes in-folio, ont été fournies aux savans éditeurs de ce grand ouvrage, par MM. Jousse et de la Gueulle de Coinces, conseillers aux baillage, siége présidial et châtelet d'Orléans.

(2) Couret de Villeneuve père donna pour préface à la publication de la première année de ses *Étrennes orléanaises* les quatrains suivans :

Après bien des soins et des peines
Pour contenter les curieux,
Sous le titre connu d'Étrennes,
Nous osons paraître à vos yeux.

D'autres, depuis plusieurs années,
Ont eu l'art de vous attacher ;
Mais sur les pas de nos aînées
Nous ne craignons pas de marcher.

D'un nombre infini de personnes
Elles éprouvent les bontés ;
Nous ne sommes pas moins mignonnes (a) :
Regardez-nous de tous côtés.

Papier, caractère, dorure,
Ornemens, vignettes, couleur ;
Vous le voyez, notre parure
Ne le cède en rien à la leur.

Quant à l'utile, on vous proteste
Qu'on a voulu le mettre ici ;
C'est notre but. Voyez au reste
Si l'imprimeur a réussi.

(a) Le plus goûté et le plus répandu des almanachs qui paraissaient alors portait le titre d'*Étrennes mignonnes*. Ceux des exemplaires de ces *Étrennes* que l'on offrait en présent au premier jour de l'an étaient presque toujours reliés avec luxe.

Trop heureuses si notre hommage
Vous fait accepter nos présens ;
Pour mériter votre suffrage
Nous reparaîtrons tous les ans.

(3) Pierre Rouzeau, imprimeur à Orléans, a publié, en 1766, un petit ouvrage de Pierre Recullé, intitulé : *Recherches d'histoire et de coutumes sur Orléans et les bourgs et villes de l'Orléanais.* M. C. F. Vergnaud possède un manuscrit de Pierre Recullé, son parent, et plusieurs autres se trouvent à Châteauneuf-sur-Loire dans les mains de sa famille.

(4) Dom Fabre, né à Roujou, diocèse de Béziers, le 19 mars 1710, mourut à Orléans le 11 février 1788, regretté des personnes pieuses qu'il édifia par ses vertus et ses austérités, des savans, des hommes de lettres, des artistes et des jeunes gens, dont il facilitait les recherches et dirigeait les travaux avec une bienveillance qui a laissé de longs et précieux souvenirs. On lui doit le *Catalogue des livres de la Bibliothèque publique d'Orléans*, enrichi d'excellentes notes critiques et bibliographiques. Orléans, C. P. Jacob, 1777, in-4°. Ce catalogue est encore recherché par les bibliophiles.

(5) En l'an XI (1802) M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, conçut l'idée de rendre plus utiles les almanachs de départemens. Il voulut que de ce moment ils portassent le titre d'*Annuaire,* qui lui parut plus imposant, et ce ne fut pas sans quelque chagrin que cette nouvelle dénomination fut adoptée par beaucoup d'éditeurs, qui craignirent que ce nom nouveau, substitué à celui plus populaire d'*Almanach*, ne fît tort au débit. Le ministre prescrivit ensuite pour ce

genre de production un plan et des divisions qui furent assez généralement adoptés. Il recommanda bien spécialement les recherches et les travaux relatifs à la statistique de chaque département. Sous ce rapport il a droit à la reconnaissance de tous ceux qui, désirant posséder bientôt une bonne statistique de la France, sont convaincus qu'elle ne pourra arriver au point de perfection dont elle est susceptible que quand les notices particulières de chaque département auront fourni les matériaux du travail général.

(6) Celui des almanachs de province qui nous paraît mériter d'être placé à la tête de ce genre d'écrits est l'*Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens*, in-18, rédigé par l'imprimeur Pierre Hardouin Tarbé, de 1763 à 1781, et par M. Tarbé des Sablons, son fils, de 1781 à 1790. On trouve à chaque année des mémoires en général très-étendus sur les diverses villes et communes qui formaient l'ancien diocèse de Sens. Ces notices et mémoires se recommandent par une érudition profonde et éclairée, par des recherches précieuses et par un style pur. La collection en est devenue rare; elle est fort estimée des amateurs de nos antiquités historiques. Un assez grand nombre de communes du département du Loiret ayant appartenu autrefois au Sénonois, nous conseillons la lecture des notices qui les concernent aux amateurs de l'histoire de notre province, et pour leur en faciliter les moyens nous joignons ici à la liste de ces communes l'année de l'Almanach de Sens qui en contient l'histoire ou la description (*a*).

(*a*) L'auteur de ces recherches n'a pu se procurer les almanachs de Sens, qui contiennent la description des communes de *Aa* à *Au*.

MM. Pierre Hardouin-Tarbé et Tarbé des Sablons avaient adopté pour la publication de leurs savantes recherches sur les villes et bourgs du diocèse de Sens l'ordre alphabétique, et leur travail s'est arrêté à L A C. Nous croyons pouvoir assurer qu'ils n'ont pas eu de continuateurs, et nous regrettons qu'une œuvre de cette importance, et si bien traitée jusque-là, soit restée incomplète.

(7) L'article *Statistique* de l'Annuaire de Jacob l'aîné (1809), fait avec soin, présente (pag. 37 à 41) une *notice sur le sucre de raisin, ses propriétés et ses usages,* qui méritèrent à l'éditeur de cet Annuaire les félicitations du ministre de l'intérieur de cette époque.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT;

Par M. PAILLIET.

Séance du 19 *mai* 1836.

MESSIEURS,

Votre section des belles-lettres vient vous entretenir des recherches historiques et littéraires sur les almanachs orléanais depuis leur origine jusqu'à nos jours, par M. de la Place de Montévray, recherches que vous aviez renvoyées à son examen.

L'auteur a su jeter de l'intérêt sur ces petits livres si utiles, qui ne vivent qu'une année, mais qui renferment souvent des morceaux d'histoire locale et d'autres articles dignes d'une plus longue existence. Per un exposé consciencieux de leurs

divers mérites il fait naître en nous le sentiment de la reconnaissance pour les éditeurs et pour les auteurs qui y déposèrent le fruit de leurs méditations.

M. de la Place rappelle qu'en 1736 l'imprimeur Charles Jacob publia un calendrier précédé d'un précis historique sur Orléans, annuaire que notre collègue M. Alexandre Jacob a étendu et perfectionné; et qu'en 1750 Couret de Villeneuve donna les *Etrennes orléanaises*, aujourd'hui continuées avec succès par M. Danicourt-Huet.

M. de la Place n'oublie point notre historiographe Daniel Polluche ni le bénédictin dom Fabre, qui pendant quarante ans fut bibliothécaire de la cité, savans laborieux et modestes qui, pour se rendre plus utiles à leurs concitoyens, ne dédaignèrent point d'écrire dans des almanachs. Tous les articles dont il importe de conserver le souvenir sont indiqués. Nos Annales vont devenir leur temple de mémoire.

On voit dans les recherches de M. de la Place que sous une administration ombrageuse un innocent almanach peut paraître séditieux. L'imprimeur Le Gall, continuateur du calendrier de Charles Jacob, avait inséré dans celui de l'année 1772 une notice sur le conseil supérieur de Blois, juridiction nouvelle, récem-

ment installée, à laquelle manquaient encore plusieurs membres.

La notice signalait cette lacune, cela fut jugé répréhensible par ce chancelier Maupeou qui, l'année précédente, avait, comme on disait alors à la cour de Louis XV, retiré du greffe la couronne de France en supprimant ces antiques parlemens qui, comme les corps solides, résistaient quand on voulait les faire flechir, mais aussi sur lesquels, au besoin, on pouvait avec sécurité s'appuyer. Le calendrier de Le Gall, suspect de tendances parlementaires, éprouva le sort des parlemens; il fut supprimé.

Considéré isolément, Messieurs, un almanach n'est que la statistique de l'année quant au temps, aux choses et aux personnes. Il nous occupe peu, parce qu'il n'est que l'expression d'un état de choses au milieu duquel nous vivons. On n'y cherche d'ailleurs habituellement que des quantièmes, des noms et des adresses pour le besoin journalier des affaires, et cela ne provoque point les méditations. Mais si nous comparons dans les almanachs d'un certain nombre d'années la succession rapide des événemens, des institutions, des choses et des hommes, on est épouvanté de l'instabilité qui sans cesse nous poursuit. Les ruines s'accumulent. Des créations nouvelles sont bientôt

remplacées par d'autres créations. Des hommes nouveaux apparaissent pour faire place à d'autres qui ne tardent pas à être oubliés. Que de notabilités d'almanachs ne sont pas restées les notabilités du pays ! Quelques noms seulement se retiennent et se perpétuent dans la mémoire des générations. Nous avons aperçu dans quelques annuaires, avec une satisfaction qui n'était pas sans fierté, les noms célèbres de quelques-uns de nos concitoyens, de Petit, de Prévost de la Jannès, de Le Trosne, de Jousse, de ce grand Pothier dont les doctes écrits aidèrent Portalis l'ancien et ses collaborateurs à rédiger le Code civil. Nous y avons encore aperçu, mais avec un sentiment d'amertume, la mention de ces nombreux établissemens industriels, autrefois si animés et maintenant déserts ou détruits ; et cette école de droit qui fut une des gloires de la France, que notre première révolution nous a enlevée et que les suivantes ne nous ont pas rendue.

M. De la Place n'a voulu faire qu'un article bibliographique, et il en a fait un excellent. On y reconnaît la plume érudite et ingénieuse qui dota la biographie des frères Michaud de l'histoire de nos grands jurisconsultes, et nos Annales de mémoires remarquables.

Votre section de belles-lettres, messieurs,

croit devoir vous proposer l'impression des recherches historiques et littéraires sur les almanachs orléanais.

Prix proposés par l'académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour les années 1837, 1838 *et* 1839.

1° Pour 1837 : *Peut-on comparer les différentes phases de la littérature romaine aux différentes phases de la littérature française, et en tirer quelques conséquences pour l'avenir de cette dernière?*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

2° Pour l'année 1838, l'académie décernera une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du Mémoire qui fournira les renseignemens les plus utiles ou la théorie la plus satisfaisante relativement au halage des bateaux sur les canaux et sur les rivières.

3° Enfin, pour l'année 1839, l'académie propose le sujet de prix suivant : *En admettant les progrès apportés par l'anatomie pathologique dans l'étude et la guérison des maladies en général, déterminer les avantages que les médecins peuvent en retirer dans le diagnostic, le pronostic et le traitement des affections proprement appelées* NERVEUSES.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Les lettres et paquets seront adressés francs de port avec les formalités d'usage, à M. D'AUBUISSON DE VOISINS, secrétaire perpétuel de l'académie.

Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 31 mars de chacune des années pour lesquelles le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur.

L'académie proclamera, dans son assemblée publique du premier jeudi après la Pentecôte, la pièce qu'elle aura couronnée.

DES MOYENS

LES PLUS SURS A EMPLOYER POUR ACCLIMATER SOUS LA LATITUDE DE PARIS LES VÉGÉTAUX EXOTIQUES, ET PARTICULIÈREMENT CEUX QUI CROISSENT SOUS CELLES QUI SONT PLUS MÉRIDIONALES;

Par M. Charles Gombault.

Séance du 15 *avril* 1836.

Messieurs,

Le sujet que je vais traiter intéressera peut-être peu d'entre vous; il présente cependant quelque importance pour l'amélioration de nos forêts et pour l'horticulture; c'est ce qui m'a déterminé à vous soumettre le résultat de mes observations.

J'ai reconnu 1° que les semis étaient le moyen d'acclimatation le plus certain et le plus prompt; il m'est démontré par l'expérience qu'ils sont préférables aux boutures, marcottes ou greffes. On conçoit aisément que le jeune plant qui a pris naissance dans un sol s'y développe mieux et soit moins sensible aux atteintes du froid que le végétal transplanté loin du pays qui l'a vu naître;

2° Que pour quelques végétaux seulement l'exposition du midi était favorable, mais que pour la plupart il fallait de préférence choisir celle du nord, les rayons du soleil après une gelée, au printemps surtout, étant ce qu'il y a de plus funeste pour les plantes qu'on veut acclimater;

3° Qu'il ne fallait pas que le sol fût trop fer-

tile ni trop humide. J'ai toujours remarqué que les plantes délicates d'une moyenne végétation et celles cultivées dans un terrain sec étaient moins endommagées par les hivers rigoureux que celles trop vigoureuses ou élevées dans un terrain frais;

4° Qu'il était indispensable de couvrir le jeune plant de paille, et mieux de feuilles sèches ou de mousse pendant plusieurs hivers; de semer les objets les plus délicats en terrines et de les rentrer en orangerie, au moins la première et la seconde année;

5° Enfin que le voisinage de la mer était, sous la même latitude, beaucoup plus favorable pour la culture des plantes délicates que les pays du centre de la France; qu'il faudrait avoir recours pour elles à une acclimatation graduelle, c'est-à-dire qu'il conviendrait de les cultiver d'abord dans un sol dont la température s'éloignerait moins que la nôtre de celle du pays où elles sont nées; on les y verrait bientôt se développer et y fructifier, les graines qu'on récolterait sur ces individus pourraient être semées sous le climat de Paris, et y réussiraient beaucoup mieux que celles tirées de leur pays natal. Pour obtenir des succès il faut de l'intelligence et de la persévérance.

Depuis vingt ans que le goût de l'horticulture a pris en France un développement considérable,

combien de végétaux utiles ou agréables des différentes parties du globe ont été acclimatés sur notre sol à l'aide de tous ces moyens mis en pratique par des amateurs éclairés et par d'habiles et laborieux cultivateurs! J'en pourrais faire ici une longue nomenclature, mais cela serait sans utilité et m'écarterait de mon sujet.

Je vais maintenant, messieurs, vous citer quelques faits à l'appui de mes cinq observations, en commençant par ceux relatifs à la première. Vous savez tous que notre sol était originairement bien pauvre en végétaux propres à nous fournir des alimens; on a dû s'occuper d'abord de se procurer ceux de cette nature comme étant les plus utiles; les céréales, les plantes potagères, la vigne et presque tous les excellens fruits que nous possédons maintenant, apportés de l'Asie à des époques plus ou moins reculées, se sont acclimatés et presque naturalisés sous notre latitude, en passant d'abord par la Grèce, l'Italie et la France méridionale. C'est par des semis successifs qu'on a obtenu ces heureux résultats; c'est par le même moyen que nos jardins se sont enrichis du plus grand nombre des arbres, arbustes et plantes vivaces qui en font l'ornement. La Chine et le Japon, dont les végétaux réussissent si bien sous le climat de Paris, nous en ont fourni un grand nombre.

Un autre fait vous confirmera encore cette première observation. Au printemps de l'année 1821, M. Fion, jardinier fleuriste à Paris, obtint dans un semis de graines de daphnés récoltées dans ses serres une variété nouvelle qu'il nomma Dauphin; c'est un charmant arbuste qu'on reconnaît facilement pour un hybride des daphnés *indica* et *collina*, qui l'un et l'autre sont délicats et au moins d'orangerie. J'essayai de livrer cette plante encore nouvelle à la pleine terre; n'espérant pas obtenir de succès, j'en plantai donc, au printemps de l'année 1828, à l'exposition du nord, un faible pied greffé sur la lauréole. Il fit des progrès rapides, et fut, à mon grand étonnement, couvert de fleurs pendant l'hiver de 1828 à 1829, quoique le thermomètre soit descendu jusqu'à 15 degrés 1/2 de Réaumur; il supporta aussi bien celui de 1829 à 1830, et dès lors je le regardai comme complètement acclimaté, le froid étant rarement aussi intense qu'il l'avait été pendant ces deux hivers. Il aura au printemps prochain huit années de plantation; il a pris un développement considérable, et les jolies fleurs roses odorantes dont il est couvert presque toute l'année en font un des arbustes les plus agréables de pleine terre, quoique tous les auteurs l'indiquent encore comme demandant la serre tempérée.

Je viens à ce qui concerne la seconde observa-

tion. Je confiai à la pleine terre, au commencement de 1828, deux pieds de pivoine moutan ou arborescente d'égale force ; je plaçai l'un au nord et l'autre au midi du même bâtiment; aujourd'hui celui planté au nord a pris un développement au moins six fois plus considérable que l'autre ; j'observe aussi chaque année qu'il fleurit non-seulement davantage, mais que ses fleurs sont plus doubles, d'une plus grande dimension, durent plus longtemps et n'avortent jamais, ce qui arrive souvent à celles de l'autre pied. Outre l'influence funeste des rayons solaires pendant les froids des mois de mars et d'avril, époque de la plus grande végétation de cette belle plante, les printemps secs, dans un terrain aussi aride que le mien, sont, je crois, les causes qui ont empêché celui placé au midi de se développer autant que l'autre. J'ai obtenu des résultats analogues sur beaucoup d'autres plantes.

J'arrive à ce qui touche la troisième observation. Les hivers de 1828 à 1829 et de 1829 à 1830 m'ont mis à même de recueillir des faits nombreux. Mon jardin est situé en Sologne, commune de Mézières, près Cléry, dans un sol très-aride, composé d'un couche de trente-trois centimètres à un mètre de sable végétal, sous laquelle on trouve de deux à trois mètres de gros sable jaune mêlé d'argile et de cailloux, avant d'arriver au terrain

calcaire, qui est également très-perméable à l'eau. Les deux hivers dont je viens de parler y ont peu ou point endommagé les cyprès, chênes verts, alaternes, chênes liéges, lauriers cerises, lauriers thyms, romarins et autres plantes délicates de pleine terre, tandis que dans les jardins et pépinières d'Orléans elles ont été presque entièrement détruites.

Je ne vous dirai rien sur la quatrième observation. Ce n'est pas que les faits me manquent, mais il n'est pas un horticulteur qui n'ait fait souvent usage des moyens que j'indique, et qui n'en ait obtenu des résultats satisfaisans.

Je passe enfin à ce qui regarde la cinquième observation. Il me suffira, pour vous la confirmer, de vous faire connaître que le laurier d'Apollon, le magnolia à grandes fleurs, les myrtes, l'acacia de Constantinople et l'azédarach réussissent très-bien dans nos provinces de l'ouest voisines de la mer, et particulièrement sur les côtes de Bretagne; qu'ils n'y sont presque jamais endommagés par les hivers, et que le figuier y prend autant de développement qu'en Italie. Il me semble que pour seconder convenablement les efforts des amateurs et des cultivateurs le gouvernement devrait y établir dans la situation qui serait reconnue la plus favorable, un jardin destiné à l'acclimatation des végétaux exotiques, et que pour

mettre cet établissement à même de multiplier ses essais il conviendrait d'y faire parvenir, par l'intermédiaire des consuls et autres agens que nous entretenons dans un grand nombre de pays situés hors de l'Europe, des graines, des végétaux utiles ou agréables, et particulièrement de tous les grands forestiers qui croissent dans les environs de leur résidence.

Un de nos compatriotes, M. Athanase Laisné de Villevêque, vice-consul à Acapulco, a envoyé, il y a quelques années, au jardin des plantes d'Orléans, plusieurs graines intéressantes, et notamment des glands d'un chêne très-remarquable par ses belles feuilles persistantes, qui était jusqu'alors inconnu en Europe; on pourra l'essayer en pleine terre lorsqu'il sera plus multiplié, et il y réussira certainement en l'acclimatant graduellement, ainsi que je viens de l'indiquer.

Quelques végétaux du Népaul nous sont récemment arrivés par l'Angleterre; plusieurs ont été plantés avec succès en pleine terre, et font espérer que beaucoup d'autres pourront croître sur notre sol. Mais le chêne, le pin et presque tous les autres arbres de ce pays que nous possédons jusqu'à présent sont trop rares encore pour pouvoir les y risquer, et nous ne connaissons qu'une faible partie des grands arbres qui couvrent les vastes régions de l'Asie centrale. Le mûrier mul-

ticaule, qui offre une nourriture si abondante et si convenable aux vers-à-soie, apporté en 1821 de l'île de Manille, l'une des Philippines, par M. Perrottet, botaniste voyageur du ministère de la marine, réussit très-bien à Paris et même dans le nord de la France, où l'on pourra par ce moyen se livrer avec succès à l'éducation des vers-à-soie. Il s'est multiplié avec une rapidité étonnante et fera abandonner successivement partout la culture du mûrier blanc, qu'il remplacera avec beaucoup d'avantages. C'est une véritable conquête que l'introduction et l'acclimatation de cet arbre, qui nous affranchira peut-être bientôt du tribut que nous payons à l'étranger pour une grande partie des soies employées dans nos manufactures.

J'ai long-temps hésité, messieurs, avant de vous soumettre ce faible essai, et je ne m'y serais pas décidé si je n'avais compté sur votre extrême indulgence.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT;

Par M. DE TRISTAN fils.

Séance du 8 mars 1837.

MESSIEURS,

Votre section est heureuse d'avoir à vous parler des remercîmens qu'elle croit dus aux

personnes qui s'appliquent par leurs soins assidus, ainsi que M. Gombault, à satisfaire par les plus brillantes acquisitions un goût dont le développement est dû à l'adoucissement de nos mœurs, le goût des fleurs. Notre collègue cède lui-même à la douce impulsion qu'il en reçoit en vous produisant son programme, et l'accueil qu'il mérite, selon nous, est bien une preuve de cette modification progressive qui a soustrait les goûts de l'homme au spectacle sanglant des combats de gladiateurs pour les reporter sur les fêtes odoriférantes des jardins de Fromont; mais cette transition n'a pu s'opérer rapidement; des efforts successifs sont venus seconder la soif de la nouveauté à mesure que les pensées se sont reportées sur cette gracieuse distraction, et c'est un pas de plus basé sur l'expérience qu'est venu vous offrir M. Gombault.

Nous ne prétendons cependant pas dire que nos honorables ancêtres, malgré leur goût prononcé pour les scènes tragiques, ne se complussent pas quelquefois à porter leurs regards sur les brillans phénomènes de la végétation; les textes sacrés parlent souvent de jardins; Virgile semble se plaire à énumérer des plantes; ne se rappelle-t-on pas aussi les jardins suspendus de Babylone? Mais penserait-on trouver dans les jardins de Sémiramis autre chose que les pêchers,

les lilas, les tulipes, plantes naturelles au pays? Plus tard, à Babylone encore, il est question d'un chêne ou d'un lentisque sous lequel aurait été surprise la chaste Suzanne; mais le jardin de Joachim était un jardin de ville, et nous en conclurons qu'il n'avait pas beaucoup de fleurs à y mettre si le chêne au vaste ombrage pouvait y trouver sa place; nous gagerions bien encore qu'auprès des pavots que le perfide Tarquin employait à sa mystérieuse allégorie on aurait inutilement cherché ces beaux moutans de la Chine dont nous parle M. Gombault. Peut-être donc dans ces temps reculés laissait-on parfois tomber un regard de complaisance sur les brillantes parures des prairies; peut-être dans les jours de fête aimait-on à se parer du bouquet composé de coquelicots, de bluets et d'églantiers; mais nous restons convaincus que Flore et Pomone n'ont jamais prodigué leurs largesses à leurs adorateurs des temps mythologiques avec autant de libéralité qu'à nous autres, malgré notre athéisme à leur égard, n'en déplaise encore à nos bons aïeux du moyen âge, qui dans leur simplicité se contentaient des légumes et des poires sauvages que leur offrait la terre, sans penser à lui demander les autres trésors qu'elle renfermait dans son sein.

Maintenant donc que nous sommes devenus plus recherchés, plus délicats dans le choix de

nos plaisirs, on conçoit que nos pensées nous aient facilement portés vers ceux que nous offrait la nature. Nos soins se sont d'abord appliqués à ce que la végétation de nos climats présentait d'attrayant; mais petit-à-petit nos goûts ont subi la loi générale inhérente aux jouissances humaines, nous nous sommes blasés sur les belles plantes qui s'offraient communément à notre vue; il a fallu mettre à contribution les contrées lointaines; des différences de température nous ont d'abord forcés à l'emploi des abris, des serres chaudes; puis le désir de nous affranchir de ces moyens imparfaits nous a suggéré quelques méthodes à l'aide desquelles nous sommes parvenus à opérer certaines transitions entre des climats situés sous des zones différentes. C'est à ces méthodes que vient ajouter M. Gombault en vous présentant le résultat de ses observations dans cinq circonstances particulières. Ces observations sont basées sur l'expérience, et nous paraissent au reste fort judicieuses; nous ne pouvons qu'encourager à leur donner de la publicité. Mais nous ne croirions pas remplir complètement le but que s'est proposé M. Gombault, si nous ne parlions de la science de l'horticulture qu'en ce qu'elle nous offre d'agréable : elle peut réunir l'utile. C'est à son aide qu'il nous est permis de nous livrer aux nombreux essais au moyen desquels nous

parvenons à introduire dans nos grandes cultures nombre de végétaux qui peuvent rendre les plus grands services à la société; aussi nous hâtons-nous d'appuyer le vœu émis par M. Gombault lorsqu'il parle des facilités que l'absence des grandes gelées dans le voisinage de la mer offre à l'introduction des plantes habituées à vivre dans un climat plus chaud que le nôtre; nous voudrions voir le gouvernement établir sur quelques points de notre littoral des jardins botaniques dans lesquels on acclimaterait petit-à-petit, à l'aide de semis, les plantes que nous fourniraient des contrées dont nous sommes jusqu'à présent restés les tributaires. Des essais assez satisfaisans dans ce genre ont été faits, aux environs de Cherbourg et de Toulon, sur le *Phormium tenax* de la Nouvelle Zélande, plante dont la tenacité, relativement à la grosseur de ses fibres, est beaucoup plus grande que celle de tous les végétaux européens employés pour les cordages ou tissus, et nous pensons qu'on pourrait appliquer la même méthode à une foule d'autres cas.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR L'OUVRAGE DE M. JULES ZANOLE, INTITULÉ *Les Hommes remarquables du Clergé de France, biographie ecclésiastique;*

Par M. BOSCHERON DES PORTES.

Séance du 3 *juin* 1836.

MESSIEURS,

Deux voies sont ouvertes aujourd'hui aux écrivains qui aspirent à se faire un nom dans les lettres; l'une est celle des études sérieuses, l'autre celle des productions frivoles. Les premières, outre les longs et pénibles travaux qu'elles exigent, ne rencontrent qu'un nombre restreint d'appréciateurs éclairés et de rares encouragemens. Les secondes sont recherchées avec avidité par une foule de lecteurs. Mais aussi le succès de celles-ci ne dure guère, et parmi ces écrits, dans lesquels la plume a couru plus vite que la pensée, le chef-d'œuvre de la veille est bientôt éclipsé par le chef-d'œuvre du lendemain. Le temps, au contraire, consolide la réputation des ouvrages accomplis avec son secours; il devient leur plus zélé protecteur après avoir été leur meilleur auxiliaire.

Malgré cet avantage promis aux compositions élaborées avec lenteur et maturité, il y a encore maintenant du mérite à s'y dévouer, à

résister à la contagion de l'exemple, qui sollicite vers un genre plus facile et plus fructueux celui qui veut se faire auteur. Ce mérite, il appartient sans contredit à M. J. Zanole, qui vous a fait hommage de plusieurs livraisons de l'ouvrage qu'il publie sous ce titre : *Les hommes remarquables du clergé de France, biographie ecclésiastique.* Il l'a soumis à votre jugement en demandant que le résultat de votre examen fût consigné dans un rapport. C'est la mission que je viens remplir au nom de la section des belles-lettres.

Dans son *introduction* M. Zanole annonce franchement le but qu'il s'est proposé. Il a voulu payer au clergé français ce qu'il appelle une dette de reconnaissance publique pour les services signalés que plusieurs de ses membres ont rendus à la patrie, pour les bienfaits dont ils furent envers elle les auteurs ou les ministres. Il a raison d'appeler cette entreprise une chose morale, utile, un devoir d'équité, une œuvre de conscience. Déjà dans son prospectus il proposait de mettre sur le fronton du monument qu'il méditait : *Aux ecclésiastiques vertueux la patrie reconnaissante.* C'est à l'introduction même que je renverrai ceux qui seraient tentés de taxer d'ambitieuse ou d'exagérée cette variante d'une inscription célèbre appliquée au clergé.

Ils y verront à quels titres il en est digne. Parmi ceux qu'il énumère, M. Zanole n'avait garde d'oublier ce que firent, à des époques de barbarie, les ministres de la religion pour le salut des arts et des lettres, pour ces trésors légués par l'antiquité et qu'ils recueillirent en hommes qui seuls alors en connaissaient la valeur. L'auteur rappelle aussi les nombreuses écoles fondées d'abord dans chaque église cathédrale par les premiers pontifes des Gaules, puis ensuite dans la plupart des couvens où l'on admettait non-seulement les élèves du sacerdoce, mais encore la jeunesse séculière. On ne saurait trop insister sur ces vérités historiques si souvent oubliées de nos jours, et altérées dans le dernier siècle par une philosophie sceptique et dénigrante. M. Zanole n'a pas dissimulé que son principal dessein avait été de venger le clergé des attaques de ces hommes dont il dit si bien que leur vivacité a prouvé qu'ils étaient mille fois moins tolérans que ceux qu'ils accusaient avec tant d'amertume et d'intolérance. J'étais encore sous l'impression de cette excellente apologie d'autant plus concluante qu'elle est plus modérée, lorsque j'ai retrouvé les mêmes idées et presque les mêmes phrases dans une de ces savantes revues étrangères, rédigées avec autant d'indépendance que de talent, et qu'on n'accusera pas cer-

tainement de préventions favorables pour le clergé catholique et surtout pour les moines. Permettez-moi de vous citer ce passage emprunté à un article du *North american Review*, traduit par la *Revue britannique*, numéro de mars 1836: « Qui osera dire que les couvens aient été hostiles au développement de la pensée? Lorsque toute espèce de penchant intellectuel était banni des camps et des palais; lorsque bourgeois et artisans méprisaient le mouvement de la pensée, les seuls asiles qui le protégeassent contre la barbarie générale, c'étaient les couvens. On ne peut trop s'étonner de l'erreur de Voltaire et de ceux qui, à son exemple, ont prétendu que le genre humain a croupi dans la barbarie pendant des siècles entiers, quand l'Asie presque entière était semée de monastères et de copistes, quand l'Europe occidentale et même les îles britanniques, dernière limite de l'Europe, encourageaient cet art et payaient un manuscrit 7,000 francs de notre monnaie; lorsque chaque église avait sa bibliothèque et ses bibliothécaires avec un *scriptorium*, salle uniquement destinée à la transcription dont les moines étaient chargés; lorsque tous les couvens étaient autant d'arches saintes au milieu du déluge de la guerre et de la barbarie, les seules forteresses contre lesquelles le pouvoir des rois vînt échouer, les seuls temples

de la civilisation attaquée de toutes parts! » Je ne puis me défendre de citer encore ici un fait dont l'annonce toute récente dans un autre recueil périodique, *le Journal de l'Institut historique*, vient en quelque sorte à l'appui de ce qui précède, et est lui-même la meilleure preuve de ces services dont les sciences furent redevables aux anciens établissemens monastiques. « On vient de faire à Oporto, dit ce journal, numéro de novembre 1835, une découverte de la plus haute importance pour l'histoire de l'antiquité. On a trouvé dans le couvent de Santa-Maria-de-Marinhas, dans la province de Entre-Duero-y-Minho, les neuf livres de l'histoire phénicienne de Sanchoniaton, traduite en grec par Philon de Byblos, grammairien du temps d'Adrien. Cet ouvrage, dont on ne connaissait qu'un seul livre fort imparfaitement conservé dans la *Preparatio evangelica* d'Eusèbe, est maintenant complet. » Ici il est difficile de s'interdire une pénible réflexion, c'est que cette précieuse découverte a été faite dans l'un des couvens du pays même où l'on vient de les supprimer tous. Si jamais l'invasion d'autres Vandales menaçait les connaissances humaines d'un nouveau naufrage, le dernier exemplaire de *la Lusiade* ne se retrouverait pas dans les antiques abbayes qui vont disparaître du Portugal.

Pour achever de vous faire connaître le plan suivi par M. Zanole, je dois dire que ce n'est point une biographie complète de tout le corps ecclésiastique français qu'il a entreprise. Il s'est sagement borné à ceux de ses membres qui ont acquis des droits aux respects des contemporains et aux hommages de la postérité par la manière dont ils avaient exercé les fonctions de leur saint ministère. C'est une galerie ouverte sans doute aux gloires de l'église de France, mais à celles qui n'ont brillé que dans le sanctuaire et du seul éclat des vertus chrétiennes. Ainsi, les prélats hommes d'état, ceux même dont la renommée fut plus littéraire que sacerdotale, n'auront pas dans M. Zanole un historien. Ainsi, les Richelieu, les Mazarin, de même que les Bernis, ne figureront pas dans ses annales ; mais, en revanche, Bossuet, Fénelon, Vincent de Paul et l'abbé Carron y trouveront leur place.

Les livraisons publiées jusqu'à ce jour comprennent les vies de saint Remi, saint Césaire d'Arles, saint Germain de Paris, saint Grégoire de Tours et une partie de celle de saint Léger d'Autun. On voit que l'auteur a pris pour son point de départ l'époque de la conversion des conquérans des Gaules au christianisme, ce qui l'a forcé de passer sous silence beaucoup d'autres personnages qui illustrèrent les fastes du clergé

de notre pays avant comme après l'invasion des Francs. Il a dû en coûter à M. Zanole de ne pouvoir placer dans son musée des hommes tels que saint Denis, saint Aignan, saint Euverte et saint Irénée, second évêque de Lyon dont le siége était décoré du beau titre de primat des Gaules. M. Zanole a craint, en remontant aussi loin dans notre histoire sacrée, de donner à son travail une étendue trop considérable et de fatiguer le lecteur par la monotonie des sujets. Je partage ses scrupules. Mais n'existait-il pas un moyen de les concilier avec le désir de faire un ouvrage aussi complet que possible? Il pouvait, ce me semble, esquisser à grands traits, dans une préface qui eût été comme le premier plan de son tableau, les portraits qui ne devaient pas y entrer. Cette préface aurait encore eu l'avantage de servir de résumé des temps et des faits préliminaires à ceux dont il allait s'occuper et qui avaient avec ces derniers une évidente connexion. Il aurait par là donné à son livre l'ensemble qui lui manque dans son état actuel. Je le féliciterai d'ailleurs d'avoir habilement préféré, pour le classement de ses biographies, l'ordre chronologique à l'ordre alphabétique. Il a évité ainsi l'écueil des transitions brusques et des récits disparates. Au lieu de passer, par exemple, au gré du caprice des

noms, d'une époque toute récente à un siècle reculé; au lieu d'être obligé de fixer tour-à-tour son attention sur des événemens sans rapport et sans liaison, le lecteur peut en suivre l'enchaînement dans l'ordre même où ils se sont historiquement succédé. On sent particulièrement le prix de cette méthode dans les premières livraisons de l'ouvrage. Placés tous au berceau de notre vieille monarchie, contemporains de son établissement, les évêques dont elles retracent la vie ont pris part à beaucoup d'événemens importans de cette époque. En parcourant leur histoire nous revoyons la nôtre, car ces temps primitifs de notre clergé sont aussi ceux de nos origines. Ce genre d'intérêt contribue déjà à rendre très-attachantes les premières pages publiées par M. Zanole; mais il n'est pas le seul, et elles en offrent un autre plus inhérent encore à son sujet, c'est l'étude de l'influence que le clergé exerça, soit par ses lumières soit par ses vertus, dans les affaires du temps. L'ambition, l'amour des richesses et du pouvoir aurait pu lui suggérer l'abus de cette influence qui commença à saint Remi, et ne s'arrêta pas, comme on sait, à Suger. Mais, il faut le remarquer à la gloire des prélats qui vécurent sous la première race, ils n'employèrent leur crédit qu'à conjurer autant qu'ils le pouvaient

les malheurs de toute espèce enfantés par la discorde entre des princes qui se livraient sans cesse les uns contre les autres aux plus criminels attentats. Les paternelles exhortations, les remontrances sévères des ministres de la religion ne réussirent pas toujours à prévenir ces excès. Des conseils pernicieux, des passions fougueuses prévalurent trop souvent sur leurs sages avis. Que pouvaient-ils, par exemple, contre les fureurs d'une Brunehaut, d'une Frédégonde ? Mais, comme en dédommagement des maux que ces deux reines firent à la France, nous trouvons à peu d'intervalle le spectacle consolant du bonheur que le même pays dut aux bienfaisans efforts des évêques, secondés par d'autres femmes que l'église a mises au nombre des saints. Ici, en effet, se présentent les noms de Clotilde, de Bathilde et de Geneviève, cette simple bergère que la capitale du royaume salue des titres de patronne et de libératrice, et dont le culte, fondé sur la reconnaissance, n'a pas heureusement subi autant de vicissitudes que la belle basilique élevée en son honneur. Mais je m'aperçois, Messieurs, que je cède moi-même involontairement à l'attrait des souvenirs qu'évoque la biographie ecclésiastique, et que l'ouvrage me fait trop oublier l'auteur.

Il me reste à vous rendre compte de son

travail considéré sous deux points de vue fort importans, l'exactitude et le style. Je m'acquitte avec plaisir de cette obligation en déclarant qu'à juger de la composition entière par ce qui en a déjà paru M. Zanole n'a point avancé une assertion téméraire lorsqu'il la présente comme le fruit de plusieurs années de recherches assidues et consciencieuses. On s'aperçoit qu'il a puisé aux meilleures sources, et qu'il n'a rien négligé pour être avant tout historien fidèle. Sa manière est, en général, plutôt celle du panégyriste que du biographe. Souvent son récit, qu'il s'est efforcé de faire simple, s'anime comme à son insu. Il ne voulait que raconter, et il admire. Ne lui en faisons point un reproche. L'histoire n'est pas, ne saurait être une nomenclature aride, une table de matières, un catalogue de noms propres. C'est un tribunal suprême auquel sont jugés les hommes et les choses. Aux uns le blâme, aux autres l'éloge, justice à tous. Et puisqu'il y avait beaucoup à louer dans ceux dont M. Zanole disait les actions, puisqu'il avait beaucoup de vertus à retracer, ne nous étonnons point qu'il n'ait pu rester narrateur froid et insensible. Quant à sa diction, elle se distingue par la pureté et l'élégance. Un examen attentif ne m'y a guère fait découvrir qu'une seule incorrection, mais plusieurs fois répétée et

que je crois par ce motif devoir signaler. C'est l'expression *de suite* employée comme synonyme *d'aussitôt, sans délai.* Je pense qu'il faut dans ce cas se servir des mots *tout de suite*, et que l'autre phrase adverbiale, quoiqu'on la rencontre souvent prise dans le même sens, manque de justesse. Chez un écrivain moins habituellement châtié que M. Zanole cette légère tache m'aurait échappé; mais il a donné le droit à quiconque le lit de pousser loin l'exigence.

Il vous avait demandé, Messieurs, beaucoup moins vos suffrages que vos avis. Votre section des belles-lettres est heureuse d'avoir à lui donner surtout des encouragemens. Elle aime à l'engager à poursuivre avec ardeur l'estimable tâche qu'il s'est imposée. Vous vous associerez sans doute à ce vœu, dont l'accomplissement nous permettra de compter parmi nos concitoyens un auteur distingué, et dans la littérature un bon ouvrage de plus.

SUPPLÉMENT

A LA NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-EN-PONT D'ORLÉANS (1);

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 2 décembre 1836.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu accueillir avec intérêt et

(1) Voir le tome XIII des *Annales*, page 213.

faire insérer dans vos annales la notice que nous avons eu l'honneur de vous offrir, en 1834, sur l'église de St-Pierre-en-Pont, c'est pour nous un devoir de reconnaissance et de gratitude de vous présenter aujourd'hui un complément dont nous vous avions fait pressentir la nécessité si les fouilles de la tour de Saint-Pierre-en-Pont, alors délaissées, étaient reprises plus tard.

Dans l'abside de l'église une crypte déterrée immédiatement sous le sanctuaire nous avait donné lieu de penser que cet édifice devait remonter jusqu'à l'époque romane, ou qu'il avait succédé à des constructions gallo-romaines. Depuis cette époque la tour a été fouillée presque jusqu'à ses dernières assises; cependant il eût été à désirer qu'on n'en eût point laissé enfouies quelques parties; mais il en fût résulté de grands frais et des dangers pour les maisons voisines. Ces fouilles viennent d'être recomblées, et nous en avons suivi avec soin les travaux.

D'énormes pierres placées aux quatre angles et principalement aux encoignures du portail recouvraient un massif plus ancien que la tour, et sur lequel ces pierres avaient été assises et raccordées. Dans ce massif de fondations profondes et irrégulières se sont trouvées pêle-mêle, çà et là, de nombreux fragmens de larges briques à la romaine, des pierres cubiques analogues à celles

que nous voyons encore disposées en cordon dans nos plus anciens murs de ville, rue de l'Ecu-Vert, et quelques fragmens de cette poterie romaine rouge semblables à ceux recueillis lors des fouilles du grand cimetière pour la construction de la halle au blé, et que nous avons signalés dans nos notices sur ce monument. Ces indices nous confirment dans l'opinion que l'église de Saint-Pierre-en-Pont a été construite sur les ruines d'un édifice gallo-romain, et peut-être d'un temple payen dont la crypte pouvait avoir été en partie conservée.

D'autres découvertes viennent à l'appui de cette conjecture, car, outre les médailles romaines dont nous avons conservé le souvenir dans notre premier travail sur cette église, un grand nombre d'autres médailles gauloises et romaines ont été ramassées par les ouvriers, et la plupart dans le mortier même de blocs délités et replacés dans les fondations comme provenant de plus anciens bâtimens.

Nous possédons une certaine quantité de ces médailles, dont nous vous donnerons à la suite de ce mémoire une description succincte, ne trouvant point nécessaire de nous occuper de la configuration minutieuse de revers qui se trouvent multipliés dans tous les cabinets de numismatistes, et particulièrement dans celui qu'a formé avec

tant de soin et de frais M. de Villevêque fils (1), notre concitoyen.

Mais nous fixerons votre attention d'abord sur un lacrymatoire en bronze, de forme très-gracieuse et très-petite, trouvé avec le clou de bronze qui avait servi à le suspendre dans la paroi du tombeau ou du temple. C'est assurément l'objet antique le plus curieux qu'on ait rencontré depuis long-temps dans notre localité, et nous mettrons un grand soin à le conserver.

Nous devons vous entretenir ensuite d'un sceau en bronze et en creux muni d'un tenon en crochet au revers, et acquis des ouvriers mêmes par un horloger; il a été déterré dans les décombres, et nous l'avons acheté. Au centre est un saint dont la tête est *nimbée* d'un cercle simple sans rayons ; il est ailé et tient de ses deux mains un fléau avec ses deux balances. Ses pieds foulent un oiseau fantastique cornu et à queue de dragon. Une fleur de lis très-élancée se trouve à gauche du saint, près d'une des balances et au-dessus de la queue de l'oiseau.

---

(1) Son médaillier est en ce moment l'un des plus riches en pièces bien conservées et des plus complets que nous connaissions, et son obligeance à le communiquer pour des recherches comparatives en rend l'existence doublement précieuse pour notre ville.

La légende présente des fautes de gravure et un sens douteux.

Voici la légende avec ses fautes et la croix à quatre rayons égaux qui la précède :

✝ S' MARGARITE, VXSORIS MICAL' D' PORTA.

Le mélange de capitales romaines et de lettres tourneures, la faute même du graveur *uxsori* (1), nous donnent lieu de présumer que ce sceau date de 1300 à 1400, enfin après les dernières croisades, époque où le culte de sainte Marguerite fut apporté d'Occident, et suivi en France, selon Baillet, et par les femmes mariées principalement, suivant divers autres agiographes. La forme de la fleur-de-lis vient encore appuyer notre opinion, ainsi que celle de l'oiseau dragon représentant le *diable, ou l'hérésie*, et que nous avons trouvé presque semblable dans le bas relief très-beau d'un ancien bahut du monastère de St-Mesmin, que nous aurons lieu de signaler prochainement; mais il est difficile de savoir si ce sceau était celui de la congrégation de sainte Marguerite, que l'on sait avoir existé à St-Pierre-

(1) Nous avons lu dans quelques titres très-anciens le mot *uxseur* ainsi écrit, pour désigner une épousée, et notamment dans un titre de l'abbaye de St-Mesmin daté de 1560, date qui se rapproche de celle que nous donnons au sceau.

en-Pont, ou simplement le sceau d'une famille orléanaise.

Enfin nous devons vous parler d'un autre sceau en plomb et en relief, portant une tête de saint Pierre caractérisée par un glaive placé à sa gauche. On lit dans la légende : *sigillum* de.... S.... P.... I.... pe †. Au contre-scel sont deux clefs en sautoir et une légende dont les lettres maculées n'offrent aujourd'hui aucun sens. Ce sceau fort ancien, à peu près semblable à celui dont le chapitre se servait en dernier lieu, était sans doute celui de l'église *Sanctus-Petrus-in-Ponte*, et doit avoir été fait au XIVe siècle, si l'on en juge par le mélange de capitales romaines et de lettres tourneures de ses légendes.

Médailles gauloises.

Quinze médailles gauloises en bronze-potain, dont dix ayant végété par l'effet de l'oxide, et tellement boursouflées qu'on n'y aperçoit que quelques traces de face très-barbares; deux assez bien conservées et de types très-connus, figure produite par des globules, chevelure hérissée, et au revers oiseau éployé en forme d'aigle.

Une très-curieuse quoique décrite dans Mionnet et récemment dans la *Revue numismatique française*, à laquelle nous en avions signalé une mieux conservée et provenue d'autres fouilles.

Le style et la fabrication en sont très - beaux, et paraissent avoir été imités des médailles grecques dans un atelier des provinces méridionales de la France.

Tête nue et imberbe à droite, chevelure avec des nattes ou tresses pendantes sur le cou, et derrière une feuille de lierre. Grenetis au-dessus de la légende, faisant face à la tête et formée des lettres EAKESOOYIX; au revers un cheval ailé, sans doute Pégase, et autour les lettres TASSIITIOS.

Deux autres également offrent une figure barbare, mais cependant assez bien caractérisée et coiffée de tresses et de zig-zags avec un point au milieu de chacun. Le revers offre un oiseau à bec aigu, une serre appuyée sur un autre oiseau dont on ne voit que le col, et l'autre sur un objet indiqué par des traits; le long du corps, à droite, est une croix à branches égales terminée par des points, et d'autres points entre chaque branche. En face du bec est un serpent, au-dessus de la tête un grenetis, et à gauche une double équerre formant quatre pointes terminées par des points ronds.

Médailles romaines.

3 de Néron, bien conservées.

4 grand bronze d'Antonin Pie, dont une très-bien conservée.

6 Faustine (senior), grand bronze.
4 Faustine (junior), *idem.*
1 Lucile, *idem.*
2 Crispine, *idem.*
2 Alexandre Sévère, *idem.*
1 Gordien jeune, *idem.*
1 Otacilia, petit bronze saucé.
6 Gallien, petit bronze.
15 Postume.
3 Victorin, petit bronze saucé.
10 Constantin-le-Grand, petit bronze.
1 Constance II, petit bronze.
2 de Constant.

En tout 61, dont aucun revers n'est bien rare.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LA NOTICE SUPPLÉMENTAIRE CI-DESSUS;

Par M. Guyot aîné.

Séance du 20 janvier 1837.

MESSIEURS,

M. Vergnaud-Romagnési, notre collègue, vous a communiqué, il y a environ trois ans, une notice historique sur l'église de Saint-Pierre-en-Pont, dont la démolition vient d'être terminée. Cette notice a été imprimée dans le n° 6 du tome XIII de vos annales, et accompagnée d'un dessin lithographié représentant la configuration

extérieure et latérale de l'église, déjà en partie démolie à cette époque, et la tour vue de face dans toute sa hauteur.

Un supplément à cette notice vous a été lu par M. Vergnaud dans votre séance du 2 décembre dernier. Sur le renvoi que vous en avez fait à votre section des arts nous avons été chargé de son examen, dont nous allons vous soumettre le résultat.

La découverte d'une crypte ou chapelle souterraine dans l'abside de l'église, et immédiatement sous le sanctuaire, avait fait penser à M. Vergnaud que cet édifice avait été construit originairement dans le style *roman*, et que par conséquent sa première fondation devait être postérieure à l'occupation des Gaules par les Romains. Il nous annonce aujourd'hui qu'il a été confirmé dans cette opinion par la nature des divers objets qui ont été trouvés dans la tour, et il en conclut que l'église de Saint-Pierre-en-Pont a été construite sur les ruines d'un édifice gallo-romain, et peut-être d'un temple payen dont la crypte paraît avoir été en partie conservée.

Nous sommes entièrement d'accord sur ce point avec M. Vergnaud, en considérant surtout que cette église, sans doute la plus anciennement fondée en cette ville, après avoir été en partie détruite, soit par les Normands dans le neuvième siècle, soit

par les protestans dans le cours du seizième, avait été réparée suivant le goût et le style de ces diverses époques, ce qui explique pourquoi on a trouvé successivement dans les fouilles, dans l'épaisseur des murs et dans toutes les parties de cet édifice, des fragmens de briques et de poterie romaines, un grand nombre de médailles romaines et gauloises, des monnaies françaises de différens règnes, un lacrymatoire en bronze, et enfin un sceau du même métal, dont M. Vergnaud vous a donné la description.

M. Vergnaud termine ce supplément à sa notice sur l'église de Saint-Pierre-en-Pont par l'énumération et la description de dix-huit médailles gauloises et de soixante et une médailles romaines, grand et petit bronze, provenant de la démolition de l'église et de la tour. Nous ferons remarquer à cet égard que les anciens, au lieu de constater l'époque de l'édification des temples et autres monumens par l'enfouissement de monnaies, de médailles, etc., sur un seul point de leurs fondations, étaient dans l'usage de les disséminer en nombre et indistinctement dans toutes les parties de l'édifice. On croit que ce fut sous le règne de saint Louis qu'on commença en France à suivre un autre mode en de telles circonstances, et à réunir dans la première et principale pierre des constructions les monnaies du temps, les chartes,

ordonnances et autres renseignemens propres à en assurer la date pour les siècles à venir.

Nous ne pouvons nous empêcher, messieurs, de joindre ici nos regrets à ceux de M. Vergnaud sur la destruction de cette église, qui avait intégralement survécu aux dévastations de la fin du dernier siècle, et que son antiquité et sa destination semblaient devoir protéger désormais contre toute atteinte. L'histoire de notre ville et les travaux de nos collègues, MM. Vergnaud et Pensée, en transmettront le souvenir et le dessin aux générations futures; mais ces générations ne se demanderont-elles pas par quelle fatalité il ne s'est pas rencontré, dans notre cité si opulente et si pieuse, un seul ami de la religion et des arts, un seul homme assez désintéressé pour se déterminer à acquérir, dans le but de sa conservation, un édifice recommandable à tant de titres, qui n'a été vendu qu'un prix très-modique, et dont le nouveau temple que l'on construit aujourd'hui sur son emplacement ne nous fera jamais oublier la disparition.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE CONTE GÉORGIEN INTITULÉ *LE MIRIANI*, TRADUIT PAR M. BROSSET, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ.

Par M. Colas de la Noue.

Séance du 16 *décembre* 1836.

Messieurs,

Le traducteur du livre appelé *Miriani* annonce que l'auteur de ce conte populaire et très-accrédité en Orient est inconnu. Il est mis au nombre des ouvrages élémentaires de la littérature géorgienne moderne, ce qui résulte, dit M. Brosset, du grand nombre de mots persans et arabes à peine déguisés par leur terminaison.

A la suite de la traduction l'éditeur a donné le texte géorgien des chapitres VII et XVI pour fournir un exercice aux personnes qui s'occupent de la langue géorgienne. Le *Miriani* est en quelque sorte un livre classique et élémentaire, écrit dans le géorgien le plus vulgaire, et qui contient toutes les formules du langage actuel. Il n'a point été donné à votre section des lettres d'apprécier le mérite de ces assertions, elle ne peut que vous confier sa pensée sur un ouvrage qui se présente avec le manteau de la traduction.

Il y eut un temps où les contes étaient à la mode, les fées et leur nombreux et souvent invisible cortége faisaient la fortune des libraires; ceux-ci demandaient des contes arabes et persans comme ils avaient demandé des lettres persanes. Cette époque est déjà loin de nous. Notre littérature laisse encore quelquefois paraître des contes *fantastiques*, *drolatiques*, etc.; mais cette féerie n'a plus la couleur du pays des califes; le moyen âge et les génies sataniques de l'Allemagne ont un reflet rembruni bien différent de la brillante topaze orientale.

Toutefois le *Miriani*, qui paraît ressembler un peu pour le fond des aventures aux voyages de Syndbad-le-Marin, est une imitation bien pâle des contes arabes, en admettant qu'ils soient connus en Géorgie.

Ce pays a été décrit avec une complaisance toute particulière par Chardin, en 1670. Depuis, le voisinage des possessions russes auprès de la mer Noire a rendu cette province turque, placée entre la Circassie, l'Arménie et la mer Caspienne, d'un accès facile. Williams Coxe en parle dans ses voyages; un de nos compatriotes, M. de Courcy, a parcouru la Géorgie il y a quelques années.

Les aventures de *Miri*, prince de la Chine, reportent le lecteur au onzième siècle avant Jésus-

Christ. L'anneau de Salomon, le tombeau d'Adam, sont nommés plusieurs fois; il y a aussi quelques allusions à la religion mahométane en parlant de l'interdiction du vin; dans un conte il faut pardonner les anachronismes, on en fait tous les jours bien d'autres. M. Janin n'écrivait-il pas, il y a huit jours, dans le *Journal des Débats*, en parlant du musée de Versailles, qu'on y admirait un plafond peint par Paul Véronèse, mort cent ans avant que Versailles n'existât.

Quant au *Miriani*, pour un livre classique et divisé par chapitres, il est assez bizarre de voir que le titre du chapitre est placé presque toujours au chapitre suivant; c'est peut-être une malice ingénieuse, mais nous n'avons pu en découvrir le sens.

Le héros du livre, fils de l'empereur de la Chine et d'une fée, sera le plus fortuné des hommes s'il peut arriver à dix-huit ans sans voir *une image*. Il n'y a pas grands frais d'imagination à faire pour être certain que malgré toutes les prévisions paternelles il n'évitera pas son horoscope.

Cependant l'empereur ne prend pas d'autre moyen pour le soustraire à sa destinée que d'envoyer son fils en voyage dans les contrées les plus lointaines. C'est précisément, dira-t-on, le contraire qu'il avait à faire. Mais le *Miriani*

est ainsi fait. Au milieu de ses voyages le prince fait rencontre des Donalphs, sorte d'hommes qui étreignaient les voyageurs avec leurs jambes, et les forçaient à marcher ainsi en les chargeant sur leurs épaules ; c'est tout-à-fait la copie du vieillard de la mer, dont il est parlé au cinquième voyage de Syndbad-le-Marin des *Mille et une nuits*.

Des aventures, des combats sans nombre se succèdent ; mais tous ces récits sont entassés les uns sur les autres sans développement. Un roi des Francs nommé Abron, ennemi de Miri, lui livre bataille en Egypte et retourne ensuite dans ses états, où il emmène Miri prisonnier. Où donc est situé le royaume du roi des Francs? Tout porte à croire que le *Miriani* le place en Asie, car Abron se trouve sur la route de la Chine, et ne paraît pas penser à tourner ses pas du côté de l'Europe.

On voit souvent dans les contes arabes des bagues enchantées qui rendaient invisibles les personnes qui les portaient. Dans le *Miriani* un joyau d'un autre genre, qui est doué de ce pouvoir magique, la cheville du pied d'un enchanteur nommé Babaquoul, dans maintes circonstances sert au guerrier qui accompagne Miri et à Miri lui-même à voir tout sans être vu, et à entendre toute conversation sans qu'on puisse soupçonner sa présence.

Plus le livre approche du dénouement, plus l'auteur oublie ce qu'il a écrit, et prête aux personnages qu'il met en scène des discours étranges. On est tout étonné, à la page 79, d'entendre la belle Nomi, princesse du Maghrib, rappeler à Miri une aventure précédente, mais dont il lui a été impossible d'avoir connaissance.

Les ouvrages de féerie abondent ordinairement en descriptions et en portraits; les *Mille et une nuits* et les contes persans, outre le merveilleux qui en fait la base, offrent un tableau continuel et vrai des mœurs, lois et coutumes de l'Orient. Le *Miriani* contient quelques portraits, tel est celui du Dew, être surnaturel, portant une tête de lion, un cou de chameau, des cornes de cerf avec accompagnement de sonnettes, et vêtu d'une peau de chien. Ce genre de génie malfaisant est neuf. L'auteur géorgien peut revendiquer le mérite d'une aussi gracieuse création.

Le *Miriani* se termine par le bonheur du prince Miri et de la belle Nomi; il ne pouvait en être autrement. Une certaine reine des fées (Goulazar) guérit les blessures, tire les héros des souterrains où ils sont enchaînés, etc., le tout par son pouvoir suprême, et sans qu'aucun événement vienne traverser l'œuvre d'un si bon naturel.

Telles sont, messieurs, les réflexions que la lecture de la traduction de *Mirinni* nous a inspirées, et que votre section de littérature nous a chargé de vous transmettre.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA CHARRUE ANDRÉ-JEAN ;

Par M. DE TRISTAN fils.

Séance du 8 mars 1837.

MESSIEURS,

Les charrues ont subi depuis quelques années des modifications trop fréquentes pour qu'il soit possible d'apprécier à sa juste valeur chaque degré de perfectionnement, sans soumettre les différens modèles inventés jusqu'ici à un concours d'expériences comparatives, car en nous en tenant même aux citations de M. André-Jean, nous dirons déjà que la charrue Dombasle, à laquelle l'expérience lui fait préférer la sienne, l'avait cédé elle-même aux charrues dites belges et américaines, qui s'en éloignaient peu, il est vrai, mais que de légères différences avaient fait adopter par choix à des agriculteurs instruits. La charrue André-Jean, en somme, vaut-elle donc mieux que ces dernières charrues? Ce serait encore un problème à résoudre. Toutefois, nous

voulons vous soumettre quelques remarques. La charrue de M. André-Jean se monte sur un avant-train ; elle diffère en cela, ainsi que toutes les anciennes charrues, de celles dites Dombasle, belges et américaines, etc. Les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvéniens ; la plupart des charrues sans avant-train n'ont pas de point d'appui, et si l'instrument est bien construit, si l'obliquité respective de ses différentes pièces entre elles est bien calculée, le résultat de l'effort de l'attelage et de la résistance du terrain doit maintenir la charrue dans sa direction sans qu'il soit pour ainsi dire nécessaire d'y toucher ; mais cela ne peut avoir lieu que dans un terrain homogène et pour les labours profonds, car on conçoit que pour peu que le soc, engagé dans un terrain pierreux par exemple, rencontre dans son action quelque point de résistance inégal, il en résultera une déviation qui, se communiquant à l'ensemble de ce système tout d'une pièce, dérangera l'action de la force locomotrice, et réclamera le secours d'une main habile et exercée pour faire reprendre à la charrue sa direction ; il n'en est point ainsi avec les charrues à avant-train, qui, formées de deux pièces articulées l'une sur l'autre, présentent un point d'appui à l'extrémité antérieure de l'âge, de

sorte que le soc peut se déranger par la résistance de quelque obstacle sans que tout l'appareil s'en ressente, ce qui permet de reprendre plus facilement la direction primitive; mais ces dernières charrues présentent aussi leur mauvais côté. Elles ont d'abord contre elles le poids de l'avant-train et l'appui que l'âge y exerce, ce qui, dans les terrains forts et compactes, peut devenir un véritable inconvénient en raison de la terre qui s'attache aux roues; ensuite si on les emploie pour défricher des landes, des bruyères, on concevra facilement que les roues de l'avant-train, ayant à passer par-dessus les inégalités continuelles du terrain, soulèveront à chaque fois l'extrémité antérieure de l'âge, à laquelle l'avant-train sert de point d'appui, et occasionneront dans la marche du sep et du soc un ballottement qui peut quelquefois même les faire sortir de la raie. Cet inconvénient peut devenir d'autant plus grand que le soc se trouvera plus éloigné de l'avant-train et qu'il y sera fixé avec moins de solidité par la chaîne de tirage. Or, c'est précisément à combattre ce vice de construction que s'est attaché M. André-Jean, et si nous ne lui donnons pas gain de cause quant à la suppression des soubresauts qu'éprouve la charrue dans les terrains inégaux par suite du balan-

cement dans le sens de la longueur, au moins croyons-nous qu'il a déjà obtenu un grand avantage en détruisant la possibilité des mouvemens latéraux, auxquels sont sujets les instrumens ordinaires.

On sait que dans les charrues à avant-train en usage dans le département du Loiret particulièrement, l'âge, fort alongée, s'appuie simplement sur la traverse de l'avant-train, et qu'elle n'y est fixée par aucun point d'attache immédiat; c'est la chaîne de tirage ellemême qui la retient sur l'avant-train au moyen de son anneau et de la cheville de fer, que l'on peut changer de place en raison de la profondeur à donner au labour. Ce procédé donne peu de fixité à la charrue, qui, pour n'être pas sujette aux grandes déviations des charrues sans avant-train lorsqu'elles sont mal tenues, n'en est pas moins susceptible de vaciller à droite et à gauche lorsqu'elle rencontre le moindre obstacle. Or, M. André-Jean a remédié à ce dernier inconvénient par un nouveau système de réunion du corps de la charrue à son avant-train; il a enchâssé d'une manière solide la partie antérieure de l'âge dans une sorte de cadre dont les deux principaux côtés se trouvent placés à droite et à gauche de l'âge et parallèlement à elle; cet assemblage,

reçu par l'avant-train dans trois mortaises qui lui permettent des mouvemens en bas, en haut, en arrière, en avant, selon que l'on veut donner plus ou moins d'entrée à la charrue, est ensuite fixé dans chaque position par une forte vis que l'on peut tourner sans même arrêter les chevaux; cette disposition a l'avantage d'empêcher la charrue de vaciller, puisqu'elle lui fournit en quelque sorte trois points d'appui au lieu d'un. En outre, pour donner encore plus de régularité au tirage en le rendant indépendant de l'appui qu'exerce l'âge sur l'avant-train, M. André-Jean a fixé l'extrémité de la chaîne à l'étançon même, ce qui donne à l'attelage une action directe sur le soc et diminue la pression sur l'avant-train; alors les autres parties du système ne deviennent plus qu'accessoires, et leur disposition s'applique uniquement à maintenir la charrue dans sa direction.

Enfin la combinaison des diverses pièces de la charrue de M. André-Jean lui a permis un dernier perfectionnement; il a pu raccourcir l'âge de manière à tenir le soc beaucoup plus près de l'avant-train, et par conséquent de son point d'appui, qu'il ne l'est dans nos charrues ordinaires, ce qui donne plus d'ensemble à la marche de l'instrument et facilite l'action du

laboureur sur le mancheron lorsqu'un obstacle sistant le force à le soulever.

Nous pensons, messieurs, autant qu'il nous est permis d'en juger sans avoir l'instrument sous les yeux, que les perfectionnemens obtenus par M. André-Jean méritent de fixer l'attention d'autant plus qu'il est réel, ainsi qu'il l'exprime lui-même, que si la machine fonctionne avec plus de régularité qu'une autre, par cela seul elle perd moins de force, ou bien en réclame une moindre. Toutefois, malgré les avantages que lui assigne M. André-Jean quant à son emploi pour les défrichemens, nous avons peine à croire qu'elle n'éprouve pas encore ce ballottement que le passage des roues sur les inégalités du terrain cause à tout système de charrue à avant-train, et jusqu'à plus ample informé, nous serions encore tentés de donner la préférence pour ce genre de travail aux araires ou charrues sans avant-train conduites par une main exercée. Ce serait donc pour les façons à donner aux terrains en culture ou à tout terrain libre d'inégalités que nous recommanderions plus particulièrement la charrue de M. André-Jean.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA MACHINE A BATTRE LES CÉRÉALES, DES FRÈRES MOTHET, DE BORDEAUX;

Par M. DE TRISTAN fils.

Séance du 3 *mars* 1837.

MESSIEURS,

Votre section d'agriculture, à laquelle vous avez renvoyé le prospectus des machines agricoles et notamment des machines à battre et à vanner de MM. Mothet frères, de Bordeaux, a peu de choses à vous dire sur ces nouveaux moyens de suppléer à l'usage des bras, d'autant plus qu'au prospectus que vous avez reçu se trouve joint un rapport au comice agricole de Bordeaux sur la construction et l'usage de ces machines, et sur l'économie qu'elles présentent, rapport qui entre dans des détails très-circonstanciés et nous semble réunir au mérite de l'impartialité celui d'un examen attentif appuyé sur l'expérience.

Or, comme l'opportunité de l'adoption de pareilles machines ne peut être appréciée que par chaque agriculteur en particulier, en raison des données et des circonstances qui l'entourent ainsi que de l'importance de son exploitation relativement au prix d'achat de ces machines, la section croit devoir se contenter de faire pour le département du Loiret ce qu'a fait pour celui de la

Gironde la commission du comice agricole de Bordeaux, en comparant le prix de revient du battage par la machine des frères Mothet à celui qui résulte du battage obtenu par la méthode en usage dans ce dernier département, et pour tout autre détail elle renverra au rapport précité que vous avez entre les mains.

Le prix du battage par la machine des frères Mothet revient, dans le département de la Gironde, à 0 fr. 55 c. par hectolitre, d'après le rapport; les journées d'homme et de cheval, quant à leur valeur, nous semblent différer peu, dans le département de la Gironde, de ce qu'elles sont dans celui du Loiret. Il y a donc lieu de croire que l'adoption de la machine à battre dans le département du Loiret maintiendrait les frais de battage à 0 fr. 55 c. environ par hectolitre dans ce dernier département. Or, on sait que l'usage le plus répandu dans nos campagnes consiste à attribuer aux ouvriers, pour les frais de battage, le treizième du grain obtenu par leur travail. Si donc l'on établit à 16 fr. le prix courant de l'hectolitre de froment, celui du battage de cet hectolitre se trouvera de $\frac{16}{13}$ de franc, ou 1 fr. 25 c. environ, tandis que par l'emploi de la machine en question ce prix n'eût été que de 0 fr. 55 c. Le prix du battage à la machine est donc à celui du battage ordinaire dans le rapport de 55 à 100 environ.

Mais, d'après le prospectus, la machine à battre, avec ses accessoires et son manége, coûte 1,350 fr.; il faudrait encore joindre à cette somme les frais de transport; ce n'est donc, nous le répétons, qu'à chaque agriculteur en particulier, en raison surtout de l'importance de son exploitation, qu'il appartient d'apprécier le mérite de cette innovation.

Avant de terminer nous ferons remarquer que le rapport du comice agricole de Bordeaux cite, à l'avantage de la machine à battre, la possibilité d'opérer à couvert, ce qui n'a pas lieu dans le département de la Gironde en suivant la méthode ordinaire, tandis au contraire que c'est toujours à couvert que s'obtient le battage dans nos campagnes, en raison de la petite quantité de grain que l'on bat en même temps. Cette méthode est lente, il est vrai, mais n'en est pas pour cela plus mauvaise dans notre département, car le battage s'accorde ainsi avec le besoin successif de paille pour la nourriture des bestiaux, et l'on sait que les pailles battues depuis peu sont toujours préférables. Nous ne considérons donc les avantages de ces machines que sous le rapport de l'économie du battage, et nous laissons aux agriculteurs le soin de juger dans quels cas elle peut l'emporter sur la dépense de l'acquisition.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LE PLAN PITTORESQUE DE M. CH. PENSÉE;

Par M. LACAVE.

Séance du 5 août 1836.

MESSIEURS,

Le *plan pittoresque* d'Orléans, dont notre collègue M. Pensée a fait hommage à la Société, est surtout destiné, ainsi que l'indique son titre, à faire bien connaître l'état de cette ville, la position et l'aspect de ses principaux monumens et de ses constructions les plus curieuses en 1836. Pour ce qui regarde la projection horizontale, ou *plan géométral*, l'auteur a adopté celui qui a été publié en 1824 par M. Auguste Macaire, de Paris, d'après les opérations du cadastre, et qui présente une exactitude suffisante pour le but qu'il voulait atteindre. Il a toutefois introduit dans ce plan les modifications qu'exigeaient les travaux faits depuis l'époque de sa publication, notamment pour l'agrandissement et le redressement des quais de la ville.

Quant aux vues des édifices qui forment, à proprement parler, la partie la plus neuve et la plus importante du travail de M. Pensée, il a dû employer pour les figurer le mode de pro-

jection par rabattement, connu sous le nom de *perspective cavalière*. Ce procédé a l'inconvénient, quand on l'applique à toutes les maisons d'une ville, d'obliger souvent à forcer les dimensions des rues, et de surcharger un plan de détails inutiles dans lesquels les points qui devraient attirer l'attention se trouvent confondus. Mais ces inconvéniens disparaissent lorsqu'on se borne à la représentation des vues des *principaux édifices*, qu'il est toujours possible, avec du soin et de l'adresse, de figurer sans confusion et de détacher de la projection horizontale des masses de maisons. C'est donc à cette disposition, déjà adoptée par Inselin dans les plans d'Orléans gravés par lui à différentes échelles, qu'a dû s'arrêter M. Ch. Pensée. Mais ce qui distingue son œuvre de toutes les publications qui l'ont précédée, c'est l'orientation ingénieuse de son plan. Dans tous les autres, en effet, la plus grande dimension du cadre est dirigée suivant une ligne à peu près parallèle au cours de la Loire, ou tirée de l'est à l'ouest; et comme les façades de tous les édifices religieux regardent l'Orient, il en résulte que la nécessité d'opérer la projection et le rabattement sur un plan parallèle à cette direction, sous peine de s'exposer à un défaut choquant de symétrie, ne permettrait d'apercevoir que la fa-

çade méridionale de ces édifices, qui sont en général les plus curieux et les plus importans. M. Pensée, en orientant ce plan de projection parallèle à la bordure qui regarde le spectateur, du nord-ouest au sud-est, a eu l'avantage d'offrir des vues *sur l'angle*, non-seulement des églises, mais aussi de presque tous les principaux monumens de la ville, ce qui permet d'en apprécier bien mieux l'ensemble, l'aspect et les principales dispositions.

Il a eu soin d'ailleurs d'annoncer pàr une note qui termine la légende que dans le but de faire connaître les lignes les plus importantes et les ornemens les plus remarquables de quelques-uns de ces édifices, il a *été obligé* de les dessiner sur une plus grande échelle; mais en forçant également toutes les dimensions il a su conserver l'harmonie de leurs proportions, et nous pensons qu'il est difficile de réunir avec plus de bonheur dans un aussi petit espace autant de détails d'architecture. On retrouve ici, en effet, la précision consciencieuse jointe à l'élégance d'exécution qui distingue tous les ouvrages de notre collègue. L'équité nous oblige aussi à rendre justice à la pureté et au fini de la gravure, due au burin de M. Olivier, qui s'est pleinement associé à la pensée et aux travaux de l'auteur. Nous ferons seulement observer que les ombres

portées de Ste-Croix laissent quelque chose à désirer sous le rapport que nous venons d'indiquer ; mais cette légère critique ne peut dépasser les éloges que méritent la netteté et la vigueur des traits, qui donnent à ce nouveau plan une supériorité incontestable sur tous ceux qui l'ont précédé. Une légende entourée d'un joli cartouche offre un résumé succinct des objets les plus remarquables, soit antiques soit modernes, que notre cité présente à l'archéologue et à l'ami des arts. Ces objets, ainsi que les tracés des anciennes enceintes, rapportés d'après les plans les plus authentiques, sont reproduits sur le plan même avec une clarté vraiment remarquable. Si les dimensions de l'échelle et les dispositions que prescrivait l'objet de sa destination ne permettent pas de considérer ce plan pittoresque comme propre à arrêter ou à rectifier des alignemens, on peut du moins affirmer qu'il est celui de tous ceux qu'on a publiés que les étrangers pourront consulter avec le plus de fruit pour se faire une idée exacte et complète d'Orléans, et qui offrira aux Orléanais les souvenirs les plus étendus et les plus précieux de leur ville natale. Une collection des plans des principales villes de France, entreprise dans le même goût et le même esprit, et conduite avec le même soin, serait d'un grand prix pour les

arts et les sciences, et nous devons savoir gré à M. Pensée de l'exemple qu'il a donné. Nous pensons, messieurs, qu'une société savante doit s'honorer des travaux et des succès de ses membres, et que vous n'accomplirez qu'un acte de justice en donnant de la publicité aux suffrages qu'obtiendra sans doute de vous ce nouveau travail d'un artiste dont les productions concourent si bien à faire connaître et apprécier les richesses pittoresques et archéologiques de son pays d'adoption.

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER EN 1837.

La société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans décernera dans sa séance publique du mois d'août 1837 :

I° Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur la situation agricole de la Sologne orléanaise.*

L'auteur devra indiquer :

« 1° L'état agricole de la Sologne il y a vingt ans, comme point de départ;

« 2° Les améliorations introduites depuis cette époque;

« 3° Les améliorations qu'il serait possible d'y introduire encore.

« Il devra s'appuyer principalement sur des faits, prouver par un tableau comparatif que les améliorations qu'il proposera sont praticables et seraient avantageuses par e produit qu'elles procureraient. »

II° Une médaille d'or d'une valeur égale de 300 fr. au meilleur *Précis historique sur l'Orléanais*.

« Les concurrens devront retracer les faits notables depuis l'époque la plus reculée jusqu'à l'année 1800, en se renfermant autant que possible dans les limites du département du Loiret. »

Les mémoires et précis seront adressés francs de port, avant le 15 juillet 1837, terme de rigueur, à M. le docteur Pelletier-Sautelet, secrétaire-général de la société. Les noms des concurrens devront être contenus dans un billet cacheté, ayant une épigraphe semblable à celle de l'ouvrage.

Les mémoires et précis envoyés au concours ne seront pas rendus. Leurs auteurs pourront seulement en faire prendre des copies. Ils deviendront la propriété de la société, qui pourra les insérer dans ses annales ou en disposer au profit de la statistique du département. Dans tous les cas, ils ne pourront être imprimés qu'avec l'indication du nom de leurs auteurs.

ADDITIONS à faire à la page 254, *ligne* 30 (A).

Aschères, page 170.
Adon, p. 149.
Aillant-sur-Milleron, *id.*
Aillant-sur-Tholon, *id.*
Allainville, p. 150, 151.
Amilly, p. 151.
Arville, p. 155, 156.
Audeville, p. 156.
Auferville, p. 157.
Augerville, *id.*
Avon, p. 158.
Autruy, p. 161.
Auvilliers, page 162.

ERRATUM.

Page 163, ligne 23, au lieu de *son niveau*, lisez : *leur niveau*.

TABLE

Des matières contenues dans le tome quatorzième des Annales.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

